

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.
Publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres

Académie des sciences, belles-lettres
et arts (Clermont-Ferrand). Auteur
du texte. Annales scientifiques,
littéraires et industrielles de
l'Auvergne / publiées par l'Académie
des sciences, belles-lettres et arts de
Clermont-Ferrand ; sous la direction
de M. H. Lecoq. 1846.

ANNALES

SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET INDUSTRIELLES

DE L'Auvergne.

ANNALES

SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET INDUSTRIELLES

DE L'Auvergne,

PUBLIÉES PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND,

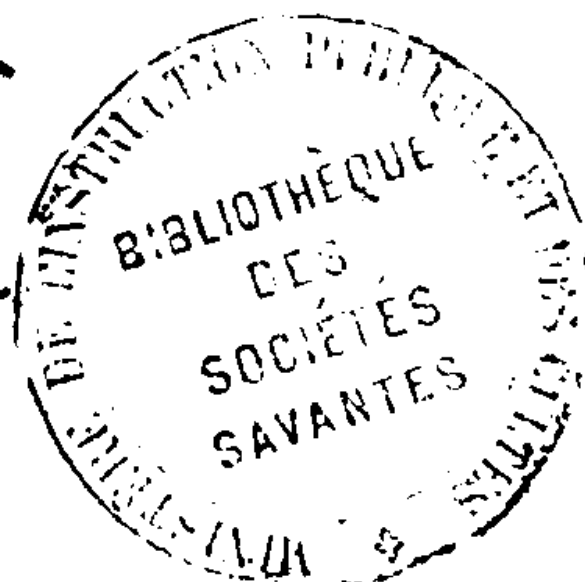
SOUS LA DIRECTION DE M. H. LECOQ,

RÉDACTEUR EN CHEF,

PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE, DIRECTEUR DU JARDIN DE BOTANIQUE, ET
CONSERVATEUR DU CABINET DE MINÉRALOGIE DE LA VILLE DE CLERMONT, etc.

TOME DIX-NEUVIÈME.

1846.



Clermont-Ferrand,

THIBAUD-LANDRIOT FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Imprimeurs, rue Saint-Genès, n° 10.



Per. 80

12246

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE CLERMONT-FERRAND,

Au 1^{er} janvier 1846.

Membres composant le Bureau.

Président : M. Tailhand.

Vice-président : M. Gonod.

Commissaires : M. Bertrand père, M. Besse.

Secrétaire : M. Pierre Bertrand.

Trésorier : M. Mathieu.

Membres honoraires.

M. le préfet du Puy-de-Dôme.

Mgr l'évêque de Clermont.

M. le lieutenant-général commandant la division
militaire.

M. le général commandant le département.

M. le premier président de la cour royale.

M. le procureur-général de la cour royale.

M. le président du tribunal civil.

M. le président du tribunal de commerce.

M. le recteur de l'Académie.

*Membres titulaires résidants , rangés dans l'ordre
de leur nomination.*

MM.

Le marquis de Laizer , 24 novembre 1824.

Gonod , bibliothécaire , professeur de rhétorique
au collège royal , 13 décembre 1824.

Bertrand père , docteur en médecine , inspecteur
des eaux thermales du Mont-d'Or , 13 décembre
1824.

Peghous , docteur en médecine , professeur à
l'école préparatoire de médecine et de pharmacie ,
13 décembre 1824.

Pourcher aîné , docteur en médecine , professeur
à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie ,
13 décembre 1824.

De Thuret , ingénieur en chef des ponts et chaus-
sées , 13 décembre 1824.

Lecoq , professeur d'histoire naturelle de la
ville , professeur provisoire à l'école préparatoire

de médecine et de pharmacie , 4 janvier 1827.

Lizet , docteur en médecine , 10 mai 1827.

Bouillet , 19 mars 1831.

Besse de Beauregard , vice-président du tribunal civil , 10 mai 1831.

Largé , inspecteur de l'Académie universitaire , 10 mai 1831.

De Chazelles (Léon) , 21 mars 1833.

Mathieu , professeur au collège royal , 5 février 1835.

Thevenot , ancien chef d'escadron , 5 février 1835.

Bertrand fils , docteur en médecine , professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie , 5 février 1835.

Degeorges , peintre , 1^{er} février 1838.

Aubergier fils , professeur suppléant à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie , 7 février 1839.

Mallay , architecte , 7 février 1839.

Thibaud (Emile) , 2 mai 1839.

Fleury fils , docteur en médecine , professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie , 4 mars 1841.

Caillat , proviseur au collège royal , 4 mars 1841.

Nivet , docteur en médecine , professeur adjoint à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie , 31 mars 1842.

Duranthon , professeur de mathématiques au collège royal , 31 mars 1842.

L'abbé Jalabert , professeur de philosophie au collège royal , 31 mars 1842.

Maury , 8 décembre 1842.

Falvart de Montluc , inspecteur des eaux thermales de Nérès , 8 décembre 1842.

Pourcher-Vazeilhes , docteur en médecine , professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie , 7 décembre 1843.

Mazure , inspecteur de l'Académie universitaire , 14 novembre 1844.

Sersiron , docteur en médecine , professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie , 5 décembre 1844.

Blanchard , professeur de mathématiques , 13 novembre 1845.

Membres titulaires non résidants , rangés dans l'ordre de leur nomination.

MM.

L'abbé Croizet , curé de Neschers , 24 novembre 1824.

Chasteau-Dubreuil , conseiller à la cour royale de Riom , 13 décembre 1824.

De Barante , pair de France , 10 janvier 1825.

Bertrand , docteur en médecine au Pont-du-Château , 10 janvier 1825.

Boutarel, d'Orcet, 6 août 1825.

Tailhand , président de chambre à la cour royale de Riom , 6 août 1825.

Lhéritier, propriétaire au Vernet.

Conchon , ancien maire de Clermont , conseiller à la cour royale de Riom , 7 janvier 1828.

Bayle-Mouillard , avocat-général à la cour royale de Riom , 12 novembre 1829.

Allemand , avocat à Riom , 12 novembre 1829.

Dumolin , conseiller à la cour royale de Riom , 6 août 1835.

Baudet-Lafarge , de Maringues , 7 février 1839.

Smith , conseiller à la cour royale de Riom , 7 février 1839.

Dumiral , substitut du procureur-général à Riom , 10 décembre 1840.

Martha-Beker , 6 mai 1841.

Jouvet-Desmarans , avocat à la cour royale de Riom , 6 mai 1841.

De Douhet (Ferdinand) , 1841.

L'abbé Cohadon , curé à Riom , 31 mars 1842.

Duchassaing (Félix) , de Lezoux , 31 mars 1842.

Vernière , docteur en médecine à Issoire , 31 mars 1842.

De Parieu , avocat à Riom , 31 mars 1842.

Moulin , avocat-général à Riom , 9 novembre 1843.

De Fréminville, conseiller à la cour royale de Riom,
9 novembre 1843.

Jusseraud, docteur - médecin à Riom, 9 novembre 1843.

Associés correspondants.

MM.

Aubergier père, pharmacien, 6 décembre 1825.

Baudin, ingénieur des mines, 21 mars 1833.

Bec de Lièvre, directeur du musée du Puy, 6 décembre 1825.

Bergounhioux fils, pharmacien, 6 décembre 1825.

Bertrand de Doue, 21 mars 1833.

Blatin (Henri), docteur en médecine à Paris, 3 février 1842.

Bonnafous, professeur de rhétorique au collège royal de Toulouse, 6 août 1835.

Bonnechose (de), ancien avocat-général, 6 avril 1829.

Boutarel, avocat, 9 novembre 1843.

Branche (Dominique), avocat à Paulhaguet, 31 mai 1842.

Bravard, d'Issoire, 12 novembre 1829.

Brugière de Lamothe, ex-sous-préfet de Montluçon, 2 mai 1839.

Busch (le docteur), de Francfort , 6 décembre 1825.

Caumont (de) , de la société des Antiquaires de Normandie , à Caen , 21 mars 1833.

Cœur, chanoine de Nantes , 5 février 1835.

Colin, professeur de chimie à l'école royale militaire de Saint-Cyr , 6 décembre 1825.

Croizier, évêque de Rodez , 13 décembre 1824.

Darlay, professeur de physique à Besançon, 6 décembre 1825.

Delalo , procureur du roi à Mauriac , 7 février 1839.

Delzons (le baron) , avocat à Aurillac , 14 novembre 1844.

Desbouis , archiviste de la ville de Clermont , 13 novembre 1845.

Devedeux , peintre à Clermont , 13 novembre 1845.

Dupasquier , docteur-médecin à Lyon , 31 mars 1842.

Durif , avocat à Aurillac , 14 novembre 1844.

Fontanier.

Fournet , professeur à la faculté des sciences , à Lyon , 12 novembre 1829.

Fournet , docteur en médecine à Paris , 31 mars 1842.

Garnier , avocat au conseil du roi , 31 mars 1842.

Garnier-Dubourgneuf, directeur du personnel au ministère de la justice, à Paris, 6 août 1835.

Gatier, lieutenant de vaisseau, 12 novembre 1829.

Girardin, professeur de chimie, à Rouen, 12 novembre 1829.

Giraudet, docteur-médecin à Tours (Indre-et-Loire), 10 avril 1834.

Grasset, maire de Mauriac, 6 décembre 1825.

Grégori, conseiller à la cour royale, à Lyon, 7 janvier 1836.

Guillaume (Alexandre), de Tauves, 10 mai 1831.

Guillon, ancien recteur, 10 janvier 1825.

Guittard, 6 décembre 1825.

Hugon, médecin au Crest, 12 novembre 1829.

Imberdis, avocat à Ambert, 6 mai 1841.

Jallon, procureur du roi à Versailles, 6 août 1835.

Jolibois (l'abbé), à Trévoux, 14 novembre 1844.

Labouderie (l'abbé), 12 novembre 1825.

Labruyère, maire de Montfaucon (Haute-Loire), 13 novembre 1845.

Lassasseigne, professeur de physique au collège royal de Bordeaux, 7 janvier 1836.

Laurent, proviseur au collège royal d'Angoulême, 6 décembre 1825.

Le Camus, receveur particulier, 5 février 1835.

Lordat , professeur à la faculté de médecine de Montpellier , 14 novembre 1844.

Malo (Charles), 21 mars 1833.

Mandaroux-Vertamy , avocat à la cour de cassation , 12 novembre 1829.

Mandet (Francisque) , substitut du procureur du roi , 9 novembre 1843.

Marilhat , peintre , 7 février 1839.

Mathieu-Laforce , maire de Beaulieu (Cantal) , 9 novembre 1843.

Michel (Adolphe) , avocat à Moulins , 14 novembre 1844.

Michelet , chef de la section historique aux archives du royaume , à Paris , 21 mars 1833.

Missoux , docteur-médecin à Fournols , 10 avril 1834.

Molin (Louis) , conseiller de préfecture de la Seine , 21 mars 1833.

Montader , avocat à Clermont , 9 novembre 1843.

Montel , avocat à Riom , 31 mars 1842.

Mourguye , 9 novembre 1843.

Munaret , docteur en médecine à Lyon , 31 mars 1842.

Murchison , membre de la société royale et de la société géologique de Londres , 12 novembre 1829.

Ozaneaux , inspecteur-général des études , à Paris , 19 mars 1831.

Peigue , avocat à Gannat , 31 mars 1842.

Philippar, de la société d'agriculture de Seine-et-Oise , à Versailles , **21 mars 1833.**

Pontgibaud (César de), **13 novembre 1845.**

Poulett Scrope , membre de la société royale et de la société géologique de Londres , **12 novembre 1829.**

Ragon , inspecteur de l'Académie de Paris , **10 avril 1834.**

Robert (Félix) , au Puy , **5 février 1835.**

Roger, architecte , **6 décembre 1825.**

Rouher aîné , avocat à Riom , **21 mars 1833.**

Rouher (Eugène) , avocat à Riom , **13 novembre 1845.**

Salveton , procureur-général à Rouen , **7 janvier 1836.**

Seiglière (de la) , procureur-général à Bordeaux , **8 mai 1834.**

Stiévenart , professeur à la faculté des lettres à Dijon , **10 avril 1834.**

Talleirat (de) , à Brioude , **10 avril 1834.**

Teissier , sous-préfet de Thionville , **12 novembre 1829.**

Tixier , professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont , **13 novembre 1845.**

Tixier (Victor) , interne en médecine des hôpitaux de Paris , **13 novembre 1845.**

Vasson , curé , **31 mars 1842.**

Vaissière , receveur particulier à Riom , 19 mars
1831.

Associés libres.

MM.

Adrien de Jussieu.

Bournier.

Brongniart.

Cordier , membre de l'académie des sciences.

Dutems.

Geoffroy , ingénieur de marine.

Girard , directeur de l'école d'Alfort.

Humbold (le baron de).

Jomard , membre de l'institut royal.

Lecoq , commissaire de première classe des poudres et salpêtres de France.

Léonard (de) , professeur de géologie à Heidelberg.

Saint-Hilaire (Auguste).

Tous nommés dans la séance du 12 novembre
1825.

Geoffroy de Saint-Hilaire (Isidore) , 13 novembre
1845.

Membres honoraires , non délibérants.

MM.

Blatin aîné.

Giraud , archevêque de Cambrai.

Monestier, ancien maire d'Authezat

Morin, inspecteur honoraire.

Raymond.

Toulouzet, ancien professeur de rhétorique à Clermont.

Desnanot, ancien recteur, 13 novembre 1845.

SUITE

DU DICTIONNAIRE DES EAUX MINÉRALES

DU

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ,

PAR LE DOCTEUR NIVET.

CLERMONT (*Suite*).

*D. Sources minérales, ponts, bains et incrustations
du quartier de Saint-Alyre.*

Le faubourg de Saint-Alyre renferme un grand nombre de sources minérales, dont les dépôts ont couvert une partie de la rive droite du bief de Tiretaine. Ces dépôts offrent une épaisseur considérable, et sur quelques points ils ont jeté, au-dessus du cours d'eau, des ponts fort curieux qui ont fixé, depuis longtemps, l'attention des voyageurs et des naturalistes.

Ces fontaines et ces ponts sont cités, comme des phénomènes dans la *Gallia Christiana*, dans le *Mundus subterraneus* de Kirchner, dans le *Supplément au Dictionnaire encyclopédique de la Martinière*, dans le dictionnaire de la France, par d'Expilly, etc. (Legrand.)

Voilà ce qu'en dit Belleforest.

Au dedans de l'abbaye de Saint-Alyre « passe vn
Janvier 1846.

fleuve qu'on dit avoir esté iadis nommé Scateon et ores est dit Tiretaine , sur le cours de laquelle est posé ce merueilleux pont de pierre naturelle fait de l'eau d'une fontaine qui s'endurcit en pierre non sans estonnement des effects miraculeux de la nature : et laquelle fontaine est à environ trois cens pas de la rivière , laquelle coulant vers la rivière susdicte , faict ceste durté pierreuse du pont par sous lequel passe le fleuve sus nommé... Ceste eau est alumineuse et ayant son cours le long d'un canal de cent pas de long , ne faut s'esbahir si la chaleur du soleil cuisant ceste matiere l'a ainsi endurcie , non que i'attribue tout à cesté force solaire , ains confesse que la nature fait des choses qu'il est impossible a tous les philosophes du monde les plus sçauans de rendre raison. »

« Le feu Roy , Charles neuuième du nom , faisant son voyage de Bayonne voulut voir ce pont merueilleux et en visita et la facture qui n'est artificielle , et le cours de l'eau et la source d'ou elle procède , comme chose estrange et des plus rares miracles de nature qu'on voye guère en la France. »

Legrand-d'Aussy s'exprime ainsi : La source de l'enclos de la Garde « aboutit par quelques gargouilles , dans les rues d'Artheme et de la Moraie. Là tombant et coulant le long de murs , elle y a formé une sorte de bornes factices , plus ou moins grosses ; et dont l'une , entre autres , a six pieds et demi de hauteur , sur un

ou deux de saillie. La rue nommée des *Eaux* n'a presque, pour pavé que ces sédiments devenus pierre (1).

» De toutes ces fontaines gazeuses la plus connue ou au moins la plus célèbre, est celle qu'on voit dans un jardin potager qui appartenait aux bénédictins; et c'est même là un des premiers objets de curiosité que les Clermontois s'empressent d'annoncer et de faire connaître aux étrangers qui arrivent en Auvergne. »

Legrand semble croire qu'une source unique a formé tous les travertins de Saint-Alyre (2). Une opinion semblable est exprimée d'une manière beaucoup plus explicite par M. Girardin, de Rouen. Mais comme les ponts supérieur et inférieur n'offrent pas les mêmes proportions de sels, ce chimiste suppose *que la composition des eaux de la fontaine* (la grande source incrustante) *n'a pas toujours été la même. A l'époque où elle a déposé le pont inférieur, elle était beaucoup plus riche en sels calcaires et en silice, et à mesure que cette propriété s'est affaiblie, elle a perdu peu à peu de ces principes en même temps qu'elle s'est enrichie en peroxyde de fer* (3).

La position des sources minérales et des ponts,

(1) Tome 1, page 157.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Compte rendu des travaux de l'académie de Rouen, année 1836.*

leur composition chimique, les documents historiques se réunissent, comme nous le dirons plus loin, pour démontrer l'inexactitude de cette assertion. Mais nous devons d'abord décrire les fontaines acidules du quartier de Saint-Alyre.

1°. Source de la rue des Chats. •

Au coin de la grande rue Saint-Arthème et de la rue des Chats, au-dessous d'un portail de grange (1), coule une petite source acidule dont la température est de $+ 19^{\circ}$. Cette source nous a offert les mêmes dépôts et les mêmes caractères physiques que l'eau de la petite fontaine incrustante.

Depuis 1793 jusqu'en 1832, elle a servi à préparer des incrustations. Elle s'engageait dans un canal découvert, traversait les jardins situés au-dessous d'elle, et arrivait à une petite cabane couverte à paille, où des fruits et d'autres objets étaient soumis à son action. La chute d'eau n'avait pas plus d'un demi-mètre. Un peu plus loin, elle traversait une seconde cabane, et de là elle se rendait au ruisseau. Aujourd'hui la source de la rue des Chats coule au milieu de la rue, et se mêle aux eaux pluviales (1845).

2°. Petite source incrustante ou source de Saint-Arthème. Un puits creusé dans la maison n° 4 de la grande rue de Saint-Arthème, reçoit les eaux de cette

(1) La maison porte, en 1845, le n° 19.

fontaine. Ce puits est au sud et à vingt mètres de l'extrémité supérieure de l'aqueduc qui fait suite au grand pont de pierre.

Cette source, avant 1810, se perdait au-dessous des travertins; elle alimentait très-probablement la gargouille de la rue des Chats, placée au-dessus de la baraque portant le n° 32. Cette gargouille a été recouverte en 1816 (1).

En 1827, le propriétaire de la maison citée plus haut, ayant voulu creuser un puits, obtint, à son grand regret, une source saline dont il n'avait que faire. Cette habitation fut bientôt cédée à M. Clémentel.

La source minérale ne fut pas d'abord utilisée; mais M. Bouillet ayant pensé qu'elle pouvait être incrustante, M. Clémentel fit des essais qui réussirent au delà de ses espérances. Elle fut alors conduite sur le toit des cristallisoirs, à l'aide d'un canal couvert et d'une rigole en bois placée le long de l'aqueduc déjà cité.

L'eau de cette fontaine est limpide et incolore, sa saveur est un peu aigrelette et alcaline, sa température est de $+ 19^{\circ}$. Elle fournit seize litres d'eau à la minute (1844). Son analyse nous a donné les résultats suivants :

(1) Voyez plus loin l'article consacré au pont inférieur.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,5050	Bicarbonate de soude. . .	0,7141
Sulfate de soude.	0,0818	Sulfate de soude.	0,0818
Chlorure de sodium. . . .	1,1500	Chlorure de sodium. . . .	1,1500
Sels de potasse.	traces.	Sels de potasse.	traces.
Carbonate de magnésie.	0,1138	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,1727
— de fer.	0,0310	— de fer.	0,0429
— de chaux.	1,0000	— de chaux.	1,4370
— de strontiane	traces.	— de strontiane	traces.
Alumine.	0,0150	Alumine.	0,0150
Silice.	0,1000	Silice.	0,1000
Sels de manganèse. . . .	traces	Sels de manganèse. . . .	traces.
Oxide de fer apocrénaté.	0,0250	Oxide de fer apocrénaté.	0,0250
Matière organique. . . .	traces	Matière organique. . . .	traces.
Perte.	0,1584	Perte.	0,1584
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	3,1700	litre d'eau.	3,8969

Cette eau n'est point prescrite par les médecins.

3°. Grande source incrustante.

A l'entrée de la cour appartenant à M. Clémentel, près de l'angle sud-ouest de la maison, et à 42 ou 43 mètres du bief de Tiretaine, un puits recouvert d'une dalle renferme les eaux d'une fontaine abondante qui a principalement fixé l'attention des observateurs. A une époque très-ancienne, elle a formé le pont du milieu et une grande partie des travertins placés au-dessous de lui.

Avant 1788, le jardinier des Bénédictins s'en servait pour préparer des incrustations. Un aqueduc conduisait l'eau minérale dans le bief. Elle tendait sans cesse à l'exhausser; elle l'eût changé en une masse

solide, si l'on n'avait constamment arrêté ses progrès. Tous les quinze jours, le jardinier cassait et enlevait la pierre qui s'y formait, et l'une des clauses auxquelles, depuis longues années, ses baux l'astreignaient, était celle de l'entretenir toujours libre et coulant. (Legrand.)

Après 1793, les nouveaux propriétaires ont continué l'œuvre de leurs prédécesseurs. A cette dernière époque, un canal conduisait cette source à une petite cabane bâtie à quelques mètres au-dessous du pont du milieu, et renfermant les objets destinés à être recouverts d'une couche calcaire. Depuis plusieurs années, une rigole ayant 70 mètres de longueur lui permet d'arriver sur le toit d'un grand cabinet construit avec des briques, et placé à une très-petite distance du pont inférieur.

La composition de cette eau a été étudiée par Lemmery à qui Tournefort en avait adressé quelques bouteilles (1). Ozy en a publié une analyse en 1748 (2), et Vauquelin l'a comprise dans les recherches qu'il a entreprises en 1799 (3). Berzelius s'est occupé de ses

(1) Histoire de l'académie des sciences. Paris, 1700.

(2) Analyse des eaux minérales de Saint-Alyre, par Ozy. Paris, 1748.

(3) Voyez les Annales d'Auvergne, 1844, page 96, et le compte-rendu des travaux de l'académie de Rouen pour l'année 1836.

dépôts calcaires (1), et enfin MM. Lecoq (2) et Girardin (3) en ont fait une étude spéciale.

A la sortie du canal souterrain qui commence au puits indiqué précédemment, et au moment où elle tombe dans les rigoles découvertes, l'eau de la grande source incrustante est limpide, incolore, d'une saveur aigrelette, alcaline et ferrugineuse. Elle laisse exhiler une légère odeur de bitume. Sa température est invariable, elle est toujours de $+ 24^{\circ}$. (Girardin.)

Cette source nous a donné cinquante-quatre litres d'eau par minute, le 21 novembre 1844.

Les gaz qui la traversent sont plus abondants avant et pendant les orages. Ils offrent la composition suivante (4) :

Gaz acide carbonique	68,83
Azote	25,59
Oxigène	5,58
	<hr/>
Total	100,00

Voici maintenant l'analyse de la grande source telle que l'a publiée M. Girardin :

(1) Annales de chimie et de physique, tome 28, page 403.

(2) Observations sur la source incrustante de Saint-Alyre. Clermont, 1830.

(3) Compte-rendu des travaux de l'académie de Rouen, 1836.

(4) Girardin de Rouen, *loc. cit.*

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,4886	Bicarbonate de soude. . .	0,6910
Sulfate de soude	0,2895	Sulfate de soude.	0,2895
Chlorure de sodium. . .	1,2519	Chlorure de sodium. . .	1,2519
Carbonate de magnésie.	0,3856	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,5730
— de fer	0,1410	— de fer	0,1950
— de chaux.	1,6342	— de chaux.	2,3480
Silice	0,3900	Silice	0,3900
Crénate de fer (1). . . .	0,0462	Crénate de fer.	0,0460
Matière organique . . .	0,0130	Matière organique. . .	0,0130
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	4,6400	litre d'eau.	5,7974

L'eau minérale de cette fontaine est tonique et stimulante, comme celle de Jaude. Elle peut être employée dans les mêmes circonstances, mais un préjugé ridicule empêche les Clermontois de s'en servir. Ils craignent qu'elle engendre des calculs (Lemonnier), ou qu'elle incruste leurs intestins. S'il en était ainsi, toutes les sources alcalines du bassin de l'Allier devraient être abandonnées, car toutes contiennent du bicarbonate de chaux.

4. Sources des bains.

Elle est à trente mètres à l'ouest de la précédente, et à peu près à la même distance du bief de Tiretaine. Un double canal souterrain l'amène au-dessus du pont supérieur; arrivée là, elle se divise en deux par-

(1) Ce sel est mêlé d'une quantité indéterminée de carbonate de potasse et de phosphate de manganèse.

ties. La presque totalité de l'eau minérale est destinée au réservoir des bains, le trop-plein coule sur le pont et augmente chaque jour ses dimensions.

L'eau de cette fontaine est en tout semblable à celle de la précédente; mais sa température, au moment où elle arrive à l'établissement thermal, ne dépasse point $+ 20^{\circ}$. La quantité de liquide qu'elle peut donner à la minute est de 17 litres. Quand on cherche à épuiser cette source, le volume de la grande fontaine incrustante diminue et réciproquement. Cette expérience annonce qu'elles viennent toutes deux de la même fente et qu'elles communiquent au-dessous des travertins.

L'établissement thermal de Saint-Alyre a été créé en 1826. Il se compose d'un bâtiment ayant trente mètres de longueur sur sept mètres de largeur. Il renferme un générateur muni de soupapes de sûreté et de deux conduits. Par l'un d'eux, l'eau volatilisée se rend au bain de vapeur; par l'autre, elle communique avec un serpentín qui réchauffe l'eau acidule dont est remplie une vaste cuve en bois. Deux tuyaux métalliques transportent l'eau minérale naturelle et l'eau minérale réchauffée dans des cabinets où sont placées une ou deux baignoires en bois. Ces cabinets sont au nombre de dix-neuf. Le dernier renferme une douche descendante.

Les bains de Saint-Alyre sont surtout fréquentés par les habitants de Clermont. Ils doivent être pres-

crits, lorsque leur température est de $+ 36$ à $+ 38^{\circ}$ centigrades, aux malades affectés de rhumatismes articulaires, musculaires et nerveux. A une température moins élevée on les ordonne aux personnes lymphatiques, scrofuleuses, rachitiques ou atteintes de gastro-entéralgies chroniques, de leucorrhée, d'engorgement de la matrice. Les chlorotiques, les convalescents débilités par des affections chroniques simples de l'estomac et du tube digestif peuvent aussi les prendre avec succès.

Leur action stimulante est quelquefois tellement prononcée qu'ils font rougir la peau et occasionnent des picotements très-marqués.

Le docteur Bertrand, de Pont-du-Château, vante l'usage des bains de Saint-Alyre dans les cas d'entorses négligées et de tumeurs blanches non douloureuses, etc. (1).

5. Sources du ruisseau.

Deux petites sources coulent sur la face supérieure des travertins et arrivent jusqu'au ruisseau de Tiretaine en traversant les couches profondes de la terre végétale où elles se mêlent aux eaux pluviales. L'une d'elles est à 12 mètres au-dessous du pont du milieu, l'autre à 12 ou 13 mètres au-dessus du pont inférieur. Leur origine est inconnue; mais on présume

1) Annales d'Auvergne, 1842, page 64.

qu'elles viennent de la grande source incrustante.

6. Ponts et travertins.

Les travertins de Saint-Alyre couvrent la rive droite du bief de Tiretaine et occupent une étendue de 155 mètres environ. Ils remontent à 15 ou 16 mètres au-dessus de l'établissement thermal, et descendent à 23 ou 24 mètres au-dessous du pont inférieur. Ils sont interrompus çà et là par des maisons ou des terres cultivées. Les parties non recouvertes se présentent sous la forme d'escarpements ou de masses inégales et mamelonnées, coupées à pic ou surplombant le cours d'eau.

Sur trois points, l'eau minérale a formé des ponts que nous désignerons sous les noms de Pont supérieur, de Pont du milieu et de Pont inférieur.

a. Pont supérieur.

Il est en face de l'établissement thermal de Saint-Alyre. Son arcade est fort élevée, mais elle n'est pas complète; sa longueur est d'environ 415 centimètres. Son extrémité libre s'avance un peu au delà du bief, sa base s'appuie contre un massif de travertins très-épais et très-large, qui est situé sur la rive droite du cours d'eau (1). Dans l'endroit où tombe l'eau minérale, on remarque un stalagmite cupuliforme, dont

(1) Vers le milieu de juin 1844, l'extrémité libre de l'arcade présentait une largeur d'un mètre, et elle s'arrêtait à 275 centimètres du mur de l'établissement thermal.

on retarde les progrès en la brisant de temps en temps.

De petites plantes acotylédones tapissent les surfaces humides et des touffes de graminées et d'*apium graveolens* couvrent la face supérieure du calcaire incrustant.

Ce pont a commencé à l'époque où les Bénédictins, voulant empêcher la source des bains d'envahir leur jardin, ont dirigé ses eaux, à l'aide d'une rigole, jusqu'au ruisseau de Tiretaine.

En 1788, il était mieux arqué encore que les deux autres; mais son arche s'était brisée quelques années auparavant. (Legrand.)

Plus tard et par suite de circonstances qui nous sont inconnues, l'eau cesse de couler sur ce pont jusqu'en 1818. C'est alors que M. Clémentel, voulant montrer aux étrangers le procédé à l'aide duquel la nature produit les travertins, a fait arriver de nouveau l'eau minérale sur le point culminant de l'arcade.

Depuis 1818 jusqu'en 1844 (mai), les dépôts calcaires ont acquis une épaisseur de 106 centimètres; ce qui fait 40 millimètres par année.

Après la construction et la mise en activité de l'établissement thermal, comme on utilise, durant la belle saison, la source des bains, les progrès annuels ont été réduits à 28 millimètres.

b. Pont du milieu.

Il est à 45 ou 46 mètres au-dessous du Pont supérieur, sa largeur est d'environ 8 mètres. Il a été

évidemment déposé par la grande source incrustante. Sa formation remonte peut-être à l'époque où l'Auvergne n'était point encore habitée. Il est de niveau avec le sol des cours, et les voitures peuvent passer dessus.

c. Pont inférieur.

(*Synonymes.* — Pont naturel, Pont du Diable, Pont minéral, Pont stalactite, Grand Pont de pierre.)

C'est le plus considérable des trois ponts de Saint-Alyre ; il limite à l'est la propriété de M. Clémentel. Sa partie septentrionale est soutenue par un mur moderne, sa partie méridionale se continue avec un aqueduc de travertin dont l'extrémité touche la baraque n° 32 de la rue des Chats.

A son origine l'aqueduc est enfoui ; mais bientôt il sort de terre et s'élève de plus en plus au-dessus du niveau des jardins. Il atteint près du ruisseau une hauteur de 3 mètres (1).

Son premier tiers est convexe du côté de l'ouest, ses deux derniers tiers sont légèrement concaves dans le même sens. Il se dirige du sud-sud-est vers le nord-nord-ouest.

Au moment où il arrive près du ruisseau, il s'élargit beaucoup, franchit le bief et se confond avec une large culée de calcaire incrustant. Un peu plus loin,

(1) Du côté de l'est.

il se détache du sol pour laisser passer un petit cours d'eau et il vient s'appuyer contre la muraille dont nous avons déjà parlé. Le bras principal de Tiretaine est par-delà cette muraille.

Voici les dimensions de l'aqueduc et du pont telles que nous les avons prises le 4 mai 1844.

	mèt cent.
Face supérieure du pont, élévation au-dessus des eaux du bief.....	5, 10
— du sol de la presqu'île.....	2, 70
— du sol des jardins du côté de l'est....	3, 10
Largeur du pont au niveau du bief.....	5, 45
Largeur de l'aqueduc.....	1, 50 à 2, 10
Longueur du pont.....	10, 00
Longueur de l'aqueduc.....	75, 00
Longueur totale du pont et de l'aqueduc...	85, 00

La différence de niveau entre l'extrémité supérieure de l'aqueduc et la partie la plus basse du pont est à peu près de 11 décimètres, ce qui donne une pente moyenne d'environ 1 millimètre trois dixièmes par mètre.

Les Bénédictins de Saint-Alyre, dit une ancienne légende, voulant empêcher le dépôt des fontaines minérales d'envahir le sol fertile de l'abbaye, dirigèrent leurs eaux de manière à les amener dans le ruisseau de Tiretaine qui traversait leurs propriétés. (Lecoq.)

Nos recherches nous autorisent à appliquer cette légende à la formation du Pont de Pierre, et nous justifierons plus loin cette opinion. Ce fait étant admis

comme vrai , suivons pas à pas les progrès de l'incrustation.

Un canal découvert amène la petite source depuis la rue des Chats jusqu'au ruisseau ; l'eau tapisse les parois de ce canal d'une couche solide dont l'épaisseur est surtout considérable au voisinage du ruisseau, parce que le liquide minéral a perdu une grande partie de l'acide carbonique qui dissolvait les sels terreux.

Lorsque le travertin est arrivé au bord du bief, les carbonates de chaux, de magnésie et de fer, destinés à l'accroissement de sa partie inférieure, sont entraînés par l'eau courante, et il augmente seulement par sa face verticale ou septentrionale. Cet accroissement a pour résultat la formation d'une arcade incomplète et suspendue semblable à celle que nous avons désignée sous le nom de Pont supérieur.

Après qu'ils ont franchi le cours d'eau, les calcaires s'abaissent de plus en plus, l'eau tombe sur la rive opposée, une stalagmite s'élève et complète l'arcade.

Un massif volumineux recouvre en peu de temps la presque île située entre le bief et la rivière, mais un petit cours d'eau trouble de nouveau le travail de la source minérale, et une seconde arcade est jetée au-dessus de lui. Au moment où cette arcade incomplète se dirigeait vers le bras principal de Tiretaine, l'eau acidule a été détournée.

A mesure que le pont augmente et *chevauche* sur le ruisseau, des plantes végètent sur sa face supé-

rieure ; chaque année elles meurent et se recouvrent d'une croûte calcaire. Elles rendent ainsi plus rapides les progrès de l'incrustation. Quand on néglige de nettoyer le canal, il se comble, l'eau déborde et augmente la largeur des travertins. On voit encore les canaux secondaires qui ont donné passage à diverses reprises au liquide minéral.

Les débordements sont surtout très-marqués près du pont. Cela tient à ce que la pente y est moins grande que partout ailleurs. Ils vont en s'affaiblissant du côté de la rue des Chats. Ceci explique pourquoi les masses de calcaires dont nous nous occupons, ressemblaient autrefois à une longue pyramide dont la base touchait le bief. Des travaux modernes ont changé cette configuration.

Ainsi, « en 1774, les officiers municipaux firent saper une portion de la base de ce mur, à côté du grand pont ; on découvrit des mousses, des pailles, des morceaux de bois incrustés dans cette masse où ils s'étaient parfaitement conservés.

» La partie de ce mur qui a été sapée avait près de trente pieds d'épaisseur sur dix-huit de hauteur (1). »

Enfin, dans ces derniers temps, M. Clémentel, pour faciliter l'aménagement de la petite fontaine de

(1) Delarbre, Notice sur l'Auvergne, pages 203 et 208.

Saint-Arthème et rendre le pont de pierre moins accessible, a fait de nouvelles dégradations.

On croit généralement que le pont inférieur de Saint-Alyre est fort ancien, et doit son origine à la grande source incrustante analysée par M. Girardin, de Rouen. Delarbre n'est point de cet avis.

« La source, dit cet auteur, dont les eaux ont formé le mur et les *ponts*, est peu fréquentée (1). On fait usage ordinairement, pour la cure de plusieurs maladies, des eaux de la source qui est sur la petite place au-dessus du moulin: elle est sous une petite voûte; elle dépose dans son bassin et dans son canal de décharge un limon léger, ocracé; on aperçoit, en outre, dans ce même canal, à la distance de quelques toises au-dessous, une matière d'une couleur gris-clair, qui peut être regardée comme la substance stactifiante délayée (2). »

« Le canal de décharge, sur lequel s'accumule cette écume, présente, à son extrémité, des plantes couvertes de tuf durci, des mousses qui figurent la coralline, des gramens dont le chalumeau représente

(1) La position des sources, la position et la composition des travertins et la configuration des terrains, prouvent d'une manière évidente que les ponts supérieurs et moyens n'ont pas été formés par la petite source incrustante.

(2) La seconde source a été décrite par nous sous le nom de Grande-Source incrustante.

des tuyaux de pipe. J'ai aussi observé que le chaume des graminées incrustées végétait à l'extrémité supérieure qui était à découvert (1). »

Quant à nous, nous adoptons l'opinion de Delarbre en ce qui concerne le pont inférieur. Aussi allons-nous faire tous nos efforts pour démontrer que ce pont est postérieur à la création de l'abbaye de Saint-Alyre, et qu'il a été formé non par la grande source incrustante, mais bien par la gargouille de la rue des Chats, qui a disparu, et qui était évidemment alimentée par la fontaine de la rue Saint-Arthème.

Voilà nos preuves : 1°. La grande source est à quarante-deux mètres de distance et à un mètre et demi au-dessous du point culminant de l'aqueduc. Elle coule sous des travertins; on ne peut donc point la capter et la faire remonter au-dessus de son niveau actuel. La gargouille provenant de la petite source incrustante était au-dessus et à huit ou dix mètres de l'extrémité supérieure du mur de travertin; il est naturel de lui attribuer sa formation. 2°. Il n'existe aucune trace de conduit entre la grande source et l'aqueduc. On a trouvé, au contraire, des bétons dans la baraque n° 32, et dans la rue des Chats. Ces restes de canal se dirigeaient vers le sud.

3°. Les eaux de la source de Saint-Arthème ont

(1) Delarbre, *loc. cit.*, page 205.

une grande puissance d'incrustation, et elles contiennent très-peu de sel martial. Celles de la grande fontaine incrustante sont très-ferrugineuses, et l'épaisseur de leur sédiment, dans un temps donné, est beaucoup moins considérable (1).

Les mêmes différences se montrent dans les travertins comme on peut le voir dans le tableau suivant emprunté au Mémoire de M. Girardin (2).

NOMS DES SELS.	PONT INFÉR.	PONT SUPÉR.
	Grammes.	Grammes.
Carbonate de chaux.....	40,224	24,400
Sulfate de chaux.....	5,382	8,200
Carbonate de magnésie.....	26,860	28,800
Péroxide de fer.....	6,200	18,400
Sousphosphate d'alumine.....	4,096	6,120
Carbonate de strontiane.....	0,043	0,200
Phosphate de manganèse.....	0,400	0,800
Silice.....	9,780	5,200
Crénate et apocrénate de fer..	5,000	5,000
Matière organique.....	1,200	0,400
Perte.....	0,015	1,080
Eau.....	0,800	1,400
TOTAUX.....	100,000	100,000

(1) Le dépôt formé en un an par la petite source incrustante offre une épaisseur de 0,143 millimètres; celui de la grande ne dépasse point 0,028 millimètres.

(2) Cette analyse ne prouve nullement que la grande source a changé de composition. Elle vient, au contraire, à l'appui de notre système.

5. Nous avons encore d'autres preuves à faire valoir.

Fléchier raconte ainsi la visite qu'il a faite, en 1665, dans l'abbaye de Saint-Alyre : « Nous entrâmes dans le cloître et dans un petit jardin où l'on nous fit voir des grottes, des voûtes de rochers et des cabinets, et cent autres choses que fait en ce lieu une fontaine admirable qui change tout ce qu'elle arrose en pierre.

» Elle a fait, en coulant, un pont d'une grandeur considérable *qu'elle augmente tous les jours*. On dirait que cette petite source coule par-dessus pour y travailler, et qu'elle promet de le rendre encore plus grand si l'on ne la détourne (1). »

Ainsi, à l'époque où Fléchier a visité l'Auvergne, *une petite source coule* sur le pont de pierre. Cet écrivain aurait-il employé une semblable expression s'il avait eu l'intention de désigner la grande source incrustante dont le produit est de cinquante-quatre litres d'eau par minute?

L'eau minérale n'a point encore abandonné le canal du pont, en 1665. Elle a, sans doute, suivi le même trajet pendant les siècles précédents; il est donc possible, en prenant pour point de départ la puissance d'incrustation de la petite source de Saint-

(1) Mémoire de Fléchier sur les Grands-Jours, édition de M. Gonod. Clermont-Ferrand, 1844, page 185.

Arthème, de calculer, à peu près, combien de temps il lui a fallu pour former le Pont inférieur.

Mais il est nécessaire, avant de faire ce calcul, de rappeler quelques faits. Avant 1665, l'eau acidule parcourait un canal découvert de 80 à 85 mètres; en 1840, les rigoles n'offrent la même disposition que dans une étendue de 36 à 38 mètres. L'avantage est tout entier du côté des anciens dépôts. Supposons néanmoins que les conditions sont les mêmes; oublions que des plantes végètent sur les bords de la source, et que leurs débris augmentent le volume des sédiments; l'accroissement des travertins vers leur extrémité septentrionale, sera de 143 millimètres par années. Or, la longueur du pont étant de 12 mètres, il a fallu pour qu'il ait atteint les dimensions actuelles environ 84 ou 85 ans. Mais souvent l'eau a abandonné ses conduits et a ruisselé sur les parties latérales du canal et du pont; l'arcade s'est peut-être brisée pendant les inondations, etc. Faisons une large part au travail d'élargissement et de réparation, et nous ne pourrons pas dépasser quatre siècles. Or, au dixième siècle l'abbaye de Saint-Alyre existe depuis longtemps, le Pont de Pierre est donc postérieur à l'établissement des hommes en Auvergne (1).

(1) L'abbaye de Saint-Alyre a été brûlée en 916 par les Normands, et rebâtie en 958. (*Gallia Christiana*). Paris, 1720, t. 2, p. 324.

On ne peut point supposer d'ailleurs qu'une source coulant dans un aqueduc élevé de plusieurs mètres au-dessus des terres voisines, et tendant, chaque jour, à combler son canal, ne l'abandonne point pour se jeter sur les endroits les plus déclives. Il nous paraît évident, d'après cela, qu'une main intelligente a dirigé l'édification du Pont inférieur.

Nous terminerons cette dissertation en rapportant un passage rempli de naïveté, emprunté à un ancien auteur. « Mais quelle chose au monde se peut représenter plus estrange que les fontaines de la pierre qui sont à Clermont, au voisinage de Saint-Alyre, visiblement presque elles petrefient. Il y a vn pont fort long et eminent, qui s'est faict en peu d'années du passage de ces Eaux : et est vray que si les meusniers qui sont au voysinage de ces sources, vouloyent laisser faire leurs Eaux, elles auroyent bien tost petrefié leur ruières et leurs moulins aussi; Mais ils sont curieux à interualles assez brefs de rompre la pierre qui s'y faict; les Iardiniers et autres Paisans en font de mesme, dans les lieux où telle eau a necessairement son passage (1). »

7. Incrustations.

La théorie des incrustations est connue depuis plus d'un demi-siècle, et l'on a bien peu ajouté à ce que Fourcroy écrivait en l'an ix de la république. « L'a-

(1) Jean Banc, page 12-2.

acide carbonique, dit cet auteur, dissout facilement le carbonate de chaux, et c'est ainsi qu'il est dissous dans toutes les eaux naturelles; lorsque cet acide se dégage de l'eau par le contact de l'air et surtout par l'action du calorique, le carbonate de chaux s'en dépose en poussière. Voilà ce qui arrive aux eaux qui forment des incrustations sur les corps qu'elles mouillent, dans les canaux qu'elles parcourent comme celles d'Arcueil près Paris, de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand, des bains de Saint-Philippe en Italie, et une foule d'autres, etc. (1). » Fourcroy a omis de signaler certaines circonstances qui font varier la couleur des incrustations. En effet, les carbonates de magnésie, de fer et de strontiane; le sulfate de chaux, le phosphate de magnésie et de manganèse et la silice peuvent être maintenus en dissolution par l'acide carbonique ou la soude, et ces sels, en se déposant successivement ou simultanément, modifient la forme du carbonate de chaux, et la nuance des dépôts. Citons un exemple : La petite source incrustante de Saint-Alyre est peu ferrugineuse, et ses dépôts sont brillants et cristallins; la grande contient beaucoup de sel martial, et la surface des sédiments qu'elle abandonne est amorphe et terne. Mais, dans les deux cas, la cassure des produits

(1) Tome 4, p. 26. Du système des connaissances chimiques. Paris, an ix de la république française.

est fibreuse comme celle des aragonites du Tambour et de Saint-Nectaire.

Jean Banc ne dit rien des incrustations; Fléchier parle seulement des ponts, des grottes et des rochers; mais Chomel a vu des branches d'arbres, des plantes, des fruits et autres corps, se recouvrir d'une couche pierreuse; il a envoyé à feu M. Tournefort des grappes de raisins, des tiges de bouillon blanc et d'autres plantes pétrifiées. En les examinant avec attention, on reconnaît que ce sont des *incrustations* plus solides que celles des souterrains (1).

En 1788, les habitants de Clermont utilisent depuis long-temps la propriété incrustante des eaux de Saint-Alyre. Ils placent sous le jet de la fontaine de petits objets qui se recouvrent d'une couche calcaire, et qu'ils s'empressent de montrer aux étrangers qui visitent l'Auvergne. Le jardinier de l'abbaye fait un petit commerce d'animaux et de végétaux pétrifiés. (Legrand.)

Après la grande révolution française, cette industrie a acquis chaque jour plus d'importance, et l'on a agrandi successivement les grottes en même temps qu'on a rendu plus long le trajet de l'eau minérale afin de lui enlever en partie le sel martial qu'elle renferme.

(1) Page 342.

En 1829, on découvre au Mont-Cornador des sources minérales dont le sédiment est cristallin. Quelques années plus tard, la petite source calcaire de Saint-Alyre est recueillie, et M. Clémentel reconnaît bientôt qu'elle donne des produits presque aussi beaux que ceux de l'établissement rival de Saint-Nectaire.

Telle est en résumé l'histoire des incrustations d'Auvergne, qui produisent de nos jours des revenus assez considérables. Voici quel est actuellement l'état des lieux.

Les eaux de la grande source parcourent dans des rigoles découvertes une étendue de 70 mètres. Elles perdent d'abord beaucoup de carbonate de fer ; plus loin leurs dépôts sont plus exclusivement calcaires et moins colorés. Arrivées sur le toit des grottes, elles s'engagent dans des ouvertures pratiquées à cet effet, et elles tombent sur de grosses pierres d'où elles jaillissent en gouttelettes sur des objets placés autour du jet d'eau. Elles descendent ainsi d'étage en étage en formant de petites cascades jusqu'au moment où elles arrivent au ruisseau.

La même chose a lieu pour la petite source ; seulement la longueur des rigoles découvertes de cette dernière est d'environ 38 mètres, et l'eau coule en nappes sur les corps et les médailles dont l'incrustation doit être brillante. Pour faire des médailles lisses et polies, l'eau doit être projetée, sous la forme de gouttelettes, sur des moules en creux qu'on peut préparer

avec du soufre ou de la gomme-laque (1). Lorsque la croûte est suffisamment épaisse, on laisse sécher le calcaire, et en frappant un coup sec à la jonction du moule et de l'incrustation, on sépare la médaille.

Enumérons les objets habituellement soumis à l'action de l'eau minérale : Ce sont des bas-reliefs, des bustes, des médailles, des statuettes et autres objets en soufre, en porcelaine sans émail, ou en terre cuite, des animaux empaillés, des corbeilles pleines de fleurs, de feuilles ou de fruits (2); des œufs, des nids, des oiseaux, et des paniers de métal, etc.....

Le soufre a l'inconvénient d'agir sur le fer des eaux martiales quand il reste long-temps sous l'eau, et de produire des veines brunes et noires de sulfure de fer.

Si nous résumons les faits signalés plus haut, nous voyons qu'avant le dix-huitième siècle, les propriétaires des sources de Saint-Alyre ne songeaient qu'à se débarrasser de leurs eaux, parce qu'elles rendaient infertiles les terres de leurs jardins; tandis que dans ces derniers temps on les a recueillies avec soin, et on s'en est servi pour préparer des bains médicaux et des incrustations fort curieuses. C'est à la famille Clé-

(1) Il faut avoir soin de passer sur ces moules une couche d'essence de térébenthine, et de les broser ensuite avec une brosse douce.

(2) Ces objets doivent être peu charnus et offrir une certaine consistance.

mentel qu'on doit, en grande partie, ces heureux et utiles changements.

COMPAINS et CHASTREIX.

M. Guillaume signale, dans sa carte de canton, l'existence de deux sources minérales qui jaillissent dans les environs de Compains, au nord du lac de Monteineyre, entre les burons de la plaine et d'Escoufont. Une troisième fontaine désignée par Desmarest, sous le nom de *Font sala*, appartient à la commune de Chastreix; elle est placée dans un ravin creusé sur le versant méridional des Monts d'Or, entre le puy Gros et le hameau du Mont.

CORNE, voyez BOURG-LASTIC.

CORNET, voyez GLAINE-MONTAIGUT et MARTRES-DE-VEYRE.

● COUDES et NESCHERS.

A peu de distance de la ville de Coudes, des suintements d'eau minérale acidule, calcaire et ferrugineuse apparaissent çà et là au milieu des graviers, formant le lit de la Couze. Ces filets d'eau sont les restes des sources plus abondantes qui ont déposé les travertins placés sur les deux rives de ce cours d'eau.

Au-dessous de Montpeyroux et au bord de l'Allier, des eaux minérales ont traversé jadis des couches épaisses de cailloux roulés fort anciens, et leur ont abandonné un ciment d'aragonite qui les a agglutinés. Quand

elle a pénétré dans des cavités, l'eau les a tapissées de cristaux aiguillés très-blancs de carbonate de chaux.

Il paraît qu'il existe aussi quelques petites sources minérales dans les environs du village de Neschers. (L'abbé Croizet.)

COURPIÈRE.

Le ruisseau du Couzon qui prend naissance sur les limites des communes d'Aubusson et d'Augerolles, se réunit à la rivière de la Dore, immédiatement au-dessous de la ville de Courpière. En remontant ce cours d'eau, on arrive à un monticule granitique dont le sommet est couronné par le village de Rhodias. C'est au pied de ce monticule, sur la rive gauche et très-près du Couzon, que s'échappent les sources de Courpière. La plus connue porte le nom de fontaine du Salé.

Voici quelques renseignements fort exacts qui sont extraits des notes recueillies par nous sur les lieux le 3 juin 1844 :

1°. En face du moulin de Rhodias, on aperçoit, au milieu des graviers, plusieurs dégagements d'acide carbonique.

2°. Un peu plus bas, sur un tertre élevé d'environ 2 mètres au-dessus des eaux du ruisseau, une source froide acidule remplit un petit creux entouré de gazon. Elle paraît aussi abondante que la source du Salé.

3°. Une autre source jaillit à un mètre et demi de

distance de la précédente. Elle fournit moins d'eau, mais le courant d'acide carbonique qui la fait bouillonner est plus abondant.

4°. Une troisième source sort des graviers.

5°. Enfin la fontaine du Salé est placée à 180 pas au-dessous de la première et sort des fentes du granite.

Les caractères physiques et chimiques de ces eaux sont absolument les mêmes. Toutes sont traversées par des courants d'acide carbonique abondants; toutes laissent déposer un sédiment ocracé et de la matière organique. Elles sont limpides et incolores, et leur saveur est aigrelette, ferrugineuse et alcaline; elle rappelle celle des eaux de Vichy. Leur température varie entre $+ 13,5$ et $+ 14^{\circ}$ centigrades. La fontaine du Salé est la plus froide de toutes.

L'analyse suivante qui indique la composition de ces eaux a été faite par nous en 1844.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,8410	Bicarbonate de soude. . .	2,6154
Sulfate de soude	0,0594	Sulfate de soude	0,0594
Chlorure de sodium. . .	0,0572	Chlorure de sodium. . .	0,0572
Carbonate de magnésie.	0,4600	Bicarbon ^{to} de magnésie.	0,6977
— de fer.	0,0300	— de fer.	0,0415
— de chaux.	0,5000	— de chaux.	0,7185
Silice	0,0750	Silice	0,0750
Apocrénate de fer. . . .	traces.	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Matière organique . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Perte	0,1774	Perte	0,1774
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau. . . .	3,1000	litre d'eau. . . .	4,4421

Les eaux de Courpière sont opposées avec succès aux affections atoniques du tube digestif, aux dyspepsies, à la chlorose, à l'anémie et aux engorgements qui succèdent aux fièvres intermittentes. Leur composition chimique nous fait supposer qu'elles peuvent être utiles aux goutteux, aux calculeux, aux graveleux et aux personnes affectées d'inflammations chroniques des muqueuses génito-urinaires.

Elles sont très-fréquentées par les habitants des cantons de Courpière et de Thiers.

DORE-L'ÉGLISE.

Les renseignements dont nous allons donner l'analyse, sont extraits d'une lettre écrite par M. Bouchet, curé de Dore-l'Église (1).

1°. Il existe au milieu du village du Barsac une source qui était très en vogue autrefois; elle a été abandonnée depuis quelques années.

2°. Une seconde fontaine minérale est au milieu des prairies et non loin de la première.

3°. Une troisième s'échappe à côté du hameau du Saut ou du Saul; elle guérit la *fièvre* et les maux de tête.

4°. Une quatrième source est indiquée, mais on

(1) Dans les renseignements qui ont été transmis au professeur Gonod, on signale également les sources du Saut et du Barsac, et nullement celle de Josse ou de Fosse.

ne dit ni son nom ni celui du hameau voisin. Serait-ce celle qui est désignée par Legrand-d'Aussy et l'auteur du Dictionnaire des communes, sous les noms de Fosse ou de Josse.

Les eaux minérales de la commune de Dore sont acidules, ferrugineuses et très-peu salines. Elles ressemblent à celles d'Arlanc.

ENVAL, voyez SAINT-HIPPOLYTE.

**FONT-SALADE, FONT-SALA, FONT-SAULCE, voyez
GLAINE-MONTAIGUT, GRANDEYROL, VERNINES-
AURIÈRES et COMPAINS.**

GERLE, voyez AMBERT.

GIMEAUX (1).

La commune de Gimeaux renferme plusieurs sources minérales acidules; l'une d'elles vient sourdre à une petite distance du chemin de Prompsat. Elle a déposé une si grande quantité de travertins qu'il a fallu les détruire en partie pour désobstruer le chemin.

« On y a pratiqué une grotte haute de quatre à cinq pieds, large de vingt-quatre et profonde de douze (2). »

Indépendamment de cette fontaine, il en existe

(1) Quelques auteurs anciens donnent au village de Gimeaux le nom de Jumac.

(2) Dict. topographiq., 1814, page 76.

une autre qui est au sud-ouest du village, à côté du ruisseau.

Une troisième plus éloignée et plus chaude, est au nord-nord-ouest de l'église (1).

La saveur des eaux de Gimeaux est aigrelette, salée et légèrement ferrugineuse. L'eau de la dernière source fait monter le thermomètre à $+ 24$ ou 25° ; elle contient, d'après Mossier, les substances suivantes (2) :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Sulfate de soude.	0,6900	Sulfate de soude.	0,6900
Chlorure de sodium. . . .	0,8165	Chlorure de sodium. . . .	0,8165
— de magnésium	0,0796	— de magnésium	0,0796
Carbonate de magnésie.	0,9558	Bicarbonate de magnésie.	1,4488
— de fer.	traces	— de fer.	traces.
— de chaux.	0,2389	— de chaux.	0,3433
Sulfate de chaux.	traces	Sulfate de chaux.	traces.
Substance bitumineuse .	traces.	Substance bitumineuse .	traces.
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	2,7808	litre d'eau.	3,3782
Acide carbonique.	16 pces cubes.		

Ces eaux sont fréquentées par quelques paysans.

GLAINE-MONTAIGUT OU SAINT-JEAN-DE-GLAINE.

Glaine-Montaigut possède deux sources minérales.

(1) Renseignements fournis par M. Bravy, maire de la commune.

(2) Notes manuscrites de Mossier.

La première est peu connue et peu fréquentée. Elle porte, à ce qu'on nous a dit, le nom de Font-Salade. La seconde, celle du Cornet, est dans une petite vallée située entre le château du Cornet et celui de la Molière.

L'eau de cette fontaine est froide et limpide. Elle tient en dissolution une grande quantité d'acide carbonique. Le résidu obtenu par nous, en évaporant un litre de ce liquide, a été de 46 centigrammes; les sels solubles se composaient de carbonate, sulfate et hydrochlorate de soude (20 centigrammes); les sels insolubles de carbonate de chaux mêlé d'un peu de silice et de carbonates de magnésie et de fer (26 centigrammes).

La source du Cornet est très en vogue parmi les habitants des communes voisines. Elle convient aux personnes dont les digestions sont pénibles et laborieuses.

GRANDEYROL et MONTAIGUT.

1°. Sources de la tour Rognon.

Comme ces fontaines sont placées sur les limites des communes de Grandeyrol et de Montaigut, plusieurs auteurs leur ont donné le nom de ce dernier bourg. Indiquons d'une manière précise leur position topographique.

En suivant le chemin qui conduit de Montaigut-le-Blanc à Saint-Nectaire, on trouve, après avoir marché pendant dix ou douze minutes, un ruisseau qui

baigne, du côté de l'est, la colline de la tour Rognon. Si l'on remonte le cours de ce ruisseau, en cotoyant sa rive droite, après avoir parcouru un espace de moins de mille mètres, on rencontre cinq sources minérales, sortant des fentes du granit. Elles sont très-rapprochées les unes des autres. Les paysans des environs les connaissent sous la dénomination de *Font-Saulce* (fontaine salée).

Elles appartiennent depuis bien des années à la famille de Laizer, comme le prouve la déclaration suivante : « Plus déclare luy appartenir (au marquis de Laizer) une source d'eau minérale située aux appartenances de Grandeyrolles, terroirs du Sail-sous-Grandeyrolles, sur le bord du ruisseau (1). »

La température des sources de la tour Rognon varie entre $+ 12^{\circ},5$ et $+ 13^{\circ}$ centigrades. Une seule d'entre elles est abondante. Elles sont toutes traversées par des courants d'acide carbonique. La saveur de leurs eaux est aigrelette, salée, un peu alcaline et ferrugineuse. Leur dépôt se compose de carbonate de chaux et de fer. Un peu de matière organique verte surnage dans les endroits où ces liquides séjournent pendant un certain temps.

(1) Extrait d'un acte de déclaration de foi et hommage de Mgr Louis-Gilbert, marquis de Laizer, etc., en date du 18 mai 1784. Cet acte nous a été communiqué par M. le marquis de Laizer, auquel appartiennent encore aujourd'hui les fontaines de la tour Rognon.

Ces eaux attirent quelques malades. On les prescrit comme stimulantes aux personnes dont les digestions sont lentes et laborieuses.

2°. Sources de Verrières.

Elles sont au nombre de trois. Elles s'échappent des fentes de la lave qui remplit le fond de la vallée de la Couze et sur la rive droite de ce cours d'eau.

La première est à l'est de Verrières, un peu au-dessous du pont. Sa température est de $+ 10,5$.

La seconde est dans le lit de la rivière, et plus haut que le pont. Elle est froide comme la précédente, mais elle est un peu plus abondante.

La troisième est à l'ouest du village, sur un tertre couvert de gazon, et presque immédiatement au-dessus de la cascade de Verrières. Elle est entourée de suintements laissant déposer des matières ocreuses. Sa température est de $+ 11,5$.

L'eau de ces trois fontaines est acidule, saline, ferrugineuse et calcaire. Une écume verdâtre nage à sa surface; elle est formée par de la matière organique verte. Nous ne savons point si ces eaux sont utilisées.

GRANDRIF (1).

Grandrif est bâti sur les pentes occidentales des

(1) Cette notice est extraite des *Recherches analytiques et médicales de Grandrif*, publiées à Clermont, en 1838, par M. H. Lecoq.

montagnes du Forez. La source qui porte le nom de ce village est un peu plus haut. Pour y arriver on remonte le ruisseau principal désigné jadis sous le nom de *Magnus-Rivus*, et l'on rencontre bientôt un petit cours d'eau tributaire du premier. Il faut suivre sa direction.

Le chemin que l'on parcourt est ombragé par des touffes d'arbrisseaux ou par les arbres élevés d'une magnifique forêt.

C'est dans ce lieu champêtre, sur la lisière d'un bois et soustrait aux rayons du soleil que sourde l'eau minérale de Grandrif. Elle sort d'une roche de gneiss qui constitue la presque totalité du sol de la contrée. Une fracture de ce terrain lui livre passage, et elle est recueillie dans un petit bassin creusé dans le roc. Lorsqu'on vide ce bassin, on reconnaît que ses parois sont tapissées d'un dépôt d'une belle couleur orangée.

Cette source fait monter le thermomètre centigrade à $+ 10^{\circ}$.

L'eau minérale est parfaitement limpide et transparente, d'une saveur aigrelette et piquante très-agréable. Sa pesanteur spécifique est de 1,00066.

M. Baudin, ingénieur des mines et professeur de chimie industrielle de la ville de Clermont-Ferrand, a bien voulu se charger de l'analyse quantitative de cette source.

Voici les résultats de ses recherches :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,0702	Bicarbonate de soude. . .	0,0993
Sulfate de soude.	0,0051	Sulfate de soude.	0,0051
Chlorure de sodium. . . .	0,0038	Chlorure de sodium. . . .	0,0038
Carbonate de magnésie. . .	0,0662	Bicarbon ^{te} de magnésie. . .	0,1005
— de fer (1).	0,0081	— de fer.	0,0012
— de chaux.	0,2308	— de chaux.	0,3316
Silice	0,0455	Silice	0,0455
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	0,4297	litre d'eau.	0,5870
Acide carbonique.	1 vol.		

Deux analyses de l'eau de Grandrif avaient déjà été faites avant celle que je viens de rapporter. La première, par M. Désaux, pharmacien à Poitiers, qui avait reconnu la présence de la plupart des substances que nous venons de citer; la seconde, par M. le docteur Carré, de la même ville. Cette dernière, plus détaillée, a été insérée dans le Journal de chimie médicale de septembre 1836. M. le docteur Carré a tiré tout le parti possible de la petite quantité d'eau qu'il avait à sa disposition, et ses résultats se rapprochent beaucoup de ceux que nous venons de rapporter; mais il n'a pas trouvé de sulfates ni de chlorures, sels qui eussent également échappé à MM. Baudin et Lecoq s'ils n'avaient pu opérer que sur une quantité de quatre

(1) Dans les analyses publiées par MM. Lecoq et Baudin, on suppose que le fer est à l'état d'oxide. La quantité de cet oxide est de 0,0050.

grains de résidu , comme il a été obligé de le faire. M. Carré a trouvé aussi plus d'acide carbonique que M. Baudin. Il en indique un volume et un cinquième, différence qui n'a rien d'étonnant, et qui prouve du moins que l'eau de Grandrif transportée conserve parfaitement son gaz, puisque l'analyse, faite à Poitiers, lui est plus favorable que celle faite près de la source.

« D'après ce qui précède , dit le savant médecin dont
» nous venons de citer l'analyse , nous croyons pou-
» voir considérer cette eau comme ayant des proprié-
» tés remarquables ; elle aurait , selon nous , de
» l'analogie avec les eaux de Seltz ; elle serait rafraî-
» chissante , apéritive , diurétique ; nous pensons
» qu'elle pourrait faciliter la digestion , calmer les
» douleurs d'entrailles , être employée avec succès
» dans les cas d'embarras gastrique , de débilité de
» l'estomac et des organes gastro-intestinaux , d'hy-
» pochondrie , d'engorgements abdominaux et de
» catarrhes chroniques. »

« J'ai pu , sur les lieux mêmes , vérifier la plupart des inductions que M. le docteur Carré avait tirées de l'analyse des eaux de Grandrif , et j'ai vu qu'en effet ces eaux avaient une action très-marquée sur tous les organes de la digestion. Chaque fois qu'il y a délabrement de l'estomac , appauvrissement du système sanguin , et , par une réaction presque constante , exaltation de la susceptibilité nerveuse , les eaux de Grandrif ramènent le calme et la régularité qui n'ap-

partiennent qu'à l'état normal. Les diverses affections connues sous les noms de gastralgie, dyspepsie, cardialgie, cèdent le plus souvent à leur action tonique et légèrement stimulante, bien qu'une médication contraire semble parfois indiquée. » (H. Lecoq.)

Les migraines, les chloroses ou pâles couleurs, certaines dépravations de l'appétit, si communes chez les hypochondriaques, seraient, sans doute, améliorées par l'usage de ce liquide minéral. Enfin, tous les ans on rencontre à Grandrif des personnes qui viennent boire les eaux pour arrêter des fièvres intermittentes invétérées. M. Maisonneuve, médecin à Ambert, qui, dans ces recherches, a aidé M. Lecoq de son expérience et de ses lumières, assure les avoir vues souvent réussir dans cette dernière maladie, alors même que le quinquina et les moyens usités, en pareil cas, avaient été impuissants.

GRIPIL, voyez MARAT.

JAUDE, voyez CLERMONT.

JAVELLE, voyez BROMONT.

JOB.

Les sources de Sagnetat, de la Becherie et de la Souche, jaillissent sur le territoire de la commune de Job. La première est au sud-ouest et tout près de Job, dans une prairie. Elle est peu abondante, et un dégagement d'acide carbonique la traverse.

Comme elle est très-rapprochée du chef-lieu de la commune , on lui donne la préférence. (Coiffier, docteur.)

La fontaine de la Becherie est également acidule, mais elle fournit une quantité d'eau plus considérable. Elle est au nord de Job. (Maisonneuve, médecin à Ambert.)

La source de la Souche est à une petite distance du hameau du même nom.

Les eaux de ces fontaines sortent des terrains cristallisés ; elles sont limpides, piquantes, froides et peu actives. Leurs propriétés physiques, chimiques et médicinales, diffèrent peu de celles des eaux de Grandrif. L'eau de la Becherie contient par litre 62 centigrammes de substances solubles ou insolubles ; celles de Sagnetat et de la Souche sont un peu moins salines.

JOSE.

Les eaux de Médague appartiennent à la commune de Jose. Elles s'échappent sur la rive droite et dans l'ancien lit de la rivière d'Allier. Elles ont été désignées par les anciens auteurs, sous les noms de Joze-les-Maringuez, de Medaigues et de Medesques.

Ces fontaines n'étaient point connues du monde savant, lorsque, à la fin du seizième siècle, un médecin distingué de Thiers, nommé Bachot, les mit en

usage. (Jean Banc.) Les lieux où venaient sourdre les eaux de Médague, étaient à peu près ce qu'ils sont aujourd'hui. « Ce sont, écrit un ancien auteur, petits lacs entiers de telles merueilles qui ont leurs sources presque en eux-mesmes pour la plus-part; chargées de roseaux en quelques endroits : par le milieu d'une infinité d'oyseaux aquatiques, principalement en hyuer : et aux lieux moins humides et couverts, d'armées presque de pigeons recherchant l'acuité des feces de ceste Eau minérale. »

« Il y a, outre cela, deux insignes sources séparées l'une plus haulte et prochaine de la rivière que l'autre dans un pré marescageux. Ceste-cy est claire et froide à merueille, couverte d'infinis bouillons, piquante et fort vaporeuse au goust et m'a tousiours semblé quand ie l'ay soigneusement et ententivement goustée qu'elle auait ses qualités plus relevées et estenduës que celles de Pougues.

» L'autre source est plus basse, mais ce me semble plus profonde dans la prairie; elle n'est si picquante à mon goust, ny si claire à l'œil mais ses feces paroissent plus orangées dans les lieux de leur cours que des précédentes (1). »

Nous allons indiquer l'itinéraire qu'il convient de suivre quand on doit visiter toutes les sources miné-

(1) Jean Banc, page 86-2 et 87.

rales de Médague. Ces sources sont au nombre de trois (1).

1°. Source du Gros-Bouillon.

Après avoir traversé l'Allier au niveau de l'église de Jose, on marche vers l'orient et l'on arrive à un lac étroit et fort long, dont la rive orientale est ombragée par une rangée d'arbres, tandis que des marais se remarquent sur la rive opposée. On cotoie ce lac en remontant vers le sud, et l'on atteint bientôt un petit escarpement au pied duquel sont entassés des blocs de travertins et des fragments de brèches formées de cailloux roulés noirs empâtés dans un ciment d'aragonite blanche. C'est là que vient sortir la source du Gros-Bouillon. Les dégagements d'acide carbonique qui l'accompagnent, occupent un espace de huit à dix mètres. Le courant le plus considérable est du côté du midi. A côté des sources on voit, au milieu du lac, deux petites îles où croissent des saules, des aulnes, des menthes, des scrofulaires et diverses espèces de graminées parmi lesquelles on remarque le *poa maritima*.

2°. Source des Gravieres.

En quittant le Gros-Bouillon, on prend un chemin d'exploitation qui traverse des terres sableuses et peu fertiles et se dirige vers le sud-ouest. Après avoir parcouru un espace de quatre à cinq cents pas, on arrive

(1) M. Bertrand, du Pont-du-Château, assure qu'une quatrième source existe dans le lit actuel de la rivière.

à un bassin ayant la forme d'un carré long, et dans lequel se réunissent les eaux d'une fontaine acidule, saline et ferrugineuse (1).

Les dégagements d'acide carbonique sont peu considérables, mais ils sont très-multipliés. Les bords du bassin sont tapissés d'une couche de carbonate de chaux; le trop-plein de la source est couvert d'une croûte de matière organique mêlée de carbonates de chaux et de fer.

3°. Source du Petit-Bouillon.

En partant de la source du Gravier, on se dirige vers le domaine de Médague, et après avoir marché l'espace de cinq à six cents pas, on voit, dans un champ cultivé, un creux rempli d'eau minérale maintenue dans un état apparent d'ébullition par un dégagement d'acide carbonique. Ce bassin est entouré de gazon. Les bords de ces diverses sources sont presque toujours entourés de pigeons, et quand on chasse ces animaux en allant à la fontaine des Gravier, ils se réfugient auprès du Petit-Bouillon, et peuvent guider le voyageur qui cherche cette dernière fontaine.

La température des sources de Médague varie entre $+ 15$ et $+ 16^{\circ}$ centigrades. Leur saveur est acidule, alcaline et très-peu ferrugineuse. La source du lac est évidemment mêlée d'eau douce; aussi son goût

(1) Le bassin qui est en maçonnerie offre une longueur de deux mètres et demi et une largeur de 130 centimètres.

est-il moins piquant et moins salé. La source des Graviers est la seule qui soit fréquentée. Elle mérite la préférence qu'on lui donne (1).

L'examen que nous avons fait de ses eaux, en 1845, nous a fourni les données suivantes :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,0320	Bicarbonate de soude. . .	1,4594
Sulfate de soude. . . .	0,1423	Sulfate de soude. . . .	0,1423
Chlorure de sodium. . .	1,1824	Chlorure de sodium. . .	1,1824
Carbonate de magnésie.	0,1620	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,2457
— de fer.	0,0400	— de fer.	0,0554
— de chaux.	1,6000	— de chaux.	2,2993
Sulfate de chaux. . . .	traces.	Sulfate de chaux. . . .	traces.
Silice.	0,1000	Silice.	0,1000
Matière organique. . .	traces.	Matière organique. . .	traces.
Perte.	0,0813	Perte.	0,0813
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	4,3400	litre d'eau.	5,5658

Après Bachot, Raulin a fait l'éloge des eaux de Médague, et Massillon, évêque de Clermont, en a fait usage pour des coliques néphrétiques, pendant qu'il habitait son château de Beauregard (2).

Ajoutons que, depuis bien des siècles, les eaux minérales de cette localité sont fréquentées par les habitants des plaines marécageuses faisant partie des

(1) La source du Gros-Bouillon appartient à la commune de Jose, les fontaines du Petit-Bouillon et des Graviers à des particuliers.

(2) Legrand, tome 2, page 283.

cantons de Maringues, d'Ennezat, de Riom, de Pont-du-Château, de Vertaizon, de Lezoux et de Billom.

Elles sont surtout employées pour combattre les engorgements du foie et de la rate, et les hydropsies qui succèdent aux fièvres intermittentes.

Le docteur Bertrand, du Pont-du-Château (1), qui a fait une étude particulière de cet agent thérapeutique, le conseille dans les maladies chroniques des voies urinaires (2), la chlorose, les gastro-entéralgies, et certaines modifications du tube digestif qui rendent les digestions lentes et difficiles. Ce médecin le prescrit également aux personnes affectées d'*inflammations chroniques de la muqueuse intestinale et des glandes mésentériques*.

Les eaux de Médague améliorent ou guérissent les engorgements occasionnés par les fièvres intermittentes rebelles; elles font également cesser les fièvres réglées qui ont résisté à l'administration du quinquina ou de ses succédanés. M. Parrot, inspecteur des sources de Médague, veut qu'on les oppose à la leucorrhée et aux engorgements utérins (3). Elles conviennent également dans la goutte et la gravelle.

Ces eaux s'administrent, le matin, à la dose de

(1) Annales de l'Auvergne, 1842, page 33.

(2) Parmi lesquelles il faut comprendre les graviers et les calculs de la vessie.

(3) Notice sur les eaux de Médague, pièce de la préfecture.

deux à huit verres. On doit en boire davantage quand on veut obtenir un effet purgatif.

Si les malades les digèrent bien, ils peuvent en prendre à leur repas, après les avoir mêlées avec un peu de vin.

Employées en lotions, elles améliorent les ulcères chroniques et l'atonie des gencives. (Bertrand.)

Souvent les habitants des campagnes abusent de ce remède. Il résulte de cet abus des superpurgations, des gastro-entérites plus ou moins intenses ou des recrudescences des affections que ce remède est destiné à combattre. (Bertrand.)

JOSSE, voyez DORE-L'ÉGLISE.

JUMAC, voyez GIMEAUX.

LA BECHERIE, voyez JOB.

LA BOSSE, voyez AIGUEPERSE.

LA CHONS, voyez AMBERT.

LA SOUCHE, voyez JOB.

LA FAYOLLE, voyez SAINT-AMANT.

LA FROUDE, voyez SAINT-OURS.

LAGARDE, voyez CLERMONT et CHAMBON.

LA GERLE, voyez AMBERT.

LA GORCE, voyez NÉBOUZAT.

LA PIQUE, voyez CHAMBON.

LAPS.

Nous avons visité, près du village de Laps, au pied du puy Saint-Romain, une petite fontaine acidule et calcaire qui a incrusté une quantité considérable de mousses et des branches, des tiges et des feuilles de plantes très-variées.

LA RÉVEILLE, voyez SAUXILLANGES.

LASCHAMPS, voyez MONTCEL.

LAVILLETOUT, voyez BESSE.

LE BREUIL, voyez THIERS.

LE CHAMBON, voyez CHAMBON.

LE GOT, voyez MARAT.

LE GRAVIER, voyez MARTRES-DE-VEYRE et SAINT-MAURICE.

LEINS, voyez SAINT-DIÉRY.

LE VERNET, voyez VERNET.

MARAT.

Deux petites fontaines minérales acidules, analogues à celle de Grandrif, jaillissent dans les dépendances de cette commune. L'une d'elles se fait jour près du hameau de Gripil ou Gripeil; l'autre est au

sud-est d'Olliergues, sur la rive gauche du ruisseau du Got dont elle porte le nom. Elle est très-acidule et bouillonne entre deux rochers. (Coiffier, médecin.)

Elle contient 68 centigrammes de substances salines par litre d'eau.

Ces fontaines sont très-peu fréquentées.

MARGUERITE (SAINTE), voyez **MARTRES-DE-VEYRE** et **SAINT-MAURICE**, **VERNET** et **MONT-D'OR**.

MARTRES-DE-VEYRE et **SAINT-MAURICE**.

En suivant le cours de l'Allier, les premières *sources* minérales que l'on rencontre s'échappent sur la rive gauche de la rivière et au pied de la montagne de Coirent.

Après avoir donné issue à ces fontaines, la ligne de failles se dirige du côté de l'est, traverse le plateau Saint-Martial et forme un angle droit avec une autre ligne qui court du nord au sud. Cette seconde ligne commence près de la chapelle de Sainte-Marguerite, et se termine non loin de la *couse* de Veyre, sur le territoire des Roches.

Les eaux minérales des Martres et de Saint-Maurice offrent à peu près la même composition. Nous citerons comme types les trois fontaines suivantes :

SELS CONTENUS DANS UN LITRE D'EAU.

	Grammes.
Source du Cornet	5,040
— de Sainte-Marguerite	5,100
— de Saint-Martial	5,200

Février 1846.

5

Mais à plusieurs endroits, et surtout au milieu des marécages placés au-dessus du Saladi, des courants d'acide carbonique traversent des amas d'eau pluviale. Ils cessent d'être apparents en été lorsque les terrains sont à sec; d'autre part, une source acidule abondante et non saline se fait jour au territoire des Roches. Enfin les deux fontaines du plateau Saint-Martial sont fréquemment mêlées d'eaux douces pendant les saisons froides et pluvieuses.

A. Sources de la commune des Martres.

1°. Sources du Cornet et du Tambour.

Avant de franchir le pont de Longue, si l'on parcourt, en remontant la rive gauche de l'Allier, un espace d'environ trois cents mètres, on arrive à des escarpements d'arkose qui ont été minés par les eaux de la rivière. Au-dessous d'une puissante assise de ces grès, quelques fontaines minérales jaillissent d'une fissure assez large, et en partie comblée par des aragonites fibreuses ou des brèches à ciment calcaire (1).

Trois de ces fontaines méritent d'être signalées.

a. Source du Cornet.

Elle sort à un demi-mètre au-dessus des basses eaux de l'Allier. Elle est reçue dans une petite rigole en bois.

(1) On trouve dans les fentes de l'arkose, de la baryte sulfatée et du bitume. Cette dernière substance a été signalée dans l'ouvrage de Jean Banc.

b. La deuxième fontaine est à une très-petite distance de la précédente. Elle coule dans une rainure creusée sur le rocher.

c. La fontaine du Tambour est plus loin. Ses eaux se rassemblent dans un petit creux. Le courant de gaz qui en sort est intermittent, et produit, en sortant, un bruit que l'on a comparé à un roulement de tambour.

Les eaux de ces sources offrent les mêmes qualités physiques. Elles sont limpides et acidules; leur saveur est aigrelette, saline, un peu alcaline et ferrugineuse. Leur température est de $+ 25^{\circ}$ centigrades.

Elles abandonnent d'abord un sédiment ocreux, et plus loin du calcaire incrustant et de la matière organique. Elles étaient inconnues du monde médical avant le commencement du dix-septième siècle.

L'aysance de ces eaux, dit Jean Banc, *est beaucoup plus belle pour s'y porter à pied que celle de Vic le Conte (Saint-Maurice); car il n'y a pas un quart de lieuë de là iusques au village des Martres, tout en plain país fort couuert et de distance presque conuenable du temps qu'il faut pour l'exercice auant que de manger.* « Il ne leur manque qu'un peu d'autorité acquise par le temps pour se mettre en vogue et en crédit aussi bien que les autres. »

« Si les habitans y veulent un peu apporter d'ayde, il y aura moyen de les rendre fort celebres. »

Les prédictions de Jean Banc se sont en partie réalisées, car les sources du Tambour sont fréquentées

par les habitants des communes voisines; mais leur réputation n'a pas dépassé les limites du département.

Vauquelin a obtenu 605 centigrammes de sels solubles et insolubles par litre d'eau (1). Duclos avait retiré, avant lui, 555 centigrammes de résidu de la même quantité de liquide (2). Enfin, en 1844, un litre d'eau du Cornet nous a laissé 504 centigrammes de substances salines dont voici la composition :

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,7600	Bicarbonate de soude. . .	2,4890
Sulfate de soude.	0,1500	Sulfate de soude.	0,1500
Chlorure de sodium. . .	1,9480	Chlorure de sodium. . .	1,9480
Carbonate de magnésie.	0,2100	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,3185
— de fer.	0,0350	— de fer.	0,0485
— de chaux.	0,6200	— de chaux.	0,8909
Alumine.	traces	Alumine.	traces.
Apocrénate de fer. . . .	traces.	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Silice.	0,0700	Silice.	0,0700
Matière organique. . .	traces	Matière organique. . .	traces.
Perte	0,2470	Perte	0,2470
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	5,0400	litre d'eau.	6,1619

En 1603, Jean Banc en a conseillé l'usage à plusieurs personnes appartenant à la noblesse. « Vn homme de Pont-du-Chasteau, domestique de la vi-

(1) Annales de l'Auvergne, 1844, page 107. — Le chimiste de Paris dit qu'il a obtenu 14 grains de sels terreux et 48 grains de sels solubles par livre d'eau.

(2) Le résidu retiré par Duclos représentait 1/182 du poids de l'eau minérale.

comtesse de Canillac , aagé de plus de cinquante ans , m'a assuré , dit le médecin de Moulins , depuis trois années en ça , estre guery d'une langueur et pesanteur de tout le corps , avec une courte-haleine , et dégoustement qui le mettait au mourir . »

Prises à haute dose , les eaux minérales du Tambour et du Cornet sont purgatives. Bues en petite quantité , elles sont stimulantes , et conviennent aux personnes faibles et lymphatiques , à celles dont les digestions sont lentes et pénibles ; à celles qui sont atteintes de chlorose ou d'anémie , d'engorgement du foie ou de la rate , de fièvres intermittentes rebelles , d'affections goutteuses ou calculeuses .

2°. Sources du plateau Saint-Martial.

Le plateau Saint-Martial est placé sur la rive gauche de l'Allier qui forme dans cet endroit un coude très-considérable. Il est borné à l'est par le Saladi ; il s'arrête vers le nord , un peu au-dessous d'un four à chaux et de la source de Saint-Martial ; il est traversé à l'ouest par la route de Vic-le-Comte .

Deux sources minérales y sourdent ; elles sont situées entre le Saladi et le pont de Longue , au milieu d'un communal et près d'un chemin vicinal .

Elles remplissent deux grands creux où elles se mêlent aux eaux pluviales. Elles sont entourées de masses considérables de calcaires incrustants qui reposent sur des couches fort épaisses de cailloux roulés. Près du Saladi , des marécages laissent dégager de

nombreux courants d'acide carbonique ; la présence de ces courants est facile à constater, lorsque ces terrains incultes sont couverts d'eau.

Ce plateau doit son nom à une petite chapelle dont on trouve encore les ruines, et qui est bâtie sur une colline de travertins dont l'étendue est d'environ six cents mètres.

En 1828, des chauxfourniers, qui exploitaient le calcaire, trouvèrent, à trois ou quatre pouces de profondeur, un squelette humain ; une commission nommée par l'Académie de Clermont fut chargée d'examiner les lieux. Elle pria M. Aubergier père d'analyser l'eau de la source à laquelle on attribuait la formation des travertins : voici les résultats des recherches de ce chimiste (1).

	Grammes.
Acide carbonique	q ^{te} indéterminée.
Carbonate de soude	1,000
Chlorure de sodium	1,800
Carbonate de magnésie	0,200
Fer et manganèse	0,010
Carbonate de chaux	0,200
Chlorure de calcium	0,010
Carbonate d'alumine	0,100
	<hr/>
Total des sels par litre d'eau.	3,320

(1) Voyez le rapport du docteur Peghoux. Annales d'Auvergne, 1830, page 1.

Ces eaux ne sont point employées.

3°. Sources du Saladi.

A deux cents mètres environ, et au nord-nord-est de la chapelle de Sainte-Marguerite, sur la rive gauche de l'Allier et en face d'une pyramide de basalte située au pied du puy Saint-Romain, la rivière a profondément entamé le plateau Saint-Martial.

Le tertre qui en résulte porte le nom de Saladi (1).

Il présente dans un espace de 180 à 200 mètres, une innombrable quantité de sources acidules, salines, calcaires et ferrugineuses, dont un assez grand nombre se fait jour dans le lit de l'Allier. A l'extrémité du Saladi, une caverne peu profonde nous a présenté des stalactites presque blanches et des suintements d'eau minérale peu abondants.

Parmi ces nombreuses sources, il en est une dont la température est de $+ 22^{\circ}, 75$. Elle coule dans une petite rigole en bois. Le courant de gaz méphitique qui la fait bouillonner, produit un roulement semblable à celui de la source du Tambour, mais plus fort.

Il existe à peu de distance une autre fontaine plus abondante. Sa température est de $+ 24^{\circ}$.

(1) Ce tertre présente à sa partie inférieure des assises puissantes d'arkose, et au-dessus des cailloux roulés ou des travertins.

Une troisième, qui est accompagnée d'un dégagement considérable d'acide carbonique, se fait jour dans le lit de l'Allier.

Les eaux du Saladi ressemblent pour la saveur et les dépôts à celles du Tambour.

4°. Buvette de Saint-Martial.

Au-dessous d'un ancien four à chaux et près de l'extrémité orientale du plateau Saint-Martial, une petite fontaine bâtie, dont l'eau est limpide, très-saline et peu acidule, s'échappe d'un tube métallique. Elle marque $+ 25^{\circ},5$.

Un litre de cette eau minérale, évaporé, nous a laissé un résidu pesant 520 centigrammes.

Cette source est peu fréquentée. Elle agit comme les eaux du Tambour.

5°. Sources de la Font de Blé et des Roches.

a. Le territoire de la Font de Blé fait suite au plateau Saint-Martial. On y trouve une digue, et derrière cette digue une vaste mare d'eau minérale couverte d'une croûte renfermant des carbonates de chaux et de fer et de la matière organique. Des bulles nombreuses d'acide carbonique viennent crever à la surface de l'eau.

b. En avançant vers l'est, dans un endroit presque toujours submergé, on rencontre une source minérale dont l'eau jaillit entre le calcaire tertiaire et l'arkose. Un dégagement de gaz méphitique fait bouillonner l'eau de l'Allier à côté de cette source.

c. Grande source des Roches.

Elle est à cent pas environ et à l'est de la digue, à côté d'un ravin.

Sa saveur est acidule et terreuse. Elle est abondante et n'abandonne aucun dépôt.

d. Enfin, à une petite distance de la couse de Veyre, plusieurs filets d'eau minérale saline, ferrugineuse et calcaire sortent au milieu d'une saussaie.

B. Sources de la commune de Saint-Maurice.

Les sources de cette commune sont généralement désignées sous les noms de fontaines de Vic-le-Comte ou de Sainte-Marguerite.

Elles ont eu jadis une grande vogue. Des restes d'édifice existent encore, en 1605, auprès de ces eaux; ils annoncent qu'elles ont alimenté à une époque inconnue, mais fort reculée, un établissement thermal d'une certaine importance. Jean Banc nous a laissé, sur ce fait, des documents curieux, et que nous allons reproduire. « La masse de muraille toute cimentée, qui est en lieu décliue de ce voysinage, marque plustost auoir esté adjencée autresfois pour vn bain que pour vn Molin, au contraire de ce que beaucoup de voysins du lieu croyent: ce qui me le faict juger ainsi, est la descouerture des canaux, qu'on voit tous les jours propres à l'vsage desdicts bains naturels, lesquels en quelque lieu paraissent entiers de terre cuicte et

en d'autres rompuz et vsez par leur vieillesse et caducite ; tous lesquels seruent a conduire partie desdictes Eaux bien pres d'un vuide , dans lequel toutes sont recuës en l'enclos desdictes murailles , que je croy qui seruoient de bain anciennement. Je suis confirmé en ceste opinion par la propriété que j'ay esprouée de ces Eaux contre les mauuaises affections du cuir, qui me faict croire que l'antiquité s'en soit seruie a cet vsage. Pour cela ie ne veux pas nier que postérieurement on n'y aye bien basty quelque Molin a bled ; mais l'euidence plus ancienne et raisonnable , est du bain naturel. »

Comme le granit est presque partout à nu autour des fontaines de Saint-Maurice , on doit supposer que l'Allier a entraîné les constructions décrites par Jean Banc , car nous n'en avons pas trouvé la moindre trace.

Les eaux minérales appartenant à la commune de Saint-Maurice viennent sourdre sur la rive droite de l'Allier, tout près d'une petite chapelle dédiée à sainte Marguerite. Elles sont nombreuses et quelques-unes sont abondantes. Les plus chaudes ne font pas monter le thermomètre centigrade au-delà de $+ 34^{\circ}$.

1^o. Source et établissement de Sainte-Marguerite.

Cette fontaine « qui souloit estre d'ancien employ plus proche de Vic-le-Conte est bastie et de longtemps adjencée : On l'appelle Saincte-Margueritte, mais par

malheur, comme elle rendoit de fort heureux succez contre les maladies, avec les neusaines qu'on y faisoit en l'honneur de sainte Margueritte, a la mode de Pougues, Saint-Pardoux et Saint-Arban, quelques curieux en voulant agrandir leur bassin, y laissèrent mesler quelques sources d'Eau douce, qui depuis ne sceurent oncques estre demeslées et a ceste occasion demeurent maintenant destituées de leur ancienne vertu et employ (1). »

Il y a quelques années les propriétaires riverains s'étant emparés des sources de Sainte-Marguerite; l'administration des eaux et forêts a fait valoir ses droits, et ses réclamations ayant été déclarées légitimes, les fontaines situées sur le territoire de Saint-Maurice et qui occupent le lit de la rivière, ont été affermées par elle (2).

Le fermier a fait construire un établissement bas, très-petit, malpropre et mal aéré, qui est alimenté par la source de Sainte-Marguerite. La température de cette fontaine est de $+ 32^{\circ},75$. Ce misérable édifice renferme deux baignoires et deux piscines qu'on a

(1) Jean Banc, page 97.

(2) Voici la hauteur des sources affermées au-dessus de l'étiage de l'Allier. 1°. Source de Sainte-Marguerite, 57 centimètres; les fontaines diverses de la Grève varient entre 61 et 87 centimètres.

enfermées dans trois cabinets séparés les uns des autres par des cloisons en planches.

2°. Sources dans la rivière.

Trois petites sources jaillissent au nord-ouest et à sept ou huit mètres de l'établissement de Sainte-Marguerite. On ne peut les voir que lorsque les eaux sont très-basses. La température de la source la plus abondante est de $+ 33^{\circ},75$; celle des autres est de $+ 33^{\circ},50$ à $+ 32^{\circ},75$.

3°. Première source de la Grève.

Elle est à six ou sept mètres et au sud de l'établissement de Sainte-Marguerite. Elle est peu abondante et sort d'un petit bassin de forme octogone. Le même thermomètre plongé dans cette eau, en 1844 (automne), et en 1845 (juillet), nous a donné la première fois $+ 24^{\circ}$; la seconde $+ 23^{\circ}$.

4°. Deuxième source de la Grève.

Elle s'échappe d'un bassin semblable à celui qui reçoit la première source. Elle est placée à cinquante mètres et à l'est de la fontaine de Sainte-Marguerite. Sa température, en 1844 et 1845, a été de $+ 22^{\circ}$.

5°. Troisième source de la Grève.

Une autre source s'échappait à trois ou quatre mètres et au sud de la précédente, elle est actuellement ensevelie sous les décombres.

6°. Quatrième et cinquième sources de la Grève.

Ce sont deux minces filets qui sourdent à quelques

mètres et à l'est de la deuxième source de la Grève. Le plus volumineux des filets marque $+ 21^{\circ},5$.

7°. Source des Graviers (1).

A cent quinze ou cent vingt mètres et à l'est de l'établissement de Sainte-Marguerite, et très-près de l'Allier, il existe une petite fontaine faisant monter le thermomètre à $+ 25^{\circ}$. Elle est généralement connue sous le nom de source des Graviers.

8°. Source voûtée.

Elle est enfermée dans un petit puits voûté, qui est placé sur le bord du chemin de Mirefleurs, et à soixante mètres à l'est de la chapelle de Sainte-Marguerite. Sa température n'est pas toujours la même; nous l'avons trouvée de $+ 16^{\circ}$ en 1844, de $+ 18^{\circ}$ en 1845. Elle est aigrelette, mais sa saveur n'annonce point qu'elle renferme des quantités notables de sels. Elle n'abandonne aucun dépôt ferrugineux. Elle sort des calcaires tertiaires.

En outre de ces onze fontaines, on remarque, soit à droite, soit à gauche du chemin de Mirefleurs, une foule de petits filets d'eau minérale qui arrosent les marécages voisins ou les fossés; mais il

(1) Legrand-d'Aussy nous assure que la source du Gravier n'est connue que depuis 1664, époque à laquelle l'Allier, s'étant ouvert, pour son lit, un nouvel embranchement, il découvrit l'île dans laquelle sort la source. Page 283, tome 2.

est inutile de les mentionner d'une manière spéciale.

Les sources de **Saint-Maurice** sont maintenues dans un état apparent d'ébullition par des dégagements d'acide carbonique plus ou moins considérables. Leurs eaux sont incolores et limpides. Leur saveur est d'abord aigrelette, puis elle devient saline, légèrement ferrugineuse et acaline. Leurs dépôts renferment des carbonates de fer et de chaux, et de la matière organique. L'eau de la source voûtée fait seule exception à la règle que nous venons de poser, elle n'abandonne aucun sédiment.

M. Bertrand a constaté, dans la source de **Sainte-Marguerite**, la présence de l'acide carbonique, des carbonates et sulfates de soude, du chlorure de sodium, des carbonates de chaux, de magnésie et de fer (1).

Duclos a obtenu, par litre d'eau, un résidu pesant..... 521 centigrammes.

Le docteur Nivet (1844).. 540

La source dans la rivière ne nous a fourni, en 1845 (juillet), que 496 centigrammes de substances salines.

Les 540 centigrammes indiqués plus haut étaient composés ainsi qu'il suit :

(1) De Montcervier. Annales de l'Auvergne, 1832, page 11.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude . . .	2,1000	Bicarbonate de soude . .	2,9699
Sulfate de soude	0,2010	Sulfate de soude	0,2010
Chlorure de sodium . . .	2,0200	Chlorure de sodium . . .	2,0300
Sels de potasse	traces.	Sels de potasse	traces.
Carbonate de magnésie.	0,2200	Bicarbonate de magnésie.	0,3336
— de fer	0,0360	— de fer	0,0498
— de chaux	0,6400	— de chaux	0,9197
Alumine	traces.	Alumine	traces.
Silice	0,1600	Silice	0,1600
Matière organique . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Perte	0,1230	Perte	0,1230
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau	5,5000	litre d'eau	6,7870

Jean Banc assure que les eaux de Sainte-Marguerite ont garanti *tout plat du calcul qui se formait dans ses roignons*, Monseigneur de Valois, comte d'Auvergne. Ce grand seigneur rendit par les urines *une grande quantité de pituite fort blanche et un grand nombre de sable rouge*.

Le chevalier Cotel, *gentilhomme de tres grande erudition et signalé merite*, ne trouua *iamais grand commerce si propre a le releuer du trauail du calcul que la boisson de ces salutaires Eaux*.

L'un des fils de Jean Banc, âgé de treize ans, tomba dans *une fièvre double tierce accompagnée d'une fort grande durté de ratte et opilation de toutes les veines meseraïques* : les accès étaient fréquents et la maladie grave. Il fut conduit par son père aux eaux de Sainte-Marguerite, et les accès ne tardèrent

point à s'arrêter. Mais bientôt il survient de l'œdème aux bourses, au visage et aux jambes : l'usage alternatif des hydrogènes et des eaux minérales provoque l'expulsion d'un paquet de vers, et le malade se rétablit.

Les eaux salines, ferrugineuses et alcalines de Saint-Maurice peuvent être utiles dans les fièvres intermittentes invétérées, les engorgements du foie et de la rate, les calculs vésicaux, la gravelle, la goutte, la chlorose, l'embarras gastrique, le pyrosis, les dyspepsies et les gastro-entéralgies simples et rhumatismales. A haute dose, elles peuvent être administrées dans les affections qui, comme la pleurésie chronique par exemple, nécessitent l'emploi répété des purgatifs. — Les bains conviennent aux personnes scrofuleuses et rachitiques, à celles qui ont des engorgements des articulations. Ils sont bien frais pour être utiles aux rhumatisants.

Les eaux de la fontaine voûtée peuvent remplacer l'eau de Seltz artificielle.

Les sources de Saint-Maurice sont submergées pendant les deux tiers de l'année. Les fontaines n° 2 et n° 7 ne sont visibles que pendant les chaleurs de l'été. L'Allier n'arrive, au contraire, à la source voûtée que durant les grandes inondations.

MAURICE (SAINT), VOYEZ MARTRES-DE-VEYRE.

MÉDAGUE, VOYEZ JOSE.

MONTAIGUT, voyez GRANDEYROL.

MONTCEL et JOSERAND.

1°. Sur la route de Combronde à Saint-Pardoux, avant d'arriver au pont de la Morge, on trouve à gauche, au milieu du communal de Laschamps, une source minérale que traverse un dégagement d'acide carbonique. L'eau de cette source est limpide, mais sa surface est couverte d'une pellicule mince et blanchâtre. On ne voit autour du bassin aucun dépôt calcaire ou ferrugineux. La saveur de l'eau minérale de Laschamps est aigrelette, un peu alcaline et nullement ferrugineuse.

Elle contient, par litre d'eau, trois grammes de sels composés principalement de bicarbonate de soude, d'un peu de bicarbonate de chaux, d'une quantité minime de sulfate de soude, de bicarbonate de magnésie et de silice; elle renferme aussi des traces de sels de fer. Cette source, qui est fréquentée par les paysans dont les digestions sont lentes et difficiles, appartient à la commune du Montcel. (Mosnier, médecin.)

2°. L'eau des puits du village de Piory, qui fait partie de la commune de Joserand, est un peu minéralisée. Elle est louche et renferme des filaments de matière organique. Quand on la conserve pendant quelques jours dans une bouteille bien bouchée, elle laisse exhaler une légère odeur d'œufs pourris. Un litre d'eau puisé par le docteur Aguilhon dans l'un

Février 1846.

des puits de ce village nous a laissé un résidu pesant 40 centigrammes ; ce résidu renfermait les mêmes sels que l'eau de Laschamps.

MONT CORNADOR, voyez SAINT-NECTAIRE.

MONT-D'OR-LES-BAINS (1).

La vallée du Mont-d'Or est une des parties les plus intéressantes et les plus curieuses de l'ancienne Auvergne. Des sites variés et pittoresques, et des espèces zoologiques, botaniques et minéralogiques nombreuses y attirent, chaque année, une foule de touristes, de peintres et de naturalistes. Comme elle est creusée au milieu des trachytes et des pierres ponceuses, et présente des fontaines thermales traversées par des courants d'acide carbonique abondants, on a pu supposer, avec une apparence de raison, que les *Calentes Baia* de Sidoine-Apollinaire ne sont autres que les sources du Mont-d'Or (2). Les eaux chaudes indiquées dans les lettres de cet écrivain, *jaillissent, en effet, dans les montagnes, et du milieu des pierres*

(1) Parmi les auteurs il en est qui écrivent **Mont-d'Or**, *Mons Aureus* (Belleforest, Jean Banc, Chomel, Bertrand); d'autres **Mont-Dore** (Ramond, Lecoq); d'autres enfin, **Mont-Dor** (Huot, Maltebrun), ou **Mont-d'Aure**, *Mons-Auræ*.

Voyez la note de M. Michel Bertrand. *Annales de l'Auvergne*, 1845, page 354.

(2) Voyez l'ouvrage de M. Michel Bertrand sur les eaux minérales du Mont-d'Or.

ponces , en faisant entendre un bruit caverneux (1).

Du côté du sud , la vallée est fermée par une ceinture de plateaux que domine la cime majestueuse du pic de Sancy , le point le plus élevé de la France centrale. Les pâturages de ces plateaux appartiennent à la zone pastorale. Un peu plus bas croissent des forêts de sapins, et sur les pentes inférieures des céréales, des prairies naturelles et des bois de hêtres qui sont entourés d'une ceinture de noisetiers , de sorbiers aux fruits rouges , de frênes , de cerisiers à grappes et d'aliziers. Çà et là on voit des éboulements stériles ou des coulées volcaniennes coupées à pic , et d'où s'élancent les cascades de la Quereilhe , de la Vernière , de la Dore , du Serpent, et la grande cascade dont la chute est d'environ trente mètres.

La Dordogne arrose ce beau pays. Elle naît sur les pentes septentrionales du pic de Sancy , et se dirige d'abord vers le nord , puis elle se dévie et court à l'ouest jusqu'à sa sortie du département du Puy-de-Dôme.

L'établissement thermal est placé un peu au-dessous du coude formé par la rivière. Il est à 1052 mètres au-dessus des basses eaux de la mer, mais il est dominé , au nord-est , par la montagne de l'Angle , au

(1) Sidoine-Apollinaire. Edition de Grégoire et de Collombet, lettre xiv , liv. 5. Lyon , 1836.

sud-ouest par le pic du Capucin (1). Les pentes du Capucin sont peu inclinées, si on les compare à celles du plateau de l'Angle qui sont rudes ou très-escarpées. Les blocs de trachytes qui se détachent de ce dernier puy à la suite des hivers rigoureux, menacent d'atteindre l'établissement thermal, si on ne se hâte de les arrêter dans leur chute (2).

L'air pur et léger qu'on respire au Mont-d'Or est rafraîchi par les brises du soir et la vapeur d'eau que fournissent les cascades et de nombreux ruisseaux. Il résulte de ces heureuses circonstances que l'atmosphère est douce et tempérée, même pendant les plus fortes chaleurs de l'été. C'est à cause de cela que les personnes disposées à la phthisie éprouvent un bien-être particulier quand elles habitent le Mont-d'Or durant les mois d'août et juillet. Car s'il est vrai qu'un air froid et humide soit nuisible aux tuberculeux, il n'est pas moins vrai aussi qu'un air trop sec et trop chaud leur est défavorable.

La hauteur à laquelle se trouvent les thermes qui nous occupent, et le voisinage des montagnes y rend la saison des eaux plus courte que dans les divers établissements de la Limagne. Pour donner une idée

(1) Hauteur du plateau de l'Angle, 1750 mètres : hauteur du pic du Capucin, 1479 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

(2) M. Bertrand, Note sur des antiquités découvertes au Mont-d'Or.

du climat de cette localité , nous allons résumer les observations publiées par Brieude et M. Michel Bertrand.

Le mois de septembre s'écoule rarement sans que la neige blanchisse le sommet des pics les plus élevés , mais on la voit disparaître au bout de quelques jours.

Celle qui tombe à la mi-octobre se conserve , et ordinairement elle descend jusqu'au fond des vallées avant le commencement de novembre. Les communications deviennent difficiles , surtout aux époques où règnent les bourrasques neigeuses désignées sous le nom d'écirs ou d'échirs.

Pendant les mois d'hiver, une épaisse couche de neige couvre tout le pays , et les habitants des hameaux isolés restent souvent plusieurs jours sans communiquer avec le chef-lieu de la commune.

Les causes de la précocité de l'hiver retardent également l'apparition du printemps. Durant les années les moins froides , la neige se retire des vallées vers le milieu d'avril (1), mais elle reparaît en mai , et ce n'est qu'à la fin de juin ou même en juillet qu'elle fond complètement sur le sommet du pic de Sancy.

Les premiers efforts de la végétation se manifestent sur les bords de la Dordogne à la mi-avril. Après quelques pluies chaudes , arbres , céréales , prairies , tout reverdit à la fois. A la mi-mai , la température est iné-

(1) On trouve de la neige pendant toute l'année dans les grands ravins creusés sur les pentes du pic de Sancy.

gale et capricieuse; néanmoins les bestiaux commencent à sortir des étables.

Les chaleurs de l'été, moins fortes que dans la plaine, commencent en juin, et se soutiennent jusqu'au commencement de septembre. Le temps est beau du 15 juin jusqu'au 6 juillet. Des orages et des pluies surviennent alors, et le temps ne se rassérène que vers les premiers jours d'août. (Bertrand.)

Plus tard, les soirées deviennent froides, et le Mont-d'Or est moins agréable à habiter.

Les observations météorologiques, faites au village des bains par M. Michel Bertrand, aux mois de juillet et d'août 1822, nous permettront d'apprécier à peu près la température qui règne au Mont-d'Or à l'époque de la saison des eaux. En voici le résumé.

OBSERVATIONS DE MIDI.

	JUILLET. Th. cent.	AOUT. Th. cent.
Température moyenne	19°,7	19°,2
— extrême en froid . .	12°,0	13°,0
— extrême en chaud .	27°,0	28°,0

Dans la Limagne la température est plus élevée.

OBSERVATIONS DE MIDI,

Faites à Clermont, en 1843, par le docteur Nivet.

	JUILLET. Th. cent.	AOUT. Th. cent.
Température moyenne	20°,0	20°,4
— extrême en froid . .	15°,0	18°,2
— extrême en chaud .	30°,8	29°,1

L'air de la vallée du Mont-d'Or n'est vicié par aucun foyer de miasmes. Les seules émanations qu'il renferme sont des émanations balsamiques provenant des arbres résineux des forêts et des fleurs des prairies.

A. Sources du village du Mont-d'Or.

Les eaux minérales sortent des fentes du trachyte, à la base du plateau de l'Angle. Elles sont chaudes et abondantes, conditions nécessaires pour qu'elles puissent alimenter un grand établissement.

Les Gaulois ont probablement utilisé ces fontaines. Telle est, au moins, l'opinion qui ressort des faits publiés dernièrement par l'inspecteur en chef des eaux du Mont-d'Or (1).

En 1823, on trouva, sous l'un des angles des thermes romains, un massif de travertin d'un gris foncé, nuancé de jaune, atteignant une hauteur de 12 décimètres, une longueur de 47, une largeur de 32 décimètres. Une source minérale s'échappait au-dessous de lui, on voulut la recueillir.

« Pour atteindre ce but, il fallut attaquer et enlever pièce à pièce la masse qui la surmontait. C'était un dépôt formé par les eaux, composé de carbonates terreux, de silice en forte proportion, et conséquemment d'une grande dureté.

(1) Bertrand (Michel), Note sur des antiquités découvertes au Mont d'Or. Clermont, 1844.

» Son extirpation mit à découvert une piscine quadrangulaire, en madriers de sapins équarris, pouvant admettre une quinzaine de personnes à la fois, et si bien conservée qu'on aurait encore pu s'y baigner (1).

» Ce fut le 12 juillet 1823 qu'eut lieu cette exhumation, dont il n'a encore été nullement question (2). »

Le plancher de cette piscine reposait sur le trachyte. Il n'a subi aucun déplacement, et se trouve aujourd'hui sous le mur du nouvel établissement. C'est autour de ce réservoir que s'est déposé, couche par couche, le travertin qui l'emboîtait si exactement qu'on ne pouvait soupçonner son existence. Cette opération a commencé le jour où, par des circonstances inconnues, la piscine n'a plus été fréquentée, et a cessé à l'époque où les Romains ont capté les sources minérales pour les utiliser de nouveau.

« Il est très-probable, au surplus, je dirais presque évident, que ce dépôt avait été abandonné par les sources supérieures. Glissant sur la surface de la coulée, avant qu'on ne l'eût entamée pour y établir des plates-formes, elles étaient reçues dans la piscine qui

(1) Voici les dimensions de cette piscine : longueur, 45 décimètres, largeur, 27, profondeur, 7. Communication orale faite à l'académie par M. Bertrand (Michel).

(2) M. Bertrand, Notice déjà citée, page 4.

se trouvait à sa base. Tel a été, dans toute sa simplicité, leur aménagement primitif.

» De ce qui précède il résulte clairement que cette piscine n'avait pas été vue par les Romains, puisqu'ils avaient bâti sur le dépôt qui l'enveloppait, et que l'usage des eaux du Mont-d'Or remonte au moins au temps où elle a été construite. Mais quel espace de temps s'est-il écoulé depuis cette construction jusqu'à nous (1)? »

Il est quelques conjectures qui peuvent aider à résoudre cette question.

En s'appuyant sur les tables de Peutinger, et sur la forme des ruines trouvées au Mont-d'Or, on peut supposer avec quelque vraisemblance que les anciens thermes ont été construits par les Romains, lorsque leur domination fut définitivement établie dans la Basse-Auvergne, et par conséquent à l'époque du règne d'Auguste ou de l'un de ses successeurs.

D'autre part, dans l'espace de vingt années, la source la plus abondante du Mont-d'Or a formé sur les parois d'un conduit en lave de Volvic, une incrustation de 10 millimètres d'épaisseur; avec ces données, M. Michel Bertrand, tout en faisant observer que bien des circonstances ont pu hâter ou retarder la formation de l'ancien dépôt, arrive à cette con-

(1) M. Bertrand, *loc. cit.*, page 6.

clusion : « Qu'il ne s'est pas écoulé moins de quinze siècles entre l'abandon de la piscine et la création des bains romains (1). » Ce qui fait remonter l'usage des bains minéraux à l'époque gauloise.

Vient ensuite l'époque gallo-romaine qui comprend la construction des thermes anciens. Leurs débris occupaient l'endroit où existent aujourd'hui le village et le nouvel établissement. Cet édifice se composait de plusieurs salles et piscines fort grandes. L'une de ces piscines avait 105 décimètres de longueur et 84 de largeur. C'est en poursuivant la découverte de ces ruines et des restes du Panthéon qu'on a décombré les fragments de colonnes, les corniches, les chapiteaux, les vases antiques et les médailles déposés sur la place du Mont-d'Or ou dans le musée de M. Bertrand. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'une partie du territoire du village des bains a conservé, jusqu'à nos jours, le nom de Panthéon qui a été appliqué, par le Peuple-Roi, à d'autres édifices dont l'origine n'est pas contestée (2).

On présume que l'établissement romain a été détruit, soit au cinquième siècle, lors des incursions des Vandales et des Goths, soit au huitième durant la guerre que Pepin fit au duc de Waifre. L'opinion

(1) M. Bertrand, *loc. cit.*, page 8.

(2) Les ruines de l'ancien temple du Panthéon sont au-dessous de la place, entre l'établissement thermal et la Dordogne.

émise en dernier lieu par l'inspecteur des eaux du Mont-d'Or nous paraît mériter bien mieux que les précédentes les suffrages des archéologues. Ce médecin s'appuyant sur ce fait, qu'on a trouvé à quelques mètres du travertin découvert, en 1823, des amas confus de murs renversés, de voûtes abattues et de pierres descendues des hauteurs, pense que quelque grand éboulement a renversé l'ancien édifice que les guerres et les révolutions n'ont point permis de relever (1).

Pendant plusieurs siècles, les historiens cessent de parler des bains du Mont-d'Or, ce qui nous oblige à franchir un long espace de temps.

En 1605, les bains du Mont-d'Or sont, depuis long-temps, fréquentés, et l'origine des constructions qu'on y rencontre paraît incontestable à Jean Banc. Ce médecin s'émerveille que l'antiquité romaine « ait pris la patience de se porter en vn si rude, desplaisant et fascheux país tel que sont ces Monts-d'Or, où il n'y a ordinairement chasque année que cinq ou six mois d'asseurée sortie : seulement pour avoir le contentement de l'vsage de ces sources chaudes ; Les pierres toutes entières de leur Panthéon y sont esparses çà et là : le vieil lauoir de leurs anciens bains y paroist encores, les médailles de leur antiquité s'y

(1) Bertrand, notice citée, page 9.

rencontrent en plusieurs lieux (1). » Aussi cet auteur, prenant en considération ces muettes recommandations, croit-il plus de propriétés aux eaux du Mont-d'Or qu'aux autres sources de pareille condition.

La source du Bain de César, située à l'extrémité de la descente de la montagne, est reçue dans un bâtiment rond, de la capacité de trois à quatre pas de distance ; il est tout couvert et va en pointe de la hauteur de deux toises. La pierre en est noire, la muraille fort épaisse et si industrieusement cimentée que difficilement peut-on reconnoître les liaisons des quartiers. Une petite source froide sort à gauche de l'entrée. Elle sert à laver la bouche, estant dans le bain (2). Il y a, en outre, vne grosse source d'eau chaude qui sort profondement de dessous terre et est retenue dans vn creux tout rond de circonférence de trois pieds et de profondeur d'environ deux pieds ou deux pieds et demi.

« Outre ce bain il y en a encores vn plus ancien à quelque distance de là, tirant vers l'église : le lauoir en est beau et bien faict, capable de tenir plusieurs personnes ; les sources qui s'y rendent sont de toute pareille nature que celles mentionnées cy-dessus.

(1) Page 131-2.

(2) Cette source froide ne peut être que la source de Ste-Marguerite.

Mais il est tout descouuert et incommodé des maisons pour s'essuyer et reposer à propos : c'est pourquoi il est en ruine de présent (1). »

Examinons maintenant quel était l'état des lieux au dix-huitième siècle. Les bâtiments destinés aux baigneurs ont été reconstruits, à l'exception cependant du Bain de César qui paraît avoir été conservé tel qu'il était en 1605.

Trois petits établissements portant le nom de Bain de César, de Grand-Bain et de Bain des Chevaux ont été décrits par Chomel et Briuede auxquels nous empruntons les détails qui vont suivre (2).

1°. Bain de César, après 1700 (3).

L'eau de ce bain s'élève à gros bouillons du fond d'un bassin circulaire, d'une seule pierre, de deux pieds de profondeur sur deux pieds quatre pouces de largeur dans œuvre. L'espace est si petit qu'un seul homme y est mal assis. (Chomel.)

Ce bain est à 12 mètres 99 centimètres au-dessus du sol du village.

Il est fait en partie du rocher, en partie d'une

(1) Il s'agit très-probablement du Grand-Bain. Voyez Jean Bane, pages 132-2 et 133.

(2) Chomel, *Traité des eaux minérales de Vichy*. Clermont-Ferrand, 1734. Briuede, *Observations sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, de Vichy et du Mont-d'Or*. Paris, 1788.

(3) Ce bâtiment, d'après le plan qui nous a été communiqué par M. Ledru, a la forme d'un ovale tronqué du côté du sud.

voûte de pierre de taille qui empêche que la terre ne s'éboule. La voûte a neuf pieds quatre pouces de longueur, sept pieds et demi de largeur et neuf pieds de hauteur. La porte par laquelle on y entre, exposée au sud-ouest, a cinq pieds et demi de haut sur deux et demi de large. Elle est carrée, et au-dessus règne une corniche de huit pieds de large. (Chomel.)

On est obligé de la laisser ouverte quand on prend un bain ou une douche, afin de pouvoir respirer. (Brieude.)

2°. Grand-Bain (1).

Le Grand-Bain est à quatre toises au-dessous du Bain de César, sur le penchant de la colline. « Il est exposé directement à l'ouest, de figure quarrée oblongue, en forme de salle voûtée sur laquelle on a pratiqué plusieurs chambres. Cette voûte a dix-huit pieds de longueur, treize pieds sept à huit pouces de largeur, et douze à treize pieds de hauteur du cintre de la voûte jusqu'au pavé qui demanderait une légère réparation pour faciliter l'écoulement des eaux qui y croupissent et laissent une mauvaise odeur capable d'incommoder les malades. Il y a un grand bassin quarré oblong séparé en deux par une seule pierre de la même élévation que les bords de ces deux bains qui

(1) Le bâtiment qui entourait ce bain était moderne. Voyez plus haut la description de Jean Banc.

ont cinq pieds quatre pouces de long et quatre pieds quatre pouces de largeur sur deux de profondeur. Les deux bains sont separez par une cloison de bois. » (Chomel.)

Le bain du côté droit est destiné aux hommes et l'autre aux femmes. On entre dans les deux bains par deux portes différentes, et une petite fenêtre éclaire la piscine des femmes.

3°. Bain des Chevaux.

« En descendant vers la Dordogne, à vingt toises du grand-bain, il y avait autrefois un bassin presque quarré où on faisait baigner les chevaux qui s'en trouvaient bien; il avait quatre pieds neuf poüces de longueur sur dix pieds dix poüces de largeur (1). » Il était entouré d'une petite muraille. Quelques personnes ayant bu avec succès de l'eau de ce bain, on avait creusé à côté un puits, mais l'eau en était trouble, parce que ce réservoir communiquait avec le Bain des Chevaux. Ce bassin, avant sa destruction, se trouvait sur la place occupée plus tard par la fontaine de la Magdeleine. Chomel signale aussi deux sources froides, ce sont probablement celles du Tambour et de Sainte-Marguerite.

Il n'existait, pour aller au village des Bains, qu'un chemin à travers les montagnes, si étroit et si scabreux

(1) Chomel.

que les malades étaient obligés de se faire transporter en litière ou à dos de mulet. (Legrand.) Les maisons étaient mal bâties, mal distribuées et malpropres. Il fallait y porter son linge et son lit. (Brieude.)

Le village sale et boueux, se composait d'une soixantaine de maisons, sans écurie ni remise. La nourriture donnée aux malades était chère et mauvaise. (Legrand.)

Vers la fin du dix-huitième siècle, les routes se sont améliorées. En 1817, un établissement grandiose a été construit, et grâce à l'habileté et au savoir du médecin inspecteur, la réputation des eaux du Mont-d'Or est devenue européenne. Les malades ayant afflué de toutes parts, la commune des Bains s'est enrichie, et le village a complètement changé d'aspect (1). Des hôtels commodes ont remplacé les masures si justement décriées, et l'alimentation est devenue excellente.

Mais revenons à l'énumération des faits qui ont précédé cet état florissant.

En 1787, les bains du Mont-d'Or attirent vivement l'attention de l'intendant Chazerat. Une route est ouverte, et l'on commence à améliorer les bâtiments qui entourent les fontaines minérales. Bien-

(1) On évalue à 400,000 francs la quantité de numéraire laissé chaque année par les malades et les voyageurs dans la commune du Mont-d'Or.

tôt la Révolution éclate , et ces travaux sont abandonnés.

Le préfet Ramond , comprenant toute l'importance que pouvaient acquérir des sources aussi chaudes et aussi abondantes , fait dresser , en 1806 , le plan d'un établissement thermal par MM. Cournon et Ledru.

En 1810 , sur la demande du conseil-général , l'administration décide que le possesseur des eaux du Mont-d'Or sera exproprié pour cause d'utilité publique (1). Des procès arrêtent momentanément cette mesure , et ce n'est qu'en 1817 que les constructions commencent à s'élever. Elles sont en grande partie terminées en 1823. Mais depuis cette époque elles ont été , à diverses reprises , embellies ou augmentées.

Les travaux d'art ont été confiés à M. Ledru. M. Bertrand a , si nous ne nous trompons , dirigé l'aménagement des eaux.

L'établissement nouveau du Mont-d'Or est un des plus beaux édifices de ce genre. Il est bâti au pied du plateau de l'Angle et sur la rive droite de la Dordogne. Sa façade principale est fort étendue et présente deux étages. Elle est tournée du côté du sud. Cet édifice a été construit avec un trachyte gris dont la

(1) Cette mesure , étant inusitée à l'époque où elle fut prise , entraîna des procès longs et dispendieux.

carrière est de l'autre côté de la rivière. La toiture fort solide a été faite avec une pierre analogue fort dure, ce qui lui permet de résister à l'action des rochers volumineux, qui se détachent de la montagne la plus voisine (1).

Les thermes nouveaux se composent de trois parties reliées entre elles par des galeries couvertes.

La plus élevée se nomme le Pavillon. Elle renferme les sources et le réservoir du Grand-Bain (2). On y trouve sept cabinets avec baignoire et une cuvette à douche.

Deux grands réservoirs ont été construits au-dessous de ce corps de bâtiment ; ils reçoivent les eaux du Bain de César et de la fontaine Caroline (3). Le premier étage est plus loin et à deux mètres au-dessous du Pavillon. On y a établi sept cabinets munis de douches et de baignoires.

Dans le rez-de-chaussée on voit au fond trois grandes baignoires qui séparent deux piscines, sur les côtés desquelles on a placé quatre cabinets à douches.

(1) Il est à désirer que l'on construise des digues et que l'on plante des arbres de haute futaie pour mettre cet édifice à l'abri des éboulements.

(2) Plan communiqué par M. Ledru.

(3) Le Bain de César et la fontaine Caroline sont au nord du Pavillon, dans une cour attenant à l'établissement thermal.

Chaque piscine a 412 centimètres de longueur sur 268 de largeur et 75 de profondeur (1).

Sous la galerie qui forme le péristyle se remarquent les buvettes. Elles sont alimentées par la fontaine de la Magdeleine, dont la source véritable est à l'est et à une petite distance de l'établissement thermal, et en dedans du mur d'enceinte. (Ledru.)

« L'établissement thermal, écrit le docteur Donné, est vaste et solidement construit; ses voûtes en pierre de lave peuvent résister aux avalanches qui menacent de l'engloutir en hiver. Mais comme il y a toujours quelque imperfection à reprocher dans les œuvres humaines, on doit dire que cet établissement manque d'air et de lumière; il est sombre à l'intérieur et d'un aspect triste; la façade est belle, et l'on a eu le bon esprit de rappeler, dans quelques-uns de ses détails, l'architecture des monuments romains dont on a retrouvé les restes; car où ce grand peuple n'a-t-il pas laissé des traces de son séjour ou de son passage? Jusque dans les gorges les plus reculées de nos montagnes, partout où existent des sources thermales, au centre

(1) On a fait, dans ces derniers temps, des salles nouvelles où l'on donne des bains et des fumigations de vapeur, des pédiluves et des manuves. Les fonds votés en 1844, par le conseil-général, serviront à agrandir et à améliorer l'établissement du Mont-d'Or, qui ne pouvait suffire, tant le nombre des baigneurs est considérable.

comme à l'extrémité de la France, dans l'Auvergne comme dans les Pyrénées, les Romains avaient élevé des thermes et consacré des temples aux divinités bienfaisantes de ces lieux. Et tandis qu'aujourd'hui nous parvenons à grand'peine à construire des bâtiments carrés, sans aucun ornement; tandis que la plupart de nos établissements thermaux, dépourvus de toute architecture, ne sont pas achevés, les fouilles du Mont-d'Or, de Bagnères, de Néris, etc., font découvrir des débris de riche sculpture, des colonnes monumentales ayant appartenu à des édifices dignes des grandes cités.

» Mais à défaut de sculpture, l'établissement du Mont-d'Or possède tout ce qui est nécessaire à l'administration des bains, des douches, etc.; il est muni d'appareils bien disposés, et il ne manque ni de piscines ni de bains de vapeur; c'est en un mot, un établissement complet (1). »

Sources minérales du Mont-d'Or actuellement utilisées.

1°. Source Caroline.

Cette source jaillit derrière et très-près du Bain de César. Elle a été découverte en 1821. Son trop-plein se déverse dans l'un des réservoirs du Pavillon.

(1) *Journal des Débats*, 28 octobre 1845. (Feuilleton).

2°. Bain de César.

Ce bain a été conservé à peu près tel que nous l'avons décrit d'après Chomel. Il est situé au nord-nord-ouest du Pavillon, il touche le mur d'enceinte. Ses eaux ont la même destination que celles de la fontaine Caroline.

3°. Grand-Bain ou bain Saint-Jean.

Les bâtiments qui entouraient le Grand-Bain ont été abattus, et les dalles du Pavillon le recouvrent aujourd'hui. Plusieurs filets se rassemblent dans ce bassin. Les plus considérables marquent $+ 50^{\circ}$, les moins volumineux atteignent à peine $+ 20^{\circ}$ ou 21° . Par suite du mélange de ces sources on obtient une température moyenne de $+ 39^{\circ}$ à 42° . Les eaux du bain Saint-Jean alimentent les baignoires du Pavillon.

4°. Bain-Ramond.

Pendant que l'on creusait les fondements des nouveaux thermes, on découvrit un puits octogone qui recevait une source minérale faisant monter le thermomètre centigrade à $+ 42^{\circ}$. Ce puits porte le nom de Bain-Ramond. Il est au sud-ouest et à six mètres de l'angle nord-est du *premier étage*. (Ledru.)

5°. Bain de Rigny.

On a reconnu son existence en même temps qu'on a découvert le Bain-Ramond. Un puits carré reçoit la source minérale qui l'alimente. Il est au sud-sud-ouest et à huit mètres du bain précédent.

6°. Source de la Magdeleine (1).

En 1823, les eaux de cette fontaine venaient sourdre au milieu d'un petit bâtiment carré, construit il y a une vingtaine d'années sur la place du Panthéon. Pendant les travaux exécutés à cette époque, on a décombré l'aqueduc romain qui conduisait cette source à son débouché. Il cotoie la façade méridionale de l'établissement, et passe ensuite tout près des piscines. En le suivant on est parvenu à la faille du trachyte d'où jaillit l'eau minérale. Cette fente est à 25 mètres de la façade principale de l'édifice thermal et à 4 ou 5 mètres de sa façade orientale. Elle est en dedans de la muraille d'enceinte des nouveaux thermes. Aujourd'hui l'eau de la Magdeleine alimente les buvettes de la galerie couverte, et la nuit elle se rend aux piscines.

7°. Sources de Sainte-Marguerite et du Tambour.

Elles sont derrière et au-dessus de l'établissement du Mont-d'Or. L'eau de Sainte-Marguerite se réunit dans un petit bassin en pierre de taille. La fontaine du Tambour est à côté (2).

(1) Il existe encore une autre petite source à l'est, et à quinze mètres de la fontaine de la Magdeleine.

(2) Jean Banc est fort étonné qu'une fontaine minérale froide se trouve tout à côté d'une source thermale, et il s'écrie : « Que le lecteur admire avecques moy ceste prochaine contrariété de froid et de chaud en liqueur de pareil meslange et composition de mineraux. » Page 133-2.

Mélée au vin , l'eau de Sainte-Marguerite fournit une boisson froide et aigrelette très-agréable.

Propriétés physiques et chimiques.

Les eaux minérales du Mont-d'Or sont toutes limpides , incolores et acidules. Mais les unes sont froides et non salines , et leur saveur , quand l'acide carbonique s'est dégagé , est à peu près la même que celle des eaux potables. Ces sources froides sont celles du Tambour et de Sainte-Marguerite.

L'eau acidule de Sainte-Marguerite contient quatre cent cinquante centimètres cubes d'acide carbonique ; elle n'est point saline.

Les autres , et ce sont les plus nombreuses , sont chaudes et contiennent , indépendamment de l'acide carbonique , une certaine quantité de sels qui leur donne une légère saveur alcaline.

Un litre de ces eaux laisse , quand on l'évapore , un résidu pesant cent vingt à cent quarante centigrammes.

Elles se couvrent , quand on les expose à l'air libre , d'une mince pellicule irrisée , formée de matière organique de carbonate de chaux et de silice.

Pour que le lecteur apprécie plus facilement les différences ou les analogies que peuvent offrir les diverses sources que nous étudions , nous avons réuni les renseignements publiés par M. M. Bertrand , sur leur densité , leur volume et leur température.

NOMS DES SOURCES.	Nombre de litres à la min.	Therm. centigrad.	Pesanteur spécifique.
Fontaine de Ste-Marguerite ..		15°	1,00055
— Caroline	43	45°	1,00218
— de la Magdeleine ...	100	45°,5	1,00170
Bain de César	41	45°	1,00190
Grand-Bain.....	38	39° à 42°	1,00190
Bain Ramond	13	42°	1,00190
— de Rigny.....	12	42°	1,00218
Total des litres d'eau fournis à la minute.	247	»	»

Les analyses suivantes donnent une idée exacte de la composition des eaux minérales chaudes du Mont-d'Or (1).

Analyses trouvées.	Source de la Magdeleine.	Grand-Bain.	Bain de César.
	Bertrand.	Bertrand.	Berthier.
Carbonate de soude.	0,386	0,409	0,453
Sulfate de soude	0,116	0,102	0,065
Chlorure de sodium.	0,296	0,300	0,380
Carbonate de magnésie.	0,077	0,096	0,060
Oxide de fer	0,022	0,008	0,010
Carbonate de chaux.	0,237	0,282	0,160
Alumine.	0,126	0,061	»
Silice.	»	0,079	0,210
TOTAL des sels par litre d'eau	1,260	1,337	1,338
Acide carbonique.	0,133	0,067	

(1) Duclos prétend avoir obtenu, avant l'année 1675, un résidu représentant 1/284 du poids de l'eau (35 décigrammes par

Dans le tableau qui va suivre, nous avons transformé par le calcul les carbonates en bisels, et l'oxide de fer en bicarbonate.

Analyses calculées.	Source de la Magdeleine.	Grand-Bain.	Bain de César.
Bicarbonate de soude.	0,545	0,578	0,633
Sulfate de soude	0,116	0,102	0,065
Chlorure de sodium.	0,296	0,300	0,380
Bicarbonate de magnésie.	0,117	0,145	0,091
— de fer.	0,050	0,018	0,022
— de chaux.	0,339	0,406	0,225
Alumine.	0,126	0,061	»
Silice	»	0,079	0,210
Matière organique	traces.	traces.	traces.
Apocrénate de fer.	»	»	traces.
TOTAL des sels par litre d'eau.	1,589	1,689	1,626

M. Bertrand fils, en exécutant les manipulations décrites par Berzelius, a obtenu, en traitant le résidu ocreux des eaux du Mont-d'Or, une petite quantité de matière organique offrant les caractères de l'acide apocrénique (1).

Le même chimiste, dans les recherches qu'il a faites, conjointement avec M. Aubergier fils, a cons-

litre). En 1810, l'une des sources a donné à M. Bertrand 152 milligrammes de substances diverses. Le même médecin a trouvé, en 1823, 1260 milligrammes de sels et d'oxides dans l'eau de la Magdeleine. En 1845, l'eau de la Magdeleine nous a laissé un résidu pesant 1300 milligrammes.

(1) Communication orale.

taté dans la source du Bain de César, la présence des acides crénique et apocrénique (1).

L'acide carbonique libre que les eaux minérales du Mont-d'Or tiennent en dissolution, exerce certainement une action très-sensible sur la peau des baigneurs; mais l'effet stimulant produit par ce gaz est encore plus marqué lorsqu'on fait usage des eaux à l'intérieur. Quant à l'action des sels, elle est nécessairement moins forte que dans les autres établissements thermaux du département du Puy-de-Dôme, où les eaux renferment une proportion plus considérable de substances salines solubles et insolubles.

L'excitation au Mont-d'Or est donc principalement le résultat de la haute température des eaux. On comprend qu'il est facile de modérer à volonté l'influence de ce remède. Il suffit pour cela de laisser refroidir le bain jusqu'à un certain degré.

Propriétés médicales.

La connaissance des propriétés médicales des eaux du Mont-d'Or remonte à une haute antiquité. En effet, d'après M. M. Bertrand, on doit leur appliquer ce que dit Sidoine-Apollinaire, des *eaux chaudes qui jaillissent dans les montagnes, au mi-*

(1) Royat et le Mont-d'Or. Annales d'Auvergne, page 347, 1845.

lieu des pierres poncez, en faisant entendre un bruit caverneux, et qui sont utiles aux malades phthisiques, ou qui ont le foie attaqué (1).

On ignore ce qui s'est passé pendant les temps qui ont suivi l'époque gallo-romaine; mais après bien des siècles, Brieu de nous assure que de tout temps la guérison des phthisies pulmonaires a fait la célébrité des eaux minérales du Mont-d'Or. Cette réputation est-elle méritée, c'est ce qu'il importe d'examiner avec le plus grand soin.

a. Traitement de la phthisie.

La guérison des tubercules et des cavernes pulmonaires étant encore problématique, nous avons dû étudier avec une attention scrupuleuse les observations recueillies et publiées par le médecin-inspecteur du Mont-d'Or, et ayant pour objet des malades présentant les symptômes rationnels de la phthisie.

1°. Dans la première série, les signes stéthoscopiques sont indiqués une seule fois. *Il y avait pectoriloquie évidente.* Les eaux ont amélioré l'état du malade pendant les années 1820 et 1821, mais la mort est arrivée en 1822.

2°. Chez plusieurs personnes des accidents simulant la phthisie, se sont montrés après la disparition de maladies gouteuses, rhumatismales, dartreuses;

(1) M. Bertrand, page 75.

les eaux minérales ont favorisé le retour à la santé, en faisant reparaitre les affections supprimées. Cette série renferme neuf personnes guéries et quatre mortes.

3°. Le troisième groupe comprend six poitrinaires qui ont eu des hémoptysies. Trois sont morts, trois sont guéris.

4°. Viennent ensuite les individus chez lesquels l'étroitesse de la poitrine, la prédisposition aux rhumes, des crachats verdâtres, purulents, striés de sang, des sueurs partielles semblent annoncer la présence d'une ou de plusieurs cavernes. Quatre malades ont éprouvé de l'amélioration, deux ont succombé.

5°. Chez les autres poitrinaires, la maladie était plus avancée, chez quelques-uns les eaux ont produit un bien passager, mais tous sont morts au bout de quelques années.

Si nous ajoutons à ces faits ceux que nous avons rencontrés nous-même, nous arrivons aux conclusions suivantes : 1°. On n'a publié aucune observation démontrant d'une manière certaine que des cavernes pulmonaires ont été guéries par l'usage des eaux minérales du Mont-d'Or. Ajoutons que la même assertion s'applique aux eaux sulfureuses des Pyrénées. 2°. Plusieurs malades, probablement affectés de tubercules ou d'engorgements pulmonaires compliqués de bronchite chronique, se sont bien trouvés de l'usage de ces eaux.

Ces liquides ne doivent jamais être prescrits aux individus dont l'estomac est très-irritable, à ceux qui ont une maladie grave du cœur, des engorgements squirrheux ou cancéreux, de la fièvre ou de la diarrhée.

Est-il rationnel de les administrer aux personnes affectées d'hémoptysies? M. Bertrand les défend à ceux qui ont des hémoptysies actives; il en permet l'usage à ceux qui ont des crachements de sang asthéniques. Nous sommes loin de désapprouver la conduite du savant inspecteur; nous n'avons nullement la prétention de mettre notre pratique en parallèle avec la sienne qui est appuyée sur une longue expérience, mais nous n'avons point encore osé conseiller l'usage des eaux alcalines thermales aux hémoptysiques; nous avons été retenu par la crainte que la température élevée des eaux augmente la tendance aux hémorragies, par la crainte surtout que les sels alcalins introduits augmentent la fluidité du sang, et favorisent l'exhalation sanguine. Ces craintes sont peut-être exagérées, mais nous n'avons point encore pu les bannir de notre esprit.

Lorsque ces contre-indications n'existent point, et lorsque des sueurs générales, modérées, se manifestent pendant l'usage de ce remède sans déterminer la fièvre, on peut espérer qu'il sera utile. Une amélioration rapide est souvent d'un fâcheux augure. (Bertrand.)

b. Bronchites et pneumonies chroniques, asthme.

Les bronchites, les pneumonies et les pleurésies qui sont entretenues par un état de faiblesse générale ou locale, une constitution lymphatique, une répercussion dartreuse, rhumatismale, hémorroïdale ou arthritique, sont presque toujours améliorées ou guéries par l'ingestion long-temps continuée des eaux du Mont-d'Or.

Brieude conseille ce médicament aux asthmatiques, et Chomel cite une observation de guérison obtenue sur une femme d'Herment.

M. Bertrand distingue deux espèces d'asthmes. L'asthme nerveux est amélioré par les pédiluves et l'aspiration des vapeurs minérales; l'asthme humide ou catarrhe suffocant exige l'usage des eaux prises en boissons (1).

c. Maladies diverses.

On prescrit également les bains et les eaux du Mont-d'Or aux personnes affectées de gastro-entéralgies simples et rhumatismales, de rhumatismes nerveux ou articulaires chroniques des membres, d'engorgements de l'utérus, du foie, ou des articulations, d'hypersécrétions asthéniques des muqueuses génito-urinaires, de paralysies nerveuses ou rhumatismales.

(1) Communication orale de M. Pierre Bertrand.

B. Sources de la Compissade, de la Fenêtre du Diable et de la Vallée des Enfers.

1°. Entre la Bourboule et le Mont-d'Or, sur la rive gauche de la Dordogne, on trouve la petite fontaine acidule de la Compissade; elle est entourée de travertins. (Lecoq.)

2°. Près de la Fenêtre du Diable, un petit jet d'eau minérale s'échappé d'une ouverture creusée dans un calcaire incrustant. (Lamotte, pharmacien.)

3°. Enfin, MM. Bouillet et Lecoq assurent qu'il existe des eaux minérales au fond de la Vallée des Enfers.

MONTFERMY.

La fontaine acidule et ferrugineuse de Trimoulet appartient à cette commune. Nous ne savons point si elle est fréquentée par les habitants du voisinage.

MONTPENSIER.

1°. Au nord-ouest de la butte calcaire de Montpensier, à deux kilomètres nord de la ville d'Aigueperse; au milieu des champs cultivés, à une petite distance et à droite de la route de Paris, on remarquait, avant 1829, un enfoncement ovallaire recouvert d'un gazon très-court. Aux deux extrémités de cet enfoncement, de l'eau fangeuse et froide remplissant deux excavations peu profondes, était traversée par des courants d'acide carbonique qui la

faisaient bouillonner. Le creux placé du côté de l'est ne se desséchait jamais complètement, même pendant les grandes chaleurs de l'été. Après les pluies abondantes d'automne, la totalité de l'enfoncement se remplissait d'eau, et des dégagements plus ou moins considérables de gaz méphitique se montraient sur un grand nombre de points.

Après 1830, les terrains qui entourent ces *sources de gaz*, ont été acquis par MM. Brosson frères; des puits recouverts d'une voûte ont permis de recueillir l'acide carbonique, et de créer une fabrique de bicarbonate de soude. Aujourd'hui, cette usine est abandonnée.

Le dégagement d'acide carbonique de Montpensier ne contient aucune trace d'hydrogène sulfuré. Avant qu'il fût capté, il asphyxait fréquemment les allouettes et les rats qui venaient boire dans la mare, ce qui lui a fait donner le nom de Fontaine empoisonnée (1).

2°. Dans la cour du domaine de la chapelle de Montpensier, on trouve un puits dont l'eau légèrement minéralisée contient de l'acide carbonique libre.

A l'approche des orages, l'eau de ce puits se trouble, et la présence du gaz méphitique devient très-manifeste. (Renseignements recueillis en 1829.)

(1) Quelques auteurs lui ont assigné le nom de Fontaine empoisonnée d'Aigueperse.

MURAT-LE-QUAIRE.

Les sources minérales de Murat-le-Quaire viennent sourdre, les unes dans le hameau de la Bourboule, les autres dans le ravin Salé et la vallée de la Vernière.

A. Sources et établissement de la Bourboule (1).

Le hameau de la Bourboule est au sud et à cinq cents mètres de Murat-le-Quaire, sur la rive droite de la Dordogne. Comme il est bâti au milieu d'une petite plaine moins élevée que le village du Mont-d'Or, la température de son atmosphère est un peu plus douce que celle de ce dernier village. Les sites pittoresques les plus remarquables de cette localité sont la cascade de la Vernière, la Roche-Vendeix et le ravin de l'Eau salée.

On sait peu de choses sur l'histoire des eaux minérales de la Bourboule. Une route ancienne et des restes de constructions romaines doivent faire supposer que les fontaines thermales qui nous occupent, ont été fréquentées par les Romains (2).

D'anciens titres prouvent aussi que dès 1460, il y

(1) Il est à 505 hectomètres de Clermont-Ferrand, et à 8 kilomètres environ du Mont-d'Or.

(2) « On a trouvé, en creusant les fondements de l'établissement de la Bourboule, une ancienne fosse, dont l'origine date de l'ère romaine, et qui fait penser que ces eaux furent usitées autrefois en même temps que celles du Mont-d'Or. » (Lecoq.)

avait un hospice établi dans le hameau de la Bourboule. Cet hospice payait des droits au seigneur de Murat. (Lecoq.)

En 1740, « la source principale est couverte d'une voûte de neuf à dix pieds de hauteur ; son bassin est de huit pieds de long sur cinq de large environ ; l'entrée est tournée du côté du midi. Le bâtiment s'appuie du côté du nord contre une colline formée d'un banc de pierres friables. Les sources sont nombreuses ; l'eau a un goût lixiviel et désagréable.

» Ce bain est en très-mauvais état. Le hameau voisin n'offre aucune ressource aux baigneurs. »

Lemonnier auquel nous empruntons ces renseignements, nous apprend encore que les eaux de la Bourboule sont plus chaudes et plus purgatives que celles du Mont-d'Or.

Cet état de choses a duré jusqu'en 1821. (Bertrand.)

A cette époque on a construit le nouvel établissement qui se compose d'un petit bâtiment carré dont la façade regarde le sud. Il renferme une grande salle autour de laquelle sont placés huit cabinets munis de douches et de baignoires. La source occupe l'angle nord-est de l'édifice. Elle fait monter le thermomètre à $+ 52^{\circ}$ centigrades ; la température de l'eau dans les cavités balnéennes varie entre $+ 35^{\circ}$ et $+ 40^{\circ}$.

Quelques hôtels offrent des logements capables de recevoir une cinquantaine de malades.

Les sources de la Bourboule sont au nombre de six. Les unes sortent du granit, les autres des tufs ponceux qui recouvrent la roche primitive.

« La principale ou le *Grand-Bain* est celle qui fournit toute l'eau à l'établissement thermal. Son produit est de 20 litres par minute.

» Un peu plus bas et toujours dans le même sol est le petit bain, désigné sous le nom de *Bagnassou*. Il est recueilli dans une fosse carrée d'où l'eau s'échappe pour se perdre. La quantité d'eau peut être évaluée à 10 litres par minute.

» La troisième est celle que l'on désigne sous le nom de *Fontaine des Fièvres*; elle coule par un tuyau dans un bassin creusé dans le tuf, et elle est enfermée dans un petit bâtiment. Son produit est d'environ 10 litres par minute.

» La quatrième et la cinquième sources, dites de *la Rotonde*, à cause du petit bâtiment qui les abrite en partie, sont les plus élevées, et sortent immédiatement du granit. Ces deux filets d'eau sont peu abondants, et de température différente.

» Enfin la sixième, que l'on désigne sous le nom de *Source du Jardin*, est une des moins élevées. Elle donne environ 5 litres par minute.

» On observe encore çà et là plusieurs filets qui se

perdent aussi, et qui sont tous de même nature que l'eau des fièvres (1). »

M. Mercier, de Rochefort, voudrait que l'on réunît les filets vagabonds de la fontaine principale, et que l'on utilisât quelques autres sources perdues pour le service. On augmenterait le volume des eaux qui arrivent dans l'établissement sans nuire à la propriété des bains.

Propriétés physiques et chimiques.

Les eaux du Grand-Bain et du Bagnassou offrent la même composition; les autres sources sont un peu différentes, et leur composition se rapproche beaucoup de celle de la Fontaine des Fièvres. Cette circonstance nous engage à étudier séparément les deux sources qui doivent nous servir de type.

a. Eau du Grand-Bain.

« Cette eau paraît limpide quand on la recueille dans un vase de *petite dimension*; mais elle a un aspect louche dans les baignoires, ou quand elle se trouve en grande masse; elle a une légère odeur fade, une saveur d'abord acidule et ensuite salée; elle est onctueuse au toucher; sa température est, comme

(1) H. Lecoq. Observations sur les eaux thermales et minérales de la Bourboule. Annales de l'Auvergne, 1828.

nous l'avons vu, de + 52 degrés centigrades; il s'en dégage une assez grande quantité d'acide carbonique. Elle laisse déposer sur les parois des baignoires une forte proportion de carbonate de fer, et se couvre, à sa surface, d'une pellicule irisée due à une matière grasse particulière, qui lui communique son onctuosité. Sa pesanteur spécifique, comparée à celle de l'eau distillée, est de 1,008.

» Pendant l'évaporation, l'eau noircit fortement les vases d'argent dans lesquels on opère. » (H. Lecoq.)

D'après les expériences faites par M. Lecoq, 1,000 grammes d'eau du Grand-Bain contiennent en poids métriques :

	Grammes.
Acide carbonique.....	1,9092
Azote.....	0,0755

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,3776	Bicarbonate de soude. .	1,9482
Sulfate de soude . . .	0,2556	Sulfate de soude . . .	0,2556
Chlorure de sodium. . .	3,9662	Chlorure de sodium. . .	3,9662
Carbonate de magnésie.	0,1889	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,2865
— de fer. . .	traces	— de fer. . .	traces.
— de chaux. . .	0,0112	— de chaux . .	0,0160
Alumine.	0,0435	Alumine.	0,0435
Silice	0,0667	Silice	0,0667
Hydrosulfate de soude.	traces	Hydrosulfate de soude.	traces.
Matière organique. . .	traces	Matière organique. . .	traces.
Perte	0,0868	Perte	0,0868
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau. . . .	5,9965	litre d'eau. . . .	6,6695

b. Source des Fièvres.

« L'eau de cette source est limpide, transparente, même en grande masse; elle n'a pas sensiblement d'odeur; mais pourtant, quand on entre dans le bâtiment qui l'abrite, on sent distinctement une légère odeur d'hydrogène sulfuré. Sa saveur est d'une acidité bien prononcée, ensuite salée, et paraît plus forte que celle du Grand-Bain; ce qui tient probablement à l'absence de la matière organique. Elle laisse dégager beaucoup d'acide carbonique, et les surfaces sur lesquelles elle se répand, sont couvertes de carbonate de fer, dont elle se dépouille presque entièrement peu de temps après sa sortie.

» Sa pesanteur spécifique, comparée à celle de l'eau distillée, est de 1,005; sa température est de $+31^{\circ},5$ centigrades; mais il paraît, d'après les observations de M. le docteur Mercier, qu'elle varie un peu avec les saisons, ce qui est vraisemblable, parce qu'elle parcourt un trajet assez long dans le tuf volcanique, après sa sortie du granit. » (H. L.)

Parmi les expériences faites par M. Lecoq, nous devons signaler les suivantes: « Une pièce d'argent placée immédiatement sous le jet de la fontaine, noircit au bout de quelque temps, tandis qu'éloignée de trois pouces seulement de la chute d'eau elle conserve son éclat pendant plusieurs jours. Le précipité que l'on obtient par le nitrate d'argent est toujours coloré et indique la présence d'un hydrosulfate. »

En résumé 1,000 grammes d'eau renferment :

Grammes,
Acide carbonique libre 2,8230

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude . . .	0,9582	Bicarbonate de soude . .	1,3549
Sulfate de soude	1,7766	Sulfate de soude	1,7766
Chlorure de sodium . . .	2,7914	Chlorure de sodium . . .	2,7914
Carbonate de magnésie .	0,0416	Bicarbonate de magnésie .	0,0631
— de fer	traces	— de fer	traces.
— de chaux	0,0139	— de chaux	0,0199
Alumine	0,0278	Alumine	0,0278
Silice	0,1121	Silice	0,1121
Hydrosulfate de soude .	traces	Hydrosulfate de soude .	traces.
Perte	0,0416	Perte	0,0416
TOTAL des sels par litre d'eau	5,7632	TOTAL des sels par litre d'eau	6,1874

On voit, en comparant les analyses de l'eau du Grand-Bain et de celle de la source des Fièvres, que la première renferme davantage d'hydrochlorate et de bicarbonate de soude, et moins de sulfate de la même base.

Propriétés médicales.

Les habitants des communes voisines de Murat-le-Quaire, opposent les eaux de la Bourboule à toutes les maladies chroniques. Malheureusement les cures merveilleuses qu'ils racontent n'ont point été vérifiées par des hommes de l'art. En l'absence de tout autre renseignement, nous allons résumer les observations recueillies par le docteur Mercier, de Rochefort,

homme consciencieux et plein de talent, qui a été, pendant plusieurs années, le médecin-inspecteur de l'établissement de la Bourboule. D'après ce médecin, les eaux qui nous occupent, conviennent aux personnes affectées de rhumatismes fibreux, articulaires et musculaires chroniques; de tumeurs blanches, d'affections scrofuleuses de diverses espèces; de gales où d'eczéma invétérés et d'un grand nombre d'autres maladies dartreuses; d'engorgements utérins, de leucorrhée atonique ou de paralysie.

Chomel nous assure que des paralytiques sur lesquels les eaux du Mont-d'Or n'avaient produit aucun effet ont été guéris par les bains de la Bourboule.

Enfin, M. Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-d'Or, parle ainsi de l'établissement de Murat-le-Quaire : « Ces bains ont réussi dans les paralysies, où ceux du Mont-d'Or avaient échoué. Je ne doute pas que leur haute température et les sels à base alcaline, qu'ils contiennent en grande proportion, n'en fassent un puissant remède contre les rhumatismes, les engorgements articulaires indolents, *les abcès par congestion*, les ulcères scrofuleux, et en général contre les affections atoniques extérieures dont la cause ne réside point dans le cerveau (1). »

(1) M. Bertrand. Recherches sur les eaux du Mont-d'Or, page 497.

B. Sources du Ravin salé et de la cascade de la Vernière.

Quelques filets d'eau minérale suintent dans le ravin de l'eau salée, (Lecoq.) et une petite source saline jaillit à droite, et tout près de la cascade de la Vernière.

« Elle était regardée autrefois comme une eau pestiférée qui tuait infailliblement les bêtes bovines qui avaient le malheur de la rechercher. Un propriétaire du pays assure que lui et ses voisins ont perdu tous les bœufs et toutes les vaches qui s'y sont désaltérés. Aussi est-il recommandé aux pâtres d'en éloigner les troupeaux. Cependant cette source n'a d'autres agents minéralisateurs que quelques sels, de l'oxide de fer et du gaz acide carbonique. Aujourd'hui que l'on est détrompé, les filles chlorotiques des environs la boivent et avec succès. » (Mercier, de Rochefort.)

NÉBOUZAT OU NABOUZAT.

1°. Près du moulin de la Gorce, au milieu d'une prairie et non loin d'un ruisseau, on trouve une source minérale froide et abondante qui sort du gneiss. L'eau de cette fontaine est limpide, acidule, légèrement saline et ferrugineuse. (Lecoq.) En évaporant un litre de ce liquide, nous avons obtenu un résidu pesant 168 centigrammes.

Quelques malades fréquentent cette fontaine.

2°. Une autre source du même genre vient sourdre dans le village de *Las Aiguas*, à droite, en remontant le ruisseau. (Mercier, de Rochefort.)

NESCHERS, voyez COUDES.

NONETTE.

Plusieurs filets d'eau minérale sortent des feutes des travertins et des marbres qui couvrent les pentes septentrionales de la montagne de Nonette. Mais c'est surtout auprès du hameau d'Entraigues que ces suintements abondent. Ils sont entourés de calcaires incrustants dont les formes sont très-curieuses.

OLLIERGUES.

Il paraît qu'il existe une petite source minérale acidule et ferrugineuse à Chabrier-le-Bas, dans une prairie, sur la rive droite du ruisseau de Ripote et à un quart de lieue au-dessus du moulin du même nom. (Coiffier, d'Olliergues.) Cette source renferme 2 à 3 décigrammes de sels par litre d'eau.

PIQUE (LA), voyez CHAMBON.

PONTGIBAUD.

Les fontaines désignées par les auteurs sous les noms de sources minérales de Pontgibaud appartiennent aux communes de Saint-Ours, de Bromont et de Chapdes-Beaufort.

PROMPSAT.

En sortant du village de Prompsat, on remarque sur le bord du chemin de Gimeaux, au pied d'une croix, une source minérale gazeuse, saline, ferrugineuse et calcaire, faisant monter le thermomètre centigrade à $+ 24^{\circ}$. (Lecoq.)

PULVÉRIÈRES, voyez BROMONT et CHAPDES-BEAUFORT.

PUY DE LA POIX (1).

Nous ne connaissons dans la Basse-Auvergne qu'une seule fontaine véritablement sulfureuse; elle jaillit au puy de la Poix. Cette source minérale fournit en même temps de l'acide carbonique, du gaz sulfhydrique, de l'eau fortement chargée de muriate de soude et du bitume-malte.

Pour rendre plus intelligible la disposition des lieux, nous allons indiquer quelques circonstances géologiques importantes.

A la fin de la période tertiaire, des diks de warkite ont traversé de bas en haut les terrains tertiaires de la Limagne; et comme cette plaine n'était pas encore émergée, les parties les plus élevées de ces

(1) Ce puy, que l'on nomme en patois auvergnat *puy de la Pége*, est situé sur le territoire de la commune de Clermont.

filons, ayant dépassé le niveau des calcaires, ont été remaniées par les eaux. Il en est résulté des couches alluviales qui se sont déposées sur les pentes et le sommet de ces éminences. Mais au-dessous de ces assises superficielles on retrouve la wakite non altérée.

Les monticules de wakites, de wakes ou de pépérites bitumineuses sont très-nombreux. Les plus remarquables sont ceux de Crouël, de Malintrat, de Pont-du-Château, de Clermont et du puy de la Poix (1).

Le puy de la Poix est un monticule situé à cinq ou six kilomètres *est* de Clermont-Ferrand, au *nord-est* et à une petite distance du puy de Crouël dont il est séparé par la route de Lyon. Il s'élève à dix ou douze mètres au-dessus des plaines environnantes. La roche qui occupe son sommet, est de couleur grise ou noirâtre, et sa texture est très-grossière; elle se désagrège facilement. Ses fentes contiennent du bitume-malte. Près de la source minérale, la wakite

(1) Il existe également des gisements de bitume au Calvaire, au puy Dulis, au puy de la Sau, à celui de Gandaillat, au puy Long, sur les puys d'Anzel, de Pelou et de Lempdes; près de Cournon, aux puys de Cornolet et de Chalus; à Lussat, au puy de Mur et à Machal; aux sources du Tambour et près du pont de Longue, à Coudes; à Gergovia, à Chamalières, à Chanturgue, à Terre-Fondue, à Cœur, à Crouzol, à Davayat, à Montpensier, etc.... Mais, dans ces diverses localités, on ne trouve point de source semblable à celle du puy de la Poix.

est plus dure et plus compacte. Sa cassure est d'un gris foncé, *truité* de gris clair.

Cette dernière portion de la petite montagne est moins élevée; elle fait partie d'un communal appartenant à la ville de Clermont.

Jean Banc, qui écrivait au commencement du dix-septième siècle, assure qu'il existait de son temps au puy de la Poix *deux sources, l'une plus grande que l'autre; l'eau en est aigrette et tiède. Elles sont situées sur le penchant de la colline. Au-dessus de la plus grande nage le bitume.*

La source principale, dont parle cet auteur, a disparu depuis qu'on a fait des fouilles près de la seconde fontaine. (Bouillet.)

Cette dernière est placée au milieu d'un fossé creusé sur le revers septentrional du puy de la Poix.

Avant 1718, on voyait autour de l'ancienne source un bassin carré ayant un pied deux pouces de côté, et deux pieds de profondeur. (Caldaguès.) Ce bassin a été renversé avant 1796. (Buc'Hoz.)

Afin d'assainir un cuvage placé sous le puy de la Poix, on commença à creuser, en 1829, un fossé qui traversait la cavité où venait sourdre la seconde fontaine. M. Bouillet engagea l'Académie de Clermont à s'opposer à ce que les fouilles entreprises fussent poursuivies. Une commission composée de MM. Tailhand, Bouillet, Peghoux, Lecoq et Burdin, fut nommée et se transporta sur les lieux.

M. Tailhand , dans la séance de juin 1829 , fit un rapport où il déclara nuisibles et illégaux les travaux exécutés sur le communal du puy de la Poix. Les conclusions de ce rapport furent approuvées par l'Académie et communiquées au maire de Clermont (1). Les travaux furent suspendus.

Postérieurement à l'année 1831 , on a construit , autour de la source bitumineuse , un bassin de forme irrégulière et d'environ deux mètres de côtés ; il permet de recueillir facilement le pissaphalte (2).

Cette substance est ramassée par les domestiques d'une ferme voisine qui la vendent à M. Ledru , directeur de l'exploitation des bitumes du département du Puy-de-Dôme.

L'eau minérale du puy de la Poix est très-peu abondante , et comme le bassin où elle séjourne est découvert , elle se mêle aux eaux pluviales , et devient moins active lorsque le temps est mauvais ; tandis que le soleil d'été augmente la proportion des matières salines qu'elle tient en dissolution. On prévoit d'avance que ces particularités doivent faire varier beaucoup la composition de ce liquide.

Une couche plus ou moins épaisse de bitume très-

(1) Annales d'Auvergne , 1829 , page 276.

(2) Au sud-sud-est et un peu plus haut que ce bassin , on voit sortir d'une muraille le sommet d'une pyramide de granit que les antiquaires rangent parmi les pierres druidiques.

visqueux recouvre la surface de l'eau. Entre les globules de cette matière, on remarque une croûte blanche formée par du carbonate de chaux et des cristaux de sel marin.

Lorsqu'il n'existait point encore de bassin, on pouvait suivre de l'œil la sortie de l'eau, des gaz et du pissaphalte. On voyait alors s'échapper de temps en temps des séries de bulles d'hydrogène sulfuré, mêlé d'acide carbonique, chassant devant elles de petits amas de bitume qui s'étalaient en s'entourant d'une auréole irisée. Parfois cette matière gluante obstruait la fente du rocher; l'eau et les gaz s'accumulaient au-dessous d'elle, et après quelques instants ils projetaient au loin l'obstacle qui les avait un instant arrêtés.

La source du puy de la Poix a fixé, depuis bien des siècles, l'attention des naturalistes (1).

Belleforest, dans sa cosmographie, écrit, en 1575, que l'on observe près de Clermont et de Montferrand « vne colline ou montaignette, où le bitume coule tout ainsi que fait vne source de fontaine, lequel est noir au possible, gluant et tenant. » On s'en sert dans le pays pour marquer les brebis. Cet auteur fait remarquer que le pissaphalte est plus abondant en

(1) On trouve une source analogue dans le Languedoc; elle porte le nom de font de la Pége. Bouillon-Lagrange, page 212.

été, tandis que *la froidure empêche la liqueur de se dissoudre et de distiller.*

Jean Banc nous assure « que les oiseaux, en hyver le plus glacé, qui viennent boire en ce lieu, incapable de gelée, s'y prennent comme à des gluaux? » Le bitume qui produit de pareils effets, répand une *horrible puanteur* (1).

Les sources et le puy de la Poix ont été étudiés, en 1718, par Caldaguès, chanoine de la cathédrale, et en 1749 par Delarbre. (Buc'Hoz.) Legrand-d'Aussy et MM. Lecoq et Bouillet s'en sont également occupés.

Le bitume-malte qui sort des fentes de la wakite, est épais, visqueux, tenace, d'un noir foncé tirant un peu sur le brun; son odeur est forte et désagréable. Soumis à la distillation, il laisse un résidu d'asphalte qu'on mélange avec du sable pour en faire des terrasses, des sols de cour et des fonds de réservoirs.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que l'emploi du bitume est très-ancien. « Il existe, dit Legrand, dans la ci-devant province d'Alsace, une source de pissaphalte. En 1740, si je ne me trompe, on avait fait entrer celui-ci dans la composition d'un nou-

(1) Jean Banc, page 14.

Caldaguès ajoute que les pigeons recherchent avec avidité l'eau de cette fontaine. *Manuscrits de la bibliothèque de Clermont.*

veau ciment qu'on prétendait indestructible et inaltérable dans l'eau, et il avait même été employé pour quelques bassins des jardins de Versailles, et pour celui du Jardin des Plantes à Paris (1). »

Bien avant l'époque où les trottoirs en bitume ont détrôné, à Paris, la lave de Volvic, on construisait en Auvergne des terrasses avec le pissaphalte du puy de la Poix.

Parmi les produits volatiles qu'on extrait de ce bitume, en le chauffant en vases clos, on remarque une huile semblable au naphte (2).

Les seules observations qui puissent nous indiquer, d'une manière précise, la quantité de pissaphalte qui se rassemble, dans un temps donné, à la surface de l'eau du puy de la Poix, remontent à 1749. Elles ont été faites par Delarbre. (Buc'Hoz.)

Au mois de juillet, la quantité de bitume sortie en huit jours a été de six livres; au mois d'août, elle s'est élevée dans le même temps à huit livres. Ce qui fait pour la première expérience 367 grammes; pour la seconde, 489 grammes en vingt-quatre heures. Ces expériences ont été faites sur la première fontaine

(1) Tome 1, page 356.

(2) Chomel assure que Tournefort, en distillant le bitume du puy de la Poix, en a retiré une huile analogue à celle de Pétrôle. (Traité des eaux de Vichy, etc., page 343.)

qui a disparu. M. Ledru assure que la seconde fontaine qui existe encore donne 500 à 750 grammes de bitume par jour pendant les chaleurs de l'été.

Propriétés physiques.

L'eau minérale du puy de la Poix présente, quand on la voit en masse, un aspect louche et une teinte légèrement plombée. Autrefois, alors que son écoulement était facile, elle paraissait limpide lorsqu'on la puisait dans un vase de petite dimension. Elle a une forte odeur d'œufs pourris et de pissaphalte; sa saveur est bitumineuse, sulfureuse et salée. Un ancien auteur nous assure que quand on en boit même en petite quantité, elle détermine des nausées et des vomissements. Cet observateur ajoute, ce qui nous paraît fort douteux, que la répugnance est étrangère à la production de ces phénomènes.

Il est impossible aujourd'hui d'apprécier le degré de chaleur de cette source minérale; mais au mois de septembre 1831, elle a fait monter notre thermomètre centigrade à $+ 14^{\circ},5$, la température de l'atmosphère étant, à l'ombre, de $+ 16^{\circ}$.

Propriétés chimiques.

Avant d'exposer les expériences auxquelles nous nous sommes livré aux mois d'août et de septembre 1844, nous devons avertir que la quantité de sels dissoute dans l'eau du puy de la Poix présente des

variations notables, comme le prouvent les observations suivantes :

	Grammes.
1°. En 1718 Caldaguès, quand le bassin est presque vide, trouve par litre d'eau.	77,50
2°. Lorsque le bassin est plein, le résidu est de	45,84
3°. Delarbre retire de la même quantité de liquide, sels âcres	100,00
4°. L'évaporation faite au mois de septembre 1831, nous a fourni	90,07
5°. Au mois de septembre 1844 nous avons retiré	70,60
6°. Enfin au mois d'août 1844, chaque litre a laissé un résidu de	82,67

C'est sur cette dernière quantité que nous avons opéré.

Voici les proportions de substances gazeuses et des sels contenus dans un litre d'eau du puy de la Poix.

	En grammes.	En litres.
Acide carbonique	1,5140	0,7648
Acide sulfhydrique	0,0166	0,0107
Azote et oxigène	?	0,0500

(1) Nous nous sommes borné à analyser les gaz dissous dans l'eau.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse rectifiée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	traces.	Bicarbonate de soude. .	traces.
Sulfate de soude. . . .	7,9481	Sulfate de soude. . . .	7,9481
Chlorure de sodium. . .	70,9170	Chlorure de sodium. . .	70,9170
Sulfure de sodium (1). .	0,3869	Sulfure de sodium. . . .	0,3869
Chlorure de potassium. .	traces.	Chlorure de potassium. .	traces.
Carbonate de magnésie. .	0,1550	Bicarbonate de magnésie. .	0,2350
Chlorure de magnesium. .	0,5713	Chlorure de magnesium. .	0,5713
Carbonate de fer. . . .	0,1300	Bicarbonate de fer. . . .	0,1800
Carbonate de chaux. . .	2,0400	Bicarbonate de chaux. . .	2,8899
Soufre et silice	traces.	Soufre et silice	traces.
Bitume et matière orga- nique	0,1520	Bitume et matière orga- nique	0,1520
Perte.	0,2597	Perte.	0,2597
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	82,5600	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	83,5399

L'eau minérale du puy de la Poix est trop active pour qu'on ose l'administrer à l'intérieur. Mais il serait possible, après l'avoir filtrée, de s'en servir pour préparer des bains minéraux. La présence du bitume la rendrait sans doute efficace dans certaines affections dartreuses. Déjà les expériences tentées par M. H. Le-coq, démontrent que ce médicament guérit promptement la gale.

(1) La source de la grotte inférieure (Bagnères de Luchon), qui est la plus sulfureuse des eaux des Pyrénées, ne contient par litre que 0,0868 de sulfure de sodium. (Pâtissier et Boutron-Charlard, page 102.)

PUY-GUILLAUME.

On voit près de la Dore et à peu de distance de Puy-Guillaume, une petite fontaine acidule froide qui nous a été signalée par M. le professeur Lecoq. Elle sort des terrains d'alluvion.

PIORY, voyez MONTCEL.

RAMBAUD, voyez SAINT-FLORET.

ROCHES, voyez CHAMALIÈRES et MARTRES-DE-VEYRE.

RODDE (LA), voyez AMBERT.

RHODIAS, voyez COURPIÈRE.

ROUZAT, voyez BEAUREGARD-VANDON.

ROYAT et CHAMALIÈRES.

Le territoire où sont groupés les thermes de Royat et de Chamalières est à l'ouest et à trois kilomètres environ de la ville de Clermont-Ferrand. Il fait partie de la vallée de Tiretaine, dont les touristes et les peintres ne se lasseront jamais d'admirer la luxuriante végétation, les eaux limpides et les magnifiques points de vue.

Près du village de Royat, des granits et des laves modernes ont été profondément entamés par les eaux. Mais à Saint-Mart les assises inférieures des forma-

tions tertiaires viennent s'appuyer contre les terrains cristallisés.

Les arkoses sont dominées au sud par des escarpements hérissés de pointes et d'inégalités, et aux flancs desquels sont suspendus des bouquets d'arbustes et des guirlandes de ronces et d'églantiers (1). On voit sur le second plan le volcan si curieux de Grave-noire.

Du côté du nord s'élève le puy de Chateix que couronnait autrefois le château du duc de Waifre (2). Des rochers, des gazons et des cerisiers sauvages ont remplacé les tours et les murailles crénelées, et des vignobles et des marronniers couvrent les pentes de la montagne et descendent jusqu'à ses pieds.

Au fond de la vallée, les eaux écumeuses de Tiretaine roulent bruyantes et rapides au milieu des digues et des blocs de roche noire; tandis que le ruisseau du hief coule paisiblement entre deux rangées d'arbres, et fait mouvoir de nombreuses usines. De vertes et fécondes prairies, dans lesquelles apparaissent çà et là les jolies fleurs bleues du myosotis, bordent les rives des deux cours d'eau.

Avant de relater les documents historiques qui peuvent éclairer l'histoire des sources minérales de Cha-

(1) Ces escarpements sont généralement connus sous le nom de rochers de Saint-Mart.

(2) Quelques historiens écrivent Waifer, d'autres Gaïfre.

malières et de Royat, disons quel était l'état des lieux avant l'année 1821.

Le moulin de l'Hôpital est au pied des *rochers de Saint-Mart* et sur la rive droite de Tiretaine (1).

Le moulin des Bains de César est en face et sur l'autre rive. La source et le puits qu'il renferme n'ont point encore été découverts.

Immédiatement au-dessous et à l'est du moulin de l'Hôpital, on observe, dans un communal, le Bain des Pauvres, composé de trois baignoires creusées aux dépens du roc, d'une source tiède peu abondante, d'une cour étroite et d'un mur d'enceinte qui protège à peine les baigneurs contre les regards indiscrets des passants.

(1) Plusieurs des sources exploitées par la commune de Royat, ayant leur origine dans les dépendances de ce moulin, nous allons donner quelques renseignements sur ses anciens propriétaires. Il appartenait, en 1767, à Laffont de Saint-Mart, avocat en parlement. Il fut vendu aux sieurs Pierre le 2 mai de la même année. Ceux-ci firent des améliorations, et leurs bénéfices devinrent considérables. Cette circonstance excita la jalousie des voisins, qui, profitant du mécontentement occasionné par la cherté des grains, provoquèrent une émeute, et dans le courant de mai 1771, l'usine des Pierre fut saccagée par la populace. Les nouveaux meuniers se décidèrent alors à vendre leur moulin à l'administration de l'Hôpital-Général de Clermont-Ferrand. Le marché fut conclu le 28 mai 1772. (Archives des hôpitaux de Clermont.) En 1843, une partie du jardin, appartenant au nouvel établissement thermal, a été vendue à la commune de Royat.

Les piscines décombrées en 1843, sont ensevelies sous l'ancien chemin de Royat.

La fontaine de Saint-Mart, située à côté du moulin et de la chapelle qui portent le même nom, alimente un petit établissement où l'on trouve cinq cabinets et cinq vestiaires, dont la voûte ne dépasse point le niveau des cours (1).

La source de Beaurepaire est au milieu des jardins et sur le territoire des Roches, au sud et à six cents mètres environ de l'église de Chamalières.

Ceci bien compris et bien arrêté, consultons les écrits des anciens auteurs.

Belleforest, qui a fait imprimer, en 1575, une nouvelle édition de la cosmographie de Munster, s'exprime ainsi : « Il y a (à Saint-Marc) des praeries et deux bains, l'un d'eau calcineuse, et l'autre sulfurée, et au-dessous vne fontaine ayant le goust du vin et pour ce mal plaisante a boire. »

Le style de Jean Banc est plus pompeux, mais les renseignements qu'il donne ne sont pas plus précis.

« Et qui ne voit à Saint-Marc, dit ce médecin, vne infinité de telles sources froides et chaudes voyre des bains encores adjencez par l'antiquité, qui en ceste vieillesse et caducité sont alterez de leur force

(1) Nous ne savons à qui appartenait le communal de Royat avant 1793; mais il est certain que les bains de St-Mart étaient la propriété des Bénédictins de Saint-Alyre.

et vertu? la negligence des voysins du lieu y ayant laissé mesler des sources froides et douces.

» Encores depuis peu d'années, comme la negligence de l'antiquité avait laissé gaster plusieurs admirables sources, nostre postérité en sa trop grande curiosité en a gasté vne froide calcanteuse et ferrugineuse au mesme territoire de Chamaileres. Car l'ayant voulu accroistre pour rendre le canal plus spacieux et capable, quelques sources froides s'y sont meslées qui n'en ont jamais sceu estre separées depuis : et auparavant cela, ceste fontaine rendoit des succez aux maladies tous pareils à celles de Pougues et Saint-Myon. »

Ailleurs, il ajoute qu'il serait facile d'arrêter les infiltrations, et de réparer ces bains qui *marquent estre vne pièce fort ancienne d'employ et qui n'est pas beaucoup ruinée* (1). Il dit aussi à la page 131, qu'il n'appartenait qu'aux Romains d'immortaliser leur mémoire par l'architecture tant forte et bien cimentée. On voit encore de son temps *ceste liaison de grosses pierres qui a grand peine se peult encores despirer* (2).

Fléchier, dans sa relation des Grands-Jours, n'est pas plus explicite. « Nous vîmes, écrit cet abbé, un

(1) Page 13 et 89.

(2) Cette liaison de grosses pierres ressemble très-peu au béton des piscines de Royat.

ancien bain ruiné qui est encore rempli d'eau , et qui est si chaud qu'on ne saurait quasi en approcher (1). »

On lit dans un vieux manuscrit, dont Audigier père était l'auteur, qu'il existait anciennement dans les environs de Saint-Mart, quatre sources d'eau minérale et de différentes qualités. Il y avait aussi des bains dont on faisait usage. Les ouvriers employés pour les nettoyer, creusèrent un peu trop; il s'y mêla des eaux froides qui altérèrent leur qualité (2).

Les citations précédentes suffisent pour établir que la tradition a conservé le souvenir des sources thermales décombrées en 1822 et 1843, et qui sont restées si long-temps enfouies et ignorées. Mais les piscines du Bain de César et de Royat ont-elles été vues par les historiens cités plus haut? c'est ce qui nous paraît fort douteux.

Les détails publiés par Chomel, en 1734, s'appliquent très-probablement aux bains de la chapelle de Saint-Mart; car aucune autre source thermale ne se trouve placée *au-dessous* de ce dernier édifice.

« On vient de découvrir tout nouvellement, dit ce médecin, ou plû-tôt renouveler des eaux chaudes.

(1) Mémoires de Fléchier, édités par M. Gonod.

(2) Delarbre, Notice sur l'Auvergne, page 97. Ce renseignement est cité en partie dans l'ouvrage de Buc'Hz.

au-dessous de la chapelle de Saint-Marc près Clermont, avec des bains voutés qui sont enterrés sous terre. Il paraît que ces eaux ont été célèbres : J'en ay fait l'analyse et en ay bû : elles sont aigrettes et ont le goût tout-à-fait vineux, elles rougissent la noix de galle et fermentent un peu avec les acides, ce qui fait voir qu'elles participent du fer. J'y ay été plusieurs fois le matin, et y ay trouvé beaucoup de bûveurs qui m'ont tous dit qu'ils estoient parfaitement purgés ; je les crois superieures, prises en boisson, à toutes les eaux minerales qui sont autour de Clermont. Elles sont dans le territoire des Bénédictins de Saint-Alyre qui y feront travailler (1). »

Après avoir lu le passage précédent, il est difficile de croire à l'exactitude des assertions émises par Delarbre, assertions que nous allons reproduire textuellement. « Saint-Mart, à la fin du siècle dernier, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Alyre de Clermont ; il a été vendu. Le particulier qui a acquis les appartenances de cette charmante solitude, a fait construire des bains à la plus abondante des sources : plusieurs malades y ont obtenu leur guérison, et d'autres de très-grands soulagemens (2). »

Nous sommes porté à croire que Delarbre a com-

(1) *Traité des eaux minerales de Vichy*, page 348.

(2) *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats. Clermont-Ferrand*, 1805, page 98.

mis une erreur, et qu'il a substitué le mot construire au mot restaurer.

L'article suivant nous apprend quel a été le résultat des promesses faites par les Bénédictins à l'époque où vivait Chomel. Dans le lieu nommé Saint-Mart, il y a deux sources peu éloignées l'une de l'autre. « Elles sont remarquables en ce que l'une, par les matières qu'elle a déposées successivement autour de son canal, s'est entourée de concrétions pierreuses (Bain des Pauvres); et que l'autre, sortant dans une sorte d'île entre deux branches de la petite rivière de Fontanat (Tiretaine), doit nécessairement couler sous l'un des courants du ruisseau. » (S. de Saint-Mart.) Malgré l'espèce de prédilection qui naturellement devait porter la faculté de médecine (1) à protéger les sources des environs de Clermont, cependant elle parut, il y a quelques années, donner la préférence à celles de Saint-Mart.

On voulut construire des bains; le projet échoua, parce que les Bénédictins, propriétaires du lieu, refusèrent de se prêter aux arrangements (2).

Occupons-nous d'un autre ordre de renseignements. Les montants de la porte et les escaliers de la piscine carrée sont en lave feldspathique et poreuse; d'où l'on

(1) Il s'agit ici du collège de médecine de Clermont. Voyez Delarbre, page 98.

(2) Legrand-d'Aussy, tome 1, page 182.

doit conclure que ce réservoir a été restauré après le douzième siècle (1).

Un autre fait semble démontrer que les bains du territoire de Saint-Mart ont disparu sous les décombres après l'établissement du christianisme dans les Gaules. En 1822, on a retiré du puits des Bains de César un fragment de marbre sur lequel étaient gravées cinq croix dont nous indiquerons plus loin la disposition.

Passons à la description des sources et des établissements thermaux.

A. Sources minérales de la commune de Royat.

1°. Eaux et thermes du communal de Royat.

Depuis combien de temps les thermes de Royat sont-ils enfouis? qui les a édifiés? qui les a renversés (2)? Ont-ils été détruits en même temps que le château du duc de Waifre par les troupes victorieuses de Pepin? ont-ils été ruinés à la suite d'une grande inondation? Les renseignements historiques que nous possédons ne nous permettent point de répondre d'une manière certaine à ces questions.

(1) On ne trouve ce genre de lave que dans les constructions élevées après le commencement du douzième siècle. (Mallay, architecte.)

(2) Plusieurs antiquaires supposent que la piscine hexagone date de l'époque romaine.

En 1843, lorsque le trajet de la route de Royat fut changé, quelques circonstances firent soupçonner l'existence des fontaines minérales nouvellement découvertes. Des recherches antérieures avaient appris que la source du Bain des Pauvres remontait à une petite distance des piscines; pendant l'hiver, à l'endroit où l'on a trouvé ces réservoirs, la neige fondait très-promptement; quelques naturalistes avaient remarqué sur les bords des fossés du voisinage des filets d'eau minérale ferrugineuse. Ces indices engagèrent les administrateurs de la commune de Royat à faire des recherches sur le communal et sous l'ancien chemin. Elles furent entreprises au commencement de l'année 1843, et conduites avec beaucoup de zèle, en présence du curé et du maire de la localité, par le fontainier Zani, de Clermont.

Le 22 février, la piscine carrée fut découverte. Elle était remplie de pierres et de vase. La voûte était percée, mais le reste du petit édifice était bien conservé. Ce bâtiment avait quatre mètres sur chaque face. La cavité où s'accumulait l'eau, était divisée en deux grandes baignoires par une cloison de parpaing. Plusieurs tuyaux en terre venaient s'y ouvrir, les uns étaient perméables, les autres pleins de sable et de terre. Presque tous se dirigeaient du côté du sud. Les eaux de la source principale se rendaient à la baignoire placée du côté de l'est. Leur température était

de $+ 34^{\circ}$. La porte de la piscine, tournée vers le nord, était soutenue par des montants en lave poreuse et feldspathique, semblable à celle qu'on extrait des carrières de Pariou et de Volvic.

Une avance permettait de circuler autour du réservoir destiné aux bains.

Le 18 mai, une ancienne construction fort curieuse est déblayée. C'est un massif en béton ayant quatre mètres cinquante centimètres de côtés ; ce carré renferme un bassin hexagone garni intérieurement d'un banc circulaire peu élevé. La profondeur de cette piscine est de cent soixante centimètres. Quelques suintements parvenaient avec beaucoup de difficulté à ce réservoir, lorsqu'un ouvrier ayant brisé avec une pince les dépôts calcaires, on vit jaillir une source faisant monter le thermomètre centigrade à $+ 34^{\circ}$ ou 35° .

Bientôt les travertins placés entre les deux piscines furent minés et des sources nombreuses apparurent soit du côté du nord, soit du côté du sud. Elles coulaient entre l'arkose et les travertins.

« En cherchant péniblement à déblayer un ancien canal recouvert par la route actuelle, et qui pouvait servir à vider le bassin hexagone, un des travailleurs arriva dans une chambre voûtée dont on n'a pas pu encore vérifier l'origine et le but ; on y a trouvé, au milieu de la vase qui l'encombrait, un fût de colonne de marbre blanc avec son astragale et divers pavés ou re-

vêtements en marbre de couleur ; le tout évidemment antique (1). »

Au nord de la piscine et par de là la route on remarque un réservoir ayant la forme d'un carré long, et plus loin un aqueduc se dirigeant du nord-nord-est vers le sud-ouest. Enfin, au bord du ruisseau, on voit le **Bain des Pauvres**.

En 1843, la piscine carrée a été réparée, et un petit appartement a été construit au-dessus d'elle. La piscine hexagone et le grand creux qui l'avoisine, entourés de clôtures en planches, ont été divisés intérieurement en petits cabinets, où les baigneurs, séparés en apparence, plongent en réalité dans des réservoirs communs.

Au commencement de l'année suivante, la source de la buvette a été captée, et ses eaux arrivent aux robinets par un conduit entouré d'un massif de béton. A la même époque on bâtit, entre le jardin du moulin de l'Hôpital et la route, un petit établissement dont le sol est au moins à deux mètres au-dessous des terres voisines et du chemin. Cet édifice a la forme d'un ovale, son grand diamètre va de l'est à l'ouest : sa largeur est d'environ dix mètres, sa longueur de dix-huit à vingt mètres. Une seule porte existe du côté du nord, et l'on descend plusieurs escaliers avant d'ar-

(1) Royat, ses eaux, ses environs. Clermont, 1843, page 8.

river aux cabinets à bains. Les murailles supportent , à leur partie supérieure , des massifs en pierre de taille servant d'appui à la charpente du toit. Les croisées , plus larges que longues , sont à plusieurs mètres au-dessus du niveau du sol. Les cabinets sont très-étroits; ils renferment des baignoires en zinc qui sont plongées dans l'eau minérale. Un plancher mal joint est destiné à empêcher l'arrivée du gaz méphitique jusqu'aux baigneurs. Avec des conditions aussi défavorables on devait s'attendre à des accidents. Ces prévisions se sont malheureusement réalisées. Pendant l'année de 1844 et surtout à l'approche des orages , plusieurs asphyxies incomplètes ont eu lieu , et ont contribué à discréditer les eaux de Royat.

Les accidents que nous venons de signaler , et l'usure des baignoires métalliques , qui ont été promptement percées , ont rendu nécessaires de nouvelles réparations.

En creusant sous la route on est arrivé à la faille du terrain tertiaire d'où sort la grande source de Royat. On a pu la capter de manière à élever à volonté ses eaux , ce qui facilite considérablement leur distribution.

En outre , on a construit au centre de l'établissement une cavité communiquant avec un pont destiné à conduire les gaz , les vapeurs et le trop-plein des eaux jusqu'au ruisseau de Tiretaine. Cette réparation a été utile. On a également agrandi les cabinets et remplacé les baignoires en zinc par de vastes baignoires en pierre.

Avril 1846.

Malgré ces travaux, les thermes de Royat sont insuffisants, et cela est très-fâcheux, car les sources de cette commune sont efficaces et abondantes. Est-ce à dire pour cela que les eaux nouvelles doivent nuire à celles du Mont-d'Or? Nous ne le pensons pas. Les sources de cette dernière localité sont plus chaudes et moins salines; leur position topographique n'est point la même, elles doivent, à cause de cela, attirer une clientèle entièrement différente. Cependant nous pouvons affirmer, et cette assertion est basée sur des faits nombreux, que M. Pierre Bertrand a beaucoup trop limité l'emploi thérapeutique des eaux minérales de Royat (1).

Propriétés physiques et chimiques.

Les eaux des diverses fontaines minérales de Royat offrent les mêmes qualités physiques et chimiques (2). Toutes sont limpides et gazeuses. Leur saveur est aigrelette, légèrement alcaline et ferrugineuse. Celles qui fournissent beaucoup d'eau laissent déposer près de leur origine un dépôt léger et ocreux; si l'eau coule moins rapidement, ou si l'on examine le sédiment à

(1) Royat et le Mont-d'Or, Annales d'Auvergne, 1845, p. 321.

(2) Nous pensons que les différences peu importantes qu'elles ont présentées à l'analyse tiennent à l'infidélité des procédés chimiques et aux altérations que quelques-unes des sources doivent éprouver en cheminant sous les travertins.

une plus grande distance du point de sortie, il est plus jaune et se trouve mêlé à une plus grande quantité de carbonate de chaux.

Des courants d'acide carbonique accompagnent le liquide minéral, et de la matière verte s'en sépare quand il séjourne pendant long-temps dans un réservoir découvert. Elle est moins abondante néanmoins qu'à Saint-Alyre, à Châtelguyon et à Saint-Nectaire.

Indiquons la température des sources principales :

	Centigrades.
Source de la buvette	+ 34°
— de la piscine hexagone. +	34° à 35°
Grande Source	+ 35°,5
Filets divers	+ 32° à 34°

Le volume de ces eaux est considérable. Toutes les sources réunies nous ont donné, en 1844, 196 litres à la minute. Après les fouilles nouvelles, le 31 mai 1845, nous avons obtenu 280 litres à la minute. Mesurées pour la troisième fois, le 27 décembre 1845, elles nous ont fourni également 280 litres à la minute.

L'analyse de la source de la buvette a été faite, en 1843, par M. Aubergier; elle a été publiée dans le *Mémoire de M. Pierre Bertrand* (1).

(1) Royat et le Mont-d'Or, *Annales d'Auvergne*, 1845, p. 335.

Nota. Les sels obtenus par nous, en évaporant un litre d'eau, ont été de 417 centigramm. Les sels solubles dans l'eau pesaient

Comme cette fontaine chemine au-dessous des travertins avant d'arriver aux robinets, nous avons dû étudier de préférence la composition chimique de la grande Source. En voici l'analyse telle que nous l'avons faite en 1845.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,8356	Bicarbonate de soude. . .	1,1830
Sulfate de soude.	0,2250	Sulfate de soude.	0,2250
Chlorure de sodium. . .	1,7421	Chlorure de sodium. . .	1,7421
de magnésium. traces.		de magnésium. traces.	
Carbonate de magnésie. 0,2800		Bicarbonate de magnésie. 0,4237	
— de fer.	0,0350	— de fer.	0,0485
— de chaux.	0,7100	— de chaux.	1,0203
Apocrénate de fer. . . .	0,0100	Apocrénate de fer. . . .	0,0100
Silice.	0,0860	Silice.	0,0860
Matière organique. . .	traces.	Matière organique. . .	traces.
Perte	0,2463	Perte	0,2463
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	4,1700	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	4,9849

La quantité d'acide carbonique libre, trouvée par M. Aubergier dans l'eau de la buvette, s'élève à 0 litre 215; celle de l'azote n'a point été déterminée.

Effets thérapeutiques.

La découverte des sources thermales de Royat étant

290 centigrammes, les sels insolubles dans l'eau et solubles dans les acides, 117 centigrammes, et les substances insolubles dans les acides, 10 centigrammes.

de date récente, nous allons étudier avec détail leur action physiologique et thérapeutique. Les lignes qui vont suivre résument les faits observés par nous durant les années 1843, 44 et 45. Les effets physiologiques varient suivant qu'on boit, dans un temps donné, une quantité plus ou moins grande de liquide minéral.

A dose élevée, ce remède agit souvent à la manière des purgatifs, à faible dose il est stimulant et tonique. Certaines idiosyncrasies, quelques états morbides du tube digestif, empêchent qu'on puisse calculer à l'avance les résultats qui seront obtenus.

Un petit nombre de personnes faibles et débiles ne peut boire un ou deux verres de ces eaux sans être purgé, tandis que d'autres individus en avalent deux ou trois litres sans aller à la garde-robe. Souvent, et surtout lorsqu'on fait usage de ces médicaments pour la première fois, six à douze verres suffisent pour déterminer des évacuations nombreuses. Quelle que soit la quantité d'eau ingérée, si le tube digestif reste insensible à son action, l'acide carbonique, les bicarbonates et les hydrochlorates de soude, de fer, de magnésie et de chaux, sont absorbés, passent dans le torrent de la circulation, rendent le sang plus rouge et plus stimulant, et les digestions plus faciles. L'élimination se fait alors par les voies urinaires et rarement par les sueurs. Lorsqu'il en est ainsi, les malades sont souvent constipés.

On voit, d'après cela, que les sources de Royat, de

même que les autres sources thermales de notre département, remplissent au besoin deux indications très-différentes. Elles peuvent suppléer les purgatifs salins, et les remèdes toniques et stimulants empruntés au règne minéral.

La température élevée de la buvette permet d'administrer ces eaux dans les catarrhes pulmonaires chroniques et les gastro-entéralgies rhumatismales. Mais le praticien ne doit point oublier quelles sont plus fortement chargées de sel que les eaux du Mont-d'Or.

Lorsque l'ingestion de ces liquides est suivie de malaise de soif, d'inappétence, de tension ou de chaleur dans la région de l'estomac, de nausées ou de superpurgations fatigantes, on doit en suspendre l'usage. Les boissons émoullientes et les bains d'eau douce calment promptement ces accidents. On doit défendre les eaux de Royat aux malades sujets aux hémoptysies, à ceux qui ont des tubercules, des squirres ou des cancers des organes intérieurs, des anévrismes du cœur, des gastrites aiguës ou de la fièvre.

Les buveurs feront bien de prendre ces liquides à la source. Quand on les transporte au loin, ils perdent une partie de leurs carbonates de chaux, de fer et de magnésie.

Une excitation ordinairement peu prononcée du côté de la membrane tégumentaire externe, une aug-

mentation peu sensible de la fréquence du pouls, tels sont les phénomènes qui suivent l'immersion dans les bains de Royat ($+ 35^{\circ}$) (1). La céphalalgie qui se montre quelquefois, tient sans doute à l'action de l'acide carbonique, car elle est plus forte à l'approche et pendant les orages. Si l'on frictionne la peau avec la main, les parties frottées deviennent le siège d'une légère cuisson.

On réchauffe une portion de l'eau minérale destinée aux douches, ce qui permet de varier leur degré de chaleur, et de les rendre plus actives que les bains.

Les eaux de Royat, prises en boisson et à dose purgative, peuvent être prescrites dans l'embaras gastrique et bilieux, la pleurésie chronique et apyrétique, et dans quelques autres hydropisies qui ne sont point liées à des altérations organiques incurables.

A dose altérante, elles réussissent dans les scrofules, le rachitisme, la chlorose et les troubles nerveux qui l'accompagnent; dans les catarrhes pulmonaires invétérés, les leucorrhées atoniques, les affections anciennes des voies urinaires, les différents états morbides désignés par les médecins sous les noms de pyrosis, d'eaux chaudes et de gastralgies.

(1) Quelques personnes éprouvent de l'agitation, et ne peuvent dormir, lorsqu'elles ont pris un bain de Royat pendant le cours de la journée.

L'usage des bains chauds et la douche seront utiles aux individus affectés d'engorgements des articulations succédant à des fractures ou des entorses ; à ceux qui seront atteints de rhumatismes subaigus, internes ou externes, musculaires, nerveux ou articulaires. Mais comme la température des bains les plus chauds ne dépasse point 35° centigrades, ils ne peuvent convenir à tous les rhumatisans.

Pour rendre l'emploi des eaux de Royat général, il serait nécessaire :

1°. De détruire les travertins, d'arriver jusqu'à l'arkose et de capter toutes les sources comme on a capté celle des bains ;

2°. De réchauffer une partie de l'eau minérale ;

3°. De conduire dans chaque cabinet de l'eau minérale chaude, de l'eau saline naturelle et de l'eau du ruisseau réchauffée. On pourrait ainsi donner des bains à toutes les températures, et mitiger à volonté l'action quelquefois par trop stimulante du liquide minéral.

2°. Source et établissement du Bain de César.

L'établissement du Bain de César est situé sur la rive gauche de Tiretaine, et au-dessous du lieu improprement désigné sous le nom de Grenier de César (1).

(1) On pense généralement que l'amas de blé brûlé, mêlé de terre et de débris, qui a été désigné par le vulgaire sous le nom de Grenier de César, provient de l'incendie du château de Wai-

Il a sans doute éprouvé les mêmes vicissitudes que les thermes de Royat.

Pendant de longues années la source du moulin des bains est restée enfouie. Quelques particularités devaient cependant engager à faire des recherches. Le plancher de la farinière pourrissait très-vite, et des suintements d'eau minérale se faisaient jour près des roues de l'usine.

En 1822, ces indices engagèrent M. Gerest à entreprendre des fouilles. Elles amenèrent de très-heureux résultats.

A quinze pieds de profondeur, on trouva un puits carré, ayant un mètre de côté, et dans l'un de ses angles une source minérale traversée par un courant d'acide carbonique.

Ce puits était incomplètement recouvert d'une petite voûte qui a été démolie. Parmi les objets décombrés, on remarquait un morceau de marbre gris, de forme carrée, offrant sur l'une de ses faces cinq croix; quatre occupaient les angles de cette pierre, et la cinquième le centre. Ce morceau de marbre était placé au milieu de fragments de briques et de poteries rouges.

fre, qui a eu lieu par les ordres de Pepin, vers le milieu du huitième siècle.

A une époque antérieure, l'eau minérale se rendait par deux tuyaux en plomb jusque dans une maison voisine, où se trouvait une piscine dont la largeur est d'environ deux mètres, et la longueur de trois. Aujourd'hui cette piscine est remplie de déblais (1).

Les murs du puits étaient en béton et ses angles en pierre de taille; ils ont servi de fondement au nouveau réservoir arrondi qui s'élève à plus d'un mètre au-dessus du sol, et dont l'ouverture offre une circonférence de 50 centimètres.

L'établissement se compose d'une seule pièce basse et humide, renfermant la fontaine et huit cabinets munis chacun d'une baignoire en bois. Un filet d'eau minérale renouvelle incessamment l'eau du bain pendant toute sa durée. Un robinet sert de buvette; une pompe aspirante alimente une douche descendante.

Les Bains de César eurent, durant quelques années, un succès extraordinaire. *Des voitures Omnibus* furent établies et servirent à transporter chaque jour les baigneurs. Plus tard l'enthousiasme s'affaiblit. Cependant quelques habitués reconnaissants continuent encore de les fréquenter. L'eau du puits de César est limpide et incolore; sa saveur est acidule, alcaline et

(1) Ces renseignements nous ont été donnés par M. Gerest frère, qui a dirigé les fouilles.

ferrugineuse. Elle fait monter le thermomètre centigrade à $+ 32^{\circ}$. Cette source fournit 24 à 25 litres d'eau par minute. Le gaz qui la fait bouillonner est composé en grande partie d'acide carbonique; il ne contient pas de traces sensibles d'hydrogène sulfuré. Le dépôt abandonné par elle est ocreux et calcaire.

L'eau du bain de César, analysée par nous en 1844, nous a donné un résidu salin un peu moins considérable que l'eau de Royat. Voici l'indication des substances qui entrent dans sa composition.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude . . .	0,8100	Bicarbonate de soude. . .	1,1455
Sulfate de soude.	0,1445	Sulfate de soude.	0,1445
Chlorure de sodium. . .	1,5557	Chlorure de sodium. . .	1,5557
— de magnésium.	traces.	— de magnésium.	traces.
Carbonate de magnésie. .	0,2200	Bicarbonate de magnésie. .	0,2200
— de fer.	0,0300	— de fer.	0,0415
— de chaux.	0,6000	— de chaux.	0,8625
Apocrénate de fer. . . .	traces.	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Silice	0,0850	Silice	0,0850
Matière organique. . . .	traces.	Matière organique. . . .	traces.
Perte	0,1548	Perte	0,1548
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,6000	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	4,2095

Effets thérapeutiques.

A faible dose, les eaux de la fontaine de César sont toniques et stimulantes; prises en plus grande quantité, elles purgent un grand nombre de personnes.

« Les médecins de Clermont recommandent l'eau

de Saint-Mart (1) dans la chlorose, la leucorrhée, les engorgements des viscères du bas-ventre, en bains et en douches; on les dit utiles dans les rhumatismes (2). »

Nous avons prescrit avec succès les eaux et les bains de César aux personnes affectées de gastro-entéralgies simples et rhumatismales, et aux malades lymphatiques, scrofuleux et rachitiques.

Les bains sont trop froids pour convenir aux personnes affectées de rhumatismes des nerfs ou des articulations.

B. Sources de la commune de Chamalières.

1°. Source de Saint-Mart (3).

Elle sort, comme l'annonce Legrand-d'Aussy, entre les deux divisions de la petite rivière de Tiretaine, au milieu d'un jardin appartenant au propriétaire du moulin et de la chapelle de Saint-Mart. L'établissement thermal qui recevait ses eaux, se composait autrefois de cinq cabinets et de cinq ves-

(1) Chevalier, Boutron-Charlard et Patissier désignent sous ce nom l'eau du Bain de César.

(2) Patissier et Boutron-Charlard, Manuel des eaux minérales. Chevalier, journal de chimie médicale, an. 1832.

(3) La chapelle qui a donné son nom à cette fontaine a été bâtie au sixième siècle, par saint Mart, *sanctus Martius*, de l'ordre de Saint-Benoît, qui y mourut et y fut inhumé. Plusieurs auteurs ont écrit Saint-Marc ou Saint-Mar, au lieu de Saint-Mart.

tiaires. On ignore à quelle époque il a été bâti ; mais il a été restauré et livré au public après la révolution de 1793. Un certain nombre de malades l'a fréquenté jusqu'en 1822. Négligé pendant les années suivantes, il a été abandonné en 1828.

L'inondation de 1835 l'a presque entièrement détruit. Un cabinet et un vestiaire sont seuls restés debout. Le cabinet est situé près du ruisseau. Une petite fenêtre s'ouvrant du côté de l'ouest, sert à l'éclairer. L'entrée du vestiaire est du côté de la cour ; on y descend par un escalier très-étroit.

L'eau minérale, après avoir cheminé dans un canal couvert, se mêle aux eaux douces de Tiretaine, un peu au-dessus des ruines dont nous venons de parler.

Les propriétés physiques de l'eau de Saint-Mart, diffèrent très-peu de celles des fontaines de Royat. Sa température est de $+ 31^{\circ}$ centigrades ; elle fournit environ quinze litres d'eau à la minute. Son dépôt est rouge-oranger et peu consistant.

Vauquelin en a fait une analyse que nous ne reproduirons point, parce qu'elle a déjà été publiée dans le Recueil de l'Académie (1).

Voici le résultat des expériences auxquelles nous nous sommes livré en 1844 :

(1) Annales d'Auvergne, 1844, page 96.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,8350	Bicarbonate de soude. .	1,1808
Sulfate de soude.	0,2200	Sulfate de soude.	0,2200
Chlorure de sodium. . .	1,7400	Chlorure de sodium. . .	1,7400
— de magnesium	traces	— de magnesium	traces
Carbonate de magnésie.	0,2800	Bicarbonate de magnésie.	0,4237
— de fer.	0,0340	— de fer.	0,0471
— de chaux.	0,7000	— de chaux.	1,0059
Apocrénate de fer. . . .	traces	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Matière organique. . .	traces	Matière organique. . .	traces.
Silice.	0,0750	Silice.	0,0750
Perte	0,2660	Perte	0,2660
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	4,1500	litre d'eau.	4,9585

Cette source est dédaignée de nos jours; ses propriétés médicales sont les mêmes que celles des eaux de Royat et du Bain de César.

2°. Source des Roches ou de Beaurepaire.

Cette fontaine minérale citée par Duclos et Chomel, est placée sur le territoire des Roches, au sud et à une très-petite distance du moulin de Beaurepaire. Lorsque nous l'avons visitée pour la première fois en 1839, elle s'échappait au milieu des jardins, où un creux de quatre à cinq mètres de circonférence recevait ses eaux. Un sédiment ferrugineux peu consistant tapisait les parois de ce bassin.

En 1843, une maison a été bâtie au-dessus de cette fontaine, des fouilles bien dirigées ont permis d'atteindre le terrain tertiaire sur lequel sont appuyés

les fondements d'un puits s'élevant à soixante centimètres au-dessus du sol (1).

Un réservoir servant à alimenter les buvettes, communique par des tuyaux avec le puits. On peut recouvrir à volonté ce dernier, d'un chapiteau métallique, et l'acide carbonique, recueilli à l'aide de cet appareil, sert à préparer des eaux de Seltz artificielles et des limonades gazeuses.

L'eau des Roches est limpide et incolore. Sa saveur est légèrement salée et surtout acidule et ferrugineuse. Elle fait monter le thermomètre centigrade à $+ 19^{\circ},5$. La quantité d'eau qu'elle fournit par minute est de 20 à 22 litres.

Nous avons fait l'analyse de cette source, en 1845; nous avons agi sur une très-petite quantité de liquide.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	0,4100	Bicarbonate de soude. . .	0,5798
Sulfate de soude. . . .	0,0890	Sulfate de soude. . . .	0,0890
Chlorure de sodium. . .	1,3150	Chlorure de sodium. . .	1,3150
Carbonate de magnésie.	0,1500	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,2275
— de fer.	0,0280	— de fer.	0,0388
— de chaux.	0,4050	— de chaux.	0,5820
Silice	0,0700	Silice	0,0700
Apocrénate de fer. . . .	traces.	Apocrénate de fer. . . .	traces.
Matière organique. . . .	traces.	Matière organique. . . .	traces.
Perte	0,0930	Perte	0,0930
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau.	2,5600	litre d'eau.	2,9951

(1) On n'a découvert aucune trace de constructions anciennes autour de cette source minérale.

Les eaux des Roches sont ferrugineuses et excitantes. Quelques malades les préfèrent à celles de Jaude, parce qu'étant plus froides et mieux aménagées, elles sont plus gazeuses.

Elles conviennent dans la convalescence des gastro-entérites simples, lorsque les digestions sont lentes et pénibles. On les prescrit également aux malades affectés de pâles couleurs, d'anémie, de phlegmasies chroniques des muqueuses génito-urinaires.

Elles se prennent le matin à la dose de quatre à six verres. On peut en boire aux repas lorsqu'elles sont bien digérées.

SAGNETAT, voyez JOB.

SAINT-ALYRE, voyez CLERMONT.

SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE.

Trois sources peu abondantes appartiennent à cette commune. Elles sortent des fentes des terrains cristallisés.

La première source est au milieu des prairies, au sud-ouest et très-près du bourg de Saint-Amant. Elle s'échappe d'un tuyau en terre rouge. Elle laisse déposer sur son trajet une certaine quantité de carbonate de fer. Sa saveur est acidule. Elle est froide et ne paraît point contenir des traces sensibles de sels alcalins ou calcaires. Elle est fréquentée, au printemps, par un petit nombre de buveurs.

La seconde, celle de Chennailles, vient sourdre également dans un pré. Elle est froide, acidule et abondante. Elle n'abandonne aucun dépôt calcaire ou ferrugineux. De la matière organique nage à la surface du petit ruisseau qui reçoit ses eaux.

La source de la Fayolle est au bord d'un chemin vicinal et très-près du hameau qui porte le même nom. Une cavité entourée de gazon la reçoit, un peu de matière organique nage à sa surface. Sa température est de $+ 8^{\circ}$. L'eau de cette fontaine est limpide, très-acidule, mais elle ne contient, en quantité pondérable, aucun autre principe minéralisateur que l'acide carbonique, dont le courant la fait continuellement bouillonner.

Les paysans des environs prétendent que cette eau ne peut leur faire aucun mal, même lorsqu'ils sont en sueur; aussi en abusent-ils souvent pendant les chaleurs de l'été.

SAINT-DIÉRY.

Une source minérale, placée en face du Moulin-Neuf et sur les bords de la couze d'Issoire, est indiquée sur la carte de Desmaretz. Nous présumons que c'est la même fontaine qui a été désignée par les auteurs sous les noms de source de Coteuge et de source de Lains. Elle est froide, acidule et ferrugineuse, et appartient à la commune de St-Diéry. Quelques paysans la fréquentent pendant la belle saison.

Avril 1846.

SAINT-DONAT.

La commune de Saint-Donat possède une fontaine minérale, protégée par une petite voûte. Elle vient sourdre près du hameau du Sac (1). Les habitants du pays lui attribuent une foule de propriétés médicinales (2).

SAINTE-CLAIRE, voyez CLERMONT.

SAINTE-MARGUERITE, voyez MONT-D'OR, MARTRES-DE-VEYRE, VERNET.

SAINT-FLORET.

Quand on est arrivé à Saint-Floret, si l'on remonte le ruisseau en suivant sa rive droite, on parvient bientôt à la vieille tour de Rambaud. Au pied de cette tour sont placés des travertins sur lesquels s'épanchent les eaux de deux fontaines incrustantes, marquant $+15^{\circ},50$ à $+16^{\circ}$. (Lecoq.) Buc'Hoz a signalé dans son ouvrage la forme singulière de ces travertins et les efflorescences salines dont ils se recouvrent.

La saveur de ces eaux est peu agréable, acidule, légèrement saline et ferrugineuse. Leur dépôt est principalement formé de carbonates de chaux et de fer.

(1) Lettre du maire de Saint-Donat, adressée à M. le préfet, vers le milieu de novembre 1845.

(2) Pièces d'expertise du cadastre.

SAINT-GEORGES-DES-MONTS.

M. Raynard, médecin à Pontgibaud, a vu, près de Saint-Georges-des-Monts, une source minérale acidule, légèrement saline et ferrugineuse, qui porte le nom de fontaine de Bourdelles. Elle est au sud-est et non loin du chef-lieu de la commune.

Une seconde source, semblable à la précédente, vient sourdre, à ce qu'il paraît, très-près du village de Champelbost.

SAINT-HIPPOLYTE OU SAINT-JEAN-D'EN-HAUT.

Deux fontaines minérales jaillissent au-dessus du village d'Enval, sur la rive droite du ruisseau d'Embène qui arrose les communes de Charbonnières-les-Varennnes et de Saint-Jean-d'en-Haut. La vallée où elles viennent sourdre est fermée, à sa partie supérieure, par une enceinte de rochers escarpés et arides d'où s'élance une belle cascade. Ce site, qui est très-pittoresque, porte le nom de *Bout du Monde*. Il a été bien décrit dans les Annales d'Auvergne par M. H. Lecoq.

La source acidule la plus élevée fait monter le thermomètre centigrade à $+ 13^{\circ}$ ou $13^{\circ},5$.

La source inférieure est enfermée dans une petite cabane en maçonnerie. Elle est abondante, limpide, acidule, peu saline et très-ferrugineuse. Sa température est de $+ 18^{\circ}$.

Son analyse nous a fourni les données suivantes :

Analyse trouvée (1).	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude . . .	0,0488	Bicarbonate de soude . .	0,0682
Sulfate de soude	0,0782	Sulfate de soude	0,0782
Chlorure de sodium . . .	0,0900	Chlorure de sodium . . .	0,0900
Carbonate de magnésie.	0,1800	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,2730
— de fer	0,0250	— de fer	0,0346
— de chaux	0,5100	— de chaux	0,7329
Silice	0,0550	Silice	0,0550
Matière organique . . .	traces.	Matière organique . . .	traces.
Perte	0,0530	Perte	0,0530
TOTAL des sels par litre d'eau	1,0400	TOTAL des sels par litre d'eau	1,3849

Les eaux minérales d'Enval sont très en vogue dans le canton de Riom. On les ordonne aux personnes affectées de chlorose, de dyspepsie, de gastralgie et de gastrite chronique. Elles conviennent aussi dans les inflammations subaiguës et invétérées de la muqueuse génito-urinaire.

SAINT-MAURICE, voyez MARTRES-DE-VEYRE.

SAINT-MYON.

Les eaux de Saint-Myon ont commencé à être prescrites par les médecins, vers le commencement du dix-septième siècle (1). Hoffmann en a parlé dans ses

(1) Nous n'avons fait cette analyse qu'une seule fois; nous n'osons point garantir l'exactitude de nos résultats.

(2) Jean Banc.

ouvrages, et Colbert les a rendues célèbres par la confiance qu'il avait en elles (1). Jean Banc nous assure qu'elles ressemblent pour le goût et les propriétés à celles de Pougues. En réalité, elles se rapprochent plus que ces dernières des eaux de Vichy. Les médecins de Mazarin les ont prescrites à ce cardinal pour combattre la goutte qui le tourmentait (2).

Duclos, de l'Académie des sciences, et Dufour, médecin-intendant, ont étudié sa composition, et Costet, apothicaire à Paris, en a laissé une analyse fort imparfaite. (Raulin.)

On trouve à Saint-Myon deux sources minérales. La plus abondante est située sur la rive droite de la Morge, au nord-est et à une petite distance du village. Un puits creusé dans le roc reçoit ses eaux. Ce puits, qui est à plusieurs mètres au-dessus de la rivière, est enfermé dans une maisonnette appartenant, ainsi que la source, à M. Désaix.

L'eau de cette fontaine est peu abondante, limpide et très-gazeuse. Sa saveur est aigrelette, alcaline et surtout très-ferrugineuse (3). Sa température est de $+ 14^{\circ}$. Des bulles nombreuses d'acide carbonique la traversent quand le puits est plein; lors-

(1) Raulin.

(2) Guy-Patin, tome 2, page 148. La Haye, 1707.

(3) Les pigeons recherchent avec avidité les grains de sables qui ont été mouillés par cette eau minérale. (H. Lecoq.)

qu'il a été vidé, le dégagement de gaz produit une espèce de roulement semblable à celui que fait entendre l'une des sources de la commune des Martres-de-Veyre.

Chaque litre d'eau de Saint-Myon contient les substances suivantes.

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,4954	Bicarbonate de soude. . .	2,1151
Sulfate de soude.	0,1845	Sulfate de soude.	0,1845
Chlorure de sodium. . .	0,4095	Chlorure de sodium. . .	0,4095
Carbonate de magnésie. .	0,1800	Bicarbon ^{te} de magnésie. .	0,2730
— de fer.	0,0550	— de fer.	0,0762
— de chaux.	0,5850	— de chaux.	0,8406
Silice.	0,0500	Silice.	0,0500
Matière organique. . .	traces.	Matière organique. . .	traces.
Perte.	0,0906	Perte.	0,0906
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,0500	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	4,0395

Le gentil-homme d'Ailly est la première personne qui a commencé la réputation des eaux de Saint-Myon. Bien avant 1605, Guillouët, receveur des tailles à Gannat, atteint d'une *fascheuse néphritique* qui luy estoit occasionnée par la présence du calcul dans les roignons, s'est parfaitement bien trouvé de leur usage. Il en est de même de M. Brauars, *fort aduisé et braue gentil-homme*. Il étoit en proie à *une fort grande difficulté d'vriner*, avec *une fascheuse douleur*. (Jean Banc.)

L'eau minérale qui nous occupe, est prescrite, par

Raulin, aux personnes affectées de maladies de langueur, de cacochymies, de cathexies, de *métrorrhagies*; de flueurs blanches, d'hémorroïdes excessives et de gonorrhées. Elles facilitent les digestions des femmes grosses et des nourrices; et rendent moins fréquentes les coliques des nourrissons, les tranchées et les mouvements spasmodiques. Elles préservent de la goutte, des affections graveleuses et calculeuses. Coupées avec du lait, elles sont utiles dans les affections nerveuses et cutanées. (Raulin.)

On peut aussi les donner avec avantage aux personnes affectées d'engorgements de la rate et de fièvres intermittentes rebelles au quina, et à celles dont les digestions sont lentes et pénibles; elles sont surtout très-efficaces dans la chlorose et l'anémie.

La seconde source est à cinquante pas au-dessous de la première, dans le lit de la Morge. (Jean Banc.)

SAINT-NECTAIRE.

La commune de Saint-Nectaire se fait remarquer par l'aspect sauvage de ses points de vue, par l'aridité de ses montagnes et par les dépôts abondants de calcaires travertins qui cachent, en partie, les flancs de ses coteaux. Les pentes les moins rapides sont couvertes de céréales, et les bas-fonds présentent des arbres aux feuillages variés, et de belles prairies dont la fraîche verdure contraste avec la stérilité des lieux élevés.

Parmi les sites et les objets curieux, nous devons

citer l'église et les ruines du vieux château de Saint-Nectaire ; les grottes et les galeries du Mont-Cornador ; les cascades de Lagrange , de Saillans et de Verrières ; le château de Murol , le lac Chambon et les cabanes à incrustations.

Les sources minérales sortent des fentes du granit. Elles sont si nombreuses qu'il est impossible d'en faire l'énumération complète ; nous en avons visité quarante-deux , et nous ne les avons point vues toutes. Leur température varie entre $+ 18$ et $+ 44^{\circ}$ centigrades.

Afin d'exposer avec un certain ordre les observations recueillies par nous le 1^{er} septembre 1844 , nous allons indiquer succinctement la disposition des lieux (1). La petite rivière du Courançon prend naissance sur les pentes orientales des monts d'Or ; elle passe entre les communes de Murol et du Vernet , et s'enfonce bientôt au milieu d'une gorge étroite creusée entre la montagne de Mourgues et le Mont-Cornador. Pendant la première partie de son trajet , elle court de l'ouest-nord-ouest vers l'est-sud-est.

A. Au-delà du point qui correspond au sommet des deux dernières montagnes , elle se dévie et marche vers l'ouest.

(1) M. Serre, qui connaît parfaitement la commune de Saint-Nectaire , a bien voulu nous servir de guide pendant notre excursion.

B. Au moment où elle va contourner le monticule de l'église, cette couze reçoit un petit torrent dont la vallée se prolonge, à une certaine distance, entre Saint-Nectaire-d'en-Haut et le Mont-Cornador.

C. Après sa jonction avec ce torrent, elle change de direction et se porte vers le sud.

D. Elle cotoie ensuite le bord méridional d'une prairie, et plus loin son côté oriental.

E. Arrivée au pont, elle décrit quelques courbes peu prononcées, traverse Saint-Nectaire-d'en-Bas, et rejoint la couze de Chambon.

La partie de la vallée, comprise entre Saint-Nectaire haut et bas, est très-pittoresque. A l'ouest s'élève un monticule couronné par les ruines d'un château féodal et par une vieille église; sur un second plan apparaissent les grottes et le chapeau basaltique de Châteauneuf; au nord, des collines fort inclinées (les côtes) conduisent au puy de Mazeyres; tandis qu'au sud on aperçoit le puy d'Éraigne dont le terrain primitif forme la base, et un faisceau de prismes d'origine volcanique le sommet. Des pâturages, des gazons et des bois de pins couvrent, en partie, les flancs de cette montagne. Plus bas, la prairie étale son beau tapis vert, et une allée de saules accompagne le ruisseau.

Étudions maintenant les fontaines minérales appartenant à chacune des divisions que nous venons d'établir.

A. Partie de la vallée comprise entre la montagne de Mourgues et le Mont-Cornador.

Des sources nombreuses et de beaux travertins blancs existent sur les bords de la petite couze; plusieurs de ces sources pourraient être exploitées avec avantage; nous allons signaler les plus importantes (1).

- 1°. Rive droite, 2 sources marquent $+ 27^{\circ}$ à $27^{\circ},5$
- 2°. Rive gauche, petite fontaine à.. $+ 24^{\circ}$
- 3°. Rive droite, *idem*..... $+ 18^{\circ}$
- 4°. Rive gauche, *idem*..... $+ 21^{\circ}$
- 5°. Rive gauche, un peu au-dessus d'une cabane couverte à paille, source saline et froide.
- 6°. Entre la cabane et la maison de M. Serre, source froide que l'on se propose de conduire dans les galeries du Mont-Cornador.
- 7°. Sur la rive droite, près du tertre de la Croix-de-Bois, on trouve deux sources; la plus élevée est mêlée d'eau douce, l'autre fait monter le thermomètre à $+ 23^{\circ}$.

B. Gorge du torrent du Mont-Cornador.

- 1°. Etablissement du Mont-Cornador.

(1) Nous supposons dans l'énumération qui va suivre que l'observateur suit le cours du ruisseau.

Cet établissement est situé au nord-ouest de l'église de St-Nectaire, au nord et très-près d'un colombier.

Il se compose d'une grande salle voûtée et fermée par une grille en fer. De chaque côté et au fond de cette salle, viennent s'ouvrir onze cabinets de maître et un petit appartement où sont renfermées quatre baignoires destinées aux indigents. Cinq cabinets sont munis de douches descendantes. Les baignoires sont en pierre.

Le réservoir des sources est au premier étage. On voit, à côté de lui, un bac où l'on donne des pédiluves. La plus importante des deux fontaines fait monter le thermomètre centigrade à $+ 40^{\circ}$. Elle fournit environ cinquante-deux litres d'eau à la minute. La petite source est peu abondante. Un courant d'acide carbonique les traverse et les fait bouillonner.

En dehors de l'établissement, deux filets d'eau se font jour dans une excavation légère placée à quelques pas de la grille en fer.

2°. Entre Saint-Nectaire-d'en-Haut et les galeries du Mont-Cornador, un peu au-dessus de l'hôtel Mandon, et sur la rive opposée du torrent, coule une petite source minérale froide, au-dessous de laquelle était placé autrefois un petit bac en pierre qui la recevait; aujourd'hui, elle est mêlée d'eau pluviale et n'est plus utilisée.

3°. Galeries du Mont-Cornador.

Au pied du Mont-Cornador et derrière l'hôtel Man-

don, on a découvert, en 1824 ou 1825, une galerie fort ancienne où se rendent deux sources acidules et calcaires. Elles servent à préparer des incrustations; quelques cuves rondes et plusieurs baignoires en béton occupent l'entrée de cette galerie; elles sont en partie engagées sous des brèches à ciment d'aragone, dont les cavités sont pleines de stalactites.

C. Source de Pierre Serre.

A l'endroit où le Courançon contourne le monticule de l'église, une fontaine minérale s'échappe à mi-côte; sa température est de $+ 18^{\circ}$. Ses dépôts sont très-blancs.

D. Partie de la vallée comprise entre Saint-Nectaire-d'en-Haut et le pont.

a. Rive droite.

1°. Plusieurs sources naissent au milieu des champs, à une certaine distance du ruisseau; elles sont froides ou tièdes.

2°. Source du Sey.

Entre les angles sud-est et sud-ouest de la prairie, et à une certaine hauteur au-dessus du ruisseau, on observe une source abondante faisant monter le thermomètre centigrade à $+ 32^{\circ}$. Elle porte le nom de source du Sey. Il paraît qu'elle a perdu de sa chaleur; car, en 1821, après les fouilles entreprises sous la direction de M. Ledru, elle marquait $+ 36^{\circ}$. Elle donne, d'après M. Serre, 50 litres d'eau à la minute.

3°. Vers l'extrémité sud-est de la prairie, un petit

cours d'eau, venant du midi, se réunit au Courançon ; des travertins fort étendus recouvrant des suintements d'eau minéralisée, se remarquent sur sa rive gauche.

4°. Immédiatement au-dessous de cet endroit, une petite fontaine acidule, saline et ferrugineuse, sort au milieu de la prairie. Elle était très-fréquentée autrefois. Les buveurs lui préfèrent aujourd'hui la source Rouge.

5°. La source du Gravier est tout près de là, dans le lit du ruisseau. Elle fait monter le thermomètre centigrade à $+ 25^{\circ}$.

6°. Trois fontaines jaillissent en face sur la rive droite de la couze. L'une d'elles alimente un roudoir, une autre est entourée des débris d'un monument antique. (Ledru.)

b. Rive gauche, territoire des Côtes.

Au nord de la prairie, et au-dessus du chemin qui conduit de Saint-Nectaire-Haut à Saint-Nectaire-Bas, les collines *des Côtes* présentent de nombreuses formations de calcaires incrustants et des sources minérales plus nombreuses encore.

Parmi ces dernières nous devons signaler :

1°. La source de Mandon cadet. Elle s'échappe d'une excavation creusée aux dépens du roc vif; sa température est de $+ 21^{\circ}$.

En marchant vers le nord on observe :

2°. Une petite fontaine au bord du chemin; elle marque $+ 21^{\circ}$.

3°. Deux autres filets, à $+ 18^{\circ}$ et 21° .

4°. Une autre source, à $+ 27^{\circ}$.

5°. Sources Serre.

Elles viennent sourdre à plusieurs mètres au-dessus du niveau du chemin, et à cent pas environ à l'ouest du pont.

Elles étaient réduites à l'état de suintements ou de minces filets tièdes, lorsque M. Serre a entrepris, en 1844, des fouilles qui ont amené les plus heureux résultats. Après avoir détruit les sédiments calcaires, cet infatigable industriel a pénétré dans le terrain primitif. Une galerie a été creusée à l'aide du pic et de la mine, et l'on est parvenu à l'endroit où trois sources minérales, au lieu de cheminer horizontalement, s'enfoncent très-obliquement dans le sol.

La première est à droite; sa température est de $+ 32^{\circ}$.

La seconde est au milieu, c'est la plus abondante; elle marque $+ 40^{\circ}$.

La troisième fournit un peu moins d'eau, mais elle est à $+ 44^{\circ}$.

Toutes ces sources sont traversées par des courants d'acide carbonique. Leur saveur et leurs qualités physiques rappellent celles des eaux de l'établissement du sieur Boëte.

E. Sources de Saint-Nectaire-d'en-Bas.

1°. Deuxième source du chemin.

Elle sort à mi-côte des fentes du granit, à droite et à plusieurs mètres au-dessus du chemin. Sa température est de $+ 21^{\circ}$.

2°. Première source du chemin, source Rouge, source Canard.

Elle est à soixante pas au-dessous de la précédente. Ses eaux partent d'un bac couvert d'une petite voûte et se rendent, par des rigoles couvertes, à une cabane où l'on prépare des incrustations. Des bulles nombreuses d'acide carbonique la traversent, et comme elle est très-acidule, le gaz méphitique se dégage en grande quantité quand on projette une poignée de sable dans l'eau minérale. La température de cette source est de $+ 22^{\circ}$.

3°. Etablissement thermal du sieur Boëte. Sources du Rocher. Deux fontaines appartiennent à M. Boëte; elles se font jour à plusieurs mètres au-dessus du Courançon et sur sa rive gauche.

La première fournit 30 litres d'eau à la minute, et fait monter le thermomètre à $+ 40^{\circ}$.

La seconde donne 22 litres à la minute. Elle marque $+ 44^{\circ}$.

Ces eaux sont continuellement soulevées par des dégagements d'acide carbonique.

L'établissement se compose de deux étages. L'étage supérieur présente une buvette et quatre cabinets munis de baignoires et de douches descendantes.

L'étage inférieur renferme neuf baignoires et cinq

douches. Les baignoires sont en béton; les cabinets auraient besoin d'être réparés.

Lorsque la saison des eaux est passée, l'une de ces sources sert à préparer des incrustations et des médailles.

4°. Etablissement Chandèze, source Pauline.

A une petite distance des Bains Boëte et sur la même rive, s'élève une maisonnette où l'on trouve trois baignoires et une source minérale marquant $+ 32^{\circ}$.

Derrière cette maisonnette on remarque une autre fontaine ferrugineuse, dont la température est de $+ 27^{\circ}$. La première de ces sources porte le nom de source Pauline; elle appartient au sieur Chandèze.

5°. Etablissement Mandon. Source de la Voûte, Gros-Bouillon, Vieille Source (rive droite du Courançon.)

Des fouilles récentes ont réuni en une seule fontaine la Vieille Source et la fontaine du Gros-Bouillon. Ses eaux font monter le thermomètre centigrade à $+ 37^{\circ},2$, et leur quantité est de 50 litres à la minute.

Un peu au-dessus et derrière l'hôtel, jaillit la petite source de la Voûte. Sa température est de $+ 24^{\circ}$, et son volume moitié moins considérable que celui des deux autres sources (1).

L'établissement se compose d'une grande salle

(1) A quelques mètres au-dessous de la fontaine de la Voûte, on voit un reste de baignoire en bois de chêne qui paraît fort ancien.

occupant le rez-de-chaussée, et autour de laquelle huit cabinets à une seule baignoire, et deux cabinets à deux baignoires, sont rangés en demi-cercle. Chaque cabinet renferme une douche descendante. Les baignoires sont en béton.

HISTORIQUE. — Disons maintenant un mot des faits historiques qui se rattachent aux sources minérales de la commune de Saint-Nectaire; ils sont extraits, en partie, des rapports adressés à M. le préfet en 1817, 1821 et 1828 (1).

M. Ledru pense que les eaux de Saint-Nectaire ont été connues des Gaulois. La présence d'un autel celtique ou druidique, placé au voisinage de l'établissement Boëte suffit, à ses yeux, pour justifier cette assertion.

Cet architecte, en poursuivant la source de la Côte ou du Sey, a trouvé au milieu d'un terrain d'alluvion, les décombres d'une ancienne construction, desquels on a retiré des tuiles qu'il croit être d'origine romaine, et des fragments de vases antiques : d'où il conclut que les Romains ont fréquenté les eaux de cette localité. Les hypothèses de M. Ledru sont d'autant plus rationnelles, que ces ruines étaient très-rapprochées d'une ancienne voie romaine.

Le même observateur nous apprend que des restes

(1) Pièces de la préfecture.

d'établissement romain ont été également trouvés au-dessous de l'établissement Mandon (1).

A quelle époque doit-on faire remonter les bassins ronds et quadrangulaires en béton rencontrés dans les galeries placées à la base du Mont-Cornador, quelle a été leur destination? Les uns veulent qu'ils aient appartenu à un atelier de teinture; d'autres, qu'ils aient fait partie d'un établissement thermal. On a répondu à ces derniers que les Romains préféraient les grandes piscines aux baignoires. (Bertrand.) Il résulte de ces faits que l'origine et l'usage primitif de ces constructions sont fort douteux. Mais la nature du béton qui entre dans leur composition, le volume et l'étendue des brèches qui les recouvrent, doivent faire supposer qu'elles sont très-anciennes. Quoiqu'il en soit, voici la description que MM. Lavort, Lecoq et M. Bertrand ont faite de ces bassins.

« Les fouilles ont mis à nu une quarantaine d'auges en maçonnerie bâties sur un plan incliné, les unes circulaires, les autres rectangulaires. Les premières, plus nombreuses, ont la forme d'un chaudron. Leur profondeur est d'un mètre, leur largeur de douze décimètres. Les secondes sont moins profondes, leur longueur est de neuf à treize décimètres, et leur largeur de cinq à huit. Elles ressemblent à des baignoires.

(1) Rapport de 1821.

» Ces auges sont rangées six par six, et présentent des compartiments symétriques entre lesquels on peut circuler. Chaque compartiment résulte de l'assemblage de quatre auges rondes et de deux auges rectangulaires. Toutes sont revêtues à l'intérieur d'une couche épaisse de ciment rougeâtre.

» Une partie de ces auges se trouve dans une grotte taillée dans la roche du Mont-Cornador, l'autre dans une espèce de roche (1) qui est adossée contre la montagne. Il n'existe aucun vestige de voûte (2). »

Pendant bien des siècles les historiens et les voyageurs ont cessé de parler des eaux de Saint-Nectaire. Mais, en 1675, Duclos les cite dans ses observations, et plus tard Chomel en dit quelques mots. Il parle, entre autres choses, d'une plante maritime qui croît au bord de la fontaine de Saint-Nectaire. « Ce qui m'a paru remarquable, dit cet auteur, c'est que la terre des environs de cette source est couverte d'une petite plante qui vient ordinairement aux bords de la mer en Irlande et dans les marais salez, suivant le rapport de Jean Bauhin :..... je ne l'ai trouvée que dans ce seul endroit (3). »

(1) Cette roche est une brèche composée de blocs volumineux réunis par un ciment d'aragonite.

(2) Rapport fait en 1828.

(3) *Traité des eaux de Vichy, etc.*, page 335, 1734. Clermont-Ferrand.

Les eaux de cette localité ont également fixé l'attention de Legrand-d'Aussy. « Il y a, écrit ce voyageur, deux sources situées dans un vallon, à un quart de lieue du bourg, et toutes deux sont thermales. Essayées au thermomètre, le 4 septembre, à cinq heures du soir, elles marquèrent, l'une 19° de chaleur, l'autre 26°; et l'air extérieur en donnait 13°. Comme, depuis quelques temps, elles *commencent à être connues*, on les a enfermées chacune sous un bâtiment; mais tant qu'il n'y aura ni chemin pour y parvenir, ni logements pour les malades, il ne faut point espérer d'y voir des bains (1). »

Il paraît qu'en 1788 on connaissait seulement la vieille source et la fontaine de la Voûte. La découverte du Gros-Bouillon date de 1812 (2). On l'a trouvé en creusant une cave.

Disons maintenant quel était l'état des lieux en 1817.

1°. La source de la Voûte est protégée par un petit bâtiment qui tombe en ruines. L'eau minérale est reçue dans une auge circulaire de granit. Elle est très-peu abondante. Avant 1812 elle était très-fréquentée; depuis, on l'a abandonnée pour aller puiser à la source Rouge. Des fouilles récentes ont augmenté son volume.

(1) Tome 2, page 282.

(2) Rapport de 1817. Pièces de la préfecture.

2°. Un bâtiment irrégulier et fort sale , renferme la vieille Source et la fontaine du Gros-Bouillon. Le service des bains se fait dans deux piscines ; un petit bac sert de buvette.

La salle où sont enfermés le grand bain et la deuxième source , forme avant-corps sur le derrière de la maison. Elle est voûtée et très-basse : l'air et la lumière ne peuvent y pénétrer que par la porte qui s'ouvre du côté du nord. L'un des angles de l'appartement présente un petit bassin en pierre taillée grossièrement. Il est alimenté par une belle source jaillissante. Une piscine se trouve à côté ; mais comme le rocher inégal et plein d'aspérités en constitue le fond , les baigneurs y sont fort mal à l'aise. Une douche descendante existe dans le même local.

3°. La vieille Source jaillit au milieu d'une salle très-basse divisée , en deux parties inégales , par une cloison en parpaing ; d'un côté , se voit la fontaine qui est reçue dans un petit bac , et de l'autre une piscine.

Les bâtiments où sont logés les baigneurs , sont mal meublés , mal distribués et mal tenus. Les malades y manquent des choses les plus nécessaires , et couchent sur de mauvais lits ou sur la paille. Les logements en un mot sont aussi sales que l'établissement thermal (1).

(1) Rapport de M. Ledru.

En 1819, il n'existe que deux maisons. En 1821, on en compte quatre. C'est à peu près dans le même temps qu'on a découvert les fontaines du Rocher, du Chemin, de la Côte; celles des Graviers et du Tertre qui l'avoisine, et la source Pauline (1).

En 1822, des fouilles sont exécutées au-dessous de la fontaine du Rocher, et l'on découvre deux sources au lieu d'une.

L'une marque $+ 40^{\circ}$, et l'autre $+ 44^{\circ}$ centigrades. La source du Rocher, qui faisait monter le thermomètre à $+ 35^{\circ}$, a disparu.

En 1824, l'établissement Boëte a été construit; plus tard M. Mandon a agrandi et restauré les anciens bains.

Vers 1824 ou 1825, M. Serre explore la base du Mont-Cornador où il trouve les constructions signalées précédemment. En fouillant un peu au-dessus et plus au nord, il rencontre une source abondante. Une société d'actionnaires demande, en 1828, l'autorisation de construire un établissement thermal auprès de cette dernière fontaine. Après un rapport favorable de MM. Lavort, Lecoq et Bertrand, l'administration accorde l'autorisation réclamée. Enfin, en 1841, l'hôtel Mandon est construit au pied du Mont-Cornador. Aujourd'hui les buveurs d'eau sont passable-

(1) Rapport de M. Ledru.

ment nourris et logés; mais les routes sont mauvaises, et les établissements thermaux auraient besoin de réparations et d'embellissements.

Qualités physiques et chimiques des eaux.

Toutes les eaux minérales de Saint-Nectaire sortent du granit ou des travertins et des terrains d'alluvion qui le recouvrent. Toutes sont incolores quand on les recueille à la sortie du rocher; conservées dans des vases découverts, elles ne tardent point à prendre une couleur louche. Arrivées à une petite distance de la source, ces eaux abandonnent un dépôt boueux composé de carbonates de fer et de chaux, et de matière organique; plus loin le carbonate de chaux prédomine de plus en plus, et le sédiment devient dur et blanc, et prend l'aspect fibreux de l'aragonite. Sa surface est brillante et cristalline.

La saveur des eaux de Saint-Nectaire est d'abord acidule; puis elle devient alcaline, salée et un peu ferrugineuse. La matière organique qu'elle tient en dissolution la rend onctueuse au toucher.

La température des sources et leur volume sont très-variables. Les unes sont abondantes et donnent jusqu'à 50 litres d'eau à la minute; les autres sont réduites à l'état de suintement; celles-là font monter le thermomètre à $+ 18^{\circ}$, celles-ci à $+ 44^{\circ}$. Le tableau suivant renferme, sur les sources principales, des données qui ne sont point sans intérêt.

NOMS DES SOURCES.	Nombre de litres à la minute.	Températ. centigrade.
Petite source Serre	peu abond.	+ 44°
Petite source Boëte.....	22	+ 44°
Grande source Serre.....	abondante.	+ 40°
Grande source Boëte.....	30	+ 40°
Grande source du Mont-Cornador.	52	+ 40°
Gros-Bouillon et Vieille-Source...	50	+ 37,2
Source de la Côte ou du Sey.....	50	+ 32°
— Pauline.....	?	+ 32°
— de la Voûte	25	+ 24°
— Rouge.....	22	+ 22°

La pesanteur spécifique des eaux du Mont-Cornador est de 1,001 (Lecoq); celle des sources de Saint-Nectaire-d'en-Bas, est de 1,003.

Les eaux du Gros-Bouillon et de la Vieille-Source ont été étudiées, en 1820, par Berthier et Boullay; les résultats qu'ils ont obtenus sont à peu près identiques.

La grande et la petite source de l'établissement Boëte ont été examinées par MM. Boullay et Henry. Ces analyses ne sont point exactes. Ces chimistes ne signalent nullement la présence du carbonate de chaux dans ces fontaines, et cependant elles sont incrustantes. Enfin, la composition de l'eau minérale du Mont-Cornador a été déterminée par M. H. Lecoq.

Voici le résumé des travaux de MM. Berthier et Lecoq. Nous y avons joint les analyses des sources de Boëte faites par nous en 1844.

Analyses trouvées.	P ¹ ^e source Boîte.	G ⁴ ^e source Boîte.	Sources Mandon.	Source du Mont- Cornador.
Température.	+ 44°.	+ 40°.	+ 37,2.	+ 40°.
	Grammes.	Grammes.	Grammes	Grammes.
Carbonate de soude . . .	2,1000	2,0700	2,0000	0,9110
Sulfate de soude	0,1800	0,1810	0,1560	0,1000
Chlorure de sodium . . .	2,5100	2,5150	2,4200	1,3220
Carbonate de magnésie. .	0,2200	0,2010	0,2400	0,0810
— de fer	0,0300	0,0350	0,0228	0,0070
— de chaux	0,5000	0,4980	0,4400	0,6050
— de strontiane.	traces.	traces.	»	»
Sulfate de chaux	traces.	traces.	»	»
Alumine	traces.	traces.	»	0,0050
Silice	0,1100	0,1130	0,1000	0,0800
Matière organique. . . .	traces.	traces.	traces.	traces.
Perte	0,1500	0,1670	»	0,0450
TOTAL des sels par litre d'eau.	5,8000	5,7800	5,3788	3,7380
<i>Noms des auteurs de l'analyse. .</i>	Nivet.	Nivet.	Berthier	Lecoq.

Les analyses qui précèdent doivent être rectifiées ainsi qu'il suit :

Analyse calculée.	P ¹ ^e source Boîte.	G ⁴ ^e source Boîte.	Sources Mandon.	Source du Mont- Cornador.
Bicarbonate de soude. . .	2,9699	2,9299	2,8330	1,1790
Sulfate de soude	0,1800	0,1820	0,1560	0,1010
Chlorure de sodium . . .	2,5100	2,5150	2,4200	1,3220
Bicarbonate de magnésie.	0,3337	0,3048	0,3640	0,1230
— de fer	0,0415	0,0480	0,0317	0,0100
— de chaux.	0,7190	0,7156	0,6023	0,8670
Sulfate de chaux	traces.	traces.	»	»
Alumine	traces.	traces.	»	0,0860
Silice	0,1100	0,1130	0,1000	0,0860
Matière organique. . . .	traces.	traces.	»	traces.
Perte	0,1500	0,1670	»	0,0450
TOTAL des sels par litre d'eau.	7,0141	6,9753	6,5068	3,8190

Les gaz qui traversent les eaux de Saint-Nectaire-d'en-Bas et du Mont-Cornador, sont en grande partie formés d'acide carbonique. M. Berthier a trouvé dans les premières 0,372 grammes, et M. Lecoq, dans les secondes, 1,490 grammes de ce gaz par litre d'eau minérale.

Ce fluide est mêlé d'une petite quantité d'azote et d'un peu d'hydrogène sulfuré. La présence de ce dernier acide a été constatée dans les sources Mandon par M. Pénissat, dans celles de Boëte par M. Pierre Bertrand, dans celles du Mont-Cornador par M. H. Lecoq.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les eaux transportées ne contiennent ni sulfure alcalin, ni acide hydrosulfurique.

Propriétés médicales.

Les eaux minérales de Saint-Nectaire sont stimulantes, alcalines et ferrugineuses. Elles tiennent, avec les fontaines de la Bourboule, de St-Maurice et de Vichy, le premier rang parmi les sources les plus énergiques des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Elles conviennent surtout aux personnes dont la constitution est molle et scrofuleuse, le tempérament lymphatique et l'estomac peu irritable (1). On les

(1) Il s'agit ici des irritations inflammatoires, et nullement des irritations nerveuses; ces dernières ne contre-indiquent point l'usage des eaux minérales alcalines.

prescrit avec succès dans l'aménorrhée, les leucorrhées atoniques, les engorgements de l'utérus, les phlegmasies invétérées de la muqueuse urinaire, les gastro-entéralgies non compliquées de gastro-entérite, les engorgements du foie et de la rate, les calculs des reins et de la vessie, la gravelle, la goutte et les fièvres intermittentes rebelles au quinquina.

Les individus qui digèrent mal les liquides froids et tièdes donneront la préférence aux buvettes des établissements thermaux; les autres et particulièrement les chlorotiques devront boire à la source Rouge.

Prises à la dose de deux à six verres, les eaux de Saint-Nectaire agissent à la manière des remèdes altérants. Mais si l'on en prend dix à quinze verres, elles deviennent purgatives, et elles peuvent alors remplir d'autres indications. A cette dernière dose, on peut les administrer dans les cas d'hydropisies atoniques et d'embarras gastrique.

Les bains tièdes, ou dont la chaleur est modérée, seront ordonnés aux enfants lymphatiques, scrofuleux et rachitiques, aux adultes affectés de gastralgies, de flueurs blanches, de métrite chronique, d'engorgements des articulations, etc.....

Les bains chauds et les douches serviront à combattre les rhumatismes internes et externes, les paralysies nerveuses et rhumatismales.

La présence de l'hydrogène sulfuré a engagé quel-

ques praticiens à les conseiller dans les maladies dartreuses, et les éruptions herpétiques invétérées.

Tel est le résumé fidèle des renseignements puisés dans les auteurs, ou qui nous ont été communiqués de vive voix par l'un des médecins inspecteurs de Saint-Nectaire, M. Vernière, médecin à Issoire (1).

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter pour compléter les documents qui précèdent.

Les eaux du Mont-Cornador possèdent les mêmes propriétés médicinales que celles de Saint-Nectaire-d'en-Bas. Elles en diffèrent seulement en ce qu'elles sont un peu moins actives.

Incrustations.

Les communes de Clermont et de Saint-Nectaire sont les seules parties du département du Puy-de-Dôme où l'on prépare des incrustations.

A Saint-Nectaire, toutes les sources contiennent du carbonate de chaux mêlé d'un peu de carbonate de strontiane, du carbonate et de l'apocrénate de fer, du carbonate de magnésie et de la silice. Ces divers éléments se retrouvent dans les calcaires incrustants qu'elles abandonnent.

Le carbonate de fer prédomine dans les dépôts les

(1) Nous regrettons que ce praticien distingué ne nous ait point transmis la note manuscrite qu'il nous avait promise.

plus rapprochés de la source, le calcaire et la silice dans ceux qui se forment plus loin (1). Aussi, lorsque l'eau a parcouru un certain trajet, dépose-t-elle des incrustations à peine colorées en jaune pâle. L'absence de la lumière et de l'air diminue également la coloration. Les stalactites des cavités closes sont tout à fait blanches.

Les moules et les bustes, soumis à l'action des eaux, se préparent comme nous l'avons dit en parlant de Saint-Alyre. L'eau doit jaillir sous la forme de gouttelettes, quand on veut obtenir des médailles compactes et solides, et tomber en nappes sur les objets qu'on veut recouvrir d'une enveloppe cristalline.

Si l'on examine les médailles faites à Saint-Nectaire, on remarque que la plupart d'entre elles offrent, dans l'endroit qui est en contact avec le moule, une couche d'un demi-millimètre d'épaisseur qui est compacte, demi-transparente et composée de fibres très-rapprochées et très-fines. Le reste est composé de fibres plus grossières et presque opaques.

La séparation du fer n'ayant point lieu avec la même rapidité pour les diverses fontaines, on est

(1) Dans certaines parties de la vallée de Saint-Nectaire, on trouve des couches isolées d'aragonite et de silice qui sont le produit des eaux minérales; on ne connaît point encore exactement les conditions qui président à la séparation de ces deux corps.

obligé de faire circuler leurs eaux dans des rigoles en bois qui sont couvertes. Mais, en général, le sel martial se dépose plus vite à St-Nectaire qu'à St-Alyre.

Les principales cabanes ou maisons à incrustations de Saint-Nectaire sont alimentées par les sources suivantes :

Sources des galeries du Mont-Cornador ;

- de la Côte ou du Sey ;
- de Pierre Serre ;
- de Mandon cadet ;
- du Chemin (au nombre de deux) ;
- du Rocher (s. Boëte) ;
- petite de Chandèze.

Les produits obtenus à Saint-Nectaire sont plus beaux que ceux de Saint-Alyre, plus beaux même que la médaille qu'on nous a montrée comme venant des bains de Saint-Philippe, en Italie.

Terminons en annonçant que les sources Serre sont destinées provisoirement à la fabrication des médailles.

SAINT-OURS.

La source de la Froude est la seule fontaine minérale que nous connaissions dans les environs du village de Saint-Ours. Elle est située à la partie inférieure d'un bois portant le même nom, au bord d'un petit ruisseau qui se réunit à la Sioule immédiatement au-dessous du village de Peschadoire. Une excavation

du roc entourée de gazon reçoit ses eaux, et un taillis fort épais rend sa recherche très-difficile lorsqu'on ne connaît pas les lieux. Elle est abondante, et laisse déposer sur son trajet des carbonates de fer et de chaux. Après trois ou quatre mètres de parcours, elle arrose un massif de travertin qui surplombe le ruisseau le plus voisin. Cette eau minérale est limpide, incolore, abondante; sa saveur est aigrelette, peu saline et légèrement ferrugineuse; elle présente, en un mot, les caractères physiques de l'eau de Château-fort. Un dégagement d'acide carbonique la traverse, et sa température est de $+ 10^{\circ},5$.

La description suivante, empruntée à Jean Banc, s'applique sans aucun doute à la fontaine de la Froude (1).

« L'autre source est distante pres d'une lieuë dudit Pontigibaut plus bas que le village de Saint-Ours, dans vn fonds et précipice entre deux montaignes, qui n'ont qu'un petit ruisseau pour les diuiser. Dans vne fort ombreuse et couuerte cavitè de ce lieu-là, se trouue ceste source d'eau extrêmement claire et froide en Esté à l'egal de la glace mesme. Sa ressource en est fort copieuse et riche; elle bouillonne perpétuellement et faict grand bruict. Elle est aussi fort aigrette, mais ne laisse aucune fumée derrière.... »

(1) Page 88.

Les paysans boivent cette eau sans consulter les médecins ; ils supposent qu'elle guérit toutes les maladies chroniques. Ses propriétés médicinales sont probablement les mêmes que celles des eaux de Châteaufort.

On remarque, en outre, dans le lit du ruisseau voisin, plusieurs dégagements d'acide carbonique.

SAINT-PIERRE, voyez CLERMONT.

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS.

MM. Lecoq et Bouillet disent qu'il existe une source minérale dans le hameau de Buffevent, situé au sud-sud-ouest du village de Saint-Priest-des-Champs (1).

SALADI, voyez MARTRES-DE-VEYRE.

SALÉ, voyez COURPIÈRE et VERNINES-AURIÈRES.

SALINS, voyez CLERMONT.

SAURIER.

Il existe près de ce village une source minérale acidule qu'on dit être apéritive (2).

(1) Itinéraire du département du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, 1831, page 109.

(2) Legrand-d'Aussy et Dictionnaire des communes du département du Puy-de-Dôme.

SAUXILLANGES.

A un kilomètre nord-ouest de Sauxillanges, près du chemin de Flat, on trouve une source minérale acidule et froide, très-connue sous le nom de source de la Reveille. L'eau qu'elle donne est limpide, incolore et aigrelette. Sa saveur est légèrement alcaline. Nous en avons fait l'analyse en 1845, mais comme nous avons agi sur une quantité minime de liquide, nous donnons nos résultats comme étant seulement approximatifs (1).

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,4550	Bicarbonate de soude. . .	2,0577
Sulfate de soude	0,0200	Sulfate de soude	0,0200
Chlorure de sodium. . .	0,0600	Chlorure de sodium. . .	0,0600
Carbonate de magnésie.	0,0600	Bicarbon ^{te} de magnésie.	0,0910
— de fer. . . .	traces?	— de fer. . . .	traces?
— de chaux. . . .	0,2400	— de chaux	0,3448
Silice	0,0350	Silice	0,0350
Perte	0,1300	Perte	0,1300
TOTAL des sels par		TOTAL des sels par	
litre d'eau. . . .	2,0000	litre d'eau. . . .	2,7385

L'eau de la Reveille étant alcaline et acidule peut convenir aux malades dont les digestions sont lentes et pénibles, aux gouteux, aux calculeux, aux graveleux

(1) Cette eau nous a été procurée par l'un de nos clients; nous ne l'avons pas puisée nous-même à la source.

et à ceux qui sont atteints d'engorgements du foie ou de la rate, d'anémie ou de chlorose

TALARU, voyez AMBERT.

TAMBOUR, voyez MONT-D'OR et MARTRES-DE-VEYRE.

TERNANT.

Les sources de Ternant sourdent dans la vallée placée au-dessous du village du même nom. Le filet le plus abondant fournit une eau froide, acidule, limpide et incolore, et qui mousse même après un mois de conservation en vases clos.

Voici l'analyse approximative que nous en avons faite en 1845 (1).

Analyse trouvée.	Gram.	Analyse calculée.	Gram.
Carbonate de soude. . .	1,0600	Bicarbonate de soude. .	1,4990
Sulfate de soude	0,0600	Sulfate de soude	0,0600
Chlorure de sodium. . .	0,7560	Chlorure de sodium. . .	0,7560
Carbonate de magnésie.	0,2000	Bicarbonate de magnésie.	0,3035
— de fer.	0,0340	— de fer.	0,0471
— de chaux.	0,4616	— de chaux.	0,6632
Silice	0,0900	Silice	0,0900
Perte	0,1184	Perte	0,1184
TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	2,7800	TOTAL des sels par litre d'eau. . . .	3,5372

Les eaux de Ternant sont très-gazeuses. Elles ont une grande réputation dans les cantons de Saint-Ger-

(1) Cette eau nous a été envoyée par M. Cusson, pharmacien à Saint-Germain-Lembron.

main-Lembron, d'Ardes, d'Issoire et de Champeix.

Les médecins les prescrivent aux malades affectés de dyspepsie, d'engorgements des viscères abdominaux, de fièvres intermittentes rebelles au quina, de chlorose ou de phlegmasies chroniques des muqueuses génito-urinaires.

THIERS.

La fontaine minérale du Breuil naît au pied des rochers placés sur la rive gauche de la Durole, au bord d'un petit ruisseau, près du hameau du Breuil, non loin de la ville de Thiers. Comme elle est entourée de prairies, elle est souvent altérée par son mélange avec les eaux d'irrigation.

L'eau du Breuil est froide, acidule et ferrugineuse. Son odeur, lorsqu'on l'agite, ressemble à celle des œufs pourris. Une pièce d'argent soumise, pendant un certain temps, à l'action de ce liquide, prend une teinte bronzée, ce qui dénote la présence d'une quantité minime d'hydrogène sulfuré (1).

Ce liquide minéral est limpide et transparent, légèrement onctueux au toucher. Conservé, même en vases clos, il laisse déposer la plus grande partie du sel martial qu'il tient en dissolution au moment où on le recueille à la source. Les dégagements d'acides car-

(1) Voyez l'Essai sur la ville de Thiers (Manuscrits de la Bibliothèque de Clermont Ferrand.)

bonique et sulfhydrique qui le traversent, augmentent lorsque le temps est à l'orage. Le bassin est tapissé d'un sédiment ocreux très-léger.

Si l'on évapore un litre de l'eau du Breuil, on obtient un résidu pesant 0,16 grammes; il se compose presque en totalité de carbonate de fer et de matière organique. Il est probable qu'une partie de cette matière organique est combinée à une quantité minime de fer.

Cette eau contient, en outre, des traces de carbonates de soude et de chaux.

Puisée à la source, l'eau du Breuil peut être administrée comme tonique aux chlorotiques et aux personnes affectées de gastralgies.

Transportée au loin, elle perd ses propriétés thérapeutiques.

TRIMOULET, voyez MONTFERMY.

VAREILHE, voyez BROMONT et CHAPDES-BEAUFORT.

VERNET (LE).

« A demy quart de lieuë du Vernet, près de Saint-Nectaire, en allant au Mont-d'Or, dans un vallon ouvert à l'Orient, on trouve une source assez abondante, couverte d'une petite voûte en forme de chapelle, au-devant de laquelle les gens du païs ont placé l'image de sainte Marguerite dans une petite niche creusée dans la muraille, d'où vient le nom qu'ils donnent à cette source; on en boit comme de l'eau

d'une fontaine ordinaire, et on ne lui reconnaît d'autre propriété que celle de donner de l'appétit. Cette eau est aigrette et vineuse (1). »

Elle contient, au dire de Chomel, 0,159 grammes de sels par litre de liquide.

Buc'Hoz assure qu'elle est bonne pour guérir les coliques et les maladies cutanées, et Piganiol veut qu'on la prescrive aux malades affectés de fièvres, d'indigestions, de maux de tête, de gravelle, de chlorose et d'hydropisie (2).

VERNINES-AURIÈRES.

M. Mercier, de Rochefort, nous a signalé l'existence d'une source minérale acidule sur la côte d'Aurières, au-dessus du moulin de Neuville. On lui a donné, dans le pays, le nom d'Eau Salée (Font-Salade).

VIC-LE-COMTE, voyez SAINT-MAURICE.

VOLVIC.

A droite de la route qui conduit de Riom à Volvic, et immédiatement avant d'arriver au chemin de traverse conduisant de cette dernière ville à Crouzol et à Enval, il existe un petit colombier dont la base

(1) Chomel, page 336.

(2) Piganiol, Nouvelle description de la France.

repose sur un massif de travertins. Des cavernes ont été creusées au-dessous de ce massif, et on en a retiré, comme au plateau Saint-Martial (Martres-de-Veyre), des ossements humains.

Des suintements et des filets d'eau minérale ferrugineuse et acidule se font jour dans un petit ruisseau qui baigne les parties déclives des calcaires incrustants, et l'on voit au-dessus du colombier, des terrains incultes traversés par des dégagements d'acide carbonique. Ces dégagements deviennent apparents lorsque ces terrains sont accidentellement recouverts d'eaux pluviales.



BIBLIOGRAPHIE.

V^e siècle. Sidoine Apollinaire. Liv. V. Epist. XIV.

Dans sa xiv^e lettre, Sidoine écrit à son ami Aper, au moment où celui-ci voyage dans les montagnes de l'Arvernie, et non loin de sources thermales sortant des pierres poncees en faisant entendre un bruit caverneux. Savaron et Sirmond disent que ces sources sont celles de Chaudes-Aigues : M. Bertrand assure que ce sont celles du Mont-d'Or ; d'autres enfin prétendent que ce sont celles de Royat.

Les lecteurs qui désirent connaître à fond cette question, devront étudier et peser les arguments de M. Bertrand. Nous n'avons qu'une seule observation à ajouter à la dissertation publiée par notre confrère (1).

Au Mont-d'Or, on trouve en abondance des pierres poncees dans le voisinage des sources thermales. Ces poncees manquent à Chaudes-Aigues et à Royat.

Voici, du reste, le texte de la lettre de Sidoine :

« Calentes nunc te Baia, et scabris cavernatim ructata pumicibus aqua sulphuris, atque jecorosis ac phthisiscentibus languidis medicabilis piscina delectat? An fortasse montana sedes circum castella, et in eligenda sede perfugii, quamdam pateris ex munitioinum frequentia difficultatem? Quidquid illud est, quod vel otio, vel negotio vacas, in urbem tamen, ni fallimur, Rogationum contemplatione revocabere. »

(1) Voyez son ouvrage sur les eaux minérales du Mont-d'Or.

1576. Belleforest. Nouvelle édition de la Cosmographie universelle de tout le monde, de Munster. Paris.

Cet auteur cite les eaux de Saint-Alyre et les bains de Saint-Mart.

1605. Jean Banc. La Mémoire renouvellée des merveilles des eaux naturelles en faueur de nos Nymphes Françaises, etc. Paris.

Les eaux de la Basse-Auvergne, étudiées par le médecin de Moulins, sont celles de Vic-le-Comte (Saint-Maurice), de Saint-Myon, de Médague, de Pontgibaud, de Chamalières, de Besse, des Martres-de-Veyre, de Clermont, du Mont-d'Or, du puy de la Poix, du Bernet (Vernet), et de Saint-Floret. L'ouvrage de Jean Banc est fort curieux et plein d'érudition.

1614. Jehan Landrey. Hydrologie ov discovrs de l'eave.

Landrey dit quelques mots des eaux de Vic-le-Comte. Orléans.

1616. Fernand de Villefont. Bref discours des fontaines de Vic-le-Comte. Lion.

Cet ouvrage n'est point à la bibliothèque de Clermont; nous ne l'avons pas lu.

1675. Duclos. Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France. Paris.

Ce médecin, dans le travail qu'il a présenté à l'académie des sciences, parle des qualités physiques et chimiques des eaux de la Bourboule, du Mont-d'Or, de Vic-le-Comte, des Martres-de-Veyre, de Jaude, de St-Pierre, de Châtelguyon, de Besse, de Chanonat, du Vernet, de Saint-Myon, de Saint-Floret, de Pontgibaud et de Jose.

Les descriptions de cet auteur sont très-incomplètes, ses expériences chimiques sont insignifiantes. Elles sont reproduites dans l'ouvrage de Chomel.

1707. Guy Patin. Lettres choisies, tom. 1, pag. 166, 168, 359, 366; tom. 2, pages 148, 162, 429, 430; tom. 3, pag. 158. La Haye.

Ce médecin s'occupe dans ses lettres des propriétés thérapeutiques des sources de Saint-Myon et de Vic-le-Comte (Saint-Maurice). Il assure que les eaux minérales de Saint-Myon ont été prescrites au cardinal Mazarin pendant qu'il avait la goutte.

1734. Chomel (J.-F.). Traité des eaux minérales, bains et douches de Vichy. Clermont-Ferrand.

Chomel décrit les eaux de Vichy, de Clermont, du Mont-d'Or, de la Bourboule, de Saint-Nectaire, du Vernet, de Chanonat, de Besse, de Beaurepaire et de Saint-Mart. Son livre commence par les Recherches de Duclos.

1744. Lemonnier. Observations d'histoire naturelle. Mémoires de l'Académie des sciences de 1740.

1748. Ozy. Analyse des eaux minérales de Saint-Alyre. Clermont-Ferrand.

1768. Monnet. Traité des eaux minérales. Paris.

Voyez aussi l'ouvrage d'histoire naturelle de Buc'Hz. Monnet est le premier médecin qui ait étudié les sources de Bard et de Beaulieu.

1774. Raulin. Traité analytique des eaux minérales. Paris.

1778. Desbrest (père). Traité des eaux minérales de

Châteldon, de celles de Vichy et d'Haute-Rive en Bourbonnais. Moulins.

C'est à M. Desbrest que l'on doit la découverte des eaux de Châteldon, qui sont devenues la propriété de sa famille.

1788. Brieuze. Observations sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, de Vichy et du Mont-d'Or. Paris.

1787 et 1788. Legrand-d'Aussy. Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne. Paris, an III de la République.

Voici le catalogue des fontaines minérales du département du Puy-de-Dôme, qui sont citées par ce voyageur : La Chons, Sagnetat, la Bêcherie, Bards, Arlanc, Sosse (Saul?), Saint-Floret, Saint-Amant-Roche-Savine, La Fayolle, Jaude, Saint-Pierre, Sainte-Claire, Saint-Alyre, Lagarde (Clermont), Saint-Mart, Montaigut-Leblanc (Grandeirrol), Mont-d'Or, la Villetour, Sainte-Marguerite-du-Vernet, Saint-Nectaire, Pontgibaud (Bromont), Sauriers, Lains, Ste-Marguerite, et le Gravier (Saint-Maurice), le Tambour ou Cornet (Martres-de-Veyre), Médague, les Cornets et Font-Salade (Glaine-Montaigut), Saint-Myon, Gimeaux, Châtelguyon, Enval, Chapdes-Beaufort, Chaluset, Montpensier, Barbecot et la Bourboule.

1796. Buc'Hoz. Histoire naturelle de la ci-devant province d'Auvergne, extraite de la collection générale. Paris.

C'est une compilation assez mal digérée de tout ce qui a été écrit avant cet auteur.

1799. Vauquelin. Analyse des eaux minérales d'Auvergne. Annales littéraires de l'Auvergne, 1844, pag. 96.

Ce chimiste donne dans ce mémoire une analyse incomplète des eaux de Saint-Alyre, de Saint-Mart et de Jaude.

1805. Delarbre. Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats, et sur la ville de Clermont. Clermont-Ferrand.

1809. Vallet. Analyse des eaux thermales et minérales de Châteauneuf. Riom.

1811. Bouillon-Lagrange. Essai sur les eaux minérales. Paris. — Compilation incomplète.

1814. *Anonyme.* Dictionnaire topographique des communes du département du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand.

1821. Niquevert. Lettres sur le Mont-d'Or. Mémoires universel, livraison 68. Paris.

1822. *Anonyme.* Dissertation sur l'arcade et le mur formés par les eaux minérales de Saint-Alyre, par M. A. D. P. 2^e édition.

La première édition a été imprimée à Clermont-Ferrand, en 1768. C'est un mémoire rempli de théories surannées.

1822. Berthier. Analyses des eaux minérales du Mont-d'Or et de Saint-Nectaire. Annales des

mines, 1822, tom. VII, pag. 201 et 219.

1823. Bertrand (Michel). Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux du Mont-d'Or. Clermont-Ferrand.

Monographie complète bien écrite et bien pensée.

1825 Berzelius. Analyse des eaux de Carlsbad. Annales de chimie et de physique, tom. 28.

Il est question dans ce mémoire des travertins du Mont-d'Or, de Saint-Alyre et de Saint-Nectaire.

1828. Lecoq (H.). Recherches sur les eaux minérales de la Bourboule. Annales d'Auvergne, tom. 1, pag. 257.

1828. Boullay et Henry. Analyse de l'eau de Saint-Nectaire. Annales d'Auvergne, tom. 1, 1828, pag. 232.

Il s'agit des eaux de l'établissement Boëte. Le travail de MM. Henry et Boullay a été primitivement inséré dans le journal de pharmacie. Cette analyse n'est pas exacte; elle ne parle point du carbonate de chaux que contiennent les eaux de M. Boëte, et ces eaux sont incrustantes.

1829. Fournet. Annales d'Auvergne, 1829. p. 241.

1830. Lecoq (H.). Observations sur la source incrustante de Saint-Alyre. Clermont.

1830. Peghous. Annales d'Auvergne, tom. III.

Ce médecin s'occupe, dans un rapport fait à l'académie, d'un squelette humain trouvé sous une couche peu

épaisse des travertins du plateau Saint-Martial (Martres-de-Veyre), et de deux petites sources minérales. L'une d'elles a été analysée par M. Aubergier père.

1831. Lecoq (H.). Analyse des eaux minérales de Sainte-Claire. Annales d'Auvergne, 1831, août.

1831. Blondeau et Henry. Analyse des eaux minérales de Pontgibaud. Journal de pharmacie, 1831, tom. XVII.

Ces chimistes publient sous ce titre l'analyse des eaux de Javel ou Javelle et de Châteaufort.

1832. Duvernin de Montcervier. Environs de Vieille-Comte. Annales d'Auvergne, 1832, t. V.

1832. Chevallier. Notice sur les eaux minérales thermales de Saint-Mart. Journal de chimie médicale, pag. 678 (1).

1834. Salneuve. Essai sur les eaux minérales de Châteauneuf et sur leurs propriétés physiques, chimiques et médicinales. Gannat.

1835. Lecoq (H.) Le Mont-Dore et ses environs. Clermont-Ferrand.

Ce livre contient une élégante description des environs du Mont-d'Or.

1836. Girardin. Analyse chimique des eaux minérales

(1) Nous n'avons pas lu ce mémoire.

de Saint-Alyre et des travertins qu'elles déposent. *Compte-rendu des travaux de l'Académie de Rouen*. Rouen, 1836.

Voyez aussi les *Annales de l'Auvergne*, 1837, pag. 121.

1837. Bravard-Deriols. Thèses de Paris, n° 338.

Propriétés médicinales des eaux minérales d'Arlanc.

L'analyse de ces eaux a été faite par le chimiste Barruel.

1837. Patissier et Boutron-Charlard. Manuel des eaux minérales naturelles. Paris.

C'est un des meilleurs traités généraux que nous possédions ; mais il est très-incomplet en ce qui concerne les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme.

1838. Lecoq (H.). Recherches analytiques et médicales sur les eaux minérales de Grandrif. Clermont-Ferrand.

L'analyse de ces eaux a été faite par M. Baudin, ingénieur des mines.

1838. Mérat. Manuel des eaux minérales du Mont-d'Or. Paris.

1839. Michel Bertrand. Observations adressées à l'Académie royale de médecine, touchant le rapport sur les eaux minérales de France pour les années 1834, 35 et 36. Clermont.

1839. Desbrest (Em.-M.). Nouvelles recherches sur

les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux de Châteldon. Moulins.

L'auteur rapporte plusieurs analyses, et entre autres, celle qui a été faite par MM. Boullay et Henry.

1840. Salneuve. Découverte de trois sources minérales à Châteauneuf. Annales d'Auvergne, tom. XIII, pag. 232.

1840. Barse (J.). Châtelguyon et ses eaux minérales. Riom.

1842. Bertrand, de Pont-du-Château. Notice sur les eaux minérales en général, et en particulier sur celles de Médague et de Saint-Alyre. Annales d'Auvergne, pag. 33.

1843. Rigal. Notice sur les eaux minérales et médicinales de Saint-Nectaire. Clermont.

1843. Aguilhon. Note sur l'action thérapeutique des eaux minérales de Châtelguyon. Annales de thérapeutique de Paris.

1843. M. E. T. Royat, ses eaux et ses environs. Clermont.

1844. Fléchier. Mémoires sur les Grands-Jours tenus en 1665 et 66. M. Gonod, éditeur. Clermont.

Fléchier dit un mot des eaux de Royat.

1844. Michel Bertrand. Note sur des antiquités découvertes au Mont-d'Or. Clermont-Ferrand.

1845. Pierre Bertrand. Royat et le Mont-d'Or. Annales d'Auvergne, 1845, pag. 321.

1845. Michel Bertrand. Note sur l'orthographe du nom du village du Mont-d'Or. Annales d'Auvergne de 1845, pag. 354.

1845. Donné. Journal des Débats, 28 octobre 1845. Feuilleton. — Les bains de mer, de Biarritz, les eaux de Cambo, le Mont-Dore, Vichy et Nérès.



NOTES ET RECTIFICATIONS.

ANNALES DE 1845. ●

Page 486, ligne 15 : De substances salines par litres... *lisez* : De substances salines par litre...

AIGUEPERSE et CHAPTUZAT. — *Page 492, ligne 10* : Formées avant, et les secondes après... *lisez* : Formées après, et les secondes avant...

AUGNAT. — *Page 497, ligne 10* : Première source ; elle renferme... *lisez* : Première source. Cette eau renferme...

BEAUREGARD-VANDON. — *Page 498, ligne 24* : D'un plancher, au-dessus duquel une pompe aspirante et foulante, sert... *lisez* : D'un plancher au-dessus duquel est placée une pompe aspirante et foulante, qui sert...

BEAUREPAIRE, voyez CLERMONT ; *lisez* : BEAUREPAIRE, voyez ROYAT et CHAMALIÈRES.

CHATELDON. — *Page 532, dans le nota* : Bicarbonate de calcium ; *lisez* : Bicarbonate d'oxide de calcium.

Page 535, ligne 12 : De leur bicarbonate de fer et de chaux ; *lisez* : De leurs bicarbonates de fer et de chaux.

ANNALES DE 1846.

CLERMONT-FERRAND. — *Page 20, ligne 16* : Une petite cabane couverte à paille... *lisez* : Une petite cabane couverte de chaume...

Page 25, ligne 22 : Sources des bains ; *lisez* : Source des bains.

DORE-L'ÉGLISE. — *Page 48, ligne 2* : Celle qui est désignée par Legrand-d'Aussy et l'auteur ; *lisez* : Celle qui est désignée par M. Bouillet et par l'auteur...

Page 48, ligne 9 : FONT-SAULCE ; *lisez* : FONT-SAULSE.

GRANDEYROL. — *Page 51, ligne 7* : Font-Saulce... *lisez* : Font-Saulse...

GRANDRIF. — *Page 52, ligne 26 : Médicinales de Grandrif... lisez : Médicinales sur l'eau de Grandrif...*

MARTRES-DE-VEYRE et SAINT-MAURICE. — *Page 65, ligne 25 : Source de Sainte-Marguerite... 5,100; lisez : Source de Sainte-Marguerite... 5,500.*

Page 78, lignes 19 et 23 : 540 centigrammes; lisez : 550 centigrammes.

MONT-D'OR. — *Page 89 : « En s'appuyant sur les tables de Peutinger et sur la forme des ruines trouvées au Mont-d'Or, on peut supposer, avec quelque vraisemblance, que les anciens thermes ont été construits par les Romains... » Nous avons omis de dire que ce passage est extrait de l'ouvrage de M. Bertrand.*

Danville ne partage point l'opinion du médecin-inspecteur des eaux du Mont-d'Or, en ce qui concerne l'interprétation des tables de Peutinger; il croit que les *aquæ-calidæ* de l'ancien géographe sont les eaux de Vichy. Ce qu'il y a de certain, c'est que les eaux chaudes (*aquæ calidæ*) de Peutinger se trouvent placées, comme Vichy, sur la route de Lyon à Clermont (*Augusto-Nemetum*). (Voyez Danville, Notice sur l'ancienne Gaule, 1760.)

Page 90, ligne 26 : Du Panthéon sont au-dessous de la place... lisez : Du Panthéon sont sous la place...

ROYAT et CHAMALIÈRES. — *Page 134, ligne 13 : Des vignobles et des marronniers... lisez : Des vignobles et des châtaigniers...*

Nota. Dans quelques endroits nous avons écrit le poids des sels ainsi qu'il suit : 0,111 gram.; le chiffre placé à gauche de la virgule, représente, dans ce cas, l'unité gramme. Voyez CHANONAT, THIERS et VERNET.

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE BAYEUX,

Par P.-P. MATHIEU, professeur au collège royal.

Dans une de vos précédentes séances, vous m'avez chargé de vous faire connaître les travaux de la Société littéraire de Bayeux, qui vous a envoyé le premier volume de ses Mémoires. C'est la tâche dont je viens m'acquitter.

La ville de Bayeux (*Augustodurum*), est un chef-lieu d'arrondissement du Calvados, et siège d'un évêché; elle s'élève en amphithéâtre sur la rive droite de l'Aure. Près de ses murs, qui sont de construction romaine, on remarque le mont Phaunus, où les druides avaient une école célèbre. Le monument qui attire surtout les regards par l'élégance de sa forme et la richesse des sculptures, c'est la cathédrale avec son clocher en flèche et ses clochetons récemment restaurés; elle est enrichie de précieux tableaux à l'intérieur, et décorée au dehors d'un magnifique portail. La ville possède la curieuse tapisserie où la reine Ma-

thilde retraça les exploits de son époux, Guillaume-le-Conquérant. Bayeux s'honore d'avoir donné le jour aux Chartier, tous trois frères, et célèbres à des titres divers. Guillaume, de chanoine de l'église de Bayeux, devint évêque de Paris, en 1448; Jean, moine de Saint-Denys, publia les *Grandes Chroniques de France* et une vie de Charles VII; Alain, plus connu comme écrivain et secrétaire de la maison de Charles VI et de celle de Charles VII, reçut, dit Pasquier, le nom de Père de l'éloquence française. C'est sur ses lèvres que Marguerite d'Ecosse, femme du Dauphin (depuis Louis XI), appliqua un baiser, un jour qu'elle le trouva endormi, pour marquer l'estime qu'elle faisait de tant de beaux discours sortis de sa bouche. M. Pezet, président, a consacré à la mémoire de ces trois illustrations, une intéressante notice; et la société a dressé, en leur honneur, une table de marbre avec une inscription, à l'angle de la maison où ils reçurent le jour. C'est la cérémonie qui a servi d'inauguration à cette Société naissante. Elle ne pouvait pas donner un plus noble gage de son amour pour les gloires du pays.

Il y a de l'activité dans le caractère normand. Ce peuple, implanté sur le sol armoricain depuis les premières années du dixième siècle (911), s'est toujours senti de la bouillante inquiétude de ses intrépides ancêtres; le temps et le climat, dont l'influence combinée altère si profondément la fragile nature de

l'homme, ont exercé une action peu sensible, même de nos jours, sur les descendants de Tancrède et de Robert-l'Avisé. Il ne faut donc pas s'étonner si, sur le sol de la Normandie, on voit, à côté des industries de toute espèce, se constituer des associations savantes, comme autant de foyers de lumière destinés à les éclairer, à les soutenir, et surtout à les porter à perfectionner leurs produits, comme à recevoir toutes les innovations utiles. Dès qu'une idée nouvelle se fait jour, elle est remise au creuset de l'examen, avant d'être acceptée; et quand la théorie en a discuté et proclamé les avantages, la pratique s'en empare, et bientôt elle reçoit tous les honneurs de la popularité. Aussi toutes les branches du commerce ont-elles acquis, dans cette contrée, un développement qui va toujours croissant. C'est le moyen le plus sûr d'affranchir une population du tribut qu'elle paie en importations. Mais, on ne saurait trop le répéter, quand la main de l'artiste n'est pas conduite par l'œil du philosophe, l'œuvre ne peut être que grossière ou imparfaite. Si la Rome de Léon X rivalisa d'urbanité, de luxe et d'élégance avec la Rome d'Auguste, c'est que Raphaël et Michel-Ange s'inspiraient du génie grec dont les plus beaux monuments étaient réunis dans les jardins ou dans les gymnases des Médicis avec de savants interprètes de la pensée antique.

La nouvelle Société de Bayeux a compris, dès le premier jour de sa formation, que loin de circonscire

son action dans les pages d'un volume que le public ne lit pas, elle peut exercer, au moins dans sa circonspection, une vivifiante influence sur les travaux de la main comme sur ceux de l'intelligence. Pour atteindre ce double but, elle a fait un appel à tous les arts, à tous les genres d'industries exercés dans l'arrondissement : elle a provoqué et obtenu de tous les producteurs sans distinction, une magnifique exposition, où s'étaient donné rendez-vous l'utile et l'agréable. A commencer par les gracieuses futilités qu'une main délicate dessine, en se jouant, sur la gaze ou la batiste, jusqu'à la riche berline, rien n'y manquait. Il y avait aussi place pour la poterie qui, dans certains ateliers de la campagne, a conservé les formes et les proportions élégantes que l'art romain savait lui donner. J'ai rencontré deux de ces fabriques sur la route de Bayeux à Saint-Lô.

Le rapport du jury de l'exposition occupe quarante-sept pages dans le volume que vous m'avez chargé d'examiner. C'est dire assez qu'il passe en revue bien des objets, qu'il prononce bien des jugements : néanmoins chaque article est court : ici on décerne une médaille, là on accorde une mention honorable ou favorable. Les fruits de la terre, les fleurs rares des horticulteurs, les arts mécaniques, l'histoire naturelle, les beaux arts ; en un mot, toutes les industries, tous les talents, étaient représentés dans cette fête du travail et du goût. Chacun avait fait des efforts pour con-

quérir un suffrage. Voilà l'image des jeux de la Grèce renouvelés sous le soleil du dix-neuvième siècle, mais appliqués à l'utile. L'athlète vainqueur remportait une couronne de feuilles. Ici, le plus habile reçoit une médaille; l'une vaut l'autre, mais l'une ou l'autre suffit pour décupler l'énergie du malheureux ouvrier, qui, souvent, n'a eu, pour le soutenir, que le terrible aiguillon du besoin. Eh bien! la Société de Bayeux a réveillé avec une paternelle sollicitude, dans les simples artisans, la plus noble des facultés, l'activité de l'intelligence, cette puissance qui a changé la face de la nature, et qui a fait Pascal et Napoléon. Aussi remarqué-je dans le rapport du jury, des inventions nouvelles, d'ingénieux ou utiles perfectionnements dans quelques procédés, et dans la confection des meubles et des instruments en usage. On cite une pompe qui peut, en une minute, épuiser deux mille litres d'eau, son réservoir étant à huit mètres de profondeur; on fait aussi l'éloge d'une machine à vapeur qui fait, du premier coup, une tranchée de trois mètres de large sur un mètre de profondeur. Elle déblaie un mètre cube par minute, fonctionne nuit et jour, et a l'avantage d'épuiser rapidement l'eau qui peut gêner les travaux. Elle porte le nom de *Terrassier-Locomoteur*; elle est de l'invention de M. Gervais, filateur à Caen. Chaque mètre de terrain déblayé, ne revient guère qu'à dix centimes.

Je ne vous entretiendrai pas d'une note de M. Vil-

lers sur les principales découvertes de médailles anti-ques, qui ont eu lieu depuis un siècle dans le Bessin, ni du procédé de la galvanoplastie, exposé par M. Bertot. Je passerai également sous silence un mémoire du président, M. Pezet, relatif au tarif du droit sur les bestiaux. Les conseils de M. Coueffin aux agriculteurs sur la nécessité d'introduire dans leurs cultures un bon système d'assolement, pourraient donner lieu à quelques observations, si l'agriculture, devenue schismatique pour l'Académie, n'avait pas déserté cette enceinte. M. Simon, ingénieur des ponts et chaussées, a fait un travail remarquable de géodésie et de statistique sur le bassin de l'Aure et de la Drôme, qui arrosent le département du Calvados. Ces deux rivières, en se réunissant au pied d'une falaise, à 30 kilomètres de la mer, se perdent comme le Rhône à Bellegarde, dans diverses fosses, d'où elles vont, par des voies souterraines, sourdre en petits jets sur la grève de Port-en-Bessin. Ce Mémoire est accompagné d'une longue carte topographique. Vous me permettrez d'arrêter un instant votre attention sur une dissertation de M. Th. Labbey, docteur en médecine, où il considère la danse sous le rapport hygiénique et philosophique. En remontant à l'origine de cette expression de la joie chez l'homme, il trouve la danse établie sur la terre dès le berceau de toutes les sociétés, et suivant toutes les colonies, comme un génie bienfaiteur. Depuis David et Thésée, elle existe,

en effet, chez tous les peuples, sauvages, barbares ou civilisés, parmi les anthropophages de l'Océanie, comme au sein des pagodes indiennes, où les bayadères secouent, en bondissant, leurs grelots sonores. Elle faisait partie de la religion mexicaine, lorsque Cortez noya dans le sang de Montézuma la civilisation du Nouveau-Monde. M. le docteur Labbey, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur nos danses cérémonieuses qui, loin d'être la traduction mimique des émotions de l'âme, ne présentent plus, dit-il, que *fadeurs sans imagination, faste sans grandeur et monotonie sans plaisir*, aurait, sans doute, tenu, pour plusieurs raisons, un autre langage, s'il eût connu le fandango et la polka; et étudié la pantomime de nos Roscius modernes. Cependant il remarque avec raison que la danse devient la cause des engorgements pulmonaires que les femmes surtout contractent au sein du plaisir le plus enivrant, et qui les conduisent à la phthisie. « N'avez-vous pas rencontré souvent, dit M. le docteur, de jeunes femmes qui, autrefois belles et enjouées, traînent déjà sur leurs pas les regrets et la souffrance. Voyez-vous ces yeux qui brillaient, il y a quelques mois encore, des feux du désir et de l'espérance, comme ils sont éteints et tristes aujourd'hui ! Il semble qu'un souffle impur les a ternis, et que la mort les a déjà froissés de son aile funèbre... Il a suffi de la poussière des bals pour effacer l'éclat de leur jeunesse, et l'éthisie, avec son lugubre cortège

d'angoisses et de larmes, s'est glissée sous leurs bijoux et leurs mantilles d'or. Elles se sont desséchées comme la rose du printemps, que la brume empoisonnée du soir a flétrie. » Laissons de côté ce que dit M. le docteur de l'attirail de la toilette, qu'il appelle une conjuration contre la santé; des ligatures en bas et en haut, qui font d'une femme une momie emmaillottée; de la salle, où l'oxigène est absorbé et qui n'est qu'un étouffoir; de la privation du sommeil, qui amène un appauvrissement dans les organes; arrivons à la conclusion, à travers toutes ces vérités, qu'on a sans doute applaudies à Bayeux, mais pour l'honneur desquelles pas une maman, qui a des filles à marier, n'aura fermé son salon. M. Labbey traite la danse de froide parade, où l'homme est abaissé au niveau de l'automate. Ce jugement est sévère. Comme lui je la trouve rapetissée par la mode. Mais, sans s'élever à la grandeur qu'elle eut dans les républiques de la Grèce, et surtout à Sparte où elle faisait partie de l'éducation guerrière, elle peut acquérir de la noblesse, devenir une gymnastique cadencée, et tourner au profit de l'intelligence.

Le délassement n'est pas toujours un plaisir, c'est souvent un besoin; et en est-il de plus favorable à la santé que celui qui, obligeant le jeu des muscles à une action continuelle, ne permet pas à la pensée ces méditations profondes qui usent plus peut-être que les maladies. Oui, dans un bal, il y a des ennuyeux et

des ennuyés, des ambitieux, des fous, des maris complaisants, des femmes aimables, des coquettes, des Laïs, qui cachent leur pâleur sous le minium. Mais le monde des sermons et celui des spectacles ne sont-ils pas à peu près le même. Le bien et le mal ont été, dans tous les temps, une marchandise mêlée, qui s'étale plus ou moins au milieu de toutes les réunions. Faut-il pour cela, comme Alceste, *rompre en visière à tout le genre humain*? Préférez-vous les danses villageoises, rieuses et naïves, dit-on? Hélas, vues de près, elles n'ont plus les charmes que leur prêta la muse de Théocrite, ni même la simplicité que Jean-Jacques, sur la foi de Dursé, allait admirer aux bords du Lignon. Les lourdes ricaneries et les bonds de faunes, ne vaudront jamais les pas aériens, les attitudes ravissantes et le délicieux sourire des Grisi à l'Opéra.

Voilà, Messieurs, les observations qu'a fait naître dans mon esprit la lecture du volume de Bayeux. Sans vous parler de quelques jolies pièces de vers qui le terminent, ni du discours remarquable, qui lui sert de péristyle, prononcé par le président, M. Pezet, je dois ajouter ici que le mode d'exposition déterminé par le règlement organique de cette Société, a opéré, dans cet arrondissement, une véritable révolution. Moi-même, j'ai pu, sur les lieux, en acquérir la certitude. Indépendamment de l'émulation qui s'est allumée de toutes parts, dans cette ville bien moins

importante que la nôtre, les idées d'association commencent à y prendre faveur. Substituée aux individualités des temps passés, l'association entre enfin dans nos mœurs, comme une force supérieure à tous les obstacles. Il serait inutile de vous offrir le tableau des effets qu'elle a déjà produits, et de ceux que nous attendons encore de sa bienfaisante influence. Si d'un côté, la nature tend sans cesse à envahir le domaine de l'homme, et que, de l'autre, l'homme ait besoin de reculer les limites de son empire, peut-il, seul et revêtu de sa faiblesse, fournir à cette lutte incessante? Non, non, ce n'est pas trop de toutes les forces combinées de la société entière, pour dompter les éléments rebelles et les assujettir à son usage.

LE ROCHER DE LA SERVANTE ,

Légende populaire du Gévaudan ,

Par M. MALLAY, architecte.

A de rares exceptions près, on ne croit plus aux sorciers, le règne des fées est passé de mode. Notre siècle positif ne laissera pas aux générations futures matière à ces naïves légendes du moyen-âge. Est-ce un bien? est-ce un mal? Je me garderai bien de prononcer à cet égard; je me bornerai à vous raconter

d'une manière très-simple une simple histoire du bon vieux temps. .

Presque en face du village de Saint-Julien-du-Tournel, s'élève une aiguille schisteuse dont la base, mouillée par les eaux du Lot, n'a pas plus d'un mètre de côté, tandis que sa hauteur est de huit à neuf mètres.

Il y a peu de temps encore, les villageois, qui partaient à l'aube du jour pour le travail, l'évitaient avec soin; malgré le long détour qu'ils s'imposaient pour ne pas approcher de cette roche maudite, ils ne manquaient pas de conjurer, par un signe de croix, le fantôme de Katti, la servante, qui, depuis le crépuscule jusqu'au jour, restait debout sur le rocher, filant sa quenouille et se mirant dans le gouffre profond. Aux premiers rayons du soleil, la vision disparaissait au milieu des vapeurs légères qui couvrent la vallée.

Ce n'est encore qu'en tremblant que le vieillard et la jeune fille jettent un regard furtif sur le rocher de la Servante. Le tracé d'une nouvelle route va bientôt le faire disparaître; ainsi s'en vont une à une ces naïves traditions populaires que l'on a songé trop tard à recueillir. Malgré son peu d'importance, j'ai cru devoir sauver de l'oubli l'histoire de Bernard et de Katti, telle que je l'ai entendue dans une longue veillée d'automne, pendant qu'un ouragan terrible étendait ses fureurs sur la vallée, et s'engouffrait avec

un bruit infernal dans les immenses souterrains du vieux château du Tournel. Mon récit, dépouillé de cet accessoire, vous paraîtra bien pâle, peut-être, mais je vous le donne pour ce qu'il vaut.

Dans les gorges profondes qui enserrent le Lot, au-dessus de Bagnols-les-Bains, à peu de distance du vieux château du Tournel, on aperçoit au milieu d'une belle prairie, le petit village de Saint-Julien, dépendant autrefois de la seigneurie du Tournel, possédé par les sires de Châtelneuf-Rendon. Le modeste village a conservé son ancien aspect. Le souffle des révolutions ne l'a pas effleuré; sa vieille église romane est encore debout, tandis que le noble castel ne présente que des ruines imposantes il est vrai, mais qui n'offrent plus qu'un but de curiosité aux nombreux baigneurs qui se rendent à Bagnols, aux artistes, aux poètes qui cherchent à évoquer de ses souterrains, encore intacts, de lugubres histoires que la pierre des tombeaux n'a pas encore entièrement étouffées. Nous laisserons pour le moment les crimes ou les hauts faits du seigneur suzerain; nous ne sortirons pas de l'enceinte du village de Saint-Julien-du-Tournel.

Sur la fin du xvii^e siècle, un étranger, au teint bruni, au regard d'aigle, au maintien grave, quoiqu'il fût jeune encore, vint se fixer dans le village; il paraissait sans ressources, et ses journées de travail semblaient être son seul patrimoine; il était actif, laborieux, économe, son accent étranger fut bientôt

emplacé par le patois des montagnes , il revêtit les formes dures et grossières des habitants ; aux yeux de tous , c'était presque un homme du pays. Un observateur attentif n'eût cependant pas tardé à découvrir sous cette enveloppe rugueuse un esprit vaste, entreprenant , des connaissances nombreuses et variées , une intelligence supérieure. Le nom de Bernard , que s'était donné l'étranger , eût facilement été reconnu pour un nom d'emprunt , mais les simples villageois ne virent d'abord dans Bernard qu'un malheureux que les discordes civiles et religieuses avaient lancé loin de son pays ; il était bon ouvrier , serviable quoique brusque ; il vivait retiré sans se mêler aux affaires des autres ; on s'occupait donc peu de lui ; et si quelquefois l'œil bleu d'une jeune fille se reposait sur l'étranger , son regard froid et moqueur arrêta de suite le sourire agaçant.

Quelques années s'écoulèrent ainsi , et au grand étonnement de chacun , Bernard devint propriétaire d'une petite maison qu'il paya comptant ; peu de temps après , une prairie vint augmenter son domaine ; et dix ans avaient à peine passé sur son existence depuis son arrivée au village , qu'il était possesseur de quelques terres cultivées avec le plus grand soin , quoiqu'il continuât à travailler comme journalier. Le champ était ouvert aux conjectures , et Dieu sait si l'on se livrait aux suppositions les plus absurdes ; on lui prêtait des intelligences avec les esprits supé-

rieurs , un pacte avec les puissances invisibles ; aussi, chacun l'évitait ; son isolement devint de jour en jour plus complet ; il semblait de son côté se plaire dans la terreur qu'il inspirait.

Un fait , quoique très-simple en lui-même , vint bientôt donner de nouveaux aliments à la curiosité et aux observations des habitants de Saint-Julien. Après une absence de quelques jours , Bernard parut accompagné d'une jeune fille qu'il annonça comme sa domestique, mais à laquelle les commères furent assez charitables pour donner un autre nom. Katti ne tarda pas à subir le sort de son maître ; on l'évitait avec soin, et jamais elle ne prit part aux jeux du dimanche, aux longues veillées d'hiver ; ses visites à l'église , assez fréquentes les premiers jours , devinrent plus rares , et finirent par cesser tout à fait. Comme Bernard, elle parut avoir renoncé à tout culte extérieur.

Il ne faut pas croire cependant qu'aucun regard ami ne cherchât le regard de la jeune fille , il n'était pas un garçon dans le village qui ne se mît en frais pour attirer son attention, et tandis que les propos les plus injurieux circulaient sur son compte , le cœur de plus d'un soupirant ne battait que pour elle. La puissance du malin esprit n'y était cependant pour rien. Katti était une de ces créatures privilégiées qui portent avec elles un attrait irrésistible. Fille du Midi, elle avait emprunté à l'Espagne la taille souple et gracieuse , les yeux noirs aux brillantes étincelles ,

une chevelure d'ébène qui faisait encore ressortir le blanc mat de sa peau, sous laquelle on voyait circuler le sang. Les paysannes de son âge ne manquaient pas de dire que c'était à l'aide de philtres qu'elle charmaient leurs amoureux, et plus d'une matrone, dans sa prière à la Vierge, conjurait la mère de Dieu de préserver son fils des embûches de Katty. Elle cependant, insouciante comme on l'est à seize ans, riait de l'amour de ses nombreux adorateurs et des traits que lui lançaient ses rivales.

Un jour pourtant le sourire disparut de ses lèvres, ses traits accusèrent une souffrance intérieure, vive et profonde ; souvent on la voyait sur les plus hautes crêtes des montagnes, passant des heures entières dans une muette contemplation, oublieuse de son troupeau qui regagnait seul son étable. Katty aimait, mais elle aimait sans espoir, elle s'était éprise pour le neveu du curé, d'une de ces passions subites et violentes qui détruisent dans leur fougue impétueuse tous les ressorts de l'existence. Marcel, élevé par son oncle, était sur le point de terminer ses études et d'entrer dans les ordres sacrés ; il était venu méditer dans ses montagnes sur l'engagement qu'il allait contracter, raffermir dans la retraite sa foi chancelante, combattre ses doutes, ses terreurs, et opposer le spectacle de la vie calme et douce qui l'attendait, aux visions fantastiques qui ne présentaient à son âme agitée que des images de combats, de gloire, de richesses

et d'amour. Il était sur le point de retourner au séminaire de Mende; son départ annoncé allait élever entre lui et Katty une barrière insurmontable. Il partait tranquille, sans se douter que de son existence dépendait une autre existence. Comment l'aurait-il su? Ne suivait-il pas l'exemple de tous, ne se détournait-il pas avec mépris du passage de la servante? Son regard n'avait jamais rencontré son regard, et dans sa religieuse indignation il aurait mis avec joie le feu au bûcher de l'hérétique. C'était la qualification la plus douce qui fût donnée à Katty.

La veille de son départ, Marcel était allé dire un dernier adieu à sa promenade favorite; il admirait ces brillants effets de lumière qui ne sont donnés qu'aux montagnes, et qui se mêlant à la vapeur des cascades, produisent ces magnifiques gerbes aux couleurs vives et hardiment nuancées. Assis sur un pic élevé d'où son œil plongeait dans le gouffre profond où bouillonnaient en tombant les eaux de la cascade, il saluait d'un regard ami les modestes chaumières suspendues aux flancs des rochers; mais malgré lui sa vue se portait à chaque instant sur les tours élevées du vieux château féodal, triste et silencieux, semblable au nid de l'oiseau de proie. Le murmure du vent dans les rochers lui parvenait comme des gémissements et des plaintes, et malgré sa force d'âme peu commune, il était en proie à une terreur profonde. Il lui semblait voir les souterrains du château encombrés d'une foule de vic-

times de la cupidité ou de la vengeance des seigneurs, et les ossements blanchis des oubliettes lui apparaissaient dans toute leur horreur. Plus d'une fois, sans doute, des objets fantastiques se montrèrent à sa vue, car ses cheveux se dressaient sur sa tête, de larges gouttes de sueur s'échappaient de son front.

S'arrachant enfin par un effort long-temps impuissant à la vue du vieux château, Marcel repart le chemin du village en proie à une violente agitation ; il semblait qu'au moment de le perdre les puissances infernales étalassent devant lui tous leurs trésors de séduction, la puissance immodérée des grands, la gloire des chevaliers, l'amour des femmes.....

En proie à ces idées, Marcel regagnait le village marchant au hasard ; il allait franchir une pointe de rocher que dominait un immense bloc à pic, lorsqu'il fut arrêté par le cadavre d'une jeune fille ; telle lui parut Katty au premier abord ; elle était sans mouvement, la pâleur de la mort avait flétri ses traits, et le sang s'échappait avec force d'une large blessure qu'elle avait à la tête. Cédant à ce premier mouvement du cœur, qui, dans les âmes d'élite, devient un élan sublime de charité, Marcel saisit la jeune fille dans ses bras, et, descendant avec rapidité la montagne, il la dépose sur le bord du ruisseau, étanche le sang de sa blessure, et tout entier à son œuvre de charité, il ne s'aperçoit pas que ce qu'il prend pour un rêve est la réalité toute entière. Penché sur celle qu'il n'aurait

regardée naguère qu'avec le plus profond mépris, il admire les contours harmonieux de son visage, l'extrême pureté des lignes de son cou; il cherche à l'animer de son souffle, il invoque avec ferveur les secours du ciel, et, tout plein de cet amour qui vient de s'emparer de lui, il offre sa vie pour racheter celle de Katty, dont l'évanouissement durait toujours. Il cessa cependant, elle ouvrit les yeux qu'illumina tout à coup un éclair immense de bonheur et de reconnaissance. Marcel ne put y résister : livré sans défense à la magie de ce regard, il ne s'appartint plus, et dans le fond de son cœur il jura de consacrer à Katty son existence toute entière. Il aida la jeune fille à regagner le village sur lequel la nuit venait de descendre, et tout entier à son bonheur, à ses remords, il s'élança dans la campagne, livrant à la brise du soir son front brûlant. Revenu à lui, il regagna le presbytère où son absence inaccoutumée causait une vive inquiétude; sa pâleur, le désordre de ses vêtements, le sang dont il était couvert, lui valurent une foule de questions auxquelles il répondait d'une manière si incohérente que l'on crut son esprit dérangé. Son vieil oncle et la gouvernante passèrent la nuit à son chevet, épiant dans chacune de ses paroles quelque indice qui pût les mettre sur la trace de la vérité; mais ils ne purent y parvenir. Comment supposer qu'un homme destiné à l'état ecclésiastique, prêt à entrer dans les ordres, se serait trouvé sans défense contre les attrait d'une

femme maudite , contre les séductions de Katty ; c'était , à coup sûr , la dernière pensée à laquelle se fût livré le bon vieux prêtre ; aussi Marcel n'eut-il pas beaucoup de peine à accréditer une fable dans laquelle la troupe de Merlin jouait un grand rôle. Il est vrai que l'on ne trouva pas le cadavre de celui auquel il avait fait mordre la poussière ; mais son sang était encore sur le rocher , ses camarades avaient , sans doute , enlevé son corps .

Quelques mois s'étaient écoulés , et Marcel habitait encore Saint-Julien-du-Tournel ; sa santé lui servait de prétexte , et seul dans la campagne il se livrait tout entier à des rêves d'amour. Quand je dis seul , je m'écarte de la vérité ; car souvent lorsque le crépuscule commençait à descendre sur la vallée , on voyait Marcel soutenant dans sa marche un fantôme sous la figure de Katty. Malheur à l'imprudent qui s'approchait du couple magique , un sort était jeté sur son troupeau , quelquefois sur lui-même. Grâce à cette croyance , de douces heures passaient pour Marcel ; ses forces étaient revenues avec le bonheur , et cependant son départ paraissait plus éloigné que jamais.

Pendant cet intervalle Bernard venait de faire une nouvelle acquisition ; cette augmentation de fortune donna de la consistance et presque de la certitude aux soupçons dont il était l'objet. On se demandait comment , sans un pacté avec les puissances infernales ,

il aurait pu , lui pauvre journalier, devenir aussi riche ? Et l'on ne révoquait pas en doute les bruits qui circulaient dans les veillées. Tantôt, à l'heure de minuit, on avait entendu dans la chaumière de Bernard des conversations animées, où la voix de Bernard et celle de Katty se mêlaient à celle d'un esprit ; une autre fois on avait vu Katty assise sur la cime du rocher le plus élevé, agitant un mouchoir enchanté qui attirait bientôt Marcel auprès d'elle, et pendant de longues heures on les voyait ensemble ; suivant d'autres, le malin esprit s'était emparé de l'âme de Marcel, qui renonçait au séminaire et suppliait son oncle de lui donner Katty. Le bon vieillard avait beau recourir aux prières, l'esprit triomphait, et chaque jour éloignait davantage Marcel de ses devoirs et le rapprochait de la servante..... Il y avait du vrai dans ces contes de bonnes femmes. Un soir ayant paru à son oncle plus égaré que jamais, Marcel sortit du presbytère, et après avoir passé près de la chaumière de Bernard, où il n'entra pas, il se dirigea vers la cascade du Tournel et disparut..... Long-temps on y chercha son corps, car on crut qu'il avait cédé au désespoir, et qu'il s'était donné la mort, poursuivi par les embûches du démon. Les recherches furent sans résultat, la disparition de Katty avait suivi celle de Marcel, et l'on ne put que prier en tremblant pour l'âme du pauvre jeune homme ; car, lorsque la frayeur leur permit de parler, deux vieilles femmes racontè-

rent que se trouvant le jour de Saint-Julien, à minuit, sur la route de Saint-Julien-du-Tournel à Villefort, elles avaient vu, dans un nuage de feu, Katty entraînant Marcel. Un orage affreux sillonnait les airs, les torrents déchaînés déchiraient les flancs des rochers dont la cime était brisée par la foudre..... Frappées de terreur, elles avaient eu recours au signe sacré de notre Rédemption, et la vision avait disparu.

Depuis ce moment la voix de Bernard se mêla seule à celles des êtres invisibles qui fréquentaient sa chaumière ; l'esprit de Marcel venait cependant quelquefois, pendant la nuit, errer sur la tombe du vieux curé, et le fantôme de Katty apparaissait sur le rocher.

Bernard mourut quelques années après la disparition de la servante. On lui refusa la sépulture chrétienne ; il fut enterré au pied d'un pommier qui subsiste encore et auquel on a conservé le nom de l'Arbre de Bernard. Comme il avait disposé de ses biens avant sa mort, un mandataire étranger vendit ses propriétés ; la maison est encore en partie debout, et lorsque, le 17 août 1840, pendant un orage épouvantable, une partie du mur s'écroula au milieu des mugissements du vent et des éclats de la foudre, on ne fut pas peu surpris de trouver une corne pleine de pièces antiques d'or et d'argent ; c'était, sans doute, une partie du trésor de Bernard qui avait été oubliée.

Je n'ai pu savoir si l'on avait osé se servir de cet argent ; si on l'a fait, il a fallu du courage. Ce que je

sais, par exemple, c'est qu'en digne fils de notre première mère j'ai voulu voir le fantôme de Katty. Un jour, une ligne de lumière avait à peine paru à l'horizon, qu'observateur attentif j'étais placé sur un pic peu éloigné du rocher de la servante; je cherchais à découvrir, à travers les vapeurs qui s'élevaient du gouffre, quelque chose qui ressemblât au fantôme de Katty la servante, de Katty que j'avais si souvent vue dans mes rêves sous la forme d'une gracieuse Arlaisienne; mais je ne vis rien. Je revenais complètement désappointé lorsque je rencontrai une paysanne à qui je demandai si l'on ne voyait plus le fantôme de la servante. Oh! non, grâce à Dieu, me dit-elle, depuis que M. le curé a eu la bonne idée de faire planter une croix sur le rocher, l'esprit n'ose plus en approcher; nous n'en sommes pas cependant tout à fait débarrassés, le fantôme s'est réfugié dans la grotte derrière la cascade, et sur un signe d'incrédulité de ma part, elle ajouta: Oh! voyez-vous, c'est bien vrai, ma sœur a vu dans la grotte un fantôme blanc qui ne pouvait être que Katty, puisqu'elle était avec un fantôme noir qui ressemblait à Marcel; ils ont disparu à son approche. Faut-il en convenir, je suis allé le même soir à la cascade du Tournel, et j'ai vu de loin les deux fantômes; mais admirez la malice du diable, il a eu le talent de me faire voir quelques heures après dans le salon de l'établissement, et figurant dans un quadrille, Katty et Marcel tels que je les avais vus

à la cascade; je n'en ai pas parlé sur le moment, il y avait un mari.

ÉTUDES

SUR LES

NOMS PROPRES DES VILLAGES ET DES FAMILLES

DANS LE HAUT PAYS D'Auvergne,

PAR M. LE BARON DELZONS, AVOCAT À AURILLAC.

On a donné trois étymologies différentes du nom de l'ancienne abbaye et de la ville d'Aurillac. Toutes trois basées sur une ressemblance euphonique, plus ou moins sensible, entre son nom actuel et d'autres noms, étonnés sans doute d'un rapprochement plus bizarre qu'ingénieux.

On a dit d'abord, qu'indécis sur l'emplacement le plus convenable pour la fondation de son monastère, saint Géraud avait lancé au hasard son javelot, résolu à en creuser les fondements à l'endroit même où il tomberait; que le trait atteignit un sanglier, et s'enfonça dans l'oreille de cet animal: et ce serait en mémoire d'un fait aussi peu attendu que le monastère et par suite notre ville auraient reçu le nom d'Aurillac.

D'autres ont traduit le nom d'Aurillac par ces mots:

Lac d'or. Ils ont cru à l'existence d'un lac, à l'endroit où la ville est construite, ou non loin de son emplacement; ils soutiennent que l'or charrié jadis par la Jordanne, a donné son nom au lac formé par les eaux de cette rivière.

Il en est enfin qui, séduits par le grand nom de Rome, voient partout des Romains, et veulent que l'empereur Aurélien ou Aurelianus soit le fondateur de notre cité.

Si j'étais obligé de choisir entre ces trois opinions, qui ont toutes le même défaut, celui de dédaigner les vraisemblances et les faits historiques connus, de compter pour rien l'état du pays, le caractère du peuple qui l'habitait, ses mœurs, sa langue et les changements survenus dans sa constitution depuis deux mille ans, pour ne s'attacher qu'à une homonymie puérile; si, dis-je, il me fallait choisir entre ces trois opinions, je serais fort embarrassé, et bien certainement la troisième serait la dernière à fixer mon choix.

Bien que ridicule, l'histoire du sanglier s'appuie au moins sur un fait incontestable, la fondation du monastère par saint Géraud; elle constate que c'est le monastère qui a créé la ville.

Quant au lac d'or que les partisans de la troisième opinion traitent de fable, et sur lequel ils plaisantent avec beaucoup d'esprit, on peut les renvoyer au curieux ouvrage de M. Delarbre, dans lequel il établit que la Limagne était un lac, et que c'est à ce lac qu'elle doit son nom.

Les mêmes raisons topographiques et le nom même de Limagne, porté encore par un village, au moins aussi ancien qu'Aurillac, situé à un kilomètre de notre ville, prouveraient aussi l'existence d'un lac dans notre riche vallée. De plus, les dépôts calcaires des coteaux qui forment l'enceinte dans laquelle ce lac était resserré, dépôts qu'on retrouve partout à la même hauteur, rendent ce fait indubitable. Quant à l'or qu'on regrette de ne plus retrouver, nos annales font foi qu'il n'y a pas long-temps encore il était recueilli avec soin et profit par nos orpailleurs. Si donc les digues nombreuses élevées sur la Jordanne, l'encaissement de son lit, la culture et la clôture des rives ont étouffé cette industrie, on ne peut douter du fait qui lui avait donné naissance. On a donc pu, sans être ridicule, supposer que ce fait avait pu influencer sur le nom donné à notre ville. Ce nom d'ailleurs aurait pu être pris dans un sens figuré, et la fertilité de la vallée méritait bien cette épithète flatteuse, *aurea-vallis*, *auri-lacus*.

Mais, contre toutes les données historiques, contre toute vraisemblance, faire venir Aurélien dans nos montagnes, pour y bâtir une ville que l'histoire ne nomme même pas pendant plus de six siècles après la mort de cet empereur. Baser uniquement une assertion aussi positive sur une ressemblance de noms fort contestable, en vérité, j'aimerais autant affirmer que cet empereur était maçon, et qu'il a construit

de ses mains deux bourgs du nom d'*Aureil*, dans les départements du Lot et de la Haute-Vienne, le village d'*Aureilhan* dans les Landes, un autre *Aureilhan* dans les Hautes-Pyrénées, *Aureille* dans les Bouches-du-Rhône, deux *Aurel* Drôme et Vaucluse, *Aurèle* dans l'Aveyron, *Aurense*, *Aurenque*, *Aurensan* dans le Gers, douze *Auriac* qu'on trouve dans l'Aude, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, etc., *Auriebat*, *Aurignac*, *Auriol*, *Auriolle*, et toutes les localités dont les noms ont pour radical les premières lettres du nom de cet empereur !

Que si nous sommes possédés de la manie des origines romaines, pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? ne pourrait-on pas attribuer à l'empereur *Sévère* la fondation de nos deux villages de *Sévérac* ; à *Verus*, la construction des deux villages de *Verlhac* ; à *Marc-Aurèle* celle de *Marcolès* ; à *Julien* ou à *Jules-César* celle de *Julhac* ; à *Junon* celle de *Junhac* et même à *Janus* celle de *Janniac* ? Certes, il n'est pas une de ces étymologies qui ne vaille celle d'Aurillac ; mais avant de se permettre des inductions positives sur des fondements aussi faibles, peut-être ferait-on bien d'examiner avec attention les noms de nos communes et de nos villages ; c'est ce que je vais essayer de faire : nous verrons ensuite quelles conséquences on pourra tirer de ce travail.

M. Deribier du Châtelet a publié, en 1824, une

Statistique du Cantal, dans laquelle il avait réuni tous les faits historiques que de longues et patientes investigations lui avaient fait connaître. Il en préparait une seconde édition quand la mort l'a enlevé à ses nombreux amis, à la science archéologique qu'il aimait avec passion, à son pays qu'il honorait. Espérons que son ouvrage, impatiemment attendu par tous ceux qui tiennent à connaître l'histoire de leur pays, sera bientôt publié; vingt ans de travaux incessants ont à peine suffi à M. Deribier pour cet immense travail, et pour faire disparaître quelques inexactitudes inévitables dans une première édition; lorsque la seconde aura paru, le Cantal connaîtra enfin son histoire.

Le premier travail de M. Deribier comprenait par ordre alphabétique, les 270 communes ou annexes, entre lesquelles notre département était partagé en 1824. A la suite de chaque commune, on y trouve encore les noms des villages ou hameaux qui la composent. Supputation faite de toutes ces petites localités, j'ai trouvé 5,418 villes, villages ou hameaux, ayant un nom particulier, et contenant ensemble 45,443 maisons. La population totale du département étant alors de 252,100 habitants, il en résulte que, terme moyen, il y avait, en 1824, 20 villages par commune, 8 maisons 2/5 par village, et 5 habitants 1/2 par maison.

Que si l'on suppose que 18 villes ou gros bourgs renfermaient une population agglomérée de 40,000

habitants dans 7272 maisons, il y aurait eu alors 21 villages 172 par communes et 7 maisons seulement par villages.

Mais il faut remarquer que ces chiffres ne sont que des termes moyens, qu'il est une foule de communes où le nombre des villages est bien plus considérable, et le nombre des maisons bien moindre par village. Ainsi, Cassaniouze, par exemple, a 93 villages et 286 maisons seulement.

De ces localités auxquelles je donne improprement le nom de villages, la plupart ne se composent que de deux maisons, celle du propriétaire et celle du fermier, souvent d'une seule; et d'autre part M. Deribier ne donne souvent qu'un seul nom à un village fractionné en plusieurs petits groupes, qui ont chacun leur nom, comme le village de *Brousse*, dont les différentes parties portent les noms de *la Parro*, *la Fon*, *le Martino*, *la Lande*, *le Moulin*.

C'est qu'en effet les villages de la Haute-Auvergne ne sont pas, comme partout ailleurs, une réunion régulière de maisons, formant une ou plusieurs rues. Nous donnons le nom de village au groupe irrégulier de trois ou quatre enclos, séparés et distants les uns des autres, dont chacun forme la propriété d'une famille, un domaine plus ou moins grand, mais sans contact avec les autres, et n'ayant souvent d'autre rapport avec les voisins que la jouissance promiscue de la fontaine, du four et d'un pâturage indivis.

J'ai donc eu raison de dire ailleurs que les habitants du Cantal vivent encore , à la manière des Celtes et des Germains , par familles isolées , puisque ce n'est que dans les villes , ou , depuis quelques années , le long des grandes routes , que l'on peut trouver des habitations réunies et adhérentes entre elles. Les chiffres donnés plus haut , et ceux qui vont suivre feront juger à quel point notre population est disséminée. Nous comptons en 1824 , dans nos montagnes , 83 communes ayant moins de 500 habitants , 94 de 500 à 1,000 habitants ; 74 de 1,000 à 2,000 ; 15 de 2,000 à 3,000 ; 2 de 3,000 à 4,000 , et 2 seulement au-dessus de 4,000.

Nos 270 communes occupant une surface de 273 lieues carrées , c'est , terme moyen , plus d'une lieue carrée par commune , et 923 habitants seulement par lieue carrée.

Il y a donc bien peu de départements , s'il y en a , qui puissent offrir , eu égard à la population , un aussi grand nombre de noms propres de lieux ; je me borne aux 5,418 indiqués dans la première édition de M. Deribier ; ils sont pour la plupart fort anciens , et doivent nous faire connaître le peuple qui les a imposés.

Pour ne pas être trompé par des préoccupations toujours fâcheuses , je les avais classés par ordre alphabétique , et j'ai été surpris tout d'abord par une singularité fort remarquable. Près de la moitié de

ces noms commencent par les articles *Le, La, Les, Lou, Las, Ley*. 2,200 environ sont ainsi précédés de l'article. Certes, ce n'est pas une combinaison fortuite, un pur effet du hasard, c'est une preuve évidente que le peuple auquel ces noms sont dus ne parlait pas une langue privée de l'article.

Il en est d'autres en assez grand nombre dans lesquels l'article est combiné avec une préposition. C'est encore une tournure patoise, *Al-Bo, Al-Bosc, Al-Quier, Au-Quier, A-Li-Quier*, sont évidemment composés de l'article combiné avec la préposition *A*, puisque nous trouvons dans ce même dictionnaire *Le-Quier* et *Quier* seul sans article. *An-Val, Au-Busson, Al-Bussac* me paraissent composés d'après le même système; j'en dirai autant à peu près de *Em-Bert, Im-Bert, En-Tourbes, Es-Périers* et *Ol-Gat*, et pour peu qu'on y fasse attention, on se convaincra facilement qu'il faut ainsi séparer l'article et les prépositions du radical pour trouver la signification véritable de la majeure partie des noms propres. Il en est mille au moins dans lesquels l'article est ainsi déguisé. Ces noms sont presque tous patois ou romans; cependant il en est beaucoup encore qui conservent leur physionomie celtique; c'est donc, je crois, dans cette dernière langue, qui possédait l'article, que nous devons chercher l'origine de tous, plutôt que dans le latin qui ne le possédait pas.

Les noms de lieux dans le Cantal sont, en général,

tirés de l'ordre physique ; ils rappellent tous des circonstances locales ; on les dirait sortis du sol , et bien que le radical se retrouve partout , ils sont au singulier ou au pluriel , au masculin ou au féminin , souvent affectés par des diminutifs et par des épithètes caractéristiques , de sorte qu'avec un seul nom générique on a pu distinguer plusieurs localités différentes ; ainsi je trouve :

1°. *Le-Garric , Le-Garriguet , Le-Garrigoux , La-Garrigue , Las-Garrigues , La-Garrouste , La-Garroustelle , La-Garroustière , Le-Garric-du-Pauvre , Le-Garric-de-la-Camp , Garri-Pialat , etc.* Tous ces noms et autres semblables , ont pour racine le mot *Garri* qui signifie un chêne , et désignent des endroits où l'on trouve cet arbre.

2°. *Le-Fau , La-Fage , Le-Fageol , Le-Fayet , Les-Fayous , Le-Fajannel , Le-Fau-Foulhous , En-Fau , etc.* Ici la racine est *Fau* , hêtre.

3°. *La-Peyre , La-Peyrade , La-Peyrusse , La-Peyre-Ficade , La-Peyre-Levade , Le-Peyrou , Le-Peyrie , La-Peyre-Hugue , Peyroles , Peyre-Albe , Quarante-Peyres , etc.* Je n'ai pas besoin d'avertir , je pense , qu'ici la racine est *Peyre* , c'est-à-dire , pierre ; de même que *Roc* est la racine des noms suivants.

4°. *Le-Roc , La-Roque , La-Roquette , La-Roque-Brou , La-Roque-Vieille , Roquenatou , etc.* Ces citations suffisent pour indiquer le mécanisme de la

composition de ces noms, tous patois ou francisés, comme il est facile de s'en convaincre; mais je dois établir qu'ils sont tous pris dans l'ordre physique et empruntés au sol ou aux accidents locaux de notre sol.

Et d'abord nous retrouvons dans les noms de nos villages tous ceux des arbres et arbrisseaux du pays. *Le-Garric* (le chêne), *L'Olmet* (l'ormeau), *Le-Castanier* (le châtaignier), *Le-Teil* (le tilleul), *Le-Fraise* (le frêne), *Le-Serieys* (le cerisier), *Le-Noyer* (le noyer), *La-Griffoul* (le houx), *La-Bidisse*, *L'Oseral* (l'osier), *Beth*, *Beteille*, *Bessade* (le bouleau), *Espinet* (l'épine), *Le-Bouissou* (le buisson), *La-Brousse* (la bruyère), *Las-Barthes*, *Lagineste* (les genêts), *La-Roumiguère* (la ronce), *Le-Bouix* (le buis), *Las-Marronies* (les marronniers), *Prune*, *Pru-gnes*, *Prunières* (le prunier), *Le-Pommier* (le pommier), *Le-Perrié* (le poirier), *La-Baisse* ou *Vaisse* (le coudrier), *La-Vaissière* (le noisetier), etc.

En second lieu, nous retrouvons dans les noms de villages tous les accidents si variés du sol. *Le-Puech*, *Le-Puech-Long*, *Le-Puech-Redon* et 75 autres noms semblables rappellent nos montagnes tout comme *Puy*, *Puet*, *Puechal* et leurs composés. Il en est de même de *Le-Mont*, *Le-Montal*, *La-Montade*, *Mont-vert*, *Mont-Champ*, *Mont-Greleix*, *Mont-Murat*, *Mont-Salvy*, etc., et plus de 140 autres localités composées du substantif *Mont* combiné ou avec l'ar-

ticle , ou avec un autre substantif , ou avec un adjectif qualificatif.

Il n'est pas étonnant que dans le Cantal les mots qui désignent les montagnes ou quelque accident de terrain , propre aux pays montagneux , soient entrés dans la composition des noms propres des localités ; aussi n'est-ce que pour l'acquit de ma conscience que je cite encore *Le-Pic* , *La-Coste* , *L'Estrade* , *Les-Travers* , et que je renvoie aux citations précédentes des mots composés de *Roc* et de *Peyre*.

Mais il n'y a pas de montagnes sans vallées , aussi avons-nous des *Val* , *Valat* , *Valette* , *Valon* , *Vals* , *Valjouse* , *Valvejols* , et une foule d'autres dont *Val* et *Vau* sont les racines , ou dans lesquels ces racines sont combinées avec d'autres , comme dans *Le-Cap-Del-Val*.

Dans les vallées coulent des ruisseaux , des rivières , des fontaines ; nos villages s'appelleront *Le-Rieu* , *Le-Riou* , *La-Ribeyre* , *Le-Rivet* , *La-Rivière* ; ou bien ils porteront des noms composés avec ces racines. Nous aurons les villages de *La-Fon* , *Les-Fontailles* , où ces ruisseaux prennent naissance ; de *La-Saigne* où ils croupissent , et *Le-Gour* où ils forment un gouffre. Cette classe compte 146 noms.

Les vallées ont leur commencement comme les ruisseaux ; ce principe de dépression s'appelle *Combe* en patois ; nous avons les villages de *La-Combe* , *Combelles* , *Combe-Longue* et plus de 60 dérivés. Lors-

qu'il y a partage des eaux entre deux versants de montagne, on appelle *Col* ce point de partage; plusieurs de nos villages portent le nom de *Cols*, ou des noms combinés avec ce radical, tels que *Colandre*, *Colange*, *Colin*, *Colinet*, *Cologne*, etc.

Les eaux fécondent la terre et y entretiennent le gazon si précieux pour nous; de là les noms de *Le-Prat*, *La-Prade*, *La-Devese*, *La-Bouigue*, *Le-Couderc*, *Le-Vern*, *La-Vergne*, etc. Nos terres cultivées produisent du seigle et du froment, et nous les laissons reposer ensuite; de là les noms de *La-Ségalsière*, *La-Fromentale*, *La-Buge*.

Les noms de nos villages nous rappellent encore tous les genres de bâtiments en usage dans le pays, et les différentes manières de prononcer leurs noms, *La-Caze*, *Les-Chazes*, *Les-Cazottes*, *Les-Chazeaux*, *Le-Mas*, *La-Borie*, *La-Grange*, *La-Bastide*, *La-Place*, *La-Placette*, *L'Oustal-Nio*, *L'Escurerie*, *La-Barraque*, *Les-Moulès*, *Lacapelle*, *La-Capelotte*, *Le-Mazuc*, *Les-Burons*, *L'Houstalou*, *L'Hospital*, *L'Hospitalet*, *Le-Chastel*, *Le-Chastelet*, *La-Tour*, *Le-Colombier*, *Les-Huttes*, *Dix-Maisons*, etc., etc.

Il faudrait citer tous les noms de nos villages, si l'on voulait démontrer que tous sont indigènes, qu'ils indiquent tous quelques caractères particuliers s'appliquant aux localités qui les ont reçus, qu'ils font tous allusion à la nature, la qualité, la situation, la destination du lieu qu'ils désignent, ou du premier habi-

tant de cette localité; car on trouve des noms qui se rapportent évidemment au propriétaire : *L'Hom, La-Molier, Le-Banit, Le-Marchand, Le-Coutellier, Les-Fabres, Le-Sartre, Le-Fol, Le-Mut, Le-Bayle, Le-Tremedour, Le-Balladour, Le-Batud, La-Battude, L'Hoste, Petit-Bernard, Puech-Jean, Le-Bel-Guiral, Le-Mas-de-Petre, Mas-Durand, Mas-Marti, Mas-del-Rey, Chez-Curières, Chez-Potte, Chez-Lacroix, Chez-L'Echaudat, etc.*

Ce serait une question curieuse à résoudre que celle de savoir si le propriétaire a donné son nom au lieu qu'il habitait, ou s'il a pris le nom du lieu de sa naissance. Car, pour le dire en passant, presque tous les noms propres des familles du haut pays se retrouvent dans les noms des villages recueillis par M. Deribier, et cette homonymie tend à prouver encore que les uns et les autres sont vraiment indigènes et aussi anciens que les familles ou les localités elles-mêmes, bien que certains aient été adoucis, francisés et traduits en quelque sorte, dans les révolutions successives qui ont altéré la langue de nos pères. On me permettra de citer quelques noms de lieux qui rappellent les noms les plus connus au tribunal d'Aurillac.

Vigier, Verniol, Fortet, Bonnefons, Guitard, Viole, Mespouillé, Falvelly, Claux, Marcillac, Esquirou, Parieu, Serieys, Raboisson, Manhes, Caylus, Cabannes, Dilhac, Cinq-Arbres, Coffinhal, Perret, La-Borie, La-Carrière, etc.

Ce qu'il y a de remarquable , c'est que tous ces noms , moins les deux derniers , se trouvent sans l'article. Nous avons aussi à Saint-Martin un nom bien glorieux , celui de *Domat* ; peut-être la famille du jurisconsulte , qui l'a rendu immortel , était-elle originaire du Cantal. Les noms propres d'hommes sont souvent au génitif , soit singulier soit pluriel , lorsqu'ils se rattachent à des noms de lieux. Ceci tient encore à une locution patoise et à l'usage où l'on était , dans les actes latins , de mettre au génitif le nom de famille , ou de le rendre par l'ablatif précédé de la préposition *de* ; ainsi je lis dans une fondation faite le 25 septembre 1344 , par l'auteur de la Pratique dorée , qu'il s'appelait *Petrus Jacobi* ; son père , *Hugo Jacobi* ; son frère , *Geraldus Jacobi* , l'un des notaires se nomme *Stephanus Bili* , l'autre *Durandus de-Villâ*. Je pourrais multiplier à l'infini ces exemples ; ils suffisent pour faire comprendre que nous devons avoir une foule de noms dans lesquels l'article au génitif exprime l'origine.

Del-Bos , *Del-Olm* , *Del-Mas* , *Del-Marti* , *Del-Four* , *Del-Pont* , *Del-Rieu* , *Del-Terme* , *Delz-Orts* , *Delz-Ons* ; quelquefois il y a contraction comme dans *De-Stanne* , *D'Estaing* , *De-Nevers* pour *De-Envers*. Souvent l'article est francisé *Du-Mas* , *Du-Rieu* , *Du-Rif* , *Du-Fau* , *Du-Clos* ; mais dans toutes ces formes différentes on reconnaît toujours le cachet de la localité , le besoin d'appliquer à la personne , ou

le nom ou l'un des attributs du lieu de son origine.

Passons à un autre ordre d'idées. De nos 270 communes, un quart au moins portent des noms de saints, et presque tous leurs patrons sont indigènes, c'est-à-dire qu'ils se sont sanctifiés dans les Gaules en y exerçant le ministère apostolique. Entre autres je citerai *Saint-Bonnet, Saint-Gal, Saint-Mamet, Saint-Mary, Saint-Martin, Saint-Projet, Saint-Sigismond, Saint-Flour*.

Un certain nombre de nos villages portent aussi des noms de saintes ou de lieux et d'objets consacrés par la religion. *La-Capelle-Barrès, La-Capelle-en-Vezie, La-Capelle-des-Taules, La-Capelle-de-la-Vigerie, Las-Croux, Le-Crouzet, L'Ouradou, L'Hermitage, Le-Prieuret, Le-Capelo, Le-Mey-Dieu, La-Trinitat, La-Sainte-Fon*.

Ces noms souvent répétés et combinés avec d'autres, prouvent encore que tous sont tirés de la nature et de la destination des lieux qu'ils indiquent, et comme on en peut juger par ces trop nombreuses citations, ils appartiennent tous à la langue de nos pères.

On a déjà pu remarquer que les articles et les prépositions n'entrent pas seuls avec le radical dans la composition de ces noms; nous en avons beaucoup composés de deux substantifs, ou d'un substantif et d'un adjectif; on a pu en remarquer quelques-uns, en voici d'autres.

Cassa-Niouze, Chastel-Marlhac, Château-Neuf, Chaudes-Aigues, Nau-Celles, Neur-Eglise, Nieu-Dan, Pierre-Fort, Mar-Chastel, Vielle-Vie, Vies-Camp, etc.

J'avais besoin de bien faire comprendre ces combinaisons de mots apparentes ou cachées sous un voile transparent, qui comprennent près des huit neuvièmes de nos noms propres, pour en pouvoir conclure presque avec certitude, qu'il en est beaucoup d'autres encore, moins reconnaissables il est vrai, parce que la signification exacte des radicaux nous échappe faute d'une connaissance exacte de la langue que parlaient nos pères, mais qui n'en sont pas moins certaines.

Ainsi, par exemple, on trouve 49 communes et 227 villages, dont les noms sont terminés en *ac*. Dans ce nombre, 29 sont terminés en *lhac*, 21 en *liac* ou *llac*.

Il me paraît impossible de supposer que cette fréquente répétition d'un même son soit un pur effet du hasard, et ne présente aucun sens; je dis d'un même son, car malgré l'orthographe différente adoptée par M. Deribier, l'euphonie est la même, et la manière d'écrire n'est pas invariable, puisque j'ai souvent trouvé les mêmes noms écrits différemment. Je crois donc fermement que ces terminaisons doivent exprimer un sens indépendant du radical auquel elles sont jointes.

Si nous supposons que cette minorité a, comme l'immense majorité des noms propres de lieux du Cantal, une étymologie patoise, il faudra avoir plus égard à la prononciation qu'à l'orthographe, parce que le patois n'est pas une langue fixe et déterminée par des règles immuables; il varie, au contraire, non-seulement d'une province à l'autre, mais de canton à canton et quelquefois de commune à commune, et cependant il présente à peu près partout les mêmes racines.

M. Deribier lui-même écrit: *Au-Liac*, *Au-Lhac* et même *O-Liac*: *Noa-Lhac* et *Noua-Lhac*, *Badailhac* et *Badaiillac*, etc.; d'où je conclus qu'on ne peut s'en rapporter à une orthographe nécessairement arbitraire, puisqu'elle dépend uniquement d'un peu plus ou un peu moins de délicatesse dans l'oreille de celui qui entend, ou dans la bouche de celui qui parle, et qu'il serait bien difficile d'indiquer les raisons qui obligent à écrire d'une façon plutôt que de l'autre, et tantôt de l'une, tantôt de l'autre; ce qui se prononce de la même manière.

Quoi qu'il en soit, si, comme l'affirme M. Deribier, *Beau-Lieu*, commune du canton de Champs, s'appelle en patois *Bel-Lioc*, ces deux mots doivent être la traduction l'un de l'autre, et nous connaissons déjà une racine et une terminaison. Or, nous trouvons dans la commune de Saint-Simon un village, nommé assez indifféremment *Bel-Lioc* et *Bel-Liac*;

ce village, qui vit naître, il y a neuf siècles, notre *Gerbert*, devrait donc aussi s'appeler en français *Beau-Lieu*, puisque la seule différence qui existe entre les deux noms résulte de la prononciation languedocienne, opposée à la prononciation générale de l'Auvergne.

S'il en est ainsi, *Noa-Lhac* et *Noua-Lhac* signifient *Nouveau-Lieu*; *Ver-Lhac* indiquerait un lieu grand ou élevé, ou peut-être l'habitation d'un chef; à *Mar-Lhac* s'attacherait l'idée d'un lieu défendu, fortifié, ce serait le refuge d'un guerrier. *Chavai-Llac* et *Cavai-Llac* seraient des lieux propres à élever des chevaux, etc.

Je ne prétends pas donner ces étymologies pour indubitables; mais si, en Allemagne et même en France, il est tant de localités dont les noms se terminent par *Berg*, *Bourg*, *Ville* et *Lieu*, pourquoi, dans la langue ancienne des Celtes, Germains et Gaulois, ne trouverait-on pas des appellations semblables? *Leac'h*, en bas-breton, signifie de nos jours encore *lieu*, *bourg*, *endroit*; j'ignore comment on prononce ce mot, mais il ne diffère pas trop à la vue de la terminaison dont je cherche le sens, et je suis fort tenté de n'y voir qu'un seul et même mot.

Qu'on ne soit pas surpris de me voir chercher dans la langue celto-bretonne, les racines de notre patois; il suffit d'ouvrir un dictionnaire de cette langue pour y reconnaître des analogies frappantes avec la nôtre,

et les différences qu'on y trouvera, proviennent uniquement peut-être de ce que les mots celtiques se sont conservés plus purs en Bretagne, de la différence de prononciation et du système graphique. Ainsi, par exemple, je trouve dans le dictionnaire de Legonidec, ces verbes : *Direnka* (et nous disons *Derenga*), *Diruska* (*Derouka*), *Disçarga* (*Descarga*), *Gwasta* (*Gouasta*), *L'Esc'ha* ou *Luia* (*Luscia*), *Pafala* (*Paupa*), *Pelia* (*Piala*). Ce sont donc, à quelque différence près de prononciation et d'orthographe, les mêmes verbes. On dit en Bretagne *Fringa* pour exprimer l'action de sauter, de gambader; nous disons *Fringou*, *Fringaire*, en français *Fringant*. Les Bretons disent :

Ask, entaille, incision; et nous *Osko*.

Azen, âne; et nous *Aze*.

Baled, auvent, balcon; et nous *Balet*.

Brayez, culottes; et nous *Bragues*.

Brein, pourri, corrompu; et nous *Enbrena*.

Breen, son de farine; et nous *Bren*.

Brin, mince, ténu; et nous *Prin*.

Brud, bruit; et nous *Brut*.

Bugad, petite lessive; et nous *Bugade*.

Kabestr, licou; et nous *Kabestre*.

Karr, *Karrad*, char, charretée; et nous *Karri*, *Karrado*.

Kizel, ciseau; et nous *Cizel*.

Kombant, creux, enfoncement; et nous *Combe*.

Fao, hêtre; et nous *Fau*, prononcez *Fao*.

Groum, amas, peloton; et nous *Groumel*.

Morella, bigarré, marbré; et nous *Marclat*, *Morrellat*.

Pallen, bois coupé, palissade; et nous *Pallenkat*.

Plek, *Pleg*, pli; et nous *Plegue*, *Plega*.

En voilà assez, sans doute, pour justifier mon assertion, et légitimer un rapprochement sensible par lui-même.

Cependant je ne puis m'empêcher de faire remarquer encore que les noms de *Combe*, *Combelou*, *Combelle* et leurs dérivés, si nombreux en Auvergne, ont la même signification que le *Kombant* breton; que *Bro* désigne en Bretagne un pays, un canton, et qu'il exprime la même idée dans le patois de Salers; de là nos villages de *La-Bro*, *La-Brou*, *La-Broha*, *Las-Bros*, *Ley-Bros*, *La-Bro-Vielle*, etc., et les noms de famille qui en dérivent. *Gril* en bas-breton veut dire *Grillon*; nous avons le village de *Cante-Greil* et celui de *Cante-Rene* qui rappelle la grenouille, *Ran* en Bretagne. Plusieurs de nos villages s'appellent *Cros*, ou portent des noms composés avec ce mot, qui veut dire tête en bas-breton.

Marz en Bretagne signifie merveille ou frontière, nous avons les villages de *Marze*, *Puech-Marze*, *Marsal*, *Marsalou*, *Marsilhac*; ne pourrait-on pas leur attribuer une étymologie celtique? *Marc'h*, cheval; *Marck*, *Marc'hek*, chevalier, cavalier, ne pour-

raient-ils pas être la racine des noms de lieux qui commencent par *Mar* ?

Tout cela peut être, et j'aime à croire que tout cela est vrai, au moins en partie; car enfin si, sur 5,418 noms, il en est près de 5,000 incontestablement tirés de la langue qu'on parle encore dans le Cantal, exprimant toutes les particularités, tous les accidents que présentent les sites variés de nos montagnes; pourquoi les autres 400, plus anciens en apparence, et ne rappelant pas dans leur contexte une langue étrangère, ne seraient-ils pas comme les autres des noms auvergnats ?

Je soumets ces observations informées à de plus savants que moi; ils jugeront si elles sont justes, raisonnables, et si l'on doit les admettre ou les rejeter; je reviens à mon sujet, loin duquel je me suis trop laissé entraîner.

Le titre le plus ancien et le plus digne de foi, dans lequel on puisse trouver le nom d'Aurillac, est, je pense, le testament de saint Géraud, fait sur les lieux au commencement du dixième siècle. J'y trouve ce nom écrit avec un *H*, *Aurelhacum*. Mais il faut remarquer que cet acte est écrit en latin, et que par conséquent le nom est traduit dans cette langue étrangère; tandis que dans les titres que nous possédons écrits dans la langue vulgaire, on lit *Orlhac*, *Aorlhac*, et c'est encore ainsi que ce nom se prononce en patois. C'est donc là, à mon sens, le nom véritable, le nom

ancien, nom postérieurement traduit en latin et en français, et que l'on trouve écrit dans ces deux dernières langues de plusieurs manières différentes. Soit pour la racine *Aure* ou *Auri*, soit pour la terminaison *Lhac*, *Llac*, *Liac*.

Peu m'importe, ainsi que je l'ai dit plus haut, la manière d'écrire la terminaison, si je ne me suis pas trompé dans les principes ci-dessus posés, toujours est-il qu'il faut ainsi décomposer ce nom : *Or-Lhac* en patois, *Aure-Lhac* en latin, sans tenir compte de la désinence.

Si la terminaison *Lhac* veut dire lieu, bourg, endroit, nous n'avons qu'à chercher la signification du radical *Or* ou *Aor*.

A cet égard, je dois dire que dans tous nos titres patois on trouve *Orlhac* seul, mais toujours *Aorlhac* en composition. *La-Villa Da-Orlhac*; *Nostre-Dame-Daorlhac*. Bien que l'article soit contracté dans ces phrases, on pourrait cependant avec une apostrophe ne faire qu'un seul mot et dire *Aorlhac*, version qui me paraît d'autant plus probable que, dans une prise de possession du château de Servières par l'abbé d'Aurillac, ses hommes d'armes criaient, en agitant sa bannière : *Aorlhac*, *Aorlhac per San Guiral e per l'Abat*. Aurillac, Aurillac pour saint Géraud et pour l'abbé.

Quoi qu'il en soit, en celto-breton *Aor*, *Aod*, *Dour* et *Gour*, et dans le basque *Ur* probablement pro-

noncé *Our*, signifient rivière, eau, courant d'eau. Suivant le père Pezron, *Or* en celtique désigne proprement *le bord, la rive* d'une rivière. N'est-il donc pas possible d'expliquer dès-lors naturellement le nom d'*Orlhac* ou *Daorlhac*, par sa position même aux bords d'une rivière; *bourg* ou *lieu au bord de l'eau*?

On voudra bien remarquer que je n'ai pas choisi exprès le nom patois d'*Orlhac* pour rendre cette étymologie plus vraisemblable. En Bretagne, la jolie ville d'*Auray* tire son nom de l'*Auray*, rivière qui la baigne. Il est plusieurs rivières nommées *Aure* dans les départements du Calvados, de l'Oise et de l'Orne, tout le monde connaît le *Val-d'Aure* où l'une d'elles prend sa source.

Aureilhan, joli village près de Tarbes, et les autres localités que je citais en commençant, tirent aussi leurs noms des eaux qui les embellissent. Ainsi, en partant même du nom latinisé *Aurelhacum*, j'aurais aisément trouvé la même signification, non pas en y cherchant des racines latines, mais en le considérant comme la traduction d'un nom celtique.

Je dois faire remarquer, en passant, que *ior* en hébreu veut dire fleuve; qu'en grec *udor* signifie eau; qu'en latin *æquor* et *liquor* désignent la mer et l'eau des rivières, et *ora* le rivage; que dans le celtique *or* exprime aussi le bord, la rive, suivant le père Pezron, et que *ur* dans le basque, au dire de M. Fauriel, a la même signification; j'ai déjà parlé du celto-bre-

ton et des analogues *Aor*, *Aod*, *Dour* et *Gour*, ne peut-on pas conclure que le radical primitif est *Or* qui se trouve dans tous les mots de ces diverses langues, exprimant l'idée d'un cours d'eau, d'un amas d'eau, et que chaque peuple, suivant les règles euphoniques de sa prononciation, y a ajouté ou en a altéré le son, en se l'appropriant? Ainsi, par exemple, les Gaulois du midi ont prononcé *liquour*, tandis que dans le nord les descendants des Germains prononçaient *liqueur*; de là le nom d'*Eure* donné à une rivière de Normandie, dont le nom latinisé est encore *Aura*; de là les noms d'*Eurville* donné à deux villages de la Haute-Marne et de la Seine-Inférieure; tandis que dans d'autres endroits nous avons vu que les rivières portent encore le nom d'*Aure*, et que nous retrouvons un *Aure-ville* dans la Haute-Garonne. On conviendra, je l'espère, que ces noms, bien que différemment écrits et prononcés, ont la même origine et partant la même signification. Il en doit être de même de deux rivières nommées *Avre*, dans les départements de l'Oise et de l'Orne, de deux villages des Vosges *Avrainville* et *Avranville*, et de trois autres villages du même nom dans la Haute-Marne, la Meuse et Seine-et-Oise.

Mais voilà que l'on trouve aussi *Orville* dans la Côte-d'Or, *Orville* dans l'Indre, *Orville* dans le Loiret, *Orville* dans l'Orne, *Orville* Pas-de-Calais, *Orviller* Oise, *Orvilliers* Aube, *Orvilliers* Seine-et-

Oise ; faut-il n'attribuer qu'au hasard ces consonances identiques ? Non certainement : il n'est personne qui ne reconnaisse à tous ces noms une origine commune , et qui ne l'étende aux deux villages appelés *Ourville* dans la Manche et la Seine-Inférieure, et à sept communes qui portent le nom d'*Urville*.

Si donc il est si commun de trouver des noms de lieux composés des mots *rivière* et *bourg* , si ces noms sont écrits et prononcés différemment dans des localités éloignées les unes des autres , et même quelquefois dans le même département , pourquoi ne serait-il pas permis de supposer que la même combinaison de noms a été faite dans les montagnes d'Auvergne , et que l'ancienne prononciation ou construction celtique s'y est conservée plus entière , grâce à l'isolement du pays et à l'avantage qu'a eu le nom de notre ville d'être traduit en latin au moment même de la fondation de l'abbaye ?

N'y a-t-il pas un *Orleat* dans le Puy-de-Dôme , un *Orleix* dans les Hautes-Pyrénées , un *Orlhonnac* dans l'Aveyron , un *Orliac* et un *Orliaguet* dans la Dordogne , un *Orliac-de-Bar* dans la Corrèze ? Or , toutes ces localités portent évidemment le même nom que notre ville d'*Orlhac* ; elles ont donc la même origine , la même étymologie , la même signification ; et je crois l'avoir retrouvée dans *Eurville* , *Aureville* , *Avranville* , *Orville* , *Ourville* et *Urville*.

Telle est , ce me semble , l'explication véritable du

nom d'*Orlhac*. Il faut l'accepter à peine d'être obligé de soutenir envers et contre tous, que toutes les localités homonymes, ci-dessus citées, sont sorties de l'oreille d'un sanglier ou du fond d'un lac aux ondes dorées; ou bien encore, au risque de faire mourir à la peine le pauvre *Aurelian*, de soutenir qu'il est le fondateur de toutes.

Mais je crois entendre tous les partisans d'une origine romaine s'écrier : Comment? vous ne voulez pas pour fondateur un empereur romain, et vous avez à quatre kilomètres de vos murs un *Areopagus!!!*

Sans examiner si le nom d'*Areopagus* démontrerait une origine plutôt romaine que grecque, il me sera permis de demander si c'est bien là le nom du village que nos paysans s'obstinent à appeler *Le-Pajou*. J'en doute, car dans le titre, le plus ancien probablement, qui parle de cette commune, titre extrait des preuves de l'histoire du Languedoc, vol. 3, pag. 149, on trouve : *Cum guerra esset d'Arpaios et de Aureliaco*. Ce titre est de l'an 1180. Dans un hommage rendu à l'abbé d'Aurillac, le 13 des calendes d'août 1269, que j'ai, manuscrit et imprimé, je trouve : *las vigairas d'Arpaio*. Dans Duchesne, vol. 5, pag. 552, au nombre des chevaliers qui accompagnèrent Philippe III au siège de Pamiers, en 1271, je trouve : *Hugo de Arpaione*. Et je conclus de là que tel était le nom de notre *Pajou* au treizième siècle.

Je sais bien que depuis on a découvert le nom ronflant d'*Areopagus*, comme l'origine *aurélianique* d'*Orlhac*; mais ce n'est pas dans les écrits nouveaux qu'il faut étudier les noms anciens, c'est à l'origine même des lieux, ou le plus près possible de cette origine, et je crois pouvoir m'en tenir au nom de 1180.

Ce n'est pas tout; il est à présumer que si des Romains ou des Grecs avaient jugé convenable de fonder un petit aréopage ou une nouvelle Athènes dans un coin reculé des montagnes de l'Arvernie, ils n'y seraient pas arrivés d'un seul bond, et l'on trouverait quelque part en France des restes de semblables essais.

Or, le dictionnaire complet de tous les lieux de la France et de ses colonies, par M. Barbichon, ne me fournit qu'un autre *Arpajon* dans le département de Seine-et-Oise, et encore l'auteur assure-t-il que cette jolie petite ville a porté jusqu'en 1721 le nom de *Châtres*. Ce même dictionnaire ne contient pas un seul *Pajou*; on n'y trouve même pas *Le-Pajou* ni tout autre nom commençant par cette racine; de sorte que notre commune serait encore unique sous son nom vulgaire, et l'était avant 1721 sous son nom francisé.

Il est malheureux encore que M. Chabrol, dans sa Coutume, ait donné à cette commune le nom d'*Arpajou*, qui se rapproche beaucoup plus de son nom patois, et que nous ayons, dans la commune de Badaillac, un village appelé aussi *Pajou*, qui pourrait au même titre, réclamer son aréopage; de sorte qu'il

ne serait pas facile aujourd'hui de reconnaître les limites du ressort de ces deux cours.

Qu'on ne me chicane pas sur la similitude de ces deux noms, *Ar* en celtique signifie quelquefois *Terre*, mais c'est aussi, comme de nos jours en Bretagne, l'article défini *Le*. C'est ainsi que nos pères l'ont traduit en disant *Le-Pajou*. Donc, la seule différence qui existe entre ces deux noms, c'est que l'un a conservé l'article et que l'autre ne l'a pas. Que signifie ce mot *Pajou*? J'avoue franchement que je l'ignore. Serait-ce le *Pagus* des Romains? Je ne le pense pas; ce nom alors serait plus commun, et se retrouverait dans la province romaine; tandis que, comme je l'ai déjà fait remarquer, c'est, d'après le dictionnaire de M. Barbichon, un nom à peu près unique en France.

Si je ne me suis pas trompé, il résulterait de ce qui précède que les noms des localités et même des familles du haut pays d'Auvergne sont tous indigènes, tirés de la langue des anciens habitants du pays, et qu'on ne peut assigner à aucun une origine étrangère; il résulterait aussi du nombre considérable de ces noms, eu égard à la population, et de la dissémination prodigieuse des habitations rurales, que les mœurs et les habitudes celtiques se seraient conservées dans nos montagnes plus que partout ailleurs, et qu'on ne peut y trouver aucunes traces d'un établissement quelconque des vainqueurs du monde.

Mais, a-t-on dit, Aurillac est une ville très-an-

éienne; elle était comptée au nombre des cités arvernes, avant saint Géraud; elle était de son temps fortifiée, c'était un *oppidum* et non une simple bourgade; il est si vrai que les Romains en personne s'y étaient établis, qu'on a trouvé dans l'abbaye une statue d'Hercule; il n'y avait pas à s'y méprendre, le nom était écrit au-dessous, etc., etc.

Aurillac était une ville avant saint Géraud! Où en est la preuve? Je défie que l'on me montre quelque part son nom avant le Mandeburdum de Charles-le-Simple, le testament de saint Géraud, sa vie écrite par saint Odon. Aussi Chabrol n'hésite-t-il pas à déclarer qu'avant le neuvième siècle, il n'en est question nulle part.

J'ai déjà fait justice, dans les Tablettes d'Auvergne, du contre-sens d'Aimoin, qui a pris un abatis d'arbres pour un nom de lieu, et prouvé que Grégoire de Tours n'a parlé ni de Conros ni d'Aurillac.

Mais Aurillac était un *oppidum*, c'est-à-dire une ville forte, une ville entourée de remparts, une ville de second ordre, venant de suite après les métropoles, etc., etc.

Je réponds avec saint Odon, le premier auteur qui nous ait fait connaître Aurillac, que c'était un château ou une villa. « *Vir igitur domini Geraldus... oriundus fuit... oppido vel villa Aureliaco.* (Odon, l. 1, n° 1.) » Il n'y a pas à équivoquer, *oppidum*, dans cette phrase, ne signifie autre chose que château,

et *villa* que maison de plaisance; car saint Odon explique, dans d'autres passages, la position de ce château, et il le place sur la hauteur qui dominait le monastère. « *Oppidum nihilominus quod monasterio superimminet.* (Od., l. 1, n° 7.) Dans ce passage l'*oppidum* est bien évidemment le château élevé au-dessus de la prairie occupée par le monastère. On remarquera la force du verbe *superimminet*. Le château dominait de haut le monastère naissant. Qu'on cherche tant qu'on voudra, on aura peine à trouver autour du château la place d'une ville, voire d'un gros village. « *Exiit ex oppido quod eidem loco imminet.* (Od., l. 2, n° 5.) *Cum in oppido esset quod Aureliaco imminet.* (Od., l. 3, n° 1.) Ainsi, saint Odon applique toujours le mot *oppidum* au château qui est sur la hauteur, jamais au monastère ni au bourg qui pouvait être dans la plaine; donc, en bonne logique, on ne peut tirer aucune conséquence du mot employé pour désigner le château en faveur des quelques mesures qui pouvaient avoir été construites sous la protection de ses murailles. Je concéderai, si l'on veut, qu'il y eut, en effet, dans la plaine un petit village, comme à Carlat, à Conros, à Belbex, à Tournemire et partout où il y avait une forteresse; mais le silence de l'histoire et l'état général du pays ne me permettent pas de voir une ville considérable là où quelques années avant saint Géraud, il n'y avait même pas d'église.

Dans tout cela je cherche vainement les Romains,

et je ne vois pas trop comment la construction du château d'Aurillac nécessiterait leur présence. Sidoine-Apollinaire nous apprend que tous les nobles Arvernes possédaient plusieurs châteaux-forts dans les montagnes, et qu'ils s'y réfugiaient en temps de guerre. Cela me suffit pour supposer une origine indigène au château d'Aurillac.

J'allais oublier la statue d'Hercule ! Mais, de nos jours, en fouillant le cimetière de notre abbaye, à l'endroit même peut-être où fut trouvé cet Hercule, j'ai vu déterrer un Samson, bien reconnaissable aussi, puisqu'il portait son nom écrit en toutes lettres ; dois-je en conclure que des Juifs ont habité avant nous cette autre vallée de *Jéricho* ? Notre Jordanne aurait-elle reçu son nom en mémoire du Jourdain ? Un incrédule ne verrait dans l'Hercule et le Samson que des restes de l'ornementation bizarre de notre église ; pour moi je n'ose décider.

On insiste : saint Géraud était comte, son père était comte, les comtes n'habitaient que des grandes villes, il faut bien qu'Aurillac fût une grande ville, puisqu'on y comptait six ou sept églises et cimetières, etc. Je réponds que saint Odon ne donne pas une seule fois le titre de comte à saint Géraud, ni à son père. Il le nomme simplement *Geraldus*, ou bien *Beatus Geraldus*. Dans la lettre d'envoi de l'ouvrage, il s'exprime plus roturièrement encore : *Beati Hominis Geraldi* ; au commencement du 1^{er} livre *Vir igitur Domini Ge-*

raldus. Bien loin de lui donner un titre officiel, il a soin d'expliquer, à plusieurs reprises, que ses grands biens lui étaient échus à titre héréditaire, qu'ils étaient des alleux et qu'il ne relevait de personne.

« *Sanè quantum locupletes iidem fuerint, vel prædia mancipiis reserta testantur, quæ circumquaque diffusa eidem Geraldo jure successionis obvenerant. L. 1, n° 1. Quas, ut diximus, hæreditario jure sibi vindicaverat. L. 1, n° 6. Nam cum alodus ejus esset postomia. L. 1, n° 41, etc., etc.* »

Ne résulte-t-il pas évidemment de ces passages et de l'ensemble du récit de saint Odon que saint Géraud était un riche Gaulois tenant ses vastes domaines à titre successif, et ne possédant que des alleux? La preuve de ce fait ne résulte-t-elle pas de l'hommage qu'il fit au Saint-Siège de ces mêmes biens, et du cens annuel qu'il établit sur eux en signe de cette dépendance, auquel il les soumettait volontairement? S'il eût été feudataire du roi ou de tout autre seigneur, aurait-il pu disposer ainsi de terres fiscales, et les reconnaître d'un autre suzerain?

J'ai dit que saint Odon ne lui donne jamais le titre de comte. Cependant, après avoir parlé des aumônes abondantes qu'il répandait à son passage dans les Alpes, il ajoute que les habitants de ces montagnes s'enquéraient de l'époque à laquelle le *comte Géraud* devait passer. D'autre part, dans la bibliothèque de Cluny, le livre de saint Odon a pour titre *De Vitâ*

sancti Geraldii Auriliacensis comitis. Mais on ne peut tirer aucune conséquence contraire au récit de saint Odon, de l'erreur des habitants des Alpes, qui, voyant passer souvent chez eux un riche particulier suivi d'un train nombreux, et répandant des aumônes princières, lui donnaient un titre justifié à leurs yeux par sa fortune, ni de la reconnaissance ou de la vanité des moines qui le lui ont conféré postérieurement. Et à cet égard on ne peut douter que le titre du livre ne soit postérieur à saint Odon, puisque l'orthographe du nom d'Aurillac n'est pas la sienne.

Ainsi, nulle conséquence à tirer du titre de comte en faveur de la puissance de la ville d'Aurillac; personne d'ailleurs n'aurait porté ce titre avant saint Géraud, personne ne l'a porté après lui; notre saint eût-il été comte, ce titre n'aurait donc pas été affecté à la possession d'Aurillac, plutôt qu'à la possession de ses autres domaines. Mais, dit-on, Aurillac était une grande et belle terre, *Aureliacum insigne prædium*. (Od., l. 2, n° 4.) C'est vrai, mais Pousthomy était aussi une grande et belle terre, *Postomium sui juris insignem alodum*. (Od., l. 2, n° 12.) Saint Géraud possédait beaucoup de terres semblables, et il résidait souvent tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre. Les châteaux de Servières, de Capdenac, de Catusières, de Cezeinac pourraient aussi exciper du séjour qu'il y faisait, et le dernier, de sa mort, pour se dire grandes villes.

Le père de saint Géraud avait construit à Aurillac l'église de Saint-Clément. C'est une preuve qu'il n'y avait pas d'église avant lui dans cette grande ville ; faut-il en conclure que partout où il y avait une église au neuvième siècle, il y avait une grande ville ? Mais alors la France eût été pavée de grandes villes, et l'on n'y trouverait plus de place pour les campagnes. Parlons sérieusement, me dira-t-on ; vous savez qu'Aurillac a eu jusqu'à six ou sept églises avec leurs cimetières contigus, etc.

Puisqu'on a cité la bulle d'Urbain II, de 1096, rétablissons-en le texte tel qu'il est :

« Per præsentis igitur privilegii paginam apostolicâ auctoritate statuimus ut ecclesiæ omnes, cimiteria, monachi, clerici et layci universi, infrà cruces habitantes quæ, salvitatis causâ, in utrisque partibus villæ Aureliaci positæ sunt, sub apostolicæ tamen sedis jure ac tuitione permaneant. »

Il est évident que, dans ce texte, ce ne sont pas les églises et les cimetières qui sont placés dans tous les quartiers de la ville, mais bien les croix plantées pour limiter le territoire sauvegardé. C'est cependant sur ce petit contre-sens que se base l'objection à laquelle je réponds.

Je conviendrai maintenant tant qu'on voudra qu'il y avait au douzième siècle plusieurs églises à Aurillac, plusieurs cimetières, si l'on veut, mais non pas plusieurs paroisses. Relativement à ce nombre d'é-

glises, dont on fait tant de bruit, il est bon de rappeler que, dans le principe, les moines pour ne pas être dérangés par l'affluence des étrangers, avaient coutume de bâtir à la porte de leur cloître une église pour les pèlerins qui n'entraient pas dans le monastère; qu'on en vint ensuite à avoir une église particulière pour les femmes, dont souvent une congrégation était annexée à un monastère d'hommes. C'est ce qui existait à Aurillac, où les religieuses bénédictines, plus tard transférées au faubourg du Buys, habitèrent d'abord la rue qui, de leur nom, s'appelle encore Rue des Dames.

En 524, saint Fridolin fonda ainsi un double monastère dans l'île de Sekin. A la même époque, saint Calais ne voulut pas violer la règle en permettant à la reine Ultrogothe d'entrer dans son abbaye. En 584, saint Maur, fondant le monastère de Glanfeuil, y construisit quatre églises. Ces exemples, que je pourrais multiplier à l'infini, expliqueraient comment et pourquoi il y a eu plusieurs églises attachées au monastère d'Aurillac, et peuvent nous faire comprendre ce que nous lisons dans la série des abbés d'Aurillac. Saint Géraud avait consacré son église en 916; en 972, Géraud de Saint-Céré en fait consacrer une autre; Géraud de Capdenac enrichit le monastère de nouveaux édifices, et sous Géraud de Cizières, en 1095 ou 1096, Urbain II consacre encore une nouvelle église. Peut-on croire qu'en moins de 180 ans,

le même édifice ait été reconstruit trois ou peut-être quatre fois ?

Si, au contraire, on regarde comme des constructions nouvelles les églises que ces abbés faisaient consacrer, on aura d'abord celle de Saint-Clément, antérieure à la fondation de l'abbaye; celle de Saint-Pierre, construite par saint Géraud; celle de Saint-Benoît, élevée pour les pèlerins par Géraud de Saint-Céré; celle de Sainte-Magdeleine, rue des Dames, pour les religieuses, qui aura été consacrée par Urbain II, et qui aura été commencée par l'abbé Emile, enterré en effet à la porte de cette église, ces quatre églises dans les dépendances du monastère; puis, l'église paroissiale Notre-Dame - d'Aurillac, dont nous ne pouvons préciser la fondation; l'église Saint-Etienne, dans l'enceinte du château, que nous avons eu la douleur de voir détruire de nos jours; et enfin l'église de Saint-Lazare, que je suppose, d'après son nom, avoir été celle de la Maladrerie.

Mais de cela seul que ces sept églises ont existé à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, en induire qu'elles étaient antérieures à saint Géraud, et que l'origine de notre ville remonte aux premiers siècles du christianisme, c'est donner un démenti à l'histoire, ne tenir aucun compte de la constitution politique des Arvernes, de la nature du pays qu'ils habitaient, du genre de vie auquel les productions de ce sol ingrat les condamnait. Donner des

noms et des fondateurs romains à leurs bourgades, ou, si l'on veut, aux forteresses qui défendaient l'entrée de leurs vallées, c'est n'avoir pas comparé ces noms avec la langue actuelle de l'Auvergnat et la langue ancienne des Celtes arvernes. S'il est glorieux de porter un beau nom, il faut ne l'avoir pas usurpé.

Amoureux de mon pays, j'ai, comme d'autres, cherché quelquefois l'étymologie de son nom. En composant cet essai il s'en est présenté une que je sou mets en toute humilité à ceux qui daigneront la lire. *Gwern* et *Wern* signifient en celto-breton, une *aunaie*, un lieu planté d'aunes, un *marais*; *Ar-Vern* pourrait être la *terre des aunes*, des *marais*. Dans le fait, nous appelons encore un aune *Vergnat*, un pré *Vergne*, *Vernhe*, *Vernhote*; nous avons, dans tous les domaines, des héritages qui portent ces noms, ou des noms semblables; une centaine de nos villages s'appellent *Vern*, *Vernhe*, *Vernhotte*, *Vergne*, *La-Vergne*, *Verniol*, *Vernis*, *Vernassal*, *La-Vernhie*, *La-Vernière*, et autres noms dont *Vern* est la racine; nous avons une foule de familles anciennes qui n'ont pas d'autres noms : l'abondance des eaux, leur stagnation en beaucoup d'endroits avant que la culture n'ait assaini les vallées, peuvent justifier cette étymologie.

Peut-être serait-il sage de s'en tenir à cette origine indigène du nom de la province, qui cadre si bien avec l'origine de tous les autres noms que nous avons

signalés, avec nos sources nombreuses et la physiologie particulière qu'elles donnent à notre pays. Comptons bien, et nous serons convaincus que tous les empereurs romains ensemble ne nous auraient pas fait la millième partie du bien que nous retirons de nos fontaines et de nos ruisseaux.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 8 JANVIER 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

La séance s'ouvre à deux heures et demie.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

Académie française. Discours sur les prix de vertu (séance du 11 novembre 1845), par M. Dupin.

Monographie du Cainotherium, par M. Bravard.

Note sur des végétaux fossiles découverts dans le calcaire grossier des environs de Paris, par M. Pomel.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse (5^e bulletin).

Il est donné lecture du procès-verbal, qui est adopté après quelques légères rectifications.

Le secrétaire communique les lettres de remerciements des membres élus dans la précédente séance.

Après quelques observations échangées au sujet des journaux reçus par l'Académie , on nomme une commission chargée des abonnements à faire. Elle se compose de MM. Bayle-Mouillard, Mazure et Lecoq.

M. Bravard , présent à la séance , offre à l'Académie trois exemplaires de la monographie publiée par lui en 1835 , sur le *Cainotherium*. Il présente , en outre , diverses pièces découvertes dans le calcaire de Cournon. Ces débris fossiles, parfaitement conservés et presque tous assez complets pour laisser reconnaître au premier coup d'œil les parties du corps desquelles ils dépendaient , appartiennent au *Cainotherium*. Ce nouveau genre fossile , de la famille des *Pachydermes* , a été pour la première fois signalé et décrit par M. Bravard , qui l'avait découvert dans les terrains tertiaires d'eau douce du Puy-de-Dôme.

Sur la proposition de deux membres , MM. Pomel et Bonnafoux sont portés sur la liste des correspondants à nommer.

M. le président annonce que , sur la demande du bibliothécaire de Clermont, M. Gonod, M. le ministre de l'intérieur a fait expédier de Paris le registre de M. d'Hargois sur la tenue des Grands-Jours d'Auvergne en 1665. Copie de ce registre sera prise et conservée à la bibliothèque de la ville , avec le manuscrit de Fléchier sur le même sujet.

M. Bouillet annonce que M. de Caumont , président de l'*Institut des provinces de France* , lui écrit

pour demander que trois membres de l'Académie de Clermont soient désignés par cette Société pour la représenter au sein de l'Institut des provinces. M. Bouillet entendu, et après quelques observations de son président, l'Académie décide qu'on délibérera sur cette proposition dans la séance de février.

La parole est donnée à M. Conchon pour continuer la lecture de ses Essais sur Savaron. Cette communication s'achève au milieu du vif intérêt de l'Académie, qui en réclame unanimement l'impression.

M. Gonod demande que M. Conchon veuille bien la retarder quelque temps, afin qu'un extrait de cette notice puisse être lu à la séance publique annuelle.

M. Nivet fait observer que le travail de M. Conchon ne pourra point être imprimé avant le milieu de juin. Cette observation réglant toute difficulté, la parole est à M. Lecoq pour lire le travail de M. Bravard sur le Cainotherium. Cette communication intéressante de tous points pour la science, devient surtout remarquable par ce fait que les observations et les découvertes ultérieures de M. Bravard sont venues légitimer à peu près complètement les détails de forme et de taille qu'il avait attribués au Cainotherium d'après la vue de ses premiers restes fossiles.

La lecture est interrompue, et la séance levée, attendu l'heure avancée.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

J. SAVARON,

PAR M. H. CONCHON,

CONSEILLER EN LA COUR DE RIOM.

Ouvrage lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Juin 1846.

18

PRÉFACE.

AVANT de présenter à l'Académie de Clermont un travail, à coup sûr, bien incomplet sur Savaron, quoiqu'il soit de nature à effrayer par sa longueur, je lui dois compte des circonstances qui me l'ont inspiré.

Lorsque l'Académie me chargea de lui faire un rapport sur l'*Essai de M. Henri Doniol* (1), je m'applaudis de cette mission, qui, en me permettant de payer mon tribut à l'un des plus glorieux rejetons de l'Auvergne, me fournissait l'occasion d'exprimer ma pensée sur un jeune écrivain dont je connaissais les habitudes laborieuses, et qui semble vouloir se consacrer à l'étude des faits et des hommes de notre province. Mais pour juger M. Doniol, ce n'était point assez que de le lire, il fallait aussi étudier Savaron dans ses écrits comme dans les actes de sa vie de magistrat et de repré-

(1) *Essai sur Savaron*, par M. H. Doniol.

sentant de Clermont aux États généraux de 1614 ; car, je le confesse en toute humilité, mes connaissances sur Savaron se réduisaient alors à la lecture assez superficielle de ses *Origines*, et à ce que la tradition m'avait appris du rôle qu'il avait joué dans cette assemblée, la dernière de l'ancienne monarchie française. Il y aurait eu certainement peu de loyauté de ma part à prononcer avec de telles données un jugement sur l'Essai de M. Doniol. Je me crus donc consciencieusement obligé d'examiner les pièces du dossier. Toutefois, en faisant cet examen, j'avais le projet de me restreindre à ce qui était nécessaire pour libeller une opinion, comme l'on dit au palais. Mais il arriva qu'en cherchant à juger l'avocat, je pris goût au client, et qu'à mon tour je voulus le faire comparaître à ma barre. C'était évidemment m'écarter de mon mandat. Il me parut alors que l'ouvrage de M. Doniol, écrit avec une vigueur de pensée et un talent de style assurément fort remarquables, était une habile synthèse sur Savaron, bien suffisante pour le faire apprécier par les per-

sonnes qui le connaissaient déjà , mais insuffisante peut-être pour le faire lire par celles qui, comme moi, s'en étaient tenues, sur le mérite de cet écrivain , au sentiment de ce petit nombre de lecteurs que ne rebutent ni les formes surannées du langage , ni l'austère gravité des sujets.

Pénétré de cette idée , je me mis à faire l'analyse de quelques-uns des traités de notre auteur : j'y ajoutai celle des principaux travaux des Etats de 1614 , dont je trouvai les éléments dans une relation fort curieuse émanée d'un membre de cette assemblée, et que M. Gonod eut l'obligeance de me communiquer (1). C'est cette double analyse , accompagnée de quelques réflexions sur l'esprit du xvi^e siècle , que je viens offrir à l'Académie , sous le titre d'*Etudes historiques et littéraires sur Savaron*.

Je serais, à coup sûr, bien mal compris, si l'on pouvait voir dans cet écrit la critique de

(1) Etats généraux de 1614, par Florimond Rapine, député du tiers-état, pour le bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier.

celui de M. Doniol. J'ai essayé, à la vérité, le même sujet que M. Doniol, mais je me suis attaché à le traiter sous un autre point de vue : voilà tout. Dans quelques-unes de mes appréciations, il m'est arrivé parfois de me trouver en dissidence avec l'auteur de l'*Essai*; mais cette dissidence, qui porte moins sur l'écrivain que sur l'homme politique, s'explique, selon moi, par une préoccupation qui, je crois, a dominé M. Doniol lorsqu'il a jugé le député. Le panégyriste de Savaron me semble, en effet, avoir un peu trop fait servir son héros à l'exposition et au développement d'une thèse qui historiquement me paraît contestable. Savaron prit sans doute une part importante dans les discussions de l'assemblée des Etats. Mais est-il vrai que ce grand cataclysme social qui éclata en 1789, existât en germe dans cette réunion des trois ordres, où figurait, d'un côté, le cardinal Duperron; de l'autre, l'homme qui devait un jour s'appeler Richelieu; de l'autre enfin, notre modeste compatriote Savaron? Est-il vrai surtout que le principe qui le préparait fermentât dans le cœur de ce ma-

gistrat? J'avoue que j'ai peine à le croire, si j'apprécie l'assemblée par ses actes, et le député par ses écrits et par ses discours. Les Etats de 1614 firent naître des querelles, provoquèrent des conflits, amenèrent des irritations, mais ne proclamèrent aucun principe : la noblesse s'y montra orgueilleuse et avide ; le clergé y professa la célèbre doctrine que l'Eglise pouvait déposer les rois et mettre les royaumes en interdit, et le tiers-état qui s'était posé comme le défenseur des droits et des intérêts de la royauté, eut la douleur de voir sa voix méconnue et son intervention repoussée par la royauté elle-même. Tel fut le spectacle que présentèrent les Etats de 1614. Y a-t-il là quelque chose qui pût faire présager ce grand congrès national de la fin du xviii^e siècle? C'est principalement sur ce point que je me trouve en dissentiment avec l'auteur de *l'Essai sur Savaron*. J'espère que M. Doniol voudra bien me le pardonner. Nous vivons dans un temps de controverses et de libre discussion, et peut-être à aucune autre époque n'a-t-on eu plus qu'aujourd'hui be-

soin de se faire mutuellement l'application de ce vers du poète :

... *Hanc veniam damus petimusque vicissim.*

L'on peut, au surplus, ne point partager toutes les opinions historiques ou littéraires de M. Doniol ; mais il y aurait certainement injustice à lui refuser une intelligence parfaite des faits qu'il expose, un remarquable talent de déduction, et un style tout à la fois concis, nerveux et élégant. Ces qualités, en me faisant vivement regretter que déjà les portes de notre Académie n'aient été ouvertes à M. Doniol, me donnent l'assurance qu'une manifestation unanime ne tardera pas à l'appeler au milieu de nous (1).

(1) Depuis que j'ai lu ces lignes à l'Académie de Clermont, M. Doniol s'est acquis de nouveaux droits à cette distinction par la publication de son excellent travail sur notre courageux et infortuné compatriote Anne du Bourg, et de ses Etudes sur le chemin de fer du Centre.

ÉTUDES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR J. SAVARON.

Si l'on étudie le seizième siècle au point de vue purement littéraire, il faut reconnaître que chez nous surtout il fut une époque d'imitation, d'érudition et de controverses. Chose bizarre! féodale encore par ses mœurs, sinon par ses institutions, la France d'alors voulut se faire républicaine par sa littérature et son langage. Nos poètes renièrent leurs dieux pour adopter ceux de Virgile et d'Homère; nos historiens répudièrent la naïve manière des chroniqueurs du moyen-âge, pour revêtir les formes pompeuses des écrivains de la Grèce et de Rome: singulière destinée que celle de ces deux grands peuples qui, des profondeurs de leurs catacombes, imposaient encore au monde leurs lois, leur grammaire, leur littérature et jusqu'à leur mythologie!

Cette imitation de l'antiquité payenne eut, comme toutes choses, son mauvais et son bon côté; car si, d'une part, elle dénationalisait l'idiome si expressif de nos pères, en le surchargeant de cette magnifique phraséologie empruntée aux vocabulaires de Rome et

d'Athènes, de l'autre, elle l'enrichissait de tours heureux, d'expressions harmonieuses, en même temps qu'elle jetait dans les esprits ces types d'immortelle beauté qui, plus tard, devaient porter si haut les lettres, et par conséquent la civilisation de notre pays.

Il se fit alors des travaux incroyables de recherches et d'érudition. Malheureusement la critique philosophique ne venait point encore en aide à la science, et pourtant l'esprit de controverse ne fut, dans aucun temps, poussé plus loin. Ceux qui ont étudié les livres de cette époque mémorable, savent ce qu'il en coûtait pour élucider un passage de Xénophon ou de Juvénal. Restituer un texte oublié depuis deux mille ans, était la grande affaire du jour. L'agencement d'une phrase, le placement d'une virgule, le déplacement d'une parenthèse, excitaient autant d'intérêt, remuaient autant de passions que l'on en met aujourd'hui dans la discussion des plus hautes questions de droit public, d'économie politique ou de législation. Les Vadius et les Trissotins, si plaisamment mis en scène par Molière, datent surtout du seizième siècle.

Cette ardeur de controverse s'alimenta par l'un des plus grands faits de l'histoire du monde. Certainement les querelles religieuses sont d'une date bien antérieure à la réforme. Longtemps avant Luther l'autorité des conciles et l'infaillibilité de l'Eglise avaient été mises en question. Les écrits de Jean Hus et de Jérôme de Prague avaient survécu aux flammes du brû-

cher de Constance ; mais le sort de ces deux écrivains était de nature à décourager ceux qui pouvaient être tentés de dogmatiser avec les conciles. Luther entreprit cette tâche périlleuse , et plus heureux ou plus habile , il eut l'avantage de dogmatiser et de n'être pas brûlé. Toutefois , les disputes théologiques réveillées par sa parole , imprimèrent aux intelligences un mouvement qui commença par une lutte de textes et de commentaires , et qui devait finir par des combats d'une autre espèce. En se posant comme l'antagoniste d'un pouvoir qui ne connaissait point de rival , le hardi réformateur avait tout à prouver ; car comment croire sur son affirmation qu'un simple moine pût avoir raison contre le pape. Luther qui avait engagé le débat , le soutint avec énergie. Dès ce moment , la Bible , les Pères de l'Eglise , les saints conciles devinrent plus que jamais l'objet de sérieuses études , le sujet d'ardentes dissertations. L'on discuta , l'on commenta les textes des livres sacrés , comme l'on discutait et commentait ceux des livres profanes ; et , chose étonnante ! ces études étaient tellement amalgamées et confondues , qu'elles se servaient mutuellement d'auxiliaires dans des disputes théologiques ou littéraires. Ainsi il est arrivé souvent à saint Augustin d'expliquer un passage obscur de Sophocle ou d'Euripide , et à Cicéron de plaider pour la Vulgate.

De savants écrivains , de grands personnages se jetèrent dans cette mêlée d'érudition. Erasme , l'un

des hommes les plus spirituels, l'un des esprits les plus déliés de son temps, soutint de sa plume si élégante et si incisive, l'autorité du pape ébranlée par la logique du moine révolutionnaire. Henri VIII lui-même qui, quelques années plus tard, devait donner au monde le scandaleux spectacle de la plus scandaleuse abjuration, Henri VIII entra dans la querelle. Il écrivit contre Luther après avoir fait demander au pape la permission de lire les ouvrages de cet hérésiarque. Partisans ou adversaires de la réformation, ceux qui se présentaient dans l'arène, sentaient le besoin d'y descendre armés de toutes pièces. Aussi quel luxe de science sur des questions qu'aujourd'hui nous comprenons à peine. En excitant l'esprit de controverse, il est évident que la réforme devait porter l'homme aux recherches et diriger ses facultés vers l'érudition. Tel fut l'un des résultats du schisme de Luther, et peut-être même n'est-ce pas celui dont la société a eu le moins à s'applaudir.

J'ai cru devoir faire précéder de ces considérations sur l'esprit et les tendances du seizième siècle, ce que j'ai à dire de notre compatriote Jean Savaron. Elles serviront, je pense, à faire ressortir le caractère de ses œuvres, et à le montrer tel que je le comprends. Il y a des figures qui s'impriment sur leur siècle; il y en a d'autres sur qui leur siècle se déteint. Savaron emprunta tout à l'époque où il vécut; il fut l'homme de son temps, rien de plus, rien de moins. Ses qualités

et ses défauts, il les puisa dans l'atmosphère au milieu de laquelle il respira. Il fut érudit parce que les intelligences étaient portées vers l'érudition; il fut enclin à la controverse parce que la controverse était née des investigations littéraires et des querelles religieuses; il fut le défenseur ardent des droits de ce qu'on appelait alors le tiers-état, parce que le tiers-état commençait à être compté pour quelque chose dans la nation. Lisez ses productions, vous y trouverez à chaque pas ce culte de l'antiquité payenne professé jusqu'à l'idolâtrie, en même temps que vous y rencontrerez ce respect religieux pour l'autorité des saints Pères et la parole de l'Eglise, de quelque forme qu'elle se revête. Tout indépendant qu'était Savaron par la trempe de son caractère, il subit constamment le joug de ses études, et l'influence de ce qui l'entourait. Tout porté à la discussion qu'il était par la nature de son esprit, il ne discuta jamais contre Platon, Aristote ou saint Chrysostôme; et comme celles de la plupart de ses contemporains, ses argumentations se traduisent trop souvent par des emprunts faits à une littérature ou à une dialectique ressuscitées des écoles d'Athènes, de Rome ou de Constantinople.

Savaron était né à Clermont en 1567. Charles IX occupait le trône de France et gouvernait sous la tutelle de Catherine de Médicis, cette femme accoutumée, comme on l'a dit, aux orages populaires, aux factions, aux intrigues, aux empoisonnements et

aux coups de poignard (1). Alors la guerre civile était sortie des entrailles des dissertations théologiques ; alors avait eu lieu le massacre des Vaudois , le meurtre judiciaire du conseiller Anne Dubourg , la conspiration d'Amboise , la condamnation du prince Louis de Condé , et bientôt l'arquebuse de Maurevert et la cloche du palais allaient répondre au colloque de Poissy , et à l'éloquent plaidoyer de Théodoze de Beze en faveur des huguenots. Savaron avait six ans environ lorsque Charles IX , des fenêtres du Louvre , envoya son dernier argument à la réforme , et il y a lieu de croire que cet horrible drame de la Saint-Barthélemy qui , par un hasard providentiel , s'était arrêté aux limites de notre province , laissa dans son souvenir des traces profondes ; car bien des années plus tard , lui aussi , comme le grand chancelier , faisait éclater son *Excidat illa dies* , par ces paroles mémorables adressées au roi Louis XIII : « Je ne mets point » aux mains de Votre Majesté *l'espée française* , à » même fin que Charles de Caraffa l'a mise en celles » du roi Henri II , pour faire la guerre à outrance » aux prétendus réformés..... La France ne peut » honorer le jour ou la mémoire de saint Laurent que » quant et quant elle ne lamente la perte de cette » tant sanglante journée , et de cette pitoyable guerre » causée par l'envoi de cette espée funeste. »

(1) Châteaubriand , *Etudes historiques*.

La biographie de Savaron se résume en peu de mots. Issu d'une des plus honorables familles de Clermont, sa vocation et le choix de son père le destinaient à la magistrature. Dès ses premières années, il s'y était préparé par de fortes études. La législation romaine, le droit coutumier, la connaissance des capitulaires, des édits et ordonnances de nos rois, celle des matières ecclésiastiques et féodales, la jurisprudence des parlements, l'histoire générale du pays, l'histoire particulière des provinces étaient le programme obligé de quiconque se vouait au barreau ou à l'administration de la justice. Savaron fit constamment de ces études l'objet de ses méditations et de ses travaux, ce qui ne l'empêcha point de se livrer avec ardeur au commerce des lettres anciennes.

Savaron siégea d'abord comme conseiller au présidial de Riom, puis il devint général conseiller à la cour des aides de Montferrand. Quelques années après, il fut pourvu de la charge de président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Clermont. Cet office était vénal comme tous ceux de la judicature. Savaron n'était point riche, et l'élévation de la finance attachée à cette haute position, paraissait être pour lui une barrière infranchissable. Le ministre Sully, sur de puissantes recommandations, vint au secours d'un mérite éminent, mais peu favorisé des dons de la fortune. La finance fut réduite de moitié, et Savaron reçut son investiture. Enfin, en 1614, la ville de Cler-

mont lui accorda le plus significatif témoignage de sa considération pour ses talents et son caractère , en le nommant son député aux Etats généraux.

Savaron débuta , comme écrivain , par la publication des œuvres de ce pieux évêque , de ce poète élégant qui illustra l'Auvergne autant par la ferveur de son zèle apostolique et son inépuisable charité , que par l'étendue de son savoir. Le Virgile du moyen-âge et le précurseur de saint Vincent de Paule , Sidoine-Apollinaire nous fut révélé par Savaron qui édita d'abord son texte, puis l'enrichit de notes précieuses.

Mais il fallait au patriote Clermontois un témoignage plus personnel de son dévouement à la ville qui l'avait vu naître. Après lui avoir montré l'un de ses plus glorieux prélats , il voulut lui faire connaître ses parchemins et lui restituer ses titres de noblesse. La vieille querelle entre Riom et Clermont existait alors plus ardente , plus vivace que jamais. Cette querelle était entretenue par des publications quotidiennes où se formulaient les prétentions des deux villes rivales. On sait que plusieurs arrêts du parlement , de nombreuses lettres patentes , et même un traité solennel ne purent terminer le débat. Savaron voulut le trancher en publiant les *Origines de Clermont*. Cet ouvrage est , sans contredit , le plaidoyer le plus complet qui ait été écrit sur ce grand procès. Jamais , il faut le dire , plus de recherches historiques , plus d'érudition littéraire n'ont été mis au service

d'une défense. Pour Savaron, enfant de Clermont, tout devient argument en faveur de Clermont. L'ancienneté de son berceau, la grandeur et la multiplicité de ses monuments, l'importance de sa population, la richesse et la variété de ses paysages, la fécondité de son sol, l'excellence de ses produits, tout, même la supériorité de ses vins. Ecoutez, à ce sujet, l'avocat de Clermont.

Il est convié à un dîner au château de Nonette. Une discussion s'engage sur la qualité des vins : chaque convive exalte celui de son canton. L'un est pour le vin de Ris, l'autre pour celui de Coirent ; un habitant de Riom se prononce pour Bourassol ; Savaron n'hésite pas à donner la préférence aux vins de Clermont ; et comme en telle matière son patriotisme pourrait le faire suspecter de partialité, les citations ne manquent point à l'appui de son opinion. Deux saints évêques vont juger le différend, et *ceux-là*, dit Savaron, *sont sans reproche, si ce n'est pourtant qu'ils sont originaires de Clermont.* Le premier est saint Sidoine, le second Grégoire de Tours. Or, saint Sidoine raconte qu'ayant invité *Ominatius*, auvergnat, à un repas de famille, il s'excusa de ne pas lui offrir du vin de Clermont *qu'il fait marcher de pair avec les meilleurs vins de la terre*, assertion qui aujourd'hui pourrait sembler un peu hasardée même à Clermont. Quant à Grégoire de Tours ; la citation est aussi décisive. Cet auteur dit, en effet,

dans son *Histoire de Saint-Alyre*, que pour reconnaître un service rendu par ce dernier à la fille de l'empereur de Trèves, *Clemens Maximus*, cet empereur lui offrit des monceaux d'or et d'argent, ce que refusa le saint prélat, se contentant, pour toute rémunération, de demander que le tribut en blés et en vins, payé par Clermont au souverain de Trèves, fût converti en argent, *pour ce que*, ajoute l'historien de Saint-Alyre, *on les voiturait à grands frais et beaucoup de dépenses pour les provisions de l'empereur*; d'où il suit que sous Clemens Maximus, comme au temps de saint Sidoine, les vins de Clermont allaient de pair avec les premiers vins de la terre; car autrement ils n'auraient pas eu l'honneur de figurer parmi *les provisions* d'un empereur aussi gourmet que Clemens Maximus. De telles autorités qui, de nos jours, ne prouveraient peut-être pas grand'chose, prouvaient tout à une époque où, malgré le schisme, on croyait encore à l'infailibilité de l'Eglise.

C'était beaucoup, sans doute, que d'avoir montré l'excellence de la ville par l'excellence de ses vignobles et la supériorité de ses vins, mais ce n'était là que l'un des côtés du problème : Savaron le comprit; aussi ne fut-il point embarrassé de rapporter d'autres preuves en faveur de la cliente dont il avait si chaleureusement embrassé la défense.

Les peuples comme les familles ont toujours attaché beaucoup d'importance à l'ancienneté de leur

origine. Il semble que quelque chose de fabuleuse grandeur se lie à l'antiquité d'un nom. Ce n'est point assez que d'avoir une illustration personnelle, il faut encore avoir des aïeux et un vieil écusson. Celui de Clermont n'est point de fabrique nouvelle : on le trouve dans le nobiliaire du peuple-roi.

Augusto Nemetum ou cité d'Auguste, tel est le nom que portait jadis la capitale des Arvernes. L'antiquaire Joseph Lascula appelle Sidoine, évêque d'*Augusto Nemetum*. Elle est également désignée sous le nom d'*Auverne*, c'est-à-dire, ville principale d'Auvergne. Pline, parlant de la statue colossale de Mercure, ouvrage du célèbre Zénodore, dit qu'elle existait à *Arvernus*, cité des Gaules. Amian Marcelin cite *Arverni* parmi les principales villes de l'Aquitaine. Quelques auteurs, il est vrai, ont voulu, sous cette appellation, indiquer les habitants de l'Auvergne ; mais Savaron démontre qu'elle ne peut appartenir qu'à la capitale des Arvernes. Il rapporte aussi de précieux documents qui tous concourent à établir qu'*Arverni* ou *Arvernia*, ou *Opidum Arvernorum* n'était autre que Clermont.

Mais quand et comment ce dernier nom a-t-il détrôné celui d'*Arverni* ou d'*Arvernia*, si longtemps porté par cette ville ? Savaron ne fournit, à ce sujet, que des conjectures. Il est fait mention, dit-il, dans l'histoire de saint Austremonne du château de Clermont qui fut incendié par Pepin, lorsqu'il vint en

Auvergne pour châtier Gaiffre, duc d'Aquitaine, et qu'il prit d'assaut les châteaux de Bourbon et de Chantelle. C'est à cette époque, ou à peu près, selon notre auteur, que le nom de Clermont a remplacé celui d'*Arverne*; cependant on le retrouve encore dans les temps postérieurs. Ainsi quelques historiens, parlant du concile de Clermont, tenu en 1095, le désignent sous la dénomination de concile d'*Auverne*: Voilà pour l'origine de Clermont et pour les vicissitudes diverses que son nom a subies par la succession des âges (1).

Quant à sa splendeur, elle est attestée par d'irréculables autorités. L'on sait qu'*Augusto Nemetum* eut son capitolé, son amphithéâtre, son temple de Vasso; l'on sait que le célèbre rhéteur Fronton, le maître de Marc-Aurèle, sortit de l'une de ses écoles; l'on sait qu'elle avait un sénat, un lit de justice, et que ses citoyens pouvaient être revêtus des grandes charges de l'Etat. Grégoire de Tours, dans son enthousiasme pour cette cité, va jusqu'à la proclamer *l'égale de Rome*. « C'est une ville, dit Savaron, où l'on ne » saurait si peu fouiller la terre que l'on n'y trouve » des *médalles*, urnes, arches sépulcrales, inscriptions romaines et chrétiennes, thermes, aqueducs, » marbres d'une merveilleuse rougeur et polissure,

(1) Voir à la suite la note A.

» mazes et autres monuments d'antiquité. Elle
 » était jadis ornée et enceinte de cinquante-quatre
 » églises ou monastères. » Clermont fut aussi une
 ville de guerre, *remparée de tours et de murailles*.
 Le saint-siège y tint différents conciles : c'est à Cler-
 mont qu'a été prêchée la première croisade ; c'est de
 Clermont qu'Eymar, évêque du Puy, partit avec une
 armée de pèlerins enrôlés sous la sainte bannière.
 Clermont a reçu la visite de quelques-uns de nos rois.
 Charles VII y vint pour forcer son fils le Dauphin à
 rentrer dans le devoir, et pour ramener à obéissance
 les villes d'Evau, Chambon, Ebreuil, Aigueperse,
 Charroux, Ecurolles, Riom, Vichy, Cusset, Va-
 rennes, etc., etc., qui s'étaient insurgées contre son
 autorité. Louis XI, son fils, s'y présenta avec une ar-
 mée de 24,000 hommes pour assiéger les ducs de
 Nemours et de Bourbon, et les comtes d'Armagnac
 et d'Albret qui avaient levé l'étendard de la révolte.
 Henri III y envoya aussi les ducs de Nemours et de
 Guise, pour châtier Issoire, ville ligueuse et protes-
 tante.

Clermont ou *Augusto Nemetum* qui, ainsi que
 toute la province d'Auvergne, passa sous la domi-
 nation des Visigoths, puis sous celle des Francs après
 la défaite d'Alaric à la bataille de Vouillé, a été pris
 et ravagé quatorze fois. Ancienne capitale d'un
 royaume, Clermont descendit pourtant un peu de sa
 splendeur originaire, car le comté succéda au royaume;

il y eut des comtes de Clermont, comme il y avait des comtes et des dauphins d'Auvergne. Savaron donne la nomenclature de cinquante-huit comtes de Clermont. Il présente aussi la généalogie de quatre-vingt-trois évêques dont un grand nombre figure dans la légende des saints, mais dont un seul, Innocent VI, fut revêtu de la pourpre romaine.

Tel est le résumé du livre de Savaron, ouvrage rempli de curieuses et savantes recherches, écrit avec une certaine vigueur de style, mais souvent avec prolixité, sans méthode et surtout sans critique. Savaron, comme tous les esprits préoccupés d'une thèse, accueille en général trop facilement et sans examen, tous les faits qui peuvent la faire triompher. Chez lui le jugement de l'historien est parfois égaré par le cœur du patriote. Ainsi, sans qu'il soit nécessaire de relever d'autres singularités, ne fallait-il pas une bien aveugle croyance dans les paroles de Grégoire de Tours, pour accepter cette étrange assertion que Clermont avait marché *l'égale de Rome*, cette puissante maîtresse du monde payen, cette glorieuse métropole du monde chrétien : Quoi qu'il en soit, malgré ces défauts qui appartiennent bien plus à l'époque qu'à l'écrivain, l'œuvre de Savaron devait avoir, et eut en effet une grande popularité dans le pays, car en faisant connaître Clermont à l'Auvergne, il restituait à cette cité son importance historique, et lui assurait le rang que, depuis, on ne lui a plus sérieusement contesté. Deux

éditions de ce livre publiées en deux ans, et rapidement épuisées, donnèrent à Savaron une juste célébrité, et durent contribuer à préparer chez ses compatriotes cette éclatante manifestation qui, quelques années plus tard, l'appela comme défenseur des intérêts de Clermont et de l'Auvergne à l'assemblée générale des Etats.

L'auteur des *Origines* compléta, en quelque sorte, cette publication, en arrachant à la poussière des vieilles bibliothèques, et en éditant avec des notes l'ouvrage d'un moine du dixième siècle sur les *églises et monastères de Clermont* (1). Disons que précédemment et en l'année 1604, Savaron avait donné une édition de *Cornelius Nepos* qu'il avait également enrichie de savantes annotations, et qu'il avait publié la *Sainteté de Clovis*, histoire dépourvue de critique, comme la plupart de celles qui paraissaient alors.

Des productions d'une autre nature et qui semblaient préparer Savaron à la haute mission dont il allait être chargé par le suffrage de ses concitoyens, occupèrent, après ces diverses publications, les instants qu'il put dérober aux exigences de sa magistrature.

Ainsi, il fit paraître, en 1610, un traité intitulé *l'Espée française*, qu'il adressa au roi Louis XIII, alors placé sous la tutelle de Marie de Médicis, sa mère,

(1) Voir à la suite la note B.

régente de France. Sous cet emblème, l'auteur matérialise la puissance souveraine. Signe de la valeur et de l'autorité, l'*espée française* est le symbole de la royauté. Voici quelques extraits de cet ouvrage curieux.

L'*espée*, dit Savaron, est l'arme spéciale des Français comme elle avait été celle des anciens Gaulois, leurs ancêtres; ceux-ci traitaient, en effet, toutes leurs affaires, armés d'épées et de baudriers, ce qui fit donner à leurs assemblées le nom de *conseils armés*.

Les rois de France recevaient à leur naissance l'épée comme marque emblématique de la royauté, et elle était placée en leurs mains avec ces paroles mémorables : « La puisses-tu employer à la gloire de Dieu, » et à la défense de la couronne et du peuple ! »

« L'*espée*, ajoute l'auteur, fut de tous temps le » jouet de nos princes..... Aussitôt qu'ils commen- » cent à ramper, ils nagent sur les javelots, lances » gaies, cuirassines, poignards et espées, comme » dans leur élément. »

Chez nous cette arme d'identifiait tellement à la royauté, qu'au dire de Savaron, elle servait de mesure aux rois de France, lesquels étaient réputés majeurs quand ils avaient atteint la taille d'une juste épée française qui était de trois pieds. Singulière majorité que celle qui dépendait de la longueur d'une épée !

Mais ce n'était là qu'un bien léger inconvénient attaché à ce culte de l'épée, en comparaison de cette autre coutume attestée par Savaron. Croirait-on au-

jourd'hui que nos anciens rois, majeurs lorsqu'ils atteignaient la hauteur de cette arme symbolique, faisaient passer par son tranchant les enfants des vaincus qui la dépassaient. Vainqueur des Huns, Charlemagne fit appliquer cette loi à leurs enfants, et ordonna que tous ceux qui excéderaient en hauteur cette terrible épée, seraient décapités. Cette fois l'empereur chrétien n'eut rien à reprocher au proconsul payen, et la France eut son Hérode comme la Judée.

Nos rois étaient sacrés avec l'épée joyeuse de Charlemagne. En tous lieux ils portaient cet insigne de leur puissance. Cependant ils la quittaient dans les églises cathédrales, mais en deux circonstances seulement ; savoir lorsqu'ils prenaient un habit de chanoine pour occuper la première stalle, et quand ils revêtaient le costume de diacre pour dire l'évangile. Si le pape officiait, l'évangile fini, le roi mettait l'épée au poing, « *en signifiante*, dit Savaron, qu'il est le défenseur » de la foi évangélique, roi très-chrétien, fils aîné » de l'Eglise catholique, et premier chanoine en » toutes les églises cathédrales de son royaume. »

La plus haute fonction de la monarchie, la charge de connétable se conférait par l'épée française. Celui qui en était revêtu recevait cette épée de la main du monarque, et lui en faisait hommage lige. Charles VI donna lui-même l'épée de connétable à Charles d'Albret ; Olivier Clisson qui succéda à Bertrand Duguesclin, refusa de la livrer à Philippe d'Artois, comte d'Eu,

gendre du duc de Berry, frère du roi. Et comme des chevaliers avaient été députés à son château de Jordin, pour la réclamer au nom du roi, il leur répondit, en la leur montrant dans un coffre plein d'or : « Il m'en » coûtera le fourreau avant de la rendre, car je veux » conserver cette dignité viagère de connétable, en » laquelle je me suis dignement comporté. »

L'épée était nécessaire pour faire un chevalier, et celui qui la recevait, la déposait solennellement sur l'autel, et en faisait offrande à Dieu, se vouant ainsi au service de la religion et de l'épée.

Un chevalier ne pouvait, sans déshonneur, livrer son épée qu'à un chevalier ; ainsi, le comte de Suffolk qui soutenait pour l'Angleterre le siège de Jargeau, est forcé de se rendre à Guillaume de Raynaud. Celui-ci lui demande son épée. — Etes-vous chevalier, Monsieur, s'écrie le général anglais ? — Non, mais je suis gentilhomme. — En ce cas, avant de vous remettre mon épée, permettez-moi de vous faire chevalier. — Suffolk lui confère l'ordre, et lui livre son épée.

Les chevaliers juraient sur l'épée, et la peine du parjure était l'amputation du poing droit, afin de rendre le coupable inhabile à manier cette arme.

C'était un privilège spécial à la noblesse française d'aborder le roi et d'entrer dans sa chambre l'épée au côté.

L'usage de l'épée était si national que les ecclé-

siastiques même l'attachaient à leur soutane, malgré la défense des conciles et les prohibitions sévères des ordonnances, et Savaron donne de cette désobéissance aux lois religieuses et civiles trois raisons qui paraîtront peut-être assez originales; la première, qu'ils naissent sous l'astre de Mars qui domine la France; la seconde, qu'ils sont presque tous gentilshommes, et la troisième, *qu'il y avait autrefois guerre cruelle entre eux et les laïcs, si bien qu'ils émoussaient la pointe de l'épée par l'épée, et rebouchaient le fer par le fer.* Je doute qu'aujourd'hui le clergé voulût accepter de tels motifs pour justifier semblable infraction.

Les lois civiles et canoniques et les ordonnances des rois défendaient le port de l'épée aux roturiers, marchands et paysans, à moins qu'ils ne fussent en voyage; mais l'usage contraire abolit ces lois, et nos Français, dit Savaron, *sont en prescrite possession de la porter partout et en tous lieux, tant ils sont duits à l'épée.*

L'épée est l'un des trois fleurons du lys, armes de la France. Le premier de ces fleurons symbolise la foi, le troisième le conseil; *celui du milieu est l'épée qui rallie les deux et s'espanouit et étaye sur eux.*

Le bras de justice est armé de l'épée, et celui du roi de France, de l'épée de justice. Cette épée, Charles VIII la porta à Rome, et il s'en servit pour y exercer les actes d'une justice un peu sommaire, si l'on en croit ces mauvais vers de saint

Gelais , évêque d'Angoulême , cités par Savaron :

- « Et pour en Rome son pouvoir limiter,
- » En camp de Flour en fit décapiter ,
- » Pareillement jeter en la rivière,
- » Fit cinq ou six..... Pourquoi l'on peut noter
- » Que sa puissance était fort singulière.

Elle était , en effet , très-singulière cette puissance de Charles VIII, qui, par manière de passe-temps, et pour prouver aux Romains qu'il avait, chez eux, droit de haute justice, leur donnait le double spectacle de la décapitation et de la noyade. Il faut convenir qu'en telles mains l'épée de justice ne ressemblait pas mal au cimetère du Janissaire ou au yatagan de l'Arabe.

Savaron ne veut point que l'épée française soit occupée, même à Rome, à de pareils exercices. *Elle ne doit*, dit le magistrat, *armer le bras des rois de France que pour l'employer à la gloire de Dieu, à la défense de la couronne et du peuple.* Belles paroles qui résument tout son livre.

Voilà, en raccourci, l'analyse de l'*Espée française*, ouvrage aujourd'hui fort ignoré, qu'on ne lit point, qu'on consulte à peine, et qui pourtant, comme tous ceux de Savaron, remarquable par l'érudition historique, peut fournir d'utiles documents à ceux qui s'occupent de l'histoire et de la législation du pays.

Le *Traité contre les duels* parut la même année que l'*Épée française*; alors avait été publié le célèbre édit de Henri IV, provoqué, comme on le sait, par

les nombreux désordres nés sous le règne de ce prince, de cette absurde coutume que l'ignorance et la barbarie de nos pères avaient inoculé dans nos mœurs, et que les ordonnances de nos rois et les défenses ecclésiastiques avaient été impuissantes à déraciner. Au temps de Savaron, le mal était si grand qu'il avait presque atteint les proportions d'un fléau. Chaque jour le plus beau sang de la France était répandu dans des combats singuliers, et l'on aurait peine à croire au chiffre énorme des victimes qui succombèrent depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à sa mort, s'il n'était attesté par les plus graves historiens. Sully, dans ses Mémoires, et L'Estoile dans son journal, portent ce chiffre à 4,000 gentilshommes, ce qui donne une moyenne d'environ 220 personnes par année. En présence de tels résultats, la puissance royale ne pouvait rester inactive. Une législation énergiquement répressive devait venir au secours d'une société ainsi décimée sans gloire et sans profit. Déjà un édit, rendu en 1602, avait rappelé les différentes ordonnances, et confirmé les peines prononcées contre les duellistes. Cet édit avait même créé une juridiction nouvelle, celle du connétable et des maréchaux de France spécialement chargés des atteintes faites à l'honneur. Mais cette juridiction n'avait été encore qu'un remède sans efficacité. L'édit de 1609 prononça des peines plus rigoureuses que ceux qui l'avaient précédé; malheureusement la sévérité de la loi vint échouer contre les

exigences de ce qu'on appelait alors, comme aujourd'hui, le point d'honneur. Ces exigences trouvèrent même leur justification dans la facilité du roi à pardonner les duels, *facilité qui*, au dire de Sully, *se multiplia tellement que ces funestes exemples perdirent la ville, la cour et tout le royaume.*

Savaron était un magistrat trop éclairé, il avait un cœur trop religieux pour ne point flétrir de sa grave parole un usage qui, en substituant la justice de l'individu à la justice souveraine, exaltait la force brutale, et habitait à mépriser la loi. Son *Traité contre les duels* fut une énergique protestation contre cet odieux reste d'une barbarie qui a eu la singulière destinée de se maintenir debout à côté de la haute civilisation que nous ont faite le christianisme et la philosophie. Cet ouvrage se recommande surtout par de curieuses recherches sur l'origine du duel, et sur les diverses législations qui l'ont en France autorisé, toléré ou réprimé.

Dès le début de son livre, Savaron constate un fait malheureusement trop réel, c'est que le Français est naturellement porté au duel. La cause de cette propension qui nous est particulière, l'auteur la trouve dans une influence sidérale. L'on croyait alors à ces influences. Les peuples, comme les individus, avaient leur bonne ou leur mauvaise étoile. Or, selon Savaron, il n'est pas douteux que la planète de Mars ne soit la constellation qui domine sur la France; ce qui le prouve, c'est que les Gaulois, nos ancêtres,

étaient renommés par leur courage ; que le mot de poltron était rayé de leur vocabulaire , car chez eux personne ne se coupait le pouce pour s'exempter de la milice (1) : ce qui le prouve encore , c'est qu'ils choisissaient le mois de *mars* pour recruter leur jeunesse et l'envoyer à la conquête des royaumes ; que l'année commençait chez eux en lune de *mars* ; que leurs états généraux étaient tenus le premier jour de *mars* , en un lieu appelé *Champ-Martial* ; que les chevaux des Français se nommaient *marks* ; le premier écuyer , *maréchal* ; *marches* , les pays conquis ; *marquis* , les conquérants , etc. Ces prémisses admises , voyez les conséquences. Tout le monde sait que Mars correspond au signe du bélier ; et comme les béliers sont des animaux duellistes de leur nature, puisque, dit Savaron, *on les voit se retirer à part du troupeau, pour s'entrechoquer, de même, les Français, dominés par l'astre de Mars, qui est au signe du bélier, se mettent à quartier du gros des armées pour s'entr'estoquer.* D'ailleurs, les Français ne sont-ils point appelés *Galli*, du nom du coq, animal courageux et guerrier et qui combat en duel. Ajoutez à tout cela que le roi David qui fut le premier duelliste, *prévoyant l'humeur guerrière des Français, a jeté sur eux le sort du duel, caché sous les mystères de son 79^e psaume, que quelques doc-*

(1) Poltron, en latin, *pollex truncatus*, pouce tronqué.

teurs et rabins interprètent du lys des Français, et vous comprendrez parfaitement pourquoi le Français est d'un naturel querelleur et porté au duel.

Toutes ces raisons paraissent très-puériles et le sont en effet ; cependant elles étaient admises par Savaron, et personne ne songeait alors à les discuter.

Après ces considérations sur la nature endémique du duel chez le peuple français, Savaron fait connaître la législation qui, depuis l'origine de la monarchie, a réglé cette importante matière.

La loi salique l'avait autorisé (1). Plus tard, la loi Gombette reçue en France, quoique Gondebaud, son auteur, n'eût aucune autorité sur le royaume, y ajouta sa sanction. Les rois Charlemagne et Louis-le-Débonnaire confirmèrent cette législation.

Tout absurde qu'elle est, l'institution du duel avait pourtant sa logique, car il n'y a pas de mauvaise chose qui ne puisse se justifier par un dilemme. « Dieu, disait-on, ne saurait abandonner l'innocent ; il doit le protéger contre l'injustice. Si donc le bon droit est du côté du faible aux prises avec le fort, la main de Dieu ne peut faillir au premier, et les chances du combat doivent tourner en sa faveur. »

C'est en vertu de ce raisonnement que le mari trompé tombait sous le fer du séducteur de sa femme ;

(1) Voir les notes qui terminent ce travail, lettre C.

que le débiteur de mauvaise foi s'acquittait envers son créancier ; que l'injuste possesseur devenait légitime propriétaire. *Tu es vaincu, donc tu as tort*, telle était la logique du duel.

Les princes du sang, les officiers de la couronne, les évêques, les prélats, les juges, les témoins, courbaient la tête sous cette inflexible argumentation.

Les reines elles-mêmes ont eu recours à la preuve du duel pour sauvegarder leur honneur.

Plainte de meurtre, disait l'ancien coutumier de Normandie, *doit être faite, et si l'accusé nie, il en offre le gage, et bataille doit l'y être octroyée par justice*. Ce qui prouve, comme l'observe Voltaire, qu'un homme accusé d'homicide, avait le droit d'en commettre deux.

Les rois de France que le sceptre mettait au-dessus des lois, s'assujettissaient à celle du duel.

L'histoire a enregistré une multitude de défis envoyés ou reçus par nos rois et par nos princes, sans parler de celui que François I^{er}, de chevaleresque mémoire, expédia à Charles-Quint qui ne crut pas du tout faire acte de poltronnerie en le refusant.

L'on n'a point oublié le cartel de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et de Charles d'Arragon. Ces deux princes se défièrent en combat singulier, après les Vêpres siciliennes ; et leur combat fut en effet très-singulier, car, après avoir obtenu du pape Martin IV la permission de vider leur différend par les armes,

ils se donnèrent rendez-vous au camp de Bordeaux qui leur avait été assigné par Philippe-le-Hardi. Charles d'Anjou arriva le matin, et prit acte du défaut de son ennemi. Celui-ci arriva le soir, et remplit la même formalité à l'égard de son adversaire qui ne l'avait point attendu.

Comme les rois et les princes se battaient en personne, il était tout simple qu'ils encourageassent les duellistes par leur présence, et qu'ils accordassent une prime au plus adroit ou au plus heureux.

Ainsi Charles VIII présida au combat de Zarbulo contre Lalende, et fit don de 300 écus au premier, et de 500 au second : c'était royalement payer sa place à un tel spectacle.

Ainsi François I^{er} assista, comme amateur, à tous les duels qu'il ordonna.

Ainsi Henri II qui devait mourir du coup de lance de Montgommeri, vit le duel si fameux de Jarnac et de Lachateigneraie.

La contagion du duel avait tellement pénétré dans la société, que les femmes elles-mêmes en ont été atteintes. *Les femmes*, dit Savaron, *se battaient en duel, de corps à corps, femme contre femme.*

C'était, comme on le voit, une société bien organisée que celle qui reposait sur de telles bases. Malheureusement les ministres de la religion venaient encore en aide à cet immense désordre.

Un pape (Nicolas I^{er}) appela le duel *un conflit*

légal, un légitime combat. Le concile de Salgunst le nomma *jugement divin*, ratifiant ainsi la qualification que lui avait donnée la loi Gombette.

Les archevêques et évêques recevaient le duel comme loi dans leur seigneurie temporelle; leurs juges l'ordonnaient aux justiciables, et l'on conçoit l'intérêt qu'ils avaient à en agir ainsi; les amendes et confiscations des vaincus leur appartenaient, s'ils étaient seigneurs justiciers, car, dit Savaron, *les battus payaient l'amende* (1).

Cependant les lois et les capitulaires, les décrets et les décrétales, si tolérants à l'endroit du duel, en ce qui concernait les laïques, l'étaient beaucoup moins à l'égard des ecclésiastiques. Pour ces derniers, les défenses étaient sévères, ce qui n'empêchait point qu'ils ne se laissassent, comme tout le monde, entraîner par l'influence planétaire plus puissante que les lois, les décrétales et les capitulaires. La raison qu'en donne Savaron doit être recueillie. « Depuis,

(1) L'on trouve l'origine de ce proverbe dans ces vers rapportés par Ducange sur une disposition de la coutume de Lorraine :

C'est un proverbe et commun dis
Qu'en la coutume de Lorris,
Quoiqu'on ait juste demande,
Le battu paye l'amende.

(Glossaire de Ducange, *verbo Duellum*).

» dit-il , que les ecclésiastiques ont convoité les seigneuries temporelles , il a fallu qu'ils soient devenus guerriers , tant pour les acquérir que pour les défendre. » Et , à ce sujet , l'auteur rapporte deux exemples remarquables de duels , où deux ecclésiastiques soutinrent bravement en personne les droits de leur seigneurie temporelle.

Le premier eut lieu entre Etienne , cinquième du nom , évêque de Clermont , et Guillaume Doren et son frère Amblard , de Chamalières , qui étaient en procès avec le prélat au sujet de la donation de l'église de Sauvagnat et de ses dépendances. L'affaire fut remise au jugement de Dieu. Les frères Doren , qui avaient troublé l'évêque dans sa jouissance , furent vaincus et subirent la loi du combat.

Le second duel est ainsi rapporté par Savaron : Un clerc bourguignon avait usurpé l'église de Saint-Maurice , riche en revenus. Cette église fut revendiquée par un seigneur. Les deux adversaires convinrent que le sort des armes en déciderait. Le jour et le lieu furent choisis ; mais le seigneur voulant savoir ce que le clerc faisait en *son host* , le matin du jour fixé pour le combat , envoya un espion. Celui-ci arriva au moment où le clerc assistait à la messe ; et comme le prêtre prononçait ces mots : *Ceux qui s'élèveront seront abaissés* , l'espion entendit le clerc s'écrier que ces paroles n'étaient point vraies , car s'il se fût humilié , il n'aurait pas autant de richesses et de clients.

Cette outrecuidante exclamation ayant été rapportée au seigneur, celui-ci en tira un heureux présage, et en effet la chance du combat le favorisa : le clerc reçut un coup d'épée qui lui traversa la langue et la bouche, et il tomba raide mort.

Voilà deux duels qui semblent avoir rendu bonne justice. Toutefois cette manière de l'administrer ou de se la faire, simplifiait beaucoup l'étude du droit, et le meilleur professeur en cette matière était, à coup sûr, le maître d'escrime.

Nous avons dit que l'Eglise s'était montrée plus avare du sang des prêtres que nos anciens rois ne l'avaient été de celui de leurs sujets. Le concile de Latran abrogea, en effet, cet usage du duel, *comme abusif, contraire à l'honnêteté publique et bienséance de l'ordre*; celui de Lyon, sous Innocent IV, excommunia l'empereur Frédéric pour avoir, entre autres choses, contraint les ecclésiastiques à subir le duel.

L'autorité spirituelle avait même compris que cette loi barbare devait être complètement effacée du code des nations; et si quelques conciles s'étaient montrés d'une tolérance fâcheuse sur cette coutume, il faut reconnaître que le plus grand nombre l'avait réprouvée, en se fondant sur cet axiome : *Qu'il faut laisser les choses secrètes et occultes au secret et occulte jugement de Dieu à qui toutes choses sont manifestes.*

Les lois des Lombards permettaient le duel, mais avec *écu et bâton, pour étourdir plutôt qu'occire. Sa-*

varon qui cite cette législation, ajoute que les lois françaises et les capitulaires l'ont ainsi ordonné ; mais ce mode de combat n'était guère usité qu'entre roturiers. Le bâton n'est point gentilhomme, c'est de là qu'est venu le proverbe *être battu en vilain*.

Plusieurs édits ont réglementé les duels : le plus célèbre est celui rendu, en 1306, par Philippe-le-Bel. Avant cet édit, les juges et hauts justiciers connaissaient des duels ; l'édit en attribua la connaissance à la cour des pairs, privativement aux sénéchaux et autres juges.

Réglementer le désordre, c'est en réalité l'autoriser. Quelques-uns de nos rois l'avaient compris. Ainsi l'aïeul de Philippe-le-Bel, saint Louis, fit mieux que son petit-fils. Il défendit, sous des peines sévères, le duel dans ses états. Charles V et Charles VI portèrent de semblables défenses ; mais les mœurs protestaient contre ces prohibitions, et la tolérance du juge s'arma souvent contre la sévérité de la législation.

Savaron appelle *combats légitimes* ces actes de brutale férocité que les capitulaires et ordonnances avaient admis comme moyen suprême de terminer un différend. Pour lui, le *duel légitime* semble être surtout celui qui avait lieu *avec l'écu et le bâton* ; mais ce duel même, proscrit par les conciles, ne saurait être reçu dans une société civilisée. « Et combien, à plus » forte raison, s'écrie Savaron, doivent-ils être *fort* » *bannis et chassés ces duels sanglants, barbares et*

» *illégitimes qui ont eu cours et donné sujet à la ri-*
» *gueur du nouvel édit.* »

A propos de cet acte de la puissance souveraine, l'auteur examine la question du duel, et la discute au point de vue religieux. Pour lui, l'influence sidérale qui est la cause de cette disposition particulière aux Français qui les porte à s'entre-détruire, ne saurait en être l'excuse. « Quelle folle folie, dit-il, de
» cracher contre le ciel, de s'excuser sur la planète
» de Mars tenu pour hargneux, vindicatif et querel-
» leux.

» Les Français très-chrétiens ne relèvent d'autre
» Mars que de celui qui a daigné s'armer de notre hu-
» manité pour combattre en duel le diable et la mort
» qu'il a vaincus au champ clos d'Olivet, au prix de
» son sang.

» Les Gaulois payens abhorraient tellement le duel,
» ajoute Savaron, qu'on en trouve à peine un seul
» exemple dans toute leur histoire, et pourtant ce
» cruel usage s'est établi chez les Français très-chré-
» tiens leurs descendants. »

Il y a, en effet, quelque chose de fort extraordinaire dans ce rapprochement, et peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rechercher pourquoi le duel si rare chez les peuples dont la religion divinisait toutes les passions, était devenu si commun chez des nations professant un culte tout d'abnégation, d'amour et de charité. Serait-ce que le paganisme n'aurait

point compris les susceptibilités du point d'honneur, ou qu'il les aurait mal comprises, ou ne serait-ce pas plutôt qu'il avait sur cet article des opinions plus justes, des idées plus élevées que nous-mêmes? Le point d'honneur, telle est la loi du duel, loi inexorable, en vertu de laquelle deux hommes qui se connaissent à peine, qui ne se haïssent point, qui s'aimeraient peut-être, se donnent froidement le choix de s'envoyer deux balles dans la tête, ou de s'enfoncer trois pouces de fer dans la poitrine. Or, ce point d'honneur qui produit de si beaux résultats, savez-vous ce qu'il est le plus ordinairement? Une égratignure à l'amour-propre d'un sot, ou une piqure à la vanité d'un fat. Certainement les payens d'Athènes ou de Rome n'entendaient pas de la sorte le point d'honneur. Pour eux le mot avait une toute autre signification. Le point d'honneur, c'était l'amour de la patrie, c'était le sacrifice à cette idole de ses injures personnelles. Quel homme dans toute l'Italie eût songé à reprocher à César de ne point avoir tiré vengeance, l'épée à la main, des propos du plus étourdi des patriciens qui, dans une orgie, se serait permis de malicieuses allusions sur les galanteries du volage époux de Calpurnie? Sous Henri II, il fallait que Jarnac donnât à Lachateigneraie ou reçût de sa main un coup d'estramaçon pour de pareils propos. Lequel de César ou de Jarnac comprenait mieux le point d'honneur? Autres temps, autres mœurs, dira-t-on

sans doute. Je le sais, et pourtant j'ai peine à concevoir, malgré la différence des temps et des mœurs, comment ce qui n'aurait été qu'une gentillesse appliquée au plus grand citoyen de Rome, était un sanglant outrage imputé à un gentilhomme français. J'ai peine à concevoir surtout comment une blessure faite à l'honneur peut être cicatrisée par un coup d'épée. Aussi la question d'honneur est-elle donc celle qui s'agite dans un duel? Je ne le pense pas. Ce que veut prouver le duelliste, c'est, avant tout, qu'il est homme de courage, parce que cette preuve dispense de toutes les autres. Vous avez calomnié la femme de votre ami; mais vous avez généreusement offert à ce dernier de jouer votre vie contre la sienne. Il a accepté le jeu; vous l'avez tué; vous voilà calomniateur et meurtrier aux yeux de la raison et de la loi. Vous ne serez ni l'un ni l'autre aux yeux du monde; car en tuant votre adversaire vous vous êtes exposé à la chance qui lui a été fatale. Votre courage vous amnistie; le second crime efface le premier. Le courage du duelliste! Mais n'en est-il pas encore de cette vertu comme du point d'honneur? L'un et l'autre sont-ils donc en réalité autre chose que la fausse monnaie de deux sentiments généreux? Croyez-vous, par exemple, que le courage de Saint-Foix, soutenant au péril de ses jours un mauvais quolibet de taverne, soit de même nature que celui de Polyeucte expirant dans les tortures pour ses croyances; du che-

valier d'Assas recevant la mort pour sauver l'armée, ou de Boissy-d'Anglas au fauteuil de la convention, lorsque des assassins lui présentèrent, au bout d'une pique, la tête de Ferraud, son collègue et son ami ? Il y a tel bravache de salle d'armes, qui ne craint pas de mettre sa vie à la pointe d'une épée ou à la gueule d'un pistolet, qui tremblerait de l'exposer dans une bataille ou dans une émeute populaire.

Si le duel, sans exemples chez les nations payennes, est malheureusement devenu si commun chez les peuples éclairés par les sublimes lumières du christianisme, il serait absurde d'en voir la cause dans les principes de cette religion. A coup sûr la philosophie de l'Évangile est la plus énergique comme la plus éloquente protestation contre cet usage barbare. Mais quelle philosophie les passions humaines, aidées des subtilités des sophistes, n'ont-elles point dénaturée ! Il suffit d'un paradoxe présenté sous la forme d'un aphorisme religieux pour pervertir le sens moral de vingt générations. La main de Dieu ne peut faillir au bon droit, disaient dogmatiquement les législateurs du moyen-âge. De cette maxime est issu le duel judiciaire ou le jugement divin. De là au duel ordinaire, à celui que Savaron appelle le duel illégal, il n'y avait qu'un pas. La loi vous permet de prouver la justice de votre cause, les armes à la main ; les mœurs finiront par tolérer ce genre de preuve, par l'imposer même alors qu'il s'agira de la plus légère

querelle. Ce sera toujours un appel à la justice de Dieu ; et comme il est plus difficile de réformer les mœurs que d'abroger les mauvaises lois , le duel illégal survivra à celui autorisé par la législation. Ainsi s'est invétéré cet odieux abus de la force brutale. Aujourd'hui , il n'est pas un homme sérieux qui , en acceptant un cartel , ne comprenne qu'il fait une action contraire à l'humanité et à la raison , et pourtant il s'y résigne ; c'est que les exigences du préjugé sont plus impérieuses quelquefois que les inspirations de la conscience et les conseils de la raison. Or, un préjugé, qu'est-il donc sinon le despotisme d'une idée fautive ? En Corse , une vengeance se transmet dans la famille comme un héritage ; c'est une portion de la succession de son auteur : y renoncer passerait pour une lâcheté : à Naples et à Rome , on se débarrasse de son ennemi par un coup de stylet : dans ces pays , les mœurs absolvent aussi ces actes d'une froide et stupide férocité. Si vous en cherchez la cause , soyez certains que vous la trouverez dans le tyrannique empire exercé sur le jugement par un sophisme à l'état endémique.

Cette digression qui nous a été inspirée par une réflexion de Savaron , nous ramène à son traité. Le côté religieux de la question du duel est surtout discuté par notre auteur, ce qui ne l'empêche pas de l'examiner au point de vue social et judiciaire.

« Le duelliste , dit Savaron , est ennemi de nature ,
 » laquelle nous fait naître pour nous entrechérir et

» entr'aider , et non pour nous hair et nous dé-
» truire. Il est criminel de lèze-majesté divine , car
» notre facteur qui nous a faits et refaits sans nous ,
» ne permet pas de nous défaire sans lui. Il faut at-
» tendre qu'il nous ajourne pour comparoir devant
» sa tribune.

» Le duelliste est aussi criminel de lèze-majesté
» humaine , car au roi seul appartient le droit du
» glaive. Personne , vivant sous ses lois , ne peut se
» faire justice par ses mains , ni prendre d'autorité ,
» par duel , la réparation des injures et outrages qu'il
» dit avoir reçus..... Il faut se pourvoir devant les
» juges ordinaires. »

Tels sont les principes professés par Savaron , prin-
cipes d'une incontestable vérité , et que nos légistes
ne formuleraient point avec plus d'énergie , s'ils avaient
à discuter la même question.

Notre auteur termine ce Traité en conseillant aux
Français de revenir à leur nature courtoise , civile et
hospitalière , « de n'avoir d'autre différend que de
» vaincre en affections et bons offices , et de renoncer
» à ces luttes barbares qui ont si longtemps ensan-
» glanté la France..... Arrière duels , s'écrie-t-il ,
» arrière folies !..... Ramassons nos esprits égarés , et
» revenons à nous..... Il y a trop de sang répandu qui
» crie vengeance aux cieux , et les vertus des cieux
» réclament la divine Majesté quand les hommes tuent
» leurs semblables , sans cause légitime. »

Belles paroles , dignes d'un magistrat et d'un philosophe chrétien !

Le *Traité contre les masques* , publié par Savaron , en l'année 1611 , est certainement l'une des productions de cet écrivain qui porte au plus haut degré l'empreinte de cet esprit religieux qui se fait remarquer dans tous ses ouvrages. L'objet de ce *Traité* fut de concourir à faire disparaître de Clermont et de quelques villes de France l'usage de se masquer certains jours de l'année , et particulièrement celui de la Nativité de Notre-Seigneur.

Savaron y soutient cette thèse que le diable est l'inventeur des masques ; que se masquer est une idolâtrie et une hérésie , et que cette coutume est contraire aux mœurs et à l'honnêteté publique.

Sur toutes ces propositions , l'érudition de l'auteur , ses connaissances bibliques , sa science des textes sacrés ou profanes lui sont d'un merveilleux secours.

Voulez-vous la preuve que le diable est l'inventeur des masques , vous la trouvez dans l'étymologie grecque , latine et toscane. Dans toutes ces langues le mot qui désigne le masque , désigne aussi le démon. Or , comme d'ordinaire l'inventeur donne son nom à l'objet inventé , n'est-il pas aussi évident que le démon est l'inventeur du masque qu'il est démontré que M. Daguerre est l'inventeur du Daguerréotype.

Telle est , au surplus , l'opinion de Pierre de Ravennes.

Si le masque est d'invention diabolique , il est clair

que ceux qui se couvrent la face de ces vilaines figures , font fête de Satan , et qu'ils sont ministres du diable. C'est aussi le sentiment de saint Chrysostôme et de saint Maxime de Turin.

La filiation satanique du masque étant ainsi prouvée , il devient très-facile de le convaincre d'idolâtrie et d'hérésie.

Le masque est *idolâtre* , car il rappelle ces fêtes payennes nommées lupercales , qui célébraient la naissance de Romulus et de Rémus , ce qui fait que le jurisconsulte Tertullien , les Pères de l'Eglise et les conciles n'hésitent pas à l'inscrire sous la rubrique de l'idolâtrie.

Le masque est *hérétique* , car il a été condamné par les saints Pères , et anathématisé par les conciles. Témoins , saint Paccian , évêque de Barcelonne ; saint Chrysostôme , saint Ambroise , saint Augustin , et surtout saint Pierre , évêque de Ravennes , dont Savaron rapporte textuellement les paroles :

« Lorsque Notre-Seigneur , dit le saint prélat , est » né pour notre salut , le diable a introduit contre » l'honneur de Dieu , infinis pernicieux monstres de » mascarades , pour rendre notre religion ridicule , » pour tourner la sainteté en sacrilège , et de l'hon- » neur de Dieu faire injure à Dieu même. »

Le masque étant idolâtre et hérétique , il n'est pas étonnant que l'Eglise se soit armée de sévérité pour en abolir l'usage ; mais ce qui paraîtra surprenant ,

c'est le moyen employé pour arriver à ce résultat. Originellement la mascarade était payenne, car elle consistait dans quelques scènes grotesques du paganisme. L'idolâtrie était flagrante; pour l'extirper, l'on imagina de donner à la mascarade un tout autre caractère. De payenne qu'elle était on la fit chrétienne. Ainsi, plus de faunes, de satyres, de silènes, de bacchantes: en compensation l'on permit de représenter la nativité de Jésus, le réveil de l'ange aux pâtres, la circoncision, l'étoile, les trois rois, etc. Cette ingénieuse invention dépassa le but; car l'on ne s'en tint point à la représentation, l'on alla jusqu'à la parodie. La mascarade idolâtre fut supprimée, mais elle fut remplacée par la mascarade sacrilège. Le remède était pire que le mal. Les conciles le comprirent et frappèrent du même anathème toute mascarade, quelle que fût la livrée sous laquelle elle se produisît.

Savaron cite, à ce sujet, le huitième concile de Constantinople, celui de Bâle, la pragmatique sanction, le concile de Cologne, les synodes de Salisbourg, de Tournay, la Sorbonne, etc.

Proscrits par l'Eglise, les masques ne furent guère mieux traités par nos rois et nos cours de justice. François I^{er}, Charles IX et Henri III éditèrent contre eux des peines sévères, et le parlement de Paris prononça, en l'année 1509, la prison et l'amende contre tous vendeurs de masques, sans parler d'une condamnation contre *trois hommes vils*, lesquels avaient

été trouvés masqués, et qui, pour réparation de ce crime, subirent la fustigation au préau du palais, et furent, en outre, bannis pour quelque temps.

Il faut convenir que ces rigueurs de la législation, ces sévérités de la magistrature pouvaient être motivées par les désordres qui se commettaient sous ces ridicules travestissements.

La troisième proposition de Savaron est ainsi formulée : « *Se masquer est contre les bonnes mœurs et* » *l'honnêteté publique.* »

Ici les preuves abondent, et sur ce terrain, en faisant la part de quelques exagérations qui, peut-être, n'en étaient pas au temps où il écrivait, il est difficile de ne pas donner raison à l'auteur du *Traité contre les masques*.

Savaron, toujours fidèle à sa manière, qui consiste à procéder par citations lorsqu'il veut mettre une vérité en lumière, invoque l'autorité de Plutarque et celle du jurisconsulte Paul.

Le premier place parmi les fautes les plus graves que puissent commettre les jeunes gens, l'ivrognerie, la gourmandise, le larcin, les jeux de dés, *masques* et *momeries*.

Peut-être pourrait-on chicaner Plutarque sur sa classification, et lui répondre qu'il y a bien quelque différence entre le larcin qui est un délit, et la gourmandise qui n'est qu'un péché, et que mieux vaut encore pour un père de famille, un fils qui se

masque qu'un enfant qui dérobe le bien d'autrui.

Quant au jurisconsulte Paul, son opinion est énergiquement exprimée dans le passage suivant : « Les » conditions contre les lois et les bonnes mœurs sont » nulles et non écrites ; par exemple , si tu ne prends » point de femme , si tu n'as point d'enfants , si tu » homicides , *si tu vas masqué*, et autres semblables. »

Se masquer était donc , chez les payens , chose illicite et contre les mœurs ; à plus forte raison doit-il en être de même chez les chrétiens.

Voyez, au surplus, dit Savaron, les désordres et les malheurs qui sont nés de ce coupable amusement. Socrate, ce *parangon* de la sagesse humaine, aurait-il été mis à mort, s'il n'eût été représenté sur la scène par Aristophane, dans sa comédie des Nuées? N'est-ce pas dans une mascarade ardente que Charles VI faillit être dévoré par les flammes? Enfin, n'est-ce pas sous le masque que se commettent *tant de voleries, meurtres et ravissements?*

Après avoir établi ses trois propositions, l'auteur en vient à l'objet principal de son livre, qui est de proscrire les mascarades à Clermont le saint jour de Noël.

« On se masque, dit-il, en plein jour, aux fêtes de » Noël, durant l'office, au devant de l'église cathédrale, où les bandes de masques abordent à l'abandon, en habits de fols, avec sonnerie de toutes » sortes d'instruments, sautent, *vireroulent*, pirouet-

» tent avec des mouvements lubriques et lascifs, et
» des paroles déshonnêtes.

» Et tout cela a lieu le jour le plus saint de l'an-
» née, le jour de la fête métropolitaine de toutes les
» fêtes, selon saint Jean Chrysostôme. »

Ici, nouvelles citations et plus curieuses que les précédentes, pour prouver que la veille de Noël la loi du jeûne le plus absolu doit être observée, et que, *dans cette sainte nuitée*, l'on doit s'abstenir de tous plaisirs, de tous divertissements. Écoutons Grégoire de Tours racontant un fait arrivé à Riom onze cents ans environ avant Savaron.

« Un prêtre nommé *Espachius*, des plus nobles
» familles de Riom, sortait souvent de l'église, la veille
» de Noël, pour boire, même passé minuit. Peu de
» temps après, comme il disait la messe solennelle,
» aussitôt qu'il eut mis en sa bouche le précieux sa-
» crement, et l'eut baillé aux autres, *se prinst à han-*
» *nir* comme un cheval, tombant par terre, et écu-
» mant, rejeta ce qu'il avait pris, fut emporté par ses
» serviteurs hors de l'église, et le reste de ses jours
» vécut épileptique. »

Le jeûne, au surplus, ajoute Savaron, *doit être aussi bien de voluptés que de viandes*; et c'était une vieille coutume en France que de donner, ce jour-là, la bénédiction et absolution aux adultères, *pour que, dans cette sainte journée, tous les chrétiens fussent purs et nets*; mais cette grâce ne fit que rendre les

Français plus enclins à *adultérer*. Dès-lors le pape Nicolas I^{er} blâma cet usage, et en écrivit aux évêques assemblés au concile de Senlis.

Enfin, pour qu'il ne reste aucun doute aux Clermontois sur le sacrilège qu'ils commettent en se masquant et *ballant* le saint jour de la Nativité, Savaron rapporte un miracle fort original, et qui semble avoir été fait tout exprès pour la circonstance.

« En une ville de Saxe, diocèse de Magdebourg, dix-huit hommes et quinze femmes dansaient et *ballaient* pendant l'office divin. Ils troublaient ainsi le service. Le curé les fit appeler, et les exhorta à cesser leurs danses; mais ils n'eurent aucun égard à sa prière. Alors le prêtre s'écria : « Fasse Dieu et saint Maigne » que ces danseurs et chanteurs continuent leur train » pendant toute l'année; *ce qui advint et est témoiné par un Ubertus, un des danseurs.* »

Comment, après une telle punition, les habitants de Clermont pouvaient-ils s'exposer encore à danser autour de la cathédrale, *l'une des premières de France*, dit Savaron, *et des plus excellentes en piété et en dévotion?*

Il est probable que le Traité contre les masques atteignit son but, car je ne sache pas que, depuis Savaron, l'usage de se masquer et de *baller*, le jour de la Noël, autour de la cathédrale, se soit maintenu.

Appréciée au point de vue de nos idées, cette œuvre paraîtra sans doute d'une utilité sociale bien secondaire. La question des masques n'est point en-

core tombée dans le domaine de la polémique, et il est à croire que si jamais elle y tombe, elle sera traitée moins sérieusement que par Savaron. Au temps où nous vivons, les masques n'ont rien à craindre d'une accusation d'hérésie, fût-elle même fulminée par saint Paccian ou saint Pierre de Ravennes. Il n'en était pas ainsi à l'époque où écrivait notre savant et religieux compatriote. Aux yeux d'un catholique fervent, tout ce qui sentait l'hérésie était grave et devait être banni de la société civile comme il l'était de la communion des fidèles : c'était la conséquence logique des discussions nées de la réforme. Luther et tous ses sectateurs avaient été déclarés hérétiques pour avoir voulu discuter avec Rome. Une croyance absolue dans l'infailibilité de l'Eglise devenait une nécessité du catholicisme. Savaron était imbu de ces idées ; tous ses ouvrages en font foi. Pour lui, un texte de saint Augustin était une preuve ; un miracle attesté par Grégoire de Tours, une démonstration. Tout cela explique le but et révèle l'esprit de son *Traité contre les masques*. Il est certain d'ailleurs que ce petit livre avait été inspiré par une pensée d'ordre public. Beaucoup de délits se commettaient sous ces grotesques travestissements, tolérés par la liberté du carnaval et de certaines fêtes de l'année. Les abords de l'église métropolitaine de Clermont étaient, le saint jour de Noël, transformés en une sorte de bal masqué, où s'exécutaient, au grand scandale de la religion et des

mœurs, des scènes d'une coupable impiété ou d'une obscénité révoltante. Savaron devait à son pays, et particulièrement à sa ville natale, de signaler de si graves abus, et de contribuer à les faire disparaître.

Le *Traité des Confréries*, qui avait précédé la publication du *Traité contre les masques*, fut rédigé dans un intérêt de corps. Il s'agissait de prouver que les prohibitions de certains synodes, les défenses de certaines ordonnances ne frappaient point la confrérie de Saint-Yves, le bienheureux patron des magistrats et des hommes de robe.

A ce sujet, Savaron recherche l'origine des confréries. Il en trouve les traces dans la plus haute antiquité. Solon les avait instituées à Athènes, Lycurgue à Lacédémone; les Romains les avaient admises, les premiers chrétiens les ont adoptées; enfin, elles ont été sanctionnées par une pratique de plus de 1,500 ans. Les banquets étaient l'un des éléments de ces sortes d'association. L'on banquetait dans les confréries juïques, ce qui inspira des inquiétudes à l'empereur Claude, qui, par un édit, ordonna la destruction des lieux où se tenaient ces joyeuses réunions, et fit défense *aux rôtisseurs et viandiers* de débiter de la chair rôtie et bouillie, et aux taverniers de vendre de l'eau chaude. L'usage de ces festins existait chez les Grecs, chez les Romains et chez les premiers chrétiens, qui se réunissaient dans leurs églises pour célébrer leurs *banquets charitatifs* qu'ils appelaient *agapes*. Mais

l'empereur Trajan les ayant contraints de se *latiter* dans des grottes , ils furent obligés de les convertir en salles de banquets. Persécutées par Trajan , ces confréries trouvèrent pourtant le moyen de se maintenir jusqu'à Charlemagne. L'on pensait alors que les viandes portées dans les églises , étaient sanctifiées par le mérite des martyrs , et que ceux qui y étaient enterrés en prenaient leur part , et *s'esjouissaient avec les banquetants*. De là l'usage des banquets dans les lieux saints.

Des banquets aux chants et aux danses , il n'y avait qu'un pas. Les chants et les danses s'introduisirent dans ces assemblées ; mais les conciles d'Auxerre , d'Orléans et de Rome , les défendirent à cause des scandales dont ils étaient la source. Chassés de l'intérieur des églises , les danseurs et chanteurs se réfugièrent dans les lieux environnants. Autre scandale dénoncé dans le *Traité contre les masques*.

Savaron approuve l'usage des banquets les jours de fête : c'est un moyen d'honorer les saints. Les religieux de Saint-Alyre banquettaient à la Noël , à Pâques et à la Pentecôte. Notre auteur nous donne même le menu du repas. Il consistait en quatre services : au premier , des hachis et entrées ; au second , des œufs et des poissons avec leur sauce ; au troisième , des soupes au fromage , et au quatrième des tartres et beignets. Au dessert on servait aux bons pères du vin blanc et des pains mollets *tant qu'ils en voulaient*, dit Savaron.

Tolérant à l'endroit des banquets, notre magistrat l'est tout autant en ce qui concerne la danse, pourvu que les églises et leurs pourtours soient respectés. Il permet les bals dans les villes, villages ou bourgades les jours de fêtes. Ces divertissements sont autorisés, dit-il, par les saints Pères; et saint Eloi, évêque de Noyon, ayant voulu les interdire dans son diocèse, courut risque de sa vie.

Quant aux confréries, elles ne sont point défendues par les conciles. Le sont-elles par les lois civiles? Savaron cite deux ordonnances, l'une de François I^{er}, et l'autre de Charles IX; mais la première ne s'applique qu'aux artisans et gens de métier, qui dépensaient, dans ces réunions, l'argent nécessaire aux besoins de la famille, et la seconde est spéciale à la ville de Lyon, ville frontière, fréquentée par un grand nombre d'étrangers, et dans laquelle, dit Savaron, *pouvaient, sous telle couleur, se faire menées et monopole préjudiciables à l'Etat.*

Les synodes particuliers et provinciaux ont approuvé les vieilles confréries. Les nouvelles, à la vérité, ne peuvent, en vertu d'un synode récent, être tolérées qu'avec l'approbation des évêques; mais ce statut qui émane du cardinal Duprat, ne saurait frapper la confrérie de *Saint-Yves*, puisque cette confrérie est au nombre de celles autorisées par les synodes nationaux.

A ce propos, Savaron s'indigne avec raison contre

les mauvais plaisants de son temps, qui ne voulaient accorder à la magistrature et au barreau qu'une seule canonisation, celle du bienheureux saint Yves. Saint Paul était un grand jurisconsulte, saint Jérôme s'exerçait à la déclamation pour plaider un jour au barreau de Rome dont il fréquentait les audiences; saint Ambroise a postulé et a été juge *en belle réputation*; saint Théophile est mort avocat et martyr; saint Sidoine, qui fut préfet de Rome, sénateur et patrice, fut un savant légiste; saint Bonnet, qui fut évêque de Clermont, était instruit en droit, et distribuait la justice avec une grande intelligence; saint Philogonius fut avocat, et se chargeait des causes des mineurs, des pauvres et des malheureux contre les riches et les puissants.

En conscience y a-t-il beaucoup de professions qui puissent se glorifier d'avoir dans le ciel de plus dignes et de plus honorables représentants ?

Jusqu'à présent nous avons essayé de faire connaître Savaron comme écrivain et comme savant. Nous allons maintenant le montrer dans la phase la plus importante de sa vie. Le magistrat va devenir homme politique, le savant va se faire orateur parlementaire.

Il y avait quatre ans que Henri IV était tombé sous le poignard de Ravillac. La régence de Marie de Médicis s'était écoulée au milieu des intrigues de cour et des troubles civils si fréquents pendant les minorités.

Sorti tout récemment de la tutelle de sa mère, Louis XIII avait voulu, en quelque sorte, inaugurer sa majorité par la convocation des États généraux. Ces assemblées avaient eu, dès leur origine, une grande importance. Aux premières époques de la monarchie, leur pouvoir dépassait quelquefois la puissance royale, ou tout au moins marchait de pair avec elle. Alors *les placites généraux* conféraient les royaumes, adjugeaient les couronnes, préparaient ou approuvaient les lois, capitulaires ou ordonnances. La loi salique fut dressée aux États de Salizon, en 422; Charlemagne demanda à ceux d'Aix-la-Chapelle s'il leur serait agréable qu'il transmitt à Louis, son fils, son titre d'empereur : « *Rogantes omnes ut nomen suum, id est imperatoris filio suo tradidisset.* » Plus tard ces synodes nationaux perdirent beaucoup de leur puissance. Hugues Capet et ses premiers successeurs en éliminèrent les représentants des classes inférieures que Charlemagne y avait introduits. Toutefois saint Louis voulut leur restituer leurs anciens privilèges, en proclamant comme une maxime du droit public qu'aucun roi de France ne peut se soustraire à l'autorité de la diète générale, maxime qui se trouve énergiquement formulée dans les capitulaires et qui leur sert de devise : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* Mais les princes qui vinrent après lui n'héritèrent point de ses sympathies pour ces grandes assemblées, dont le rôle sembla se réduire à présenter des cahiers

et à dresser des doléances. Cependant si elles n'agissaient plus comme pouvoir constituant, elles étaient consultées dans les questions qui touchaient à la sûreté de l'Etat, à la dignité de la couronne et à l'administration financière du royaume. Ainsi, les Etats de 1308, tenus sous Philippe-le-Bel, opinèrent pour la destruction de l'ordre des Templiers, vote célèbre, et qui porta un si rude coup à la suprématie du clergé; ainsi, l'apanage du frère de Louis XI fut réglé par les Etats de 1467, et l'ajournement de Charles-le-Téméraire au parlement de Paris, décidé par ceux de 1470 : ainsi, en 1593, les Etats généraux qui, sur la proposition du duc de Mayenne, avaient refusé à Philippe de Séga, légat du pape, un droit de préséance dans cette assemblée, proclamèrent le principe que le chef de l'Eglise n'avait aucune autorité sur le temporel du royaume.

Henri IV, pendant tout son règne, n'avait fait qu'un seul appel aux Etats généraux; ce fut en 1596, et cette réunion des trois ordres serait complètement oubliée sans ces paroles mémorables du bon roi, qui, je crois, nous ont été transmises par Sully : « Je viens » me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui » ne prend guère aux barbes grises et aux victorieux » comme moi; » paroles qui, à coup sûr, ne furent prises au sérieux ni par celui qui les prononçait, ni par ceux à qui elles étaient adressées.

L'ouverture des Etats généraux, convoqués d'abord

à Sens, eut lieu, par un nouvel édit du roi, à Paris, le 14 octobre 1614, en la salle des Augustins. Le clergé y avait envoyé 140 députés, presque tous grands dignitaires de l'Eglise, la noblesse 132, et le tiers-état 192.

Le cardinal de Sourdis fut élu président du clergé, la noblesse choisit M. le baron de Senecey, et le tiers-état M. Robert de Miron, prévôt des marchands.

Dès le début, il fut facile de prévoir que de fâcheux dissentiments éclateraient entre les deux premiers ordres et le troisième. En effet, l'orgueil aristocratique et clérical se manifesta à la séance royale. Ainsi, dans cette séance les députés du tiers furent relégués pêle-mêle sur les derniers bancs, et l'on fut blessé de voir M. le chancelier Sillery, parlant au nom du roi à la noblesse et au clergé, se découvrir, ce qu'il affectait de ne point faire lorsqu'il s'adressait au tiers-état; mais on le fut bien davantage quand on vit le président de Miron répondre, à genoux et nu-tête, au discours de la couronne, tandis que son collègue de la noblesse adressait sa réponse debout et le chapeau à la main.

Une difficulté s'éleva sur la manière de recueillir les voix : les uns voulaient que l'on opinât par tête, les autres par bailliages, les autres par gouvernements; un arrêt du Conseil d'état adopta ce dernier mode de délibération.

La première proposition eut pour objet la surséance

de la paulette. L'on appelait de ce nom le droit annuel payé volontairement par ceux qui voulaient assurer à leurs héritiers la disposition de leurs offices. Cette proposition, qui émanait de la noblesse, frappait les députés du tiers-état dans leur intérêt matériel, car la plupart étaient pourvus des charges de magistrature ou de finances, et il était à craindre, si cette demande était accueillie, que ces charges, rentrant dans la main du roi, ne devinssent l'apanage de la caste privilégiée.

Cependant la réclamation ne fut point repoussée par le tiers-état, qui voulut y ajouter la proposition de supprimer *la vénalité des offices*. La vénalité des offices était, en effet, l'une des plaies de l'ancienne monarchie. Ce trafic sur les places fut poussé à l'excès sous les rois de la première et de la seconde race. Il se perpétua même sous le règne de saint Louis, qui l'abrogea en 1256 ; mais il se reproduisit sous ses successeurs. Les Etats de 1483 parlent de *la vénalité des offices* et frappent *l'annuel* ; cette même vénalité est encore condamnée aux Etats d'Orléans, tenus par Charles IX, en 1560, et aux Etats de Blois, en 1576. Malheureusement, le mal s'était renouvelé sous Henri IV, qui avait promis d'y porter remède. L'assemblée de 1614 avait mission de présenter à ce sujet ses doléances à la couronne, et les députés de la noblesse, en prenant l'initiative en ce qui concernait la surséance de l'annuel, ne répondaient qu'à moitié au vœu de la nation. Le tiers-état comprit qu'il

fallait pénétrer plus avant , et attaquer la vénalité.

La noblesse et le clergé demandaient aussi la révocation d'une commission créée par la cour des aides , au mois de septembre 1613. Cette commission était chargée de faire des recherches sur les ecclésiastiques et nobles, pour qu'ils eussent à montrer les quittances du sel qu'ils avaient pris depuis deux années , ce qui, selon eux, était les rendre taillables.

Enfin, le tiers-état voulait que Sa Majesté fût suppliée de surseoir à l'envoi de la commission des tailles, ou tout au moins de les réduire sur le pied de ce qui se payait en 1576 , et il demandait qu'il fût également sursis au paiement des pensions. Cette dernière proposition , qui tendait à alléger le trésor d'une charge annuelle de 5,660,000 liv., fut vivement combattue par la noblesse, dont elle froissait les intérêts.

Savaron avait été chargé de présenter au clergé et à la noblesse toutes ces propositions , et de les soutenir. Il s'acquitta de cette tâche avec un courage et une éloquence remarquables ; mais il ne put obtenir des deux premiers ordres qu'ils s'associassent à celui dont il était l'organe pour le retranchement des pensions.

Le tiers-état , malgré les démarches réitérées du clergé et de la noblesse , persista constamment dans ses trois propositions , et il nomma une députation à la tête de laquelle fut placé Savaron , pour porter sa requête au roi.

Mais les deux ordres privilégiés avaient gagné de vitesse , et dans une audience qu'ils avaient obtenue de Sa Majesté, ils s'étaient bornés à demander la surséance de l'annuel et l'abolition de la commission des sels.

La députation dont Savaron était le président , fut admise à son tour. Le discours prononcé par le représentant de Clermont a été conservé , et il faut reconnaître que, dans cette œuvre, Savaron fit preuve d'une fermeté et d'un talent de parole qui ne furent surpassés par aucun autre orateur. Tout en s'unissant à la noblesse et au clergé en ce qui concernait le retrait de la commission des sels et la surséance de la paulette , Savaron insista principalement sur la réduction de la taille et sur le retranchement des pensions , devenus pour le trésor une charge accablante ; et il demanda, comme conséquence de la suppression de la paulette , celle de la vénalité. C'est dans ce discours que l'on remarque , à propos des misères du peuple et de l'avidité de la noblesse, ce passage d'une éloquence aussi énergique par la pensée que saisissante par l'expression :

« Que diriez-vous , Sire , si vous aviez vu , dans
 » votre pays de Guyenne et d'Auvergne , les hommes
 » paître l'herbe à la manière des bêtes. Cette nou-
 » veauté et misère inouïe , en votre Etat, ne produi-
 » rait-elle pas, dans votre âme royale, un désir digne
 » de Votre Majesté pour subvenir à une calamité si

» grande, et cependant cela est tellement véritable,
» que je confisque à Votre Majesté mes biens et mes
» offices, si je suis convaincu de mensonge.

« ... Quelle pitié qu'il faille que Votre Majesté
» fournisse par chacun an, 5,660,000 livres, à quoi
» se monte l'état des pensions qui sortent de vos
» coffres. Si cette somme était employée au soula-
» gement du peuple, n'aurait-il pas de quoi bénir vos
» royales vertus.

« Si la noblesse, disait encore Savaron, s'est écar-
» tée des honneurs de la judicature, est-ce uni-
» quement droiture et générosité de sentiment qui
» défendent d'acheter ce qui ne doit pas être vendu?
» Non. Mais la noblesse est convaincue, depuis lon-
» gues années, que l'étude et la science affaiblissent
» le courage, et d'ailleurs elle se soucie peu de ce
» qu'il faut acheter fort cher. Elle préfère les choses
» qui dépendent de la générosité du prince, et pour
» l'acquisition desquelles un remerciement suffit. La
» noblesse s'est retirée elle-même de l'honneur : elle
» sert le roi à prix d'argent. »

Le roi répondit que le tiers-état eût à dresser ses cahiers, et la reine promit de les accueillir favorablement. Mais la hardiesse de ce langage, le persiflage spirituel qui y régnait, avaient offensé la chambre aristocratique qui annonça vouloir en référer au roi. Le clergé s'interposa dans la querelle. L'évêque de Luçon, qui fut depuis le célèbre cardinal de Riche-

lieu , fut chargé de porter la parole dans l'assemblée du tiers , et il le fit avec cette habileté qui , dans l'orateur parlementaire , révélait déjà le grand homme d'état.

Savaron répondit à l'évêque de Luçon. Son discours ne rétracta aucune des expressions qui avaient excité les susceptibilités de la noblesse. « Il ne m'est rien » échappé , dit le courageux député , qui doive me » soumettre à une réparation..... Il y a vingt-cinq » ans que j'ai l'honneur d'être officier du roi : je » l'ai servi en cour souveraine avant d'être revêtu de » la charge qu'il lui a plu de me conférer. Cinq ans » auparavant j'avais porté les armes, de manière que » j'ai moyen de répondre à tout le monde en l'une » et l'autre profession.

..... « Tout ce que j'ai dit , au surplus , est à » l'avantage de la noblesse , car j'ai principalement » fondé mon discours sur la vénalité des offices *qui » avaient occasionné la noblesse de se retirer des hon- » neurs.....* Il y a , dit Savaron , deux sortes d'hon- » neurs , l'un faux , l'autre vrai..... Le faux honneur » est celui qui s'achète à prix d'argent , par lequel les » idiots et incapables sont élevés en dignités , *et font » ni plus ni moins que le singe travesti , lequel , de » sa nature , aime la cime des arbres , et tant plus est » haut monté , tant plus fait voir qu'il est singe.....* » Le vrai honneur est celui qui s'acquiert par la vertu. » Je n'ai point entendu , ajoute l'orateur , parler

» du dernier honneur, sachant bien qu'il y a beaucoup
» de messieurs de la noblesse qui sont compris dans
» le tiers-état, qui savent cultiver l'honneur, et sont
» très-suffisants en leurs charges, lesquelles sont
» anoblies par le mérite de leurs personnes, mais bien
» du premier et faux honneur qui s'acquiert en in-
» voquant *la déesse Pécune* qui ne se distribue pas
» par égalité de mérite, mais par inégalité de fortune.
» Enfin, continue Savaron, la noblesse ne saurait
» se plaindre de ce que j'ai dit que le roi achetait par
» des pensions la fidélité de ses sujets, car je n'ai dé-
» signé personne, pas plus la noblesse que le clergé
» et le tiers-état..... Et il y a des pensionnaires dans
» ces trois ordres (1). »

Après cette réponse il fut décidé qu'une députation serait envoyée au clergé pour le remercier de son intervention conciliatrice, et à la noblesse pour lui donner l'assurance du désir de vivre en paix avec elle, et lui déclarer que jamais le tiers-état n'avait eu l'intention de l'offenser. M. le lieutenant civil fut chargé de présider cette députation.

Comme ce magistrat se disposait à remplir sa mis-

(1) Cette dernière partie de la réponse de Savaron est tout à fait contradictoire avec le passage du discours que nous avons cité plus haut. Savaron avait dit très-explicitement que la noblesse *servait le roi à prix d'argent*, ce qui, du reste, était vrai.

sion , un nouvel incident vint encore envenimer le débat. Un gentilhomme avait dit qu'il fallait abandonner Savaron aux pages et aux laquais. Ce propos ayant été rapporté , il fut arrêté qu'avant toute démarche auprès de la noblesse , la députation irait au clergé pour le remercier de son intervention , et savoir de messieurs de l'autre ordre , s'ils entendaient avouer les paroles insolentes attribuées à l'un des leurs.

Le lieutenant civil se présenta dans l'assemblée du clergé , et y exposa le grief dont se plaignait le tiers-état. L'archevêque d'Aix qui présidait , promit le concours de son ordre pour vider ce nouveau conflit. Le lendemain il se rendit , en effet , en la chambre du tiers , et y résuma la plainte de la noblesse au sujet de la harangue de Savaron , mais il ne dit rien des paroles qui avaient si justement offensé le tiers-état. M. de Miron se plaignit de cette omission , et le représentant du clergé en ayant référé à sa chambre , vint déclarer que s'il n'avait rien dit des paroles du gentilhomme , *c'est qu'elles avaient paru si indiscrètes , si impertinentes , si téméraires , qu'elles n'étaient avouées de personne , et que quant à lui , il n'osait les prononcer.*

Après cette explication , l'assemblée décida que M. le lieutenant civil se rendrait auprès de la noblesse , pour lui donner , dans les termes qu'il jugerait convenables , la satisfaction exigée.

M. de Miron remplit cette mission ; mais son discours fit naître une querelle plus sérieuse encore que

la précédente, car il débuta en disant que les trois ordres étaient trois frères, enfants d'une mère commune qui était la France; qu'au premier (le clergé) était arrivée en partage la bénédiction de Jacob et de Rebecca, ayant obtenu et emporté le droit d'aînesse; qu'au second, représenté par la noblesse, étaient échus les fiefs, comtés et autres dignités de la couronne, et au cadet qui était le tiers, les charges de la judicature, et il termina en développant cette pensée qui, aujourd'hui, semblerait peut-être une trivialité: « S'il est vrai que la noblesse donne la paix à la France, » le tiers-état, en administrant la justice, la donne » aux familles; et il se trouve bien souvent *que les » aînés ravalent les maisons, et que les cadets les re- » lèvent.*

La noblesse protesta *contre ces paroles outreucidées* qui tendaient à faire supposer une filiation commune entre elle et le tiers-état: puis elle décida qu'elle porterait sa plainte aux pieds du trône; car, disaient ses représentants: « Nous repoussons toute parenté » avec le tiers, *et nous ne voulons pas que les enfants » des cordonniers et des savetiers nous appellent » frères: il y a autant de différence entre nous et le » tiers-état qu'entre le maître et le valet. »*

Quant à l'assemblée du tiers, elle remercia son président du discours qu'il avait prononcé, et ordonna qu'il serait consigné sur ses registres.

La noblesse tint parole: elle députa au Louvre

pour porter plainte de ce *que des hommagers et justiciables des deux premiers ordres, des bourgeois, marchands et quelques officiers les avaient abaissés jusqu'à ce point de prétendre avec eux la plus étroite société qui soit parmi les hommes, celle de la fraternité.*

Cette querelle qui devait se renouveler cent soixante-quinze ans plus tard, mais avec une péripétie et un dénouement bien autrement dramatiques, se termina dans l'assemblée par une déclaration faite au nom de la chambre populaire, portant en substance que l'intention du tiers n'avait point été de blesser la noblesse; qu'il avait toujours eu, au contraire, la volonté de l'honorer et de la servir; et dans le public, par ce quatrain, qui est devenu une prédiction :

O noblesse ! ô clergé ! les aînés de la France ,
Puisque l'honneur des rois si mal vous soutenez ,
Puisque le tiers-état en ce point vous devance ,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés (1).

Les États s'occupèrent d'un grand nombre de réformes. Tous les jours les cahiers des provinces étaient lus dans chaque chambre; mais comme, en général, le travail était fait sans aucune vue d'ensemble, il ne sortait des discussions qui s'engageaient

(1) Revue de Législation; Rapport de M. Amédée Thierry; Concours au prix d'histoire sur les États généraux. — Mai et août 1844.

sur ces lectures aucune solution importante (1).

Le ministre annonça pourtant aux trois ordres appelés en conférence qu'en répondant aux cahiers, le roi pourvoirait à la surséance de l'annuel, et à la demande relative au retranchement des pensions.

A l'égard de la réduction de la taille, l'état du trésor ne permettait point, quant à présent, d'y faire droit.

Une proposition obtint l'assentiment des États; elle avait pour objet la création d'une juridiction exceptionnelle pour la recherche des *financiers, partisans et autres sortes de gens malversantes ou ayant malversé au fait des finances.*

Le roi accorda cette juridiction, mais sous la condition que les juges seraient tirés des compagnies souveraines, et qu'il leur serait adjoint un pareil nombre pris parmi les députés de la noblesse.

Peut-être est-ce le cas de rappeler, dans cette analyse des travaux des États de 1614, et comme un fait qui se rattache à l'histoire de notre province, le débat qui s'engagea d'abord entre le député de Saint-Pierre-le-Moustier, et MM. Savaron et de Murat, députés de Clermont et de Riom, et celui qui eut lieu, quelques jours plus tard, entre ces deux représentants des deux villes rivales.

(1) *Sismondi, Histoire des Français.*

Le député de Saint-Pierre réclamait la préséance pour son bailliage sur la sénéchaussée d'Auvergne. Dans une séance suivante les bailliages du Bourbonnais, du Forez et du Beaujolais joignirent leurs prétentions à celles de Saint-Pierre. L'assemblée décida que ces différentes juridictions garderaient le rang qu'elles avaient aux Etats précédents. Ainsi Riom et Clermont perdirent leur procès.

Le second différend avait aussi pour objet une question de préséance entre la sénéchaussée d'Auvergne et celle de Clermont. M. de Murat la réclamait pour Riom contre Savaron qui la revendiquait pour la capitale de l'Auvergne. Il fut résolu que les députés seraient ainsi enregistrés : *Les lieutenants-généraux des sénéchaussées du bas-pays d'Auvergne et autres députés*, ce qui laissait sans solution le litige entre les deux villes depuis si longtemps en querelle.

Une question d'une toute autre gravité fit naître de vifs dissentiments, et sépara complètement du tiers-état le clergé, qui, jusqu'à ce moment, avait joué le rôle de médiateur dans les discussions que cet ordre avait eu à soutenir contre la noblesse.

Le premier article inséré aux cahiers des diverses provinces, disposait comme loi fondamentale « que » le roi de France ne tenait immédiatement sa couronne que de Dieu ; qu'il n'y avait puissance en » terre, quelle qu'elle fût, qui eût droit au temporel » du royaume, directement ou indirectement ; que

» l'opinion qu'il est loisible de tuer ou déposer nos
» rois, se lever et rebeller contre eux est impie,
» détestable, contre vérité..... »

Cette déclaration devait être jurée et signée par les députés des Etats, et à l'avenir par tous les bénéficiers et officiers du royaume. Tous précepteurs, régents et prédicateurs avaient ordre de l'enseigner, et tous livres professant le contraire devaient être tenus pour séditieux et condamnables, leurs auteurs et adhérents, pour ennemis jurés de la couronne, et criminels de lèse-majesté au premier chef.

L'université de France s'était associée aux principes proclamés dans cet article, et en avait fait elle-même l'objet d'une proposition directe.

Le clergé obtint d'abord que le projet de l'article lui fût communiqué, et qu'avant d'en arrêter définitivement la rédaction, l'on entendît ses raisons pour *l'impugner et le débattre*.

Le cardinal Duperron, qui appartenait à la compagnie de Jésus, fut chargé de la discussion. Ce prélat s'attacha à établir que l'article contenait une hérésie, en ce qu'il mettait en question la suprématie de Rome sur les rois de France, et il déclara que plutôt que d'y apposer sa signature, il se laisserait couper le poing, ajoutant que tout le clergé de France était disposé à subir le martyre ou à quitter le royaume, si on voulait le contraindre à prêcher une telle doctrine

qui mènerait au misérable état de l'Eglise d'Angleterre.

Quant à la partie de la déclaration qui s'appliquait au droit de tuer le roi, le clergé était prêt à jurer, à prêcher et à enseigner la résolution qui s'y trouvait consignée; mais, disait le cardinal Duperron, jurer tout l'article serait exposer la personne du roi; car ce serait le séparer du pape, et exciter tous les étrangers et beaucoup de Français à conspirer contre sa vie.

La noblesse accepta cette déclaration, dans laquelle il faut relever la singulière distinction faite par le cardinal Duperron, en ce qui touche le droit de tuer les rois : « L'Eglise, dit l'orateur du clergé, admet qu'il » faut distinguer entre les tyrans d'usurpation et les » tyrans d'exercice. Ces derniers seraient-ils même » hérétiques comme le roi d'Angleterre, ne peuvent » être occis par leurs sujets; mais il n'en est pas » de même des tyrans d'usurpation.

Le parlement ayant appris qu'une telle matière était mise en discussion, se réunit, sous la présidence de Mathieu Molé, et rendit, sur les conclusions de l'avocat-général Servin, un arrêt qui ordonna l'exécution des différentes décisions rendues à ce sujet, faisant défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, d'y contrevenir *sous les peines contenues en iceux*.

L'intervention du parlement ne fit qu'irriter le clergé, et le rendre plus ardent dans ses prétentions ; car, le jour même de la prononciation de l'arrêt, M. le cardinal Duperron se présenta dans l'assemblée du tiers, et y soutint avec la plus grande vivacité la suprématie du spirituel sur le temporel, le droit exclusif de régler ce qui tenait à la discipline de l'Eglise, considérant comme tout au moins problématique le pouvoir de déposer les rois et délier leurs sujets du serment de fidélité.

M. de Miron répondit à la harangue du cardinal qui répliqua à son tour.

Quelques jours plus tard, le prélat se présenta de nouveau dans l'assemblée du tiers, et revenant sur ce qu'il avait dit au sujet de la puissance du pape, il déclara que, pour lui, rien n'était problématique dans la question ; que l'autorité du chef de l'Eglise était pleine et directe au spirituel, et indirecte au temporel ; que ceux qui soutiendraient le contraire, étaient schismatiques et hérétiques ; que si le roi ne cassait l'arrêt du parlement, il avait charge de dire que le clergé sortirait des Etats, et qu'étant ici comme concile national, les prélats excommunieraient tous ceux qui déniaient au pape le pouvoir de déposer les rois.

Il était évident qu'un tel discours ne pouvait qu'envenimer le débat. Aussi ne put-on s'entendre sur la rédaction de l'article.

Mais les menaces du cardinal retentirent au Louvre ;

et le 6 janvier 1615, le roi rendit un édit qui évoqua l'affaire, sursit à l'exécution des arrêts, et défendit aux Etats de s'en occuper à l'avenir.

Cette défense n'empêcha cependant point le tiers-état de mettre en délibération si l'on ne supplierait pas Sa Majesté de permettre que l'article fût inséré aux cahiers. Les voix, sur cette proposition, furent recueillies par provinces, et le retrait de l'article fut décidé. Mais comme cette décision paraissait, au dire d'un grand nombre de membres, ne pas avoir reçu l'assentiment de la majorité, elle fut frappée d'opposition, et Savaron se montra, dans cette circonstance, l'un des plus énergiques opposants. Toutefois il ne put se faire entendre dans l'assemblée, quoiqu'il y parût assisté de 120 députés qui, comme lui, protestaient contre la délibération.

Cette lutte entre le clergé et le tiers-état, curieuse sous le rapport du fond du litige, l'est bien plus encore sous celui de la forme même de la discussion. Ce n'était pas, en effet, chose facile que d'avoir raison contre un logicien tel que le cardinal Duperron, qui, après avoir épuisé toutes les subtilités de la dialectique théologique, ne trouvait rien de mieux, pour achever de vous convaincre, que de vous déclarer schismatique et hérétique, et de vous jeter à la tête, comme dernier syllogisme, une menace d'excommunication. Aussi voyez comment il fallait s'y prendre pour entrer en lice avec le clergé. L'épisode est,

à coup sûr, l'un des plus intéressants de la session.

Un orateur du tiers, M. de Marmesse, tenait à établir que si le pouvoir temporel n'avait aucune autorité pour toucher à la doctrine de l'Eglise, il était compétent dans les questions de discipline et de police. Or, pour faire accepter le débat sur ce terrain, M. de Marmesse débute en comparant les prélats aux chérubins d'Ezéchiel, lesquels avaient des *ailes et des mains attachées au-dessous qui regardaient la terre*; et comme il fallait montrer en quoi les prélats qui avaient bien des mains, mais qui n'avaient point des ailes, ressemblaient pourtant aux chérubins d'Ezéchiel par les mains, et surtout par les ailes, l'orateur n'est point embarrassé. « *Les ailes*, dit-il, sont pour » faire voir que c'est à vous seuls qu'il appartient de » traiter les mystères les plus hauts, lesquels le reste » des hommes ne peut ni entendre ni connaître; que » votre occupation ordinaire est d'être dans le ciel, » *de traiter avec Dieu, de le manier comme il vous » plaît..... »*

Voilà pour les ailes; maintenant voici pour les mains : « *Les mains*, continue M. de Marmesse, qui » sont placées au-dessous des ailes, et qui regardent » la terre, signifient que si, pour la gloire de nos » âmes, vous êtes dans le ciel, de même pour le » bien des hommes, pour l'assurance de leur fortune, » pour le repos de leur vie passagère, vous devez être » quelquefois en la terre, et avoir pour agréable

» que quelqu'une de vos actions qui sont représen-
 » tées par les mains , regarde la conservation des
 » ordres de l'Etat. »

Après avoir comparé les prélats aux chérubins d'Ezéchiel, et leur avoir reconnu le privilège de *traiter avec Dieu et de le manier comme il leur plaît*, il était assez facile de leur faire comprendre qu'ils étaient d'une substance divine, et que par cette raison eux seuls pouvaient toucher aux matières du dogme. Cette fois l'orateur ne prend pas la peine de s'adresser aux prophètes pour établir sa thèse : il la trouve tout uniment dans l'histoire profane. C'est Caligula qui va faire les frais du complément. Nous copions textuellement. « Il n'est permis qu'aux dieux de voir les dieux, » disait Caligula devant Suetone : c'est à nous de » croire et à vous d'enseigner..... *C'est par vous* » *seuls que Dieu se laisse manier.....* Et si ancien- » nement Alexandre ne pouvait être pourtrait d'autre » main que d'Appelles, il n'est pas raisonnable que » d'autres que vous puissent traiter des points de foi. »

Tout cela est fort ingénieux, et il est évident que le cardinal Duperron, qui avait des ailes et des mains comme les chérubins d'Ezéchiel, et participait à la nature divine selon Caligula, devait avoir bien mauvaise grâce, lui qui traitait avec Dieu et le maniait à sa guise, de refuser au tiers-état le droit de s'occuper un peu de ces misérables questions de discipline et de police qui se tranchaient alors avec le

couteau de Jacques Clément le Jacobin ou le poignard de l'ex-Feuillant Ravailac. Il est douteux pourtant que nos prélats d'aujourd'hui, hommes d'esprit et de bon goût, et qui n'ont pas plus les prétentions de ressembler aux prélats d'Ezéchiél que le désir d'être complimentés par Caligula, même devant Suétone, fussent bien flattés de rencontrer souvent des dialecticiens, et surtout des panégyristes de la force de M. de Marmesse.

Ces citations, extraites littéralement du procès-verbal des séances (1), font voir quelle était la dépendance du tiers-état, et combien il lui était difficile d'exprimer une opinion indépendante sur certaines questions, dans lesquelles il était en dissidence avec le clergé. Elles montrent aussi quelle singulière érudition alimentait alors l'éloquence parlementaire. Ce mauvais goût, au surplus, se retrouve dans la plupart des productions de cette époque, discours politiques, plaidoyers d'avocats, sermons de prédicateurs. La tribune, le barreau et la chaire ressemblent à un vaste arsenal jonché d'armes de toutes les formes, de tous les calibres, offensives ou défensives, sur lesquelles se précipitent des milliers de combattants, sans s'inquiéter si celles dont ils vont s'emparer, iront à

(1) Florimond Rapine, Etats généraux de 1614.

leur taille , à leur force et surtout à l'usage qu'ils voudront en faire.

Voilà ce que j'avais à dire sur la part que prit Savaron aux travaux des Etats de 1614. Cette assemblée qui fut la dernière de l'ancienne monarchie, indiqua des réformes à faire , des améliorations à opérer. Malheureusement elle trouva des résistances dans les hautes régions du pouvoir. Ainsi, l'abolition de la paulette et de la vénalité fut contrariée par les cours souveraines, qui virent dans son exécution une atteinte portée à des droits acquis. Grand nombre de personnes, disait-on, avaient acheté des offices dans la magistrature et la finance, à un prix excessif, avec l'assurance de les conserver dans leurs maisons, et de pouvoir en trafiquer comme chose vénale, et il y aurait injustice à faire rentrer ces offices dans la main du roi qui, après avoir reçu le prix, aurait encore la chose vendue, et d'ailleurs la suppression de la paulette n'aurait-elle pas l'inconvénient plus grave encore d'énervier l'autorité royale par la facilité donnée aux princes et seigneurs de se procurer des créatures dans les provinces en les faisant pourvoir des offices vacants.

Quant aux recherches sur le sel, l'opposition vint de la noblesse et du clergé qui se trouvaient frappés dans leurs intérêts par la mise à exécution de cette mesure.

Ainsi les Etats de 1614 n'eurent, en réalité, aucun résultat utile pour le pays. Cependant ils mirent en relief quelques hommes et quelques idées.

L'on a dit que la pensée du tiers-état, dans cette assemblée, était une pensée de consolidation de l'autorité royale : je crois cette assertion complètement vraie (1). Au temps de Savaron, l'autorité royale était, en effet, entravée par les exigences de la noblesse et les prétentions ambitieuses du clergé qui aspirait à la domination temporelle. Le tiers-état s'éleva contre ces prétentions et ces exigences, car il voyait bien qu'il n'avait rien à gagner dans l'extension du pouvoir, déjà si étendu, conféré à ces deux ordres. Pour lui mieux valait un maître absolu que des milliers de despotes. Quant aux abus signalés dans les cahiers, ils étaient immenses, et jamais les plaintes du peuple n'eurent un fondement plus légitime. Sous ce rapport, l'on ne saurait donner de trop grands éloges à notre compatriote pour l'énergie qu'il déploya dans l'assemblée des Etats, lorsqu'il y parut pour y faire éclater les justes supplications de la province dont il était le délégué.

(1) « Si la noblesse, disait M. le président de Miron, orateur
 » du tiers, est venue en ce lieu faire, avec le clergé, profession
 » commune, le roi, du moins, pourra donner cette louange au
 » tiers-état, que c'est lui qui a défendu l'autorité souveraine, et
 » que c'est parmi le peuple que la royauté aura posé ses der-
 » niers pas : *Ultima per vulgus vestigia fxit.* »

Mais n'est-ce pas un peu trop grandir la stature de Savaron que d'affirmer, comme l'auteur de l'*Essai*, que ce député a contribué à former Richelieu, et qu'il a préparé Sieyès. Sans doute que l'attitude prise par la noblesse et le clergé dans les Etats généraux, durent faire comprendre à Richelieu l'utilité pour la royauté de se prémunir contre les tendances et les ambitions des deux ordres privilégiés; et si M. Doniol a voulu exprimer que Savaron, qui était l'un des membres les plus énergiques du tiers, en signalant ces tendances et en combattant ces ambitions, dût raffermir plutôt que faire naître dans l'évêque de Luçon le désir de les combattre à son tour, quand viendrait le jour d'une puissance dont son génie lui révélait peut-être alors le prochain avènement, je suis entièrement de cet avis; mais s'il a voulu établir des analogies historiques entre ces trois hommes, je ne saurais y souscrire. Et d'abord je ne crois pas qu'il y ait jamais eu deux personnages politiques plus opposés de vues et de desseins que le cardinal de Richelieu et le constituant Sieyès; et s'il pouvait être exact d'affirmer que le grand ministre de Louis XIII s'était formé à l'école de Savaron, il faudrait, à coup sûr, reconnaître que les leçons du professeur auraient été bien différemment interprétées par l'auteur de la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le tiers?* Savaron a, dit-on, contribué à former Richelieu; en vérité, s'il en était ainsi, avouons que notre compatriote eût été un bien grand maître en

fait de despotisme, et que Louis XI et Catherine de Médicis n'eussent pas fait un meilleur élève. Il y eut, sans doute, un trait de ressemblance entre ces deux représentants aux Etats de 1614, c'est que tous deux firent la guerre à la noblesse : mais voyez la différence..... Cette guerre, Savaron la fit dans le double intérêt de la royauté et du peuple ; car pour Savaron, homme du tiers-état, le peuple était une réalité. Richelieu, au contraire, n'attaqua la noblesse que pour fonder le pouvoir absolu. Le peuple n'entra pour rien dans les actes de cette politique inexorable. Pour Richelieu il y avait un roi et des seigneurs, il n'y avait pas de peuple. Richelieu abattit les seigneurs comme Louis XI avait abattu les grands vassaux, non point parce qu'ils étaient les oppresseurs du peuple, mais parce qu'ils masquaient son horizon, et qu'ils obscurcissaient son soleil. Il mit à mort la vieille monarchie aristocratique, non point parce qu'elle était antipathique à la nation, mais parce qu'elle l'empêchait de fonder l'unité monarchique comme la concevait sa raison d'homme d'état. Tel fut Richelieu. Quant au républicain Sieyès, il est certainement tout aussi difficile de deviner en lui le disciple de Savaron. Qu'était, en effet, la royauté pour Sieyès, sinon une délégation de la souveraineté populaire ? Qu'était-elle pour Savaron ? Une émanation de la puissance divine. Savaron et Sieyès voulurent certainement, l'un et l'autre, l'intervention du peuple dans les affaires du pays ;

mais cette intervention, ils la demandèrent dans une mesure et dans un but tout à fait différents. Savaron la sollicita pour fortifier la royauté qu'il croyait affaiblie par les deux ordres privilégiés; Sieyès la réclama, au contraire, pour énerver cette royauté dont, au fond, il ne voulait pas; pour la dépouiller du prestige de son origine et la réduire aux proportions d'un mandat purement humain. Savaron et Sieyès furent tous les deux les hommes de leur temps, tous les deux répondirent aux besoins et aux idées de leur époque; tous les deux eurent la fibre populaire; mais chez l'un cette fibre vibrat aux poétiques inspirations du christianisme, et chez l'autre aux logiques déductions de la philosophie du dix-huitième siècle: ainsi Savaron plaçait la couronne sur le maître-autel de l'église de Rheims, tandis que Sieyès la mettait sur le bureau du président de la Constituante. Voilà comment nous comprenons les deux représentants du peuple aux Etats de 1614 et de 1789.

La vie politique de Savaron se résume dans sa participation aux travaux des Etats de 1614. Rendu à ses études de magistrat et de savant, il crut devoir justifier, par ses écrits, quelques-unes des opinions qu'il avait soutenues par ses discours. Ainsi il publia son *Traité de l'Annuel et de la vénalité des offices*, ouvrage qui est au fond que le développement historique des idées émises par le député sur cette importante matière. *La Chronologie des États généraux* parut la

même année. Cet écrit qui présente le tableau fort abrégé, il est vrai, mais très-exact, des principales décisions prises dans ces grandes assemblées depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1614, renferme des documents précieux et doit être consulté par ceux qui s'occupent de la législation du pays. Savaron y réfute l'opinion de quelques écrivains qui refusent au tiers son entrée dans les assemblées des Etats avant le règne de Charles VIII, en se fondant sur ce que les auteurs qui ont parlé des précédentes assemblées ne mentionnent jamais que les prélats, comtes et barons. Cela est une erreur, selon Savaron. Si ces écrivains avaient lu avec plus d'attention les ouvrages qu'ils citent, ils y auraient vu que la plupart parlent aussi des députés des bonnes villes, ce qui évidemment correspondait aux délégués du tiers-état. Savaron nous apprend également que ce sont les Etats généraux qui ont établi ces trois maximes, qui faisaient alors la base de notre droit public :

1°. Qu'aucun Français ne doit subir les lois et la domination de nul autre que de Dieu et du roi ;

2°. Que le temporel du royaume n'est point sujet aux puissances spirituelles, et que le roi ne saurait l'y soumettre ;

3°. Que le serment prêté par le roi de France, à son sacre, de garder son domaine, le lie si étroitement qu'il le dégage de tout autre qui lui serait contraire.

La querelle qui s'était engagée aux Etats généraux entre le clergé et le tiers-état, au sujet de la souveraineté du roi, ne s'était point renfermée dans les limites des chambres; elle avait fait explosion au dehors. L'on sait que Savaron y avait pris une part active; mais pour lui ce n'était point assez, il crut devoir, sur cette question, compléter son mandat, en livrant son opinion à la publicité, et il fit paraître un *Traité sur la souveraineté du roi et de son royaume*. Cet écrit, il l'adressa à MM. les députés de la noblesse. Rappeler aux gentilshommes français leur ancienne fidélité, leur montrer qu'à toutes les époques ils avaient combattu à côté du roi, et que leur dévouement n'avait jamais fait défaut à la couronne, même dans ses luttes contre la tiare, semblait à Savaron le moyen de détacher la noblesse du clergé. Son attente fut trompée. La fougueuse parole du cardinal Duperon, ses menaces d'excommunication, eurent plus d'autorité que la dialectique nerveuse, la science historique et les généreux élans du député de Clermont. Le livre de Savaron fut l'objet des plus violentes attaques. On reprocha à l'auteur d'être tombé dans l'erreur des dix-neuf hérétiques; on le représenta comme un homme de foi suspecte, ce qui, pour ce magistrat si religieux, était la plus cruelle comme la plus injuste accusation. Quelques passionnées que fussent ces critiques, elles n'étaient pourtant point de nature à faire dévier Savaron de la ligne qu'il s'était tracée.

La controverse d'ailleurs allait à son caractère et à la trempe de son esprit. Après la dissolution des États, il publia un second Traité sur le même sujet, et plus tard il mit le complément à cette publication en faisant paraître un écrit de quelques pages qu'il dédia à Louis XIII, sous le titre *de la Souveraineté du roi*.

Si aujourd'hui un écrivain jetait dans le public un livre sur cette question : Est-il permis au roi d'aliéner sa souveraineté, c'est-à-dire de céder sa couronne à un prince étranger? il est probable que l'auteur ni le livre ne seraient pris au sérieux. Cette thèse pourtant, il y a deux siècles, préoccupait de graves esprits, non point que l'on craignît alors qu'il se rencontrât un souverain capable de renouveler le scandale donné au monde par Charles VI en cédant son royaume au roi d'Angleterre; mais les prétentions de Rome inspiraient des inquiétudes, et les susceptibilités nationales s'en étaient vivement émues. Il est curieux de voir sous quel point de vue est envisagée par le publiciste la question qui fait l'objet de cet opuscule. Pour Savaron, la souveraineté du roi est une délégation de la souveraineté divine; elle ne saurait donc entrer en partage avec personne; et comme c'est Dieu lui-même qui en a fait le dépôt, entre les mains du monarque, toute violation de ce dépôt est le plus grave des sacrilèges; c'est un crime contre la majesté de Dieu. A côté de ce principe, l'auteur en place un autre qui, pour avoir une origine moins sa-

crée, lui paraît tout aussi peu susceptible de discussion. Le royaume de France est un grand fief dont le roi est le seigneur dominant : or, il n'est pas douteux, selon l'avis des plus savants docteurs, que le seigneur dominant ne peut céder et aliéner ses vassaux à un seigneur plus grand ou inférieur. Le roi de France qui n'a point de supérieur en puissance ne saurait donc soumettre ses sujets à toute autre domination que la sienne. Telle est, au surplus, la loi du serment qu'il a prêté à son sacre, et ce serment l'oblige si étroitement qu'il le dégage de tout autre qui lui serait contraire. Comme on le voit, les prétentions du pape sur le temporel du royaume, se trouvent ici formellement combattues par Savaron.

Mais l'auteur tenait surtout à établir que la noblesse et le clergé lui-même avaient anciennement protesté contre ces prétentions : un fait historique vient merveilleusement à l'appui de sa thèse. Ce fait se passa aux Etats de 1301, tenus sous Philippe-le-Bel : Boniface VIII occupait le trône pontifical. Ce pontife soutenait son droit de souveraineté sur le royaume de France. Les députés de la noblesse et du tiers déclarèrent au roi « qu'ils étaient prêts d'exposer entièrement leurs biens, et offraient leurs personnes et leurs vies, *jusqu'à la mort*, disposés qu'ils étaient à subir le martyre ou tout genre de supplice, ajoutant en paroles plus expresses et de vive voix que si le roi (qu'à Dieu ne plaise !) voulait passer sous

» dissimulation cette entreprise sur sa souveraineté,
» ils ne le souffriraient nullement. » Les députés du
clergé s'associèrent à cette manifestation.

Les barons de France et députés de la noblesse
en écrivirent au collège des cardinaux. Le clergé cau-
tionna la fidélité des nobles qui, eux-mêmes, se ren-
dirent *pleiges* de celle du commun peuple, et ils
firent entendre ces courageuses paroles qui sont rap-
portées par Savaron : « Et bien voulons que soyez
» certains que par vie ne par mort, ne nous dépar-
» tirons, ni ne veons à despartir de ce procès, *et fust*
» *ores que le roi notre sire le voulsit bien.* »

La résistance de la noblesse et du clergé, et la
simultanéité de leurs efforts pour s'opposer aux vues
ambitieuses de Rome, et maintenir les libertés de
l'Eglise gallicane est un fait qui peut-être paraîtra
extraordinaire, rapproché de ce qui se passe sous nos
yeux à plus de cinq siècles de distance. Le patriotisme
ne suit pas toujours, en effet, le progrès des lumières
et la marche ascendante de la civilisation.

Il était difficile de combattre Savaron sur le terrain
qu'il s'était choisi : aussi ses adversaires voulurent-ils
déplacer la question. On lui dit : « Sous prétexte de
» discourir sur la souveraineté du roi qui n'est point
» en cause, vous avez fait une levée de boucliers
» contre le clergé; vous avez excité la noblesse à se
» séparer du chef et des principaux membres de la
» sainte Eglise, car vous avez dit *que l'espée française*

» *avait rabattu les coups du glaive spirituel*. Cet appel à l'espée mise entre les mains de la noblesse pour défendre la religion dans la personne de son chef et de ses ministres, vous ne l'avez fait que pour la solliciter à s'en servir contre eux. » Il y avait certainement peu de loyauté à prêter à Savaron, l'un des hommes les plus religieux de son temps, une telle pensée, et déjà il était évident que sur le fond on déclinait le combat; mais si l'on renonçait à réfuter l'auteur sur la thèse principale, il fallait au moins s'efforcer de lui donner tort sur quelques points accessoires de son livre.....

Il y avait alors dans le monde savant un genre de crime auquel le code de la critique n'accordait point le bénéfice des circonstances atténuantes : ce crime était celui de *lèse-érudition*. Il était permis de mal raisonner; il ne l'était point de mal interpréter un texte, de se tromper sur un nom, d'errer sur une date. Etablir que Savaron s'était mépris dans quelques-unes de ses citations bibliographiques ou littéraires, était, à coup sûr, enlever à son livre une grande partie de son autorité. Un savant Angevin, du nom de Jean Lecoq, se chargea de cette besogne (1). Il s'attacha au *Traité de Savaron*, l'éplucha phrase par phrase, et écrivit un volume de près de trois cents pages,

(1) Voir les notes à la suite, lettre D.

pour démontrer que l'auteur s'était rendu coupable du crime alors au ban de la critique. Savaron n'était pas homme à refuser le cartel. L'accusation d'ailleurs était grave : vous allez en juger par quelques-uns de ses chefs que nous prenons au hasard. M^e Jean Lecoq reprochait à Savaron, entre autres énormités, d'avoir dit que la reine Cléopâtre avait jadis confié la garde de son corps à la noblesse, en quoi il avait fait preuve de grande ignorance, ayant pris Cléopâtre pour Alexandra, laquelle, selon Eusèbe, fut femme d'Alexandre, roi des Juifs, et mère d'Hircanus et d'Aristobolus. Mais ce n'était pas tout, Savaron avait eu le malheur d'avancer que l'empereur Néron avait des Gaulois pour la garde de sa personne, et il s'était abusé au point de confondre de simples cavaliers, (*equites*) avec des chevaliers Romains (*viros ex equestri ordine*), ce qui allait directement contre le texte de Xiphilien. Peut-être encore lui aurait-on pardonné cette faute, tout impardonnable qu'elle est en réalité, si en citant une médaille de l'empereur Sévère, il n'avait point affirmé que cette médaille avait été frappée à Lyon, ce qui était faux, le nom de la ville se trouvant au pourtour, au lieu d'être au bas de la médaille. Et tout cela, au fond, n'était encore que bien peu de chose comparé à cette autre accusation : Savaron n'avait-il pas osé soutenir sur la foi de M^e Guillaume Ockam, docteur en théologie à l'Université de Paris, et sur le témoignage de l'auteur du Songe du Verger, que le

roi, souverain seigneur de la noblesse française, ne reconnaît de supérieur que Dieu seul, ce qui pouvait être vrai, selon M^e Jean Lecoq, mais ce que Savaron aurait dû se dispenser de dire *sur la foi de M^e Guillaume Ockam*, ce docteur s'étant déclaré l'ennemi juré du pape Jean XXII, et de plus ayant été excommunié pour s'être rendu fauteur des *fratricelles* atteintes et convaincues d'hérésies. Tel était le débat engagé entre M^e Jean Lecoq et l'auteur du *Traité de la souveraineté du roi*.

Sur tous ces griefs, Savaron aurait pu répondre : J'accorde que je me suis trompé sur la reine Cléopâtre et sur sa garde noble, sur l'empereur Néron et ses cavaliers ou chevaliers; même sur la médaille de l'empereur Sévère, et je conviens que j'ai eu tort de citer M^e Guillaume Ockam, puisqu'il avait le malheur d'être mal noté en cour de Rome; mais qu'est-ce que tout cela fait à la question : « Répondez-moi si vous croyez que le roi soit maître chez lui, et qu'il puisse en être chassé par le pape? » Malheureusement Savaron était homme érudit, et il comprenait qu'en faisant une concession sur un texte, il compromettrait sérieusement le succès de sa thèse. Alors il prouva contre M^e Jean Lecoq que Cléopâtre n'était point Alexandra, mère d'Hyrchanus et d'Aristobolus, et qu'à moins de donner un démenti à Egésippe, il n'était pas possible de refuser à cette reine quatre cents Gaulois pour gardes du corps; il établit avec Xiphi-

lien , que les satellites de Néron étaient Gaulois , ce qui , comme on le voit , était un insigne honneur pour notre nation ; il démontra aussi que la médaille de l'empereur Sévère avait bien été frappée à Lyon , quoique le nom de cette ville fût inscrit circulairement ; quant à Guillaume Ockam , Savaron concéda à M^e Jean Lecoq , la rancune du docteur en théologie contre le pape Jean XXII , tout en faisant remarquer que ce pape n'avait rien à faire dans la querelle , puisque l'opinion du docteur avait été émise à l'occasion d'un débat entre Boniface VIII , son prédécesseur , et le roi de France , ce qui , à moins de donner un effet rétroactif à la rancune du théologien , ne permettait pas de douter de son impartialité.

Cette polémique peut paraître aujourd'hui fort puérile et surtout très-peu concluante ; mais telle était la critique de l'époque , et l'on comprend que le caractère qu'elle avait , était la conséquence forcée de la nature des études auxquelles on se livrait alors.

Le représentant de la cité de Clermont aux Etats généraux ne vécut que peu d'années après la dissolution de cette assemblée. Les fonctions de sa charge et la publication de quelques ouvrages occupèrent cette dernière période de sa vie. Il mourut en 1622 , dans la cinquante-cinquième année de son âge (1).

(1) Voir les notes à la suite , lettre E.

La mort de Savaron fit éclater un deuil général, et les honneurs funèbres qu'on lui rendit témoignent assez de l'immense considération qu'il s'était acquise par ses vertus, ses talents et ses longs services. Le clergé régulier et séculier, les laïques des cours et juridictions de la ville, toutes les confréries et corporations assistèrent à ses funérailles, dans le même ordre qu'aux processions générales. Le corps de cet homme célèbre fut d'abord exposé aux regards de ses concitoyens; puis, dit la relation où nous avons puisé ces détails (1), on lui fit faire un grand tour dans l'enceinte de Clermont, et l'on n'entendait partout que les lamentations du peuple, accompagnées des prières ordinaires. Arrivé à la cathédrale où il devait être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, l'oraison funèbre de l'illustre défunt fut prononcée au milieu d'un concours immense de fidèles dans le plus profond et le plus religieux recueillement. C'était un spectacle attendrissant que celui de ces hommes de tous états, de toutes conditions, se pressant autour du cercueil qui renfermait la dépouille de celui qui, pendant un demi-siècle, n'avait vécu que pour les aider de ses conseils, et les couvrir de sa protection. Ainsi, dit encore la relation que nous avons citée, le

(1) Défense de Savaron contre l'égarement de M. l'abbé Faydit, par M. Guillaume Majour, chanoine de l'église de Clermont.

peuple juif rendait les honneurs de la sépulture à Jonathas, l'un des princes Machabées, ce courageux défenseur des lois et de la patrie commune : « *Accepit* » *Simon ossa Jonathæ fratris sui, et sepelivit ea in* » *civitate patrum ejus, et planxerunt eum, omnis* » *Israël planctu magno, et luxerunt eum dies mul-* » *tos (1).* »

Savaron fut, sans contredit, l'un des plus illustres rejetons de l'Auvergne, et nous ratifions avec orgueil cet éloge d'un auteur son contemporain et son ami, si heureusement rappelé par M. Doniol (2). *Arvernorum et præses et decus.* Mais en rendant un solennel hommage au talent et au caractère de l'écrivain, du magistrat et de l'orateur, peut-être différons-nous un peu avec M. Doniol dans quelques-unes de nos appréciations.

Et d'abord, nous ne saurions admettre comme une vérité ce qu'il dit, même avec toutes les restrictions qu'il y apporte ; « *que nul autre, à son époque,* » *n'exerça un empire plus étendu que Savaron, si* » *l'on envisage son objet et son résultat.* » Il est clair que ce jugement s'applique surtout au représentant du tiers. Eh bien ! nous craignons qu'ici le bon esprit du panégyriste de Savaron ne se soit un

(1) Machabées, chap. 3.

(2) L'avocat-général Bignon, dans ses notes sur le chapitre 2 des Formules de Marculfe.

peu trop laissé entraîner par la préoccupation d'une thèse politique. Oui, sans doute, le député de Clermont aux Etats de 1614, eut de l'influence sur l'assemblée dont il était l'un des membres les plus courageux et les plus éloquents; mais cette influence à quoi aboutit-elle en définitive? La noblesse en fut-elle moins exigeante, le clergé moins ambitieux, la couronne plus disposée à faire droit aux doléances du peuple? Quelles sages mesures, quels bienfaits permanents sortirent de ces discussions plus ou moins irritantes auxquelles il prit une part très-honorable? Nous convenons que le tiers-état fit parfois acte de vigueur, et qu'il manifesta sa force dans ses luttes avec la noblesse et le clergé; mais le but qu'il se proposait alors avait-il quelque rapport avec celui qu'il atteignit plus tard dans une assemblée bien autrement célèbre, et au fond les écrits et les discours de Savaron demandaient-ils autre chose que la concentration du pouvoir absolu entre les mains du roi, au préjudice des deux ordres privilégiés? Nous croyons donc que M. Doniol a donné un peu trop d'importance à Savaron comme homme politique.

N'a-t-il point aussi exagéré sa valeur comme écrivain, et devons-nous adhérer à cette autre assertion que notre docte compatriote, *qui avait préparé le terrain où Domat et Pascal devaient naître et se développer, fut à la mesure de son siècle qui, plus grand, n'aurait pu le contenir?* Nous avouons, pour notre

compte, que s'il nous paraît assez difficile de reconnaître quelque ressemblance entre Domat, cette intelligence si nette, si méthodique, si analytique, et Savaron, homme très-érudit, mais quelquefois obscur et souvent assez diffus, il l'est bien davantage d'en trouver entre notre auteur et Pascal; Pascal, ce génie effrayant, selon l'expression de Bossuet; Pascal, ce penseur sublime dont le cerveau eut le monde pour horizon; Pascal, ce dialecticien si puissant par l'argumentation, si original dans la pensée, si élégant dans la forme, si délicatement spirituel, si agréablement railleur, et Savaron, cet esprit plus imitateur qu'inventeur, qui ne sut que bien rarement dégager son opinion des liens dont ses études classiques et ses ascétiques méditations l'avaient garrotté, et qui, logicien grave et sérieux, se fit presque toujours une loi de trancher les questions plutôt par l'autorité de la raison d'autrui que par celle de sa propre raison. Est-il vrai enfin que Savaron fut à la mesure de son siècle qui, s'il eût été plus grand, n'aurait pu le contenir? Nous pensons encore qu'ainsi formulé, ce jugement ne saurait être accepté. Savaron fut certainement un écrivain d'un mérite éminent; mais n'y eut-il donc pas de son temps des hommes qui, sans dépasser la mesure du siècle, lui furent supérieurs; et sans parler ici de Montaigne, Charron, Erasme, Bacon et L'Hospital, ces grandes figures philosophiques ou littéraires qui se dressent au frontispice du monu-

ment, ne serait-ce pas faire une trop large part à notre compatriote que de le mettre en parallèle avec Ramus, Cujas, Charles Dumoulin qui, eux aussi, appartiennent au seizième siècle ?

Nous avons étudié Savaron dans ses œuvres et dans les actes de sa vie publique. Qu'il nous soit permis, à notre tour, de hasarder quelques réflexions sur ce personnage.

L'érudition est rarement un passeport pour la postérité. Si Montaigne, Rabelais, Erasme ou Machiavel n'eussent été que des érudits, il est à croire que leurs noms n'auraient point obtenu cette popularité qui s'est attachée à eux. Le dix-septième siècle qui dut, en grande partie, son lustre à celui qui le précéda, fut, je crois, son plus rude antagoniste. Il se fit alors une sorte de réaction dans les idées. L'érudition ne fut point proscrite à la vérité, mais elle ne fut acceptée que sous le patronage du bon goût. Les savants de l'âge précédent commencèrent, dès ce moment, à paraître quelque peu ridicules. Bientôt l'on ne vit en eux que de froids et stériles compilateurs, polémistes ennuyeux, *gens hérissés de savantes-fadaïses*, et que Voltaire devait un jour signaler aux sifflets, sous les noms de *Saumaise* ou de *Dacier*. Il y avait, dans tout cela, injustice et ingratitude. Car ces hommes, ainsi dépréciés, furent les plus infatigables ouvriers de l'édifice que la France devait présenter avec un juste orgueil à l'admiration du monde.

Savaron appartient à cette famille d'explorateurs opiniâtres des temps passés qui ne remuaient de vieilles poussières que pour y trouver des éléments de transformation sociale. Comme eux, il pensa que la société dont il était membre, devait se régénérer au contact de l'antique civilisation; comme eux il crut aussi que l'étude de l'histoire et des lettres anciennes était le moyen le plus sûr d'atteindre ce but. Tous ses écrits, et par la forme du langage, et par le fond des idées, font foi de cette conviction; mais à côté de ce culte pour l'antiquité grecque et romaine, il en est un autre qui exerça sur lui une influence toute aussi puissante. Savaron, magistrat religieux et qui avait vécu au milieu des controverses suscitées par la réforme, s'était livré avec ardeur aux études théologiques. Les saintes Ecritures, les Pères de l'Eglise, les décisions des conciles et tout ce qui, généralement, constituait le droit canon, lui était familier. Cela explique ce mélange de citations bibliques et profanes que l'on rencontre à chaque ligne dans ses œuvres, et qui en rendent souvent la lecture fatigante. Mais tel était le goût de l'époque. Montaigne lui-même, ce génie si original, si indépendant, si prime-sautier, paya son tribut à la mode; malheureusement, chez Savaron, ce défaut n'est point assez racheté par les qualités qui distinguent le philosophe Périgourdin. Dans Savaron, les citations obscurcissent parfois la pensée; dans Montaigne, elles sont comme le coup

de balancier qui fait saillir l'image. C'est beaucoup sans doute que d'exposer sous le cautionnement de grands noms des idées justes, des considérations utiles, mais ce n'est point assez. Pour qu'un livre obtienne une célébrité qui dépasse la tombe, il faut que quelque chose de la substance de l'auteur y soit déposé; il faut que sa personnalité s'y déteigne; que son *moi* s'y imprime en relief. L'érudition, ce réservoir des idées d'autrui, porte souvent l'esprit à la paresse, et la paresse engendre l'atonie. Il en est de l'homme qui n'est qu'érudit, comme de ce maître qui a à sa disposition une multitude de serviteurs fonctionnant pour lui: l'habitude de se faire servir fait perdre insensiblement à ses organes cette délicatesse, cette acuité dont ils étaient originairement doués. Savaron compte trop sur ses aides-de-camp, et trop peu sur ses propres ressources. De même que la plupart de ses contemporains, il ne se reflète pas assez dans ses productions.

Les écrits de cet auteur portent, comme nous l'avons fait remarquer, le cachet de cet esprit religieux qui caractérise le siècle où il vivait; mais cet esprit se montre trop souvent enclin à accueillir les plus étranges superstitions. Pourtant Savaron regardait la superstition comme l'un des plus redoutables ennemis de la religion. Ecoutez ce qu'il en dit dans son *Traité des Confréries*. « C'est un lierre qui étreint l'arbre pour » l'étouffer, pareil à ces voleurs égyptiens, nommés

» *Philotas*, qui accolent pour étrangler. » Et il n'y avait là qu'une apparente contradiction. Savaron était surtout bon catholique, et il ne pensait point faire acte de superstition en adoptant, comme vérités, les récits les plus incroyables attestés par certaines autorités.

Cependant ce magistrat, d'une foi si sincère, eut à lutter avec les puissances ecclésiastiques : c'est que, chez lui, les convictions religieuses ne dominaient point les devoirs du citoyen. Le député aux Etats de 1614 ne croyait pas se séparer de l'Eglise en disant, par exemple, *que l'épée française avait rabattu les coups du glaive spirituel*, car il ne faisait, par cette métaphore, qu'exprimer le principe des libertés de l'Eglise gallicane.

Tel fut Savaron : homme de son temps et de son pays, hâtons-nous de dire qu'il est, avant tout, celui de sa province et de la ville qui le vit naître. Ecrivain, magistrat, orateur politique, cet amour du sol natal se retrouve dans tous ses actes. C'est Clermont qui obtient les prémices de sa plume ; Clermont qui lui inspire son principal écrit, celui où il répand avec le plus de profusion, les trésors de sa vaste érudition. Aux Etats généraux, c'est surtout l'Auvergne qui le préoccupe ; c'est elle qu'il défend de sa parole jusque dans de misérables questions de préséance : et si, à cet endroit, quelque chose semble affaiblir son zèle, c'est lorsque l'intérêt de Clermont se trouve en conflit avec

celui de quelque autre localité de la province. Savaron est comme le grand poète de l'antiquité : quoi qu'il fasse, il se rappelle sans cesse cet Argos où s'écoula sa jeunesse.

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

L'Auvergne et Clermont sont pour lui ce que furent pour le peuple de Dieu, Jérusalem et le mont Sinaï. Banni de son pays, lui aussi eût suspendu sa lyre aux saules de la rive étrangère ; ou s'il l'en eût détachée, ce n'eût été que pour lui demander cet hymne du pauvre exilé, ce cantique d'une pieuse et sublime résignation que l'Hébreu captif soupirait aux bords du fleuve de Babylone.

Auvergnats par leur naissance, Pascal et L'Hospital n'ont aucun de ces traits qui accusent une race et révèlent une origine. L'un appartient au monde par son génie, l'autre à la France par ses services, son courage et la grandeur de ses desseins. Le caractère de Savaron, ses habitudes, ses instincts, la tournure de son esprit, j'allais dire son accent ; car en le lisant, je crois presque l'entendre : tout en lui dénonce l'enfant de l'Auvergne, tranchons le mot, le bourgeois de Clermont. Si Savaron eût vécu de nos jours, il eût, sans doute, été maire et député de sa ville natale ; quant à L'Hospital, je pense qu'il eût été trouvé digne de porter la pourpre de chancelier. Ce que serait Pascal, qui pourrait le dire ? Dans notre société cons-

rationnelle, il y a plus de place pour le talent que pour le génie. Cette royauté de l'intelligence est comme bien d'autres; on ne l'accepte qu'à la condition qu'elle abdiquera une partie de sa puissance. L'homme qui, avec des *barres et des ronds*, devina, à l'âge de quatorze ans, la géométrie d'Euclide, occuperait peut-être un rang distingué au bureau des longitudes ou dans une administration de chemin de fer, à moins que, mieux inspiré, le roi n'eût voulu faire un ministre des cultes de l'auteur des *Lettres provinciales*.

Là se terminent mes études sur Savaron. En entretenant l'Académie de cet homme de science et de cœur, il m'a semblé que j'acquittais une dette du pays. Plus de deux cents ans ont passé sur la tombe de l'auteur des *Origines de Clermont*, et de son représentant aux Etats généraux de 1614: un très-petit nombre de personnes ont lu ses écrits dont les formes ont vieilli, et dont les sujets surtout ont peu de rapports avec les matières qui, aujourd'hui, alimentent la polémique, ou entretiennent la curiosité de cette classe de critiques et de lecteurs qui tressent les couronnes littéraires, ou dispensent les palmes oratoires. Et pourtant, chez nous du moins, Savaron n'est point entièrement tombé en oubli: quelques lettres de ce nom jadis si populaire, se lisent encore à travers cette mousse séculaire qui, à la longue, recouvre les plus grands noms. Serait-ce que Savaron aurait eu le pri-

vilége de ce respect traditionnel qui s'attache à certains écrivains dont on aime mieux accepter le mérite sans les lire, que le contester après les avoir lus : ou ne serait-ce pas plutôt que, dans notre Auvergne, les souvenirs qui retracent le cœur, ont plus de racines que ceux qui rappellent les productions de l'esprit, et que l'admiration pour les œuvres de l'intelligence s'épuise plus vite que la reconnaissance pour les actes d'une vie toute de dévouement et de patriotisme ?



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

Note A.

M. le chanoine Majour, qui écrivait, au commencement du XVIII^e siècle, une défense de Savaron, attaqué à cause d'une opinion émise sur le lieu de la naissance et de la sépulture de saint Amable, crut devoir rechercher à quelle époque le nom de Clermont fut substitué à celui d'Arverne. Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici quelques-uns des documents colligés par cet écrivain.

L'on sait que le magnifique temple de Vasso, dédié au dieu Mars, avait été construit sur l'emplacement où s'élève notre belle Cathédrale. Après la destruction de ce temple, saint Austremoine, ce prélat qui convertit l'Auvergne païenne à la foi catholique, érigea une chapelle sur ce monticule. Placée sous le patronage d'un tel fondateur, cette chapelle acquit un si grand renom de piété, que Thierry, l'un des fils de Clovis, voulut la visiter. Il assista en personne à l'une des cérémonies religieuses que l'on y célébrait, et il conçut une si haute opinion des ecclésiastiques qui officiaient, qu'il résolut de s'en attacher quelques-uns pour en doter la ville de Trèves, lieu de sa résidence ordinaire.

Il est assez probable que le clergé consacré au service de cette église était réuni dans un cloître situé à sa proximité. Ce cloître était-il entouré de murailles? Cela est encore vraisemblable. L'on comprend dès lors la dénomination de Clermont, *Cleri-Mons*, *Clericorum-Mons*, la Montagne des Clercs, donnée à ce point cul-

minant. Aujourd'hui quelque chose est resté de cette antique origine. Le quartier de la Cathédrale, qui est évidemment la Montagne aux Clercs de M. l'abbé Majour, est encore appelée *Quartier de Clermont* ou *de devant Clermont*.

Ces probabilités semblent fortifiées par quelques faits que nous trouvons dans l'ouvrage dont nous présentons l'analyse.

Selon M. Majour, dans des temps même assez rapprochés de nous, le monticule où l'on suppose qu'était originairement construit le cloître aux Clercs, appartenait au clergé de la Cathédrale. Une bulle donnée à Avignon, au mois de septembre 1362, par le pape Urbain V, qui avait été grand-vicaire et official de Clermont, en attribue la propriété aux clercs ou chanoines de cette église; et ces derniers étaient tellement jaloux de leurs droits sur ce local, que les collégiales du Port, de Saint-Genès, de Saint-Pierre, ainsi que les couvents des Jacobins, des Carmes et des Cordeliers, étaient obligés de leur demander la permission d'y passer en corps pour leurs processions et leurs enterrements. Il en était de même des chanoines, choristes ou autres ecclésiastiques de ces collégiales, s'ils voulaient traverser cette enceinte en habit canonial. M. l'abbé Majour affirme avoir vu sur les registres du chapitre un grand nombre de ces sortes d'autorisations. Il parle aussi d'un conflit qui s'éleva à ce sujet entre messire Jacques de Combort, évêque et seigneur temporel de la ville de Clermont, et les chanoines du chapitre. Ce prélat, ayant voulu faire exécuter une sentence criminelle sur la grande place appelée de Clermont, crut pouvoir s'affranchir de l'obligation d'en demander la permission au chapitre. Mais celui-ci s'y opposa énergiquement.

et il paraît que l'exécution n'eut pas lieu sur ce point. Le fait est rapporté dans une conclusion capitulaire du 15 mars 1510.

Cet usage, on le pense bien, dut se perdre par la tolérance, ou peut-être par quelque transaction; car depuis le xvi^e siècle, l'on ne retrouve aucune trace de ces permissions données par les chanoines de la Cathédrale.

Tout cela prouve, au sentiment de M. l'abbé Majour, que le monticule appelé, dans des temps reculés, *Clermont*, ou Montagne des Clercs, était la propriété du chapitre. Mais cela ne fait point connaître l'époque à laquelle cette partie de la cité a imposé son nom à toute la ville.

Sur cette question, M. Majour ne peut présenter que des conjectures. Toutefois, selon cet auteur, il y a lieu de croire que ce changement de nom se réfère au siège et à la prise du cloître aux Clercs par le roi Pepin, en l'année 761. Cet événement est ainsi raconté par les chroniqueurs.

Gaiffre, duc d'Aquitaine, avait levé l'étendard de la révolte contre le roi Pepin. Il commettait toutes sortes d'exactions, principalement sur les biens des ecclésiastiques, dont il s'emparait à force ouverte. Ce seigneur avait pour auxiliaire le gouverneur de la province d'Auvergne, nommé Blandin. Poursuivi avec vigueur par les troupes de son souverain, ce sujet rebelle se réfugia dans le *château de Clermont*; mais cette forteresse tomba au pouvoir du pieux monarque. Blandin fut fait prisonnier et conduit enchaîné à son vainqueur. Un grand nombre de Gascons périt dans cet assaut. Le château fut incendié; la ville fut prise, et toute la province livrée à la dévastation. Tel est, à peu près, le récit du

continuateur de la chronique de Frédégaire, et ce récit s'accorde parfaitement avec la chronologie de Mézeray, qui, dans l'histoire de Pepin, affirme que notre ville fut prise et brûlée par l'armée de ce roi, en l'année 761.

Mais ici se présente une difficulté. Le continuateur de la chronique de Frédégaire parle du siège et de la prise du château de Clermont, *Claromontem castrum captum*, et non point du cloître de Clermont. Si ce document est exact, il faudrait en conclure que le sommet de la montagne était couronné par un château; alors l'étymologie donnée par M. l'abbé Majour se trouverait un peu compromise.

Il n'y a rien pourtant au fond qui infirme cette étymologie. Et d'abord ne serait-il pas possible que le texte de la chronique ait été altéré, et qu'au mot *claustrum* (cloître) l'on ait substitué celui de *castrum* (château); et ici la nature des choses semble permettre cette conjecture; car, comme il s'agissait d'un siège, l'on pouvait supposer qu'il avait été dirigé contre un château plutôt que contre un cloître ecclésiastique. Mais pourquoi voudrait-on que le château de Clermont fût nécessairement placé sur le monticule? La chronique ne dit rien qui puisse autoriser cette hypothèse. D'après M. Majour, outre le Cloître aux Clercs, il existait encore un château *situé dans un lieu plus bas de la ville*, et le savant chanoine indique l'emplacement de ce château. « On lui a fait voir, dit-il, dans de grands cuva-
 » ges, aux environs de l'église de Saint-Pierre, du côté
 » de l'Orient, plusieurs arcades de grosses pierres de
 » taille, plusieurs grandes voûtes très-bien pratiquées,
 » quelques restes de murailles très-épaisses et très-an-
 » ciennes qui marquent évidemment que ce n'était pas
 » des bâtiments ou maisons de particuliers, et que le

» château de la ville avait été autrefois bâti en cet endroit, suivant une tradition du peuple qui y habite.
» On lui a encore fait voir, dans une grande cour, du côté de l'Occident, le lieu où étaient les prisons de ce château. »

Toute cette controverse nous semble avoir le grand inconvénient de laisser dans l'obscurité le point à éclaircir. Qu'importe, en effet, que le monticule fût couronné par un cloître ou par un château au temps de Pepin ? Cela ne jette aucun jour sur la question de savoir si ce fut sous le règne de ce monarque ou postérieurement, que la capitale de l'Auvergne échangea son ancien nom contre celui qu'elle porte aujourd'hui.

Selon nous, le passage du continuateur anonyme de Frédégaire prouve précisément le contraire de ce qu'on veut lui faire prouver. Voici le texte et la traduction de ce passage :

« *Maximam partem Aquitaniæ vastans (Pepinus)*
» *usque urbem Arvernam cum omni exercitu veniens,*
» *Claromontem castrum captum, atque succensum,*
» *bellando cepit.* »

« Pepin s'avança avec toute son armée jusque sous les murs de la ville d'Arverne ; il s'empara du château de Clermont, et l'incendia. Puis il soumit par la force des armes la plus grande partie de l'Aquitaine, qu'il avait dévastée. »

Ce texte fait voir que sous le roi Pepin la capitale de l'Auvergne portait encore le nom d'Arverne, puisque l'auteur distingue la ville *urbem Arvernam* du château *castrum Claromontem*. Ce n'est donc point à cette époque que la substitution a eu lieu.

Serait-ce dans le ix^e siècle, comme l'ont avancé Loup de Ferrières et Guillaume de Tyr ? La chose paraît en-

core peu probable , puisqu'on retrouve la ville d'Arverne . *urbs Arverna* , servant de siège vers la fin du onzième siècle (1095), au fameux concile où fut décrétée la première croisade.

Que le cloître ou le château ait imposé son nom à la ville , cela n'est pas douteux ; mais que ce fait remonte à la prise et à la destruction de l'un ou de l'autre, nous ne saurions l'admettre. Nous aimons mieux supposer , avec Châteaubriand, « que les habitants de la ville basse » ou de la ville romaine, fatigués d'être sans cesse ravagés dans une ville ouverte , se retirèrent peu à peu » sous la protection du château (*ou du cloître , qui , sans doute, avait été reconstruit*)¹, et qu'une nouvelle » ville, du nom de Clermont, s'éleva dans l'endroit où » elle est aujourd'hui (1). » Mais là s'arrête notre supposition , et nous rejetons la seconde partie de l'hypothèse de l'illustre écrivain , d'après laquelle le changement de nom se serait opéré vers le milieu du VIII^e siècle , c'est-à-dire à l'époque du siège et de l'incendie du château. Il nous semble, en effet, bien difficile de comprendre comment la ville aurait pris le nom du château ou du cloître précisément au moment où les torches incendiaires du roi Pepin les réduisaient en cendres.

Note B.

La publication de ce manuscrit, qui eut lieu en 1607, suscita à Savaron une étrange querelle quatre-vingts ans environ après sa mort.

Obéissant à cet entraînement patriotique pour sa ville natale, dont il avait, en toutes circonstances, donné les

(1) Châteaubriand , Voyage à Clermont.

preuves les plus éclatantes, l'auteur de cette publication avait eu le courage d'affirmer que saint Amable était originaire de Clermont, qu'il y était mort, et que ses restes, transférés à Riom plusieurs siècles après son décès, avaient longtemps reposé dans la capitale des Arvernes, et dans un tombeau qui existait encore en l'année 950.

Cette affirmation était fondée sur deux textes dont l'authenticité ne pouvait être révoquée en doute.

Le premier était extrait de Grégoire de Tours, le second du manuscrit édité par Savaron.

Le passage de Grégoire de Tours est curieux; nous en donnons la traduction littérale (1) :

« Il y eut, en la ville d'*Arverne*, un personnage d'une
» piété édifiante : on le nommait *Amable*, il était prêtre
» dans le *village de Riom*. Doué des plus éminentes
» vertus, l'on assure qu'il commandait aux serpents.
» Un jour, le duc *Victorius* dédaigna, avec une affec-
» tation despectueuse, de prier sur son tombeau; mais

(1) Texte de Grégoire de Tours : *In gloriâ beatorum Confessorum, caput XXXIII.*

« Fuit in supradictâ Arvernâ urbe admirabilis sanctitatis,
» *Amabilis* quidam, vici *Ricomagensis* presbyter, qui virtutibus
» magnis præcellens sæpè serpentibus dicitur imperasse. Nam
» ad hujus tumulum cum dux *Victorius* despexisset orare, ad-
» fixo è regione equo, nequaquam poterat amovere. Quem cum
» flagris, stimulisque urgeret, et ille, quasi æneus, staret im-
» mobilis, tandem aliquando dux à suis commonitus, qui, ut ità
» dicam, ipsi pecudi similis erat factus, ad orationem descendit,
» cumque fideliter orasset, quò voluit, ivit. Ad hujus sepulcrum
» energumenum vidi mundatum, perjurantem diriguisse ut
» ferrum, crimen confessum, illicò absolutum. »

» il arriva que le cheval sur lequel il était monté resta
 » en quelque sorte cloué sur place. Vainement Victo-
 » rius fit usage de l'éperon et du bâton pour le faire
 » avancer, il était immobile comme s'il eût été de
 » bronze. Cependant le duc, qui était pour ainsi dire
 » devenu semblable à son cheval, fut invité par ceux
 » qui l'accompagnaient à faire avec ferveur sa prière
 » à saint Amable; et après qu'il l'eut faite, l'animal se
 » mit à marcher et le conduisit où il voulut. J'ai été
 » témoin à son sépulcre de la délivrance d'un possédé,
 » et j'ai vu aussi un parjure devenu raide comme une
 » barre de fer, recouvrer la liberté de ses membres,
 » après avoir confessé son crime. »

Voilà le texte de Grégoire de Tours. L'on en conclut que Clermont qui, dans les anciens auteurs, est souvent désigné sous le nom d'Arverne, *urbs Arverna*, était le berceau de saint Amable, et que ses dépouilles mortelles furent déposées dans cette ville.

Le manuscrit de saint Alyre ne parle point du lieu de la naissance de saint Amable; mais il confirme Grégoire de Tours sur celui de son ensevelissement. « *In*
 » *ecclesiâ sancti Hylarii, altare sancti Hylarii, ubi*
 » *sanctus Amabilis in corpore quiescit* : Dans l'église
 » de saint Hilaire, sous l'autel dédié à ce saint, où re-
 » pose le corps de saint Amable. »

L'église de saint Hilaire existait à Clermont au temps de l'auteur du manuscrit; plus tard elle fut dédiée à sainte Magdeleine du Bois-de-Cros.

A cette double autorité, il faut ajouter celle du martyrologe de France, par M. André Dusaussay, évêque de Toul, qui s'explique en ces termes sur la translation à Riom des restes de saint Amable : « *18 octobris Rico-*
 » *magi translatio sancti Amabilis confessoris. Quando*

» *sancti Hylarii basilicâ Arvernâ urbis, ubi primum*
 » *tumulus fuerat, Ricomagenses ut suum asserentes, in*
 » *sancti Benigni ecclesiâ apud se reposuerunt.* »

Cet événement remonte, dit-on, en l'année 1127. Or, le corps de saint Amable aurait reposé à Clermont pendant 652 ans, puisque la mort de ce saint confesseur aurait eu lieu en 475, selon Grégoire de Tours.

L'assertion de Savaron sur un fait aussi important, qui avait passé inaperçu pendant son vivant, fut relevée par un chanoine de Riom, du nom de Chevalier, près de quatre-vingts ans après la mort de l'illustre auteur des Origines de Clermont, et dans un pamphlet de M. l'abbé Faydit, publié à peu près à la même époque. Mais Savaron trouva un habile défenseur dans M. l'abbé Majour, chanoine de Clermont, qui sur cette question fit paraître un mémoire ayant pour titre : *Défense sur Savaron*, où il s'attacha à établir que les deux avocats de Riom avaient altéré ou faussement interprété des textes pour réfuter l'opinion du magistrat clermontois.

Ainsi, Grégoire de Tours avait dit : « *Fuit in Arvernâ urbe admirabilis sanctitatis Amabilis quidam,* » *vici Ricomagensis presbyter.* » Cette phrase est ainsi traduite par le chanoine Chevalier : « Il y avait en Auvergne un prêtre nommé Amable, pasteur de la ville de Riom, etc. » Traduction qui confond avec mauvaise foi le nom de la province et celui de la capitale, et fait une ville d'un simple village.

Ce n'était point assez que d'avoir mal traduit le passage de Grégoire de Tours, il fallait encore le dénaturer. On avait fait imprimer, en 1688, un livre intitulé : *La vie et les miracles de saint Amable*; et l'auteur de ce livre, citant Grégoire de Tours, ne se contente pas

de donner vaguement au saint confesseur l'Auvergne pour berceau, ce qui laissait la question indécise entre les deux villes; il affirme, toujours en se fondant sur le fameux texte du savant évêque, que saint Amable était originaire de Riom, ville principale de l'Auvergne, élevant ainsi, par une falsification évidente, le modeste village de Riom, *vicus Ricomagensis*, à la dignité de capitale de la province.

L'on comprend que tout cela était fort grave, et que le chanoine Majour n'avait rien de mieux à faire que de passer six mois de sa vie à élucider dans un volume de plus de deux cents pages un fait historique de cette importance.

Du reste, M. l'abbé Faydit, qui s'était montré l'un des plus ardents adversaires de l'opinion émise par Savaron, avoua plus tard qu'il avait été induit en erreur, et confessa que le texte de Grégoire de Tours et le manuscrit de saint Alyre donnaient complètement raison à l'éditeur de ce manuscrit. La rétractation de cet écrivain parut en 1707.

Tel fut le procès fait à la mémoire de Savaron. Qui avait raison du chanoine Majour ou du chanoine Chevalier? Question délicate, sur laquelle je me garderai bien d'émettre un avis. L'autorité de Grégoire de Tours est, sans doute, un puissant argument en faveur de Clermont; mais on sait que cet évêque ne vérifiait pas toujours très-scrupuleusement les faits qu'il consignait dans ses écrits. D'ailleurs, en admettant, avec cet écrivain, qu'un homme d'une piété édifiante, *du nom d'Amable, ait habité Clermont*, est-il exact d'affirmer que ces mots *fuit in urbe Arvernâ*, soient pour ce saint un certificat d'origine? Cette phrase n'indique-t-elle pas aussi bien la résidence accidentelle que le ber-

ceau de saint Amable? Pasteur de l'une des églises de Riom, saint Amable était aussi chantre à Clermont. Or, ne serait-il pas possible que la mort de ce prêtre fût arrivée dans cette dernière ville pendant l'un des séjours qu'il devait nécessairement y faire pour remplir les devoirs de sa charge? Cette supposition n'a rien que de très-vraisemblable; si elle est acceptée, pourquoi ne pas admettre aussi que ses restes furent ensevelis dans une des églises de Clermont; et remarquons ici que celle que l'on dit en avoir reçu le dépôt (Sainte-Magdeleine-du-Bois-de-Cros) était la propriété de messieurs du chapitre de Riom. Que plus tard les reliques de saint Amable aient été transférées à Riom, cette translation s'explique tout naturellement. Si ce grand saint n'appartenait pas à cette ville par sa naissance, ce que je ne me permettrai pas d'affirmer, il est au moins certain qu'il lui appartenait par les fonctions pastorales qu'il y avait exercées, et surtout par ses bonnes œuvres et le souvenir de ses vertus. L'on comprend alors de quel prix ces saintes dépouilles devaient être pour la ville de Riom.

Note C.

Le duel judiciaire est d'origine plus ancienne que la loi salique et la loi Gombette.

Ducange, au mot *duellum*, prétend, d'après l'historien Paterculus, que cette procédure singulière était usitée chez les peuples septentrionaux. Lorsque les Ombriens avaient procès entre eux, ils les vidaient les armes à la main, et ceux qui tuaient leurs adversaires étaient réputés avoir raison.

Umbrici cum controversias inter se habebant pugnant armati sicut in bello; et qui suos adversarios in-

teremerant , justiorem causam habuisse videbantur.

Ducange ajoute que cet usage du duel judiciaire fut surtout en vigueur sous le roi Gondebaud , qui , comme on le sait , avait usurpé la Bourgogne.

« *Sed præsertim id invaluit ex quo Gundelbadus*
» *Burgundorum rex in legibus suis , titulo 45 , statuit*
» *ut si pars ejus cui oblatum fuerit jusjurandum no-*
» *luerit sacramenta suscipere , sed adversarium suum*
» *veritatis armis fiducia dixerit posse convinci , et*
» *pars diversa non cesserit , pugnandi licentia non*
» *negaretur. »*

Les monuments historiques les plus curieux sur cette matière sont les Assises de Jérusalem , les Etablissements de saint Louis , et l'Edit de 1306 , rendu sous Philippe-le-Bel.

Les Assises de Jérusalem donnaient au seigneur justicier le droit de permettre le duel et d'en régler les conditions. Le combat devait avoir lieu dans les quarante jours de la réception du gage qui était déposé entre les mains du seigneur. *Gagiis receptis ac obsidibus datis , dies pugnae ad quadragesimum indicabatur à domino vel iudice* (Assises de Jérusalem).

« De toutes manières de bataille que de meurtre
» ou d'*omecide* , on a quarante jours de répit , puis-
» que les gages sont donnés , et au quarantième jour ,
» entre prime et tierce , se doivent les champions venir
» pour offrir en l'hostel dou segnor , l'*apeleor* avant , le
» *defendeor* après , et le segnor doit le gage recevoir et
» assener le jour de bataille au quarantième jour , si
» ce n'est d'*omecide* , en quoi il n'i a que trois jours de
» respit de bataille. »

Avant le combat , les champions juraient sur la sainte Croix , les saintes reliques et l'Évangile. Ce serment

était reçu en présence des ministres de l'Eglise. « *Co-*
» *ram sacerdotibus et ecclesiæ ministeriis.* »

Si les plaideurs combattaient à pied, leurs armes étaient l'écu et le glaive : s'ils combattaient à cheval, ils étaient armés de la lance, de deux épées et de l'écu. Du reste, la loi indique, avec de grands détails, le costume des champions et les moyens qu'ils pouvaient employer pour se garantir contre les chances funestes du duel. « *Ainsi, chaque combattant pourra mettre de-*
» *vant son ventre une contrecurée de tèle ou de coton,*
» *ou de bourre de sec tèle, et si fort qu'il le vodra.* »

Cette procédure juridique, qui rendait si facile l'office de juge, n'était pourtant point à l'usage de tous les plaideurs; les mineurs de 21 ans, les sexagénaires, les malades et les infirmes, étaient affranchis de la loi du duel, et ne pouvaient recourir au jugement de Dieu, ce qui était fort raisonnable, quoique contradictoire avec le principe de la loi.

Quant aux femmes, il leur était interdit de combattre en personne, mais elles pouvaient se faire représenter par un mandataire de l'autre sexe. Cependant, si elles étaient mariées, le mandat, pour être valable, avait besoin de la ratification du mari.

Les prêtres, les clercs, les moines, ne pouvaient descendre dans la lice; mais ils avaient la faculté de fournir des champions pour s'égorger en leur nom.

Les peines contre le plaideur malheureux étaient aussi simples que la procédure était sommaire. Celui qui succombait, subissait, selon la nature du litige, la pendaison, la mutilation ou le changement d'état. « *Duello*
» *succumbentiens*, disent les Etablissements de saint
» Louis, *pœna fuit ultimum supplicium, suspendium,*
» *capitis diminutio, vel certi membri debilitatio, pro*

» *criminis qualitate uti disserte produnt stabilimenta*
» *sancti Ludovici.* »

Telle était la législation du duel sous les prédécesseurs du saint roi Louis, législation dont le bon esprit et le cœur religieux du pieux monarque, devaient lui faire comprendre la barbare absurdité. Aussi, cette législation fut-elle abrogée sous son règne (édit de 1260), mais seulement dans ses terres, le principe du gouvernement féodal ne permettant pas d'étendre l'abrogation au-delà de ces limites. Ainsi, le duel judiciaire continua de subsister dans les domaines des vassaux de ce prince.

Louis-le-Jeune ne maintint point les généreuses prohibitions de son père ; car il permit le duel pour toute contestation dont la valeur excéderait cinq sols de ce temps, *quinque solidos*.

Enfin, Philippe-le-Bel publia le code complet du duel judiciaire ; c'est le célèbre édit de 1306, dont toutes les dispositions sont rapportées dans Ducange.

Note D.

Quelques personnes ont pensé, sur la foi de Moreri, que M^e Jean Lecoq n'est autre que le célèbre cardinal César Baronius, qui s'était caché sous le manteau d'un pseudonyme pour avoir occasion de réfuter, sans compromettre sa haute dignité, l'ouvrage de Savaron. Cette supposition n'a aucun fondement. Le Traité sur la souveraineté du roi et de son royaume fut publié pendant la tenue des Etats généraux, c'est-à-dire en 1614, et le cardinal Baronius était décédé le 30 juin 1607.

Mais un fait pouvait donner quelque apparence de vérité à cette assertion. Ce fait, qui appartient à la vie littéraire de Savaron, mérite d'être rapporté.

La publication des œuvres de Sidoine Apollinaire , que Savaron avait accompagnées de savants commentaires , donna lieu à de vives controverses. Le cardinal Baronius prit parti contre le commentateur, et engagea avec lui une polémique qui quelquefois dégénéra en personnalités. Ainsi, le grave prélat ne craignit pas de jouer sur le nom de Savaron, qu'il appelle *Senza-Vero*, mauvais concetti italien, servant à désigner un homme ennemi de la vérité. Cette injurieuse appellation , si éloignée de la charité chrétienne, devait paraître d'autant plus extraordinaire sous la plume de l'auteur des Annales ecclésiastiques, que lui-même avait la réputation de tomber assez souvent dans le péché qu'il reprochait à son adversaire. Savaron ne voulut pas être en reste de gracieusetés avec le cardinal César Baronius : *Cesar, respice post te....* lui dit-il, *hominem memento te.... humanum est errare....* Puis il fit aussi un jeu de mots sur le nom patronimique de Son Eminence , et cette fois ce fut Cicéron qui le lui inspira : *Errores autem non agnoscere, Bruti, Bardi, Baronis est.* Le mot *Baro*, dans l'orateur romain, signifie un homme lourd, pesant, stupide. Comme on le voit, le magistrat et le cardinal pouvaient se donner mutuellement quittance ; la citation cicéronienne valait le calembour italien. Cependant, le cardinal, quelque temps avant sa mort, crut devoir faire amende honorable au magistrat , et il députa de Rome un père capucin, qui se rendit à Clermont de sa part , pour témoigner à Savaron son chagrin extrême sur ce qui s'était passé entr'eux au sujet de leurs ouvrages. L'on pense bien que Savaron fit à l'ambassadeur d'un si généreux adversaire le plus gracieux accueil, et qu'il dut le charger de lui exprimer tout le regret qu'il éprouvait d'avoir rendu Cicéron complice.

d'une mauvaise plaisanterie sur le nom et la personne d'un écrivain aussi éminent que le cardinal Baronius.

L'on trouve tous ces détails dans les notes de Savaron sur Sidoine Apollinaire.

Note E.

Moreri, qui, dans son dictionnaire universel, imprimé à Paris en 1704, a consacré un article à Savaron, raconte que cet homme célèbre mourut pour s'être échauffé en faisant publiquement l'éloge du baron de Canillac, sénéchal de Clermont, mort d'une maladie qu'il avait contractée au siège de Montauban.

Il raconte également qu'après la dissolution des Etats généraux, où son courage et son éloquence éclatèrent avec tant de distinction, il vint plaider une affaire au Parlement de Paris, pour les droits honorifiques des magistrats de son présidial, droit que le chapitre cathédral ne voulait accorder qu'à lui seul, et en sa qualité de président; et qu'il le fit d'une manière si remarquable, que le président de Verdun, ayant entendu sonner dix heures, au milieu de sa plaidoirie, se leva et demanda à sa compagnie si elle n'était pas d'avis qu'il achevât, ce qui lui fut permis; honneur qui n'avait jamais été accordé qu'aux gens du roi.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 5 FÉVRIER 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans réclamation.

OUVRAGES REÇUS :

Congrès scientifique permanent, par M. Charles Malo.

Société académique de Saint-Quentin. Annales scientifiques (2^e série, tomes 1^{er} et 2^e, 1844.)

Notes et Mémoires sur divers sujets, par M. Girardin, de Rouen.

M. le président invite M. Jusseraud à se charger du rapport sur le bulletin de la société de Saint-Quentin.

L'Académie décide ensuite qu'il sera écrit à la société de la Creuse pour lui demander l'échange de son Bulletin contre les *Annales de l'Auvergne*.

Consultée sur la question de savoir si l'on continuera de livrer aux acheteurs, pour le prix de 4 fr.,

le recueil annuel des *Annales*, fixé primitivement à 6 francs, la Société décide que la mesure adoptée de 1836 à 1844, sera maintenue pour 1845.

M. Bouillet fait hommage des *Tablettes d'Auvergne*, n° 4, année 1845. Il offre également, au nom de M. Desnoyers, un mémoire portant ce titre : *Recherches géologiques et historiques sur les cavernes à ossements de mammifères fossiles*. M. Lecoq sera chargé de faire un rapport sur ce travail. Sur la proposition de M. Bouillet, le nom de M. Desnoyers sera porté sur la liste des candidats pour la *correspondance*.

M. Lecoq fait un rapport au nom de la commission chargée de l'abonnement aux journaux. Prenant en considération l'état actuel des fonds, la commission propose de réduire momentanément à trois le nombre des abonnements. Les journaux conservés seraient la *Bibliothèque de Genève*, la *Revue Britannique* et la *Revue Médicale*.

M. Bouillet fait observer que les journaux ont, jusqu'à présent, absorbé une partie notable des fonds disponibles, que leur utilité cependant est au moins contestable, car ils ne sont généralement consultés que par un fort petit nombre de membres. Il croirait plus avantageux de tous points que l'Académie se ménageât des ressources, afin de pouvoir chaque année faire face à la dépense de quelques prix qui seraient distribués pour la solution de questions mises au concours. Plusieurs membres, et par les mêmes mo-

tifs , appuient l'opinion de M. Bouillet ; d'autres , au contraire , la combattent. M. le président résume les observations échangées , et consulte l'Académie sur les propositions de la commission. Une première épreuve est déclarée douteuse ; on procède à une seconde. L'Académie adopte.

Une commission est alors nommée , qui devra s'occuper des questions à proposer pour les prix. Les membres qui la composent sont MM. Lizet , Bayle-Mouillard , Chateau-Dubreuil , Desnanot et Bouillet.

M. de Parieu lit une note sur les corporations appelées *Abbeyes bourgeoises de Berne*.

Après cette lecture , l'Académie s'occupe de désigner quelques-uns de ses membres pour la représenter au sein de l'*Institut des provinces de France*. Il est arrêté que cette désignation sera remise au choix de M. le président , et qu'elle aura lieu seulement à la séance prochaine.

La parole est à M. Mathieu , qui communique un mémoire étendu sur une brique découverte dans les environs d'Issoire , présentant un tableau symbolique. M. Mathieu décrit avec soin et en grand détail les divers emblèmes grossièrement figurés sur cette pièce. De leur examen attentif , de leur interprétation et par suite des renseignements que son érudition puise à diverses sources , M. Mathieu se croit autorisé à conclure que cette pièce est un de ces symboles que Constantin , empereur d'Orient , envoyait jadis

dans les provinces en signe de prise de possession.

M. le président croit voir dans ce fragment un symbole du culte mithriaque, et il développe les motifs à l'appui de sa manière de voir.

Après cette discussion, M. Lecoq commence la lecture d'un ouvrage sur la Flore d'Auvergne. Ce travail fort étendu est le résultat des observations et des explorations de MM. Lecoq et Lamothe. La lecture en sera continuée dans la prochaine séance.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 5 MARS 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

La séance s'ouvre à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans réclamations.

OUVRAGES REÇUS.

Mémoires de l'Académie royale de Metz, 26^e année, 1844-45.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, tom. 5.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales. (2^e part. du 6^e vol.)

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. (Années 1843-1844.)

Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. (Février 1846, n^o 2.)

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne. (Février 1846.)

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. (1845, n^o 4.)

Rapport à M. le président de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure sur la maladie des pommes de terre, par MM. Girardin et Bisdard.

M. Gonod fait un rapide compte-rendu des travaux de diverses sociétés scientifiques dont les Annales ont été adressées à l'Académie.

Lecture est donnée d'une lettre du Congrès central d'agriculture. MM. Léon de Chazelles et de Douhet, chargés, l'an dernier, de représenter l'Académie de Clermont au sein du Congrès central, reçoivent, pour cette année, la même mission.

Le secrétaire lit la lettre du président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. M. Furgaud, président, annonce que les propositions de l'Académie de Clermont sont acceptées. En con-

séquence, les journaux des deux sociétés seront dorénavant échangés.

M. Bouillet fait hommage d'un Mémoire portant le titre suivant : *Observations sur les projets de rectifications de la route royale n° 89*. M. le président fait ressortir la valeur sérieuse du travail de M. Bouillet, et démontre toute l'importance incontestable de la question qu'il soulève. L'Académie entrant dans ces vues, une commission est désignée pour suivre cette question. Les membres nommés sont MM. de Douhet, Peghoux et Lecoq.

M. le président propose ensuite, et l'Académie adopte comme candidats à l'Institut des provinces de France : MM. Bayle-Mouillard, Baudet-Lafarge et Bertrand fils.

M. le président rend compte du travail de la commission chargée de rédiger le programme des questions à mettre au concours. Les sujets proposés sont au nombre de trois : un pour l'agriculture, un pour l'histoire et un pour la linguistique.

Après un débat sur ces questions, chacune d'elles est adoptée dans les termes posés par la commission ; et sur la proposition de M. Bayle-Mouillard, une médaille d'or, de la valeur de 100 fr., sera remise à l'auteur du travail jugé le meilleur sur chacun des sujets indiqués.

M. Mathieu, trésorier, expose l'état financier pour 1845.

MM. Jalabert, Duranthon et Thibaud seront chargés de la vérification des comptes.

M. Mathieu communique ensuite une lettre de M. le baron de Barante. En réponse à une première lettre écrite par M. Mathieu, M. de Barante annonce que, sur sa demande, M. le ministre accorde à l'Académie de Clermont une somme de 400 fr. pour créer des jetons de présence. M. le président remercie M. Mathieu, et charge le secrétaire de transmettre à M. de Barante les remerciements de l'Académie.

M. Lecoq a la parole pour continuer sa lecture sur la Flore d'Auvergne. L'exposé de ce travail dû à ses recherches et à celles de son collaborateur, M. Lamothe, est accueilli avec un intérêt général, et l'impression en est unanimement votée.

L'Académie fixe ensuite son attention sur une reproduction de la belle statue de Pascal conservée dans la bibliothèque de Clermont. Cette imitation réduite est due à un jeune artiste de notre ville, M. Chalonax, dont l'Académie a déjà eu l'occasion de reconnaître la valeur. Un juste tribut d'éloges est payé à cette œuvre nouvelle, dont le fini et le talent d'exécution annoncent, chez son auteur, un progrès remarquable, et font augurer de brillants résultats pour l'avenir.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 2 AVRIL 1846.

Présidence de M. GONOD.

A deux heures et demie la séance est ouverte : en l'absence de M. Bertrand , M. Sersiron remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président annonce que M. le ministre de l'instruction publique accorde à l'Académie la somme de 400 fr. (1).

Cinq bulletins de la Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse sont envoyés à l'Académie.

M. Jalabert a la parole et lit le rapport de la commission chargée de vérifier les comptes du trésorier. Sur sa proposition , des remerciements sont votés à

(1) Cette somme a déjà été mentionnée dans le procès-verbal de mars.

M. Mathieu pour la régularité de ses comptes, et le zèle qu'il met à remplir ses fonctions.

M. Dumolin annonce, et la Société apprend avec chagrin, que l'absence de son président, M. Tailhand, est due à une grave indisposition.

M. Desnanot lit, sur les fusils de chasse, un Mémoire plein de science et de curieuses recherches. L'impression en est votée à l'unanimité.

M. Lecoq réclame ensuite la lecture d'un Mémoire du docteur Bertrand, du Pont-du-Château.

L'absence de M. Bertrand fils empêche qu'il soit fait droit à cette demande; mais la lecture de ce travail sera comprise dans l'ordre du jour de la prochaine séance.

Avec sa facilité et son élégance habituelle de parole, M. Lecoq expose les principales théories émises sur la formation des cailloux roulés, l'extension ancienne des glaciers et le transport des blocs erratiques, etc. Il commence ensuite la lecture d'un Mémoire intitulé :

Des Climats solaires et des causes atmosphériques en géologie. Recherches sur les forces diluviennes indépendantes de la chaleur centrale, et sur les phénomènes glaciaires et erratiques.

Après cette lecture la séance est levée.

RÉFLEXIONS

SUR LA

FORMATION DES SAUSSAIES NATURELLES,

OBSERVÉES AUPRÈS DE L'ALLIER,

ET SUR

Les avantages qu'on pourrait en retirer.

Tel est le titre d'une note intéressante publiée par M. Baudet-Lafarge, dans le Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (juillet 1846). M. Baudet, après avoir étudié avec soin les conditions qui favorisent le développement des saussaies naturelles, soit dans le voisinage de l'Allier, soit dans les anciens lits abandonnés par elle, conseille d'établir de vastes plantations de saules dans les terrains qui bordent les rivières. Ces plantations auront pour résultat de rendre plus difficiles les déplacements et l'action lente et destructive des eaux. Elles favoriseront aussi le dépôt des matières limoneuses qui sont entraînées pendant les grandes inondations. Ce travail mérite de fixer l'attention des propriétaires riverains des grands cours d'eau.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE CLERMONT-FERRAND,

Par P. BERTRAND, Secrétaire.

Année 1845-46.

MESSIEURS,

Il y a un an, à pareille époque, j'avais l'honneur de porter la parole devant vous. Comme aujourd'hui, ma mission était le compte-rendu des travaux de l'année. Avant d'aborder ce terrain, j'avais voulu consacrer quelques instants à prouver l'utilité réelle des sociétés scientifiques dans les provinces. Je réunissais avec soin les faits propres à vaincre les doutes, si toutefois ils existent. Préoccupation vaine de ma part, Messieurs, je m'empresse de le reconnaître; elle tenait à l'inexpérience d'un esprit qui, pour la première fois peut-être, se mettait sérieusement en face de ce sujet, parce que, pour la première fois aussi, son intérêt s'éveillait à cet égard. Moins dé-

Septembre 1846.

26

fiant à cette heure , je me ferai , je l'espère , plus économe de votre temps.

Néanmoins, une autre question me préoccupe aujourd'hui ; et je demande à l'Académie la permission de la lui soumettre.

Quel doit être le caractère du compte-rendu?.... A mon avis, Messieurs, votre compte-rendu annuel ne peut être exclusivement une analyse. Pour se montrer exact, un pareil travail serait nécessairement long, souvent aride pour bon nombre des auditeurs d'une séance publique ; et le rapporteur, en s'efforçant d'entraîner avec lui les esprits au travers de systèmes et de détails scientifiques peu connus, se verrait inévitablement exposé au danger de devenir fatigant, et de marcher désormais abandonné de tous dans sa voie ingrate. L'esprit humain n'est pas seulement, comme le dit Montaigne, *merveilleusement ondoyant et divers*, il est encore et surtout volontaire et défiant ; ne l'obtient pas qui veut pour compagnon de route, quel que soit d'ailleurs l'intérêt du but à atteindre. L'attirer près de soi, savoir l'y maintenir et le diriger à son gré, c'est le don des génies privilégiés ; et Dieu sait si le don est rare ; si ce gouvernail est difficile et rude aux mains chargées de le manier ! Dieu sait si la monture indocile se fait faute de bonds et d'écartés pour désarçonner le cavalier. Votre secrétaire ne devra donc point, je le crois, vous soumettre un simple rapport analytique précis, mais

froid, et d'une utilité d'ailleurs très-contestable :

Fort de ses intentions justes et de son bon vouloir pour les travaux déposés en ses mains, ira-t-il s'armer du fer aigu de la critique, et, impitoyable anatomiste, viendra-t-il étaler sous vos yeux les résultats de ses curieuses dissections? Pour moi, Messieurs, je m'empresse de protester contre un pareil rôle, quelque familier que je puisse être d'ailleurs avec les façons parfois un peu rudes de la médecine. Une pareille manière de procéder se verrait mal venue de tous, et avec raison, car elle serait injuste, et à beaucoup d'égards impraticable. Injuste, Messieurs, parce que l'attaque provoque la défense, et à l'une comme à l'autre il est dû part égale de champ et de soleil, parce que le droit de toute discussion c'est la liberté. Or, à ce moment, dans cette réunion, cette liberté n'existe point. Toute controverse, tous débats, quelle que fût d'ailleurs leur courtoisie, seraient inopportuns et insolites. A supposer donc qu'il y eût prise pour la critique, il serait convenable, nécessaire de l'écarter, car la réponse ne pourrait immédiatement la suivre. Il y a plus : la critique intègre est une justice éclairée. Pour bien juger il faut bien connaître. Or, je ne crains pas de le dire, car ceci est vrai, y a-t-il donc beaucoup d'hommes assez universels dans la science pour devenir juges compétents de toutes les œuvres diverses sur lesquelles doit porter un rapport annuel?

Si le compte-rendu ne peut offrir l'exactitude pré-

cise et sèche d'une analyse, s'il doit renoncer aux allures plus piquantes, mais peu convenables de la critique, quels seront donc son caractère et sa forme ?

Dans mon opinion, Messieurs, le compte-rendu, c'est l'histoire, année par année, d'une académie. Revue sommaire de la période annuelle, il rappelle tous les travaux accomplis, il en indique la nature et le but. Il dit les efforts tentés par chacun des membres au profit de l'œuvre commune, et signale à l'estime de tous les noms des travailleurs. Chronique juste et vraie, sans nul doute; tel est son premier devoir; mais facile aussi et bienveillante à tous, car chez tous le zèle et les intentions sont également honorables; et d'autre part, ses appréciations publiquement émises touchent à nos prédilections, à nos intérêts les plus chers. Elle parle des hommes au côté desquels s'use notre vie de chaque jour; et si quelquefois alors, sans rien enlever à la justice, un sentiment affectueux inspire sa parole, pourquoi vouloir l'en blâmer? Déprécier est un facile mais triste genre d'esprit. Qui donc n'a pas le pouvoir de blesser et de nuire? tant d'insectes inaperçus portent leur venin. Les honnêtes gens veulent d'autres voies. Si le succès toujours n'est pas le prix de leurs tentatives, du moins la bonne pensée qui reste au cœur, le repose au terme de la carrière.

Pardonnez-moi, Messieurs, ces préliminaires. Ils ont pu vous paraître inutiles. Mais je tenais à vous

dire quelle idée je me faisais de ma tâche , et dans quel esprit j'entendais la remplir.

J'arrive maintenant à l'énumération des travaux de l'année.

Messieurs, vos ressources financières sont modiques. Elles se composent , à peu près exclusivement , des cotisations personnelles acquittées par chacun de vous. Sur ces fonds néanmoins , vous avez pu prélever la somme nécessaire pour offrir des médailles d'or aux auteurs des meilleurs mémoires sur trois sujets dont vous avez dressé le programme. Pour le rappeler en peu de mots , ces questions portent :

La première sur l'histoire du comté de Clermont , depuis 1552 jusques à sa réunion à la couronne ;

La seconde , sur la situation comparée de l'agriculture et des classes laborieuses en Auvergne avant et après la grande réforme de 89 ;

La troisième enfin , sur la langue propre ou *patois* d'Auvergne , comparée avec les langues romane , celtique et française.

Ainsi, Messieurs, vous vous efforcez d'appeler le jour et l'intérêt sur notre province ; ainsi vous travaillez à ce qui peut lui devenir profitable , en cela fidèles au but de votre institution , notre bonne et belle Auvergne , belle aux yeux des étrangers qui commencent enfin à soupçonner sa valeur , qui s'aventurent à la visiter , et apprennent à lui rendre justice ; belle surtout aux yeux de ses enfants , qui ne

peuvent se lasser ni de la voir ni de l'aimer, car en visitant les contrées étrangères, ce que presque tous nous avons pu trouver de plus beau, c'est, sans contredit, notre patrie.

Ce mot de patrie devrait apporter à l'âme seulement des pensées de calme et de bien-être. Mais le calme et les mystérieuses lois tracées par la main de Dieu à la destinée humaine peuvent-ils longtemps rester d'accord ? Voulez-vous la paix, soyez prêt à la guerre, dit la maxime. Aussi, parmi le progrès de toutes les connaissances, et au sein du repos fait par l'industrie à l'univers, l'art de détruire les hommes n'a pas été moins curieusement perfectionné que tant d'autres. A ce point de vue, l'homme est aussi une matière qu'il s'agit d'exploiter le mieux et le plus vite possible. La fabrication et la puissance des diverses armes ont donc été étudiées avec soin. M. Desnanot, l'un de ces hommes sérieux et travailleurs dont toute société s'honore, a pris sa part de ce genre d'études ; et son œuvre a dû vivement l'intéresser, car elle le plaçait parmi les difficultés mathématiques d'un problème utile à résoudre, et les souvenirs toujours aimés de sa vie première. Familier avec les études mathématiques, officier plein de dévouement dans l'armée avant d'apporter son zèle et sa passion du devoir dans les rangs plus paisibles de l'Université, M. Desnanot avait, vous le voyez, Messieurs, toute qualité pour résoudre la question qu'il s'était posée.

Son Mémoire sur le tir des armes à feu contient des calculs et des recherches dont la méditation sera profitable à quiconque s'occupera du même sujet.

A chaque chose sa place ; à chaque force créée , une force antagoniste qui balance ses effets. Nous venons de voir passer la redoutable puissance de la destruction ; celle de la conservation s'avance , et puissent ses efforts trouver en tous points le succès. L'enseignement et la pratique de la médecine touchent à la société par les intérêts les plus graves. Diverses lois et ordonnances ont essayé de régler cette matière ; mais insuffisantes , tombées en désuétude , ou parfois contradictoires , elles ne sont plus appropriées aux conditions actuelles , et le mal persiste. Comme toujours , nombre de gens le sentent et l'accusent ; peu indiquent le remède. La matière , au surplus , est délicate à toucher. Ces dernières années ont amené plus d'une tentative à cet égard. Malheureusement , incomplètes ou provisoires , elles sont , par cela même , demeurées à peu près stériles. Ce fâcheux état de choses a préoccupé un honorable médecin , M. Bertrand du Pont-du-Château. Dans un mémoire étendu , M. Bertrand présente un projet détaillé d'organisation , un code tout entier qu'il propose d'appliquer à l'enseignement et à la pratique de la médecine. Ces questions , Messieurs , sont importantes , sans nul doute. Mais leur solution n'était point de votre ressort. Tous les hommes éclairés s'uniront

d'ailleurs aux vœux de M. le docteur Bertrand, pour appeler sur cette matière une organisation convenable et surtout définitive.

Puisque nous parlons médecine, c'est ici le lieu de mentionner le Dictionnaire des eaux minérales du Puy-de-Dôme, par M. Nivet. Il faudrait un temps et des travaux considérables pour fournir des documents exacts et nouveaux sur les propriétés chimiques et médicinales de toutes les eaux minérales de notre pays. Une analyse rigoureuse, en effet, exige des mois de minutieuses et difficiles études. L'auteur du Dictionnaire le sait aussi bien que personne; car il n'a pas reculé devant la tâche d'entreprendre pour son propre compte l'analyse de plusieurs sources. Ceci est déjà un travail méritoire. Un autre ne l'est pas moins; celui d'avoir recueilli, sur cette matière, tous les renseignements épars dans les auteurs, de les avoir réunis en un seul corps d'ouvrage, les mettant ainsi sous la main de tous. Bon nombre de sources jusqu'à présent peu connues, devront à M. Nivet la faveur d'une mention commémorative des services qu'elles peuvent rendre.

Les recherches de M. Bravard ont utilement concouru, vous le savez, Messieurs, à nous faire connaître les animaux qui vécurent jadis sur notre sol. Cette année encore, M. Bravard vous a présenté des restes fossiles découverts à Cournon dans les terrains tertiaires d'eau douce. Ces ossements sont presque tous

assez bien conservés pour laisser facilement reconnaître les portions du corps dont ils dépendaient. Ils proviennent du caïnothérium, nouveau genre fossile de la famille des pachydermes, signalé et décrit par M. Bravyard. Cette découverte, curieuse par elle-même, acquiert un nouvel intérêt, en ce que les observations et les faits postérieurs sont venus légitimer, à peu près complètement, les détails de forme et de dimensions assignés par l'auteur au caïnothérium, d'après l'examen des premiers restes recueillis. Voilà comment des faits isolés d'abord, plus tard réunis et comparés, amènent à jeter les bases d'une science et à découvrir ses lois. Il y a peu d'années encore, qui eût osé donner ce nom de science à l'assemblage confus de systèmes contradictoires, au pêle-mêle d'hypothèses souvent étranges ou ridicules parmi lesquelles se débattait la géologie. Ce sera l'un des mérites de notre siècle d'avoir en partie débrouillé ce chaos. Et cependant, pour cette science comme pour les autres, que de voiles encore à soulever ! Les houillères, ces magnifiques approvisionnements de forces dont la Providence confia la garde à la terre jusqu'au jour où le génie de l'homme viendrait, au nom de l'industrie, en réclamer l'emploi ; quelle est leur origine ? L'éclair qui éclate et tue, c'est le fluide électrique. La force merveilleuse qui, aidée par le temps, façonne sans bruit, au sein de la terre, le cristal d'or, celui du diamant et de mille autres substances ; encore l'électricité.

Ce rayon de soleil qui éclaire le globe , qui donne à nos prairies leur manteau d'émeraude , à nos fruits leurs délicates saveurs ; c'est la lumière , disons-nous , c'est l'éther lumineux. Mais ce fluide électrique , mais ce lumineux éther , que sont-ils enfin ? Vous le voyez , nous ne faisons ici que changer les inconnues. Nous savons quelques phénomènes naturels , et à l'aide de ces effets que nous prenons pour des *causes* , nous nous efforçons d'expliquer les autres. Mais la nature de ces *causes premières* , nous n'en savons absolument rien. Quoi qu'il nous en coûte , il faut partout et toujours , avec l'auteur *des Essais* , en arriver à ce dernier mot : *Que sais-je ?*....

La nature n'est point seule à proposer des énigmes aux générations qui passent. L'art aussi leur lègue des mystères dont , trop souvent , le mot est à jamais perdu. Cette réflexion nous est inspirée par une communication de M. l'abbé Croizet. Chercheur souvent heureux et toujours infatigable , M. Croizet vous a donné tous les détails relatifs à la découverte des vases antiques par lui présentés à l'Académie. La nature de ces vases , l'explication de leurs figurines tracées en relief , l'époque probable de leur origine rapportée à l'ère gallo-romaine , sans oublier les motifs à l'appui , leur valeur archéologique doublée par cette circonstance qu'ils sont jusqu'à présent uniques dans leur espèce , enfin , nul des renseignements relatifs à ce sujet n'est laissé dans l'ombre. Il ne m'appartient guère

d'avoir une opinion en pareille occurrence. J'en ferai volontiers l'aveu ; et, pour ma part, le zèle et l'érudition déployés par le savant abbé au profit de sa cause, ont éveillé mon intérêt non moins vivement que la vue des débris pour lui si précieux.

Parmi les antiquités récemment exhumées, je ne dois point oublier la pièce présentée par M. Mathieu. C'est une brique en argile ferrugineuse grossière, découverte à Brossel, dans les environs d'Issoire. Elle a 0^m,4 de hauteur, 0^m,275 de largeur, et 0^m,038 d'épaisseur. Cette brique, et la circonstance est à noter, formait le chevet d'une tombe gallo-romaine. Elle porte en relief, sur l'une de ses faces, une effigie de guerrier assez grossièrement figurée. M. Mathieu examine les attributs que présente cette figure, les divers emblèmes dont elle est entourée ; il discute leur valeur au moyen de données puisées dans de nombreux auteurs, et il arrive à conclure que l'on pourrait la considérer comme appartenant à la religion isiaque ou mithriaque. Ce fait, ajoute-t-il, justifierait ce que dit le biographe de saint Austremoine, que le saint évêque, lors de son arrivée en Auvergne, trouva les vallées des trois Couses plongées dans d'infâmes idolâtries. Toutefois, M. Mathieu présente un autre système, d'après lequel il serait plutôt porté à considérer cette même pièce comme « un emblème moitié politique, moitié religieux des premières années du moyen-âge. C'est peut-être un

» de ces tableaux que les souverains du Bas-Empire
» étaient en usage d'envoyer dans les provinces, lors
» de leur avènement, comme marque de protection
» et de souveraineté. » M. Mathieu rapporterait
plus particulièrement celui-ci au règne de Constantin.

Vous avez entendu, Messieurs, la discussion élevée, à ce sujet, entre M. Mathieu, défenseur de cette dernière opinion, et votre président soutenant la première. Ce débat nous ramène à une époque bien reculée dans nos annales. Il est, sans contredit, fort curieux, et, je le crois pour ma part, M. Mathieu lui-même en porte le meilleur jugement possible dans ces paroles : « Quoi qu'il en soit, si l'on rapproche
» cette pièce des autres objets antiques exhumés dans
» le bassin d'Issoire, il restera démontré que les di-
» vinités du Gange et du Nil comptaient, dans ces
» parages, de nombreux adorateurs lors de l'établis-
» sement du christianisme, vers 250. »

Au surplus, les deux systèmes émis par M. Mathieu ne sont peut-être pas inconciliables. Voici, en effet, ce que dit M. Amédée Thierry dans un remarquable fragment historique intitulé *Constantin en Gaule. La dévotion de Constantin pour le dieu Soleil fut bien sincère, si l'on en juge par sa durée ; car les symboles mithriaques sont ceux qui dominant sur ses médailles, et on les y retrouve encore à une époque où il semblait avoir passé sous les drapeaux d'une autre religion.* Vous le voyez donc, Messieurs, rien

d'étonnant que la pièce trouvée à Brossel portât les emblèmes du culte mithriaque , et fût en même temps contemporaine de Constantin. Les Gaules obéissant au successeur de Constance , proclamé empereur par les légions de Bretagne , devaient certainement avoir pris quelque chose du culte du maître. A la vérité , Constantin finit bien par arborer sur la hampe du *Labarum* , son étendard particulier , le symbole chrétien fabriqué en or et incrusté de pierreries. Mais avant d'en arriver là , cet esprit calculateur et politique s'était longtemps épuisé en doutes et en méditations à la recherche du dieu qu'il lui serait le plus convenable et surtout le plus profitable d'adopter. Saint Eusèbe , évêque de Césarée , ami et confident de Constantin , nous révèle , ajoute M. Thierry , les perplexités et les curieux motifs de la détermination de ce prince , « tolérant par politique , indifférent » dans l'habitude de la vie , et dévot païen par accès. »

Pendant que les uns fouillent les entrailles du globe , curieux des révélations qu'ils espèrent arracher au passé , d'autres travaillent à nous faire connaître les richesses dont se pare sa surface , ou les causes qui la modifient. Vous êtes habitués , Messieurs , à l'heureuse fécondité de M. Lecoq , et toutes ses productions sont également assurées de votre bon accueil. M. Lecoq vous a fait , cette année , deux communications. L'une porte sur l'influence des climats solaires et des causes atmosphériques en géologie : l'autre est,

un extrait d'un grand travail sur la Flore d'Auvergne. J'ai le regret, Messieurs, de connaître, comme vous, ces travaux seulement par la lecture faite au sein de l'Académie. Je ne puis donc rien en rappeler, si ce n'est l'attention mise par tous à suivre l'auteur dans la voie qu'il s'était tracée.

Quand, vers la fin du siècle dernier, l'abbé Delarbre publia son Essai zoologique, personne encore n'avait fait l'histoire des oiseaux qui habitent l'Auvergne, ou qui la traversent dans leurs migrations annuelles. Dans l'ouvrage de Delarbre une large part est faite aux études de ce genre. Mais l'auteur, quels que fussent d'ailleurs son savoir et son exactitude, ne pouvait avoir tout vu du premier coup. Les espèces par lui décrites au nombre de 124, restaient donc, pour le chiffre, bien au-dessous de celui que présentent les listes les plus modernes. En 1832, les Annales d'Auvergne publièrent le nouveau catalogue ornithologique de M. Culhat-Chassis. M. Culhat avait formé et tenté de compléter ses collections avec les soins les plus grands. Néanmoins, un an après, une note due à M. Baudet-Lafarge signala huit espèces encore échappées aux recherches de M. Culhat. Un de nos concitoyens, M. Edouard de Chalarnat, se consacre, à son tour, aux études de cette nature, et il vient offrir à l'Académie le résultat de ses travaux. Son catalogue manuscrit signale 250 espèces d'oiseaux observés en Auvergne. Ce serait, suivant M. Lafarge,

tout juste la moitié du nombre des espèces reconnues en Europe. M. Lafarge a été par vous, Messieurs, chargé du rapport sur l'ouvrage de M. de Chalaniat. Vous ne pouviez choisir un juge plus consciencieux et plus éclairé. Avec une confiance entière et sans réserve pour ses conclusions, je viens donc vous répéter, après votre rapporteur, que le nouveau catalogue de M. de Chalaniat est un véritable traité d'ornithologie locale, traité bien conçu et bien exécuté.

Un autre travail également dû à l'un de nos compatriotes, M. Euryale Fabre, vous a été présenté par l'auteur.

La brochure de M. Fabre traite des modifications à introduire dans le régime hypothécaire. Depuis quelque temps l'attention des esprits a été vivement éveillée sur cette partie de nos codes. On en demande la réforme au nom des conditions et des intérêts nouveaux de notre société. Des plaintes de diverses natures sont formulées contre le mode hypothécaire actuel. Entre autres choses, on lui reproche les entraves, parfois plus gênantes que profitables, qu'il impose aux transactions, et la dépréciation qui, par suite, vient atteindre le gage sur lequel l'hypothèque est assise. S'occuper de cette matière est donc chose sérieusement utile, surtout quand on y porte ce sens droit et net qui la rend accessible à tous, et qui annonce chez l'auteur le savoir et l'expérience des affaires. L'un de nos collègues, M. de Fréminville, conseiller à la cour

royale de Riom, vous a lu un rapport dans lequel, après une savante appréciation, toute justice était rendue à l'œuvre de M. Fabre.

La science du droit, Messieurs, s'est récemment enrichie d'un *Traité sur le mariage*. Cet ouvrage est dû à l'un de vos membres, M. Allemand. Je n'ai nulle qualité, vous le comprenez, pour émettre une opinion en pareille matière. Mais je ne m'avancerai certainement pas trop en disant qu'ici la main de l'auteur garantit la valeur de l'œuvre.

Messieurs, vous le savez, toute époque a son cachet. Chaque génération possède son caractère propre et ses instincts en vertu desquels, semblable aux mers cherchant leur niveau, elle s'ébranle et marche obéissante à la pente tracée par sa destinée. Un élan vertigineux emporte aujourd'hui toutes les classes de notre société sur les voies de l'industrie. Course furieuse, irrésistible, car à chacun de ces hommes qui se précipitent, il semble que la vengeance de Dieu ait dit comme jadis, tu marcheras sans repos; course sans pitié, comme elle est sans trêve: quiconque s'arrête, s'efface oublié, ou tombe foulé sous le pied des milliers d'hommes qui suivent, tous ardemment lancés, tous haletants et le regard tendu sur le même but, fortune et célébrité. A dire vrai, quelques esprits réfléchis ne sont pas sans appréhensions sur l'issue de cette grande agitation sociale. Cependant elle marche, et si, de loin en loin, l'on entend le bruit de quelques

ruines, malheur aux vaincus, car, d'autre part, des merveilles s'accomplissent. Toutefois, en dehors de ce tumulte, des hommes moins aventureux, plus amis de leur repos, s'attachent au champ paternel. Ils s'évertuent à le féconder, et viennent nous dire plus tard les utiles enseignements de leur expérience. Ils font sérieusement, et dans l'intérêt public, de l'agriculture : agriculture, intérêt public, pauvres orphelins de la même famille, au profit desquels, et sans les enrichir beaucoup, ont été faits bien des discours de charité. Soyons vrais toutefois : depuis ces derniers temps, il y a progrès véritable. Le gouvernement, les sociétés agricoles se sont mis à l'œuvre. Le premier perfectionne et multiplie les voies de communication. C'est un des moyens les plus féconds, un des services les mieux entendus pour l'agriculture. De leur côté, les établissements, les sociétés agricoles étudient et répandent les meilleurs procédés à suivre. Vienne maintenant un mode d'instruction qui, au lieu de rester uniforme pour tous, se spécialise suivant les besoins et les carrières ; qui, au lieu de faire de tous, par la langue et les traditions enseignées à notre enfance, autant de citoyens préparés pour Rome ou pour Athènes ; qui, dis-je, pense à former pour la France, avec des savants et des lettrés, des commerçants, des industriels et des agriculteurs ; viennent cette intelligence et ces habitudes d'éducation professionnelle, et dès-lors notre siècle aura fait un grand pas de plus.

Dès ce moment, l'enseignement variant ses leçons avec le but à atteindre, chacun aura pleine facilité de choisir sa route. Tous pourront apprendre à honorer et continuer les occupations de la famille; et ce sera pour tous un bienfait réel et un gage puissant de sécurité. Dès-lors on comptera bien moins de ces existences aventureuses, incertaines de leur voie, errantes à travers la société qu'elles heurtent, et la troublant souvent parce qu'elles n'ont pu s'y faire une place.

Ces idées, Messieurs, votre secrétaire en est seulement l'écho. Elles appartiennent à tous les esprits éclairés, et là se trouve pour elles le présage du succès.

Me voici un peu loin de l'agriculture. Je m'empresse d'y revenir. Aussi bien trouverez-vous là, Messieurs, des choses dignes de votre intérêt. C'est d'abord l'excellent rapport de M. Baudet-Lafarge sur la seconde et troisième partie du Traité d'agriculture, par Schwertz. La culture des plantes à grains farineux et celle des plantes fourragères, tel est le double objet étudié par Schwertz et aussi par votre rapporteur. Analyser le travail de M. Lafarge serait impossible ici. Ce rapport est lui-même un véritable ouvrage où l'auteur traite avec la capacité et la solide raison que vous lui connaissez les divers sujets passés en revue.

Le nom de M. Ferdinand de Douhet vous rappelle un de vos membres dont les travaux se distinguent à la fois par l'esprit d'invention et l'utilité. M. de Douhet vous a fait connaître son système d'engrais

concentrés, ou pralinage, dont la puissance alimentaire pour les végétaux représente quarante fois environ celle des fumiers ordinaires. Voici maintenant les résultats obtenus de cette méthode. Le 3 juillet 1845, notre collègue vous a fait voir treize épis, dont l'un porté sur une tige de 1^m 40^c. Ces treize épis provenaient de trois grains de blé *semés dans du sable lavé, n'ayant pas été arrosés*, mais préalablement soumis au pralinage.

Dans la séance du 9 août 1845, M. de Douhet expose deux vases contenant chacun une dizaine d'épis *chargés de grains abondants et en maturité parfaite*. Ils ont poussé dans du sable de l'Allier, sable préalablement lavé, et ne possédant plus un atome de terre végétale.

Voici donc des résultats incontestables. Ces travaux se passent d'éloge : il suffit de les faire connaître. Ce ne sont pas les seuls. Continuant ses recherches préférées, l'application de la chimie à l'agriculture, M. de Douhet vient à connaître les expériences de M. Bousingault sur le phosphate ammoniaco-magnésien employé comme engrais (1). Ces idées le frappent, et se fondant sur la similitude probable des effets déterminés par des agents analogues, M. de Douhet présume que le silicate de potasse ne donnerait pas des

(1) Comptes-rendus de l'Institut, n° 13, 29 septembre 1845.

résultats moins avantageux, comme puissance et rapidité de végétation. Déjà quelques essais paraissent légitimer ces conclusions. Ils se poursuivent, et l'agriculture en apprendra le résultat avec un vif intérêt. Le silicate de potasse fait partie de roches naturelles assez communes, et jusqu'à présent sans valeur. Il suffirait de les broyer désormais pour en tirer un puissant moyen de fécondation en faveur de notre sol. C'est faire apprécier la valeur du service rendu par notre collègue si le succès se réalise.

Les engrais tiennent, sans contredit, le premier rang parmi les questions les plus importantes à résoudre. Produire les céréales et les bestiaux, c'est-à-dire, les farines et la viande dans la plus grande quantité et au meilleur marché possible, tout est là pour l'agriculture. Et ce problème touche aux considérations politiques les plus élevées, car à ce prix aussi sont pour les peuples l'alimentation facile et bonne, la vigueur, la santé, et toutes les conditions d'ordre et de puissance. Les engrais fournissent au sol des éléments qui le réparent; leur importance est donc considérable. Mais parmi ces engrais, quels sont les plus avantageux? A cet égard et jusqu'à présent la réponse était parfaitement uniforme. Tous donnent la préférence aux fumiers animaux, parce qu'ils fournissent à la terre une proportion plus forte de produits ammoniacaux.

Voici néanmoins qu'une doctrine nouvelle surgit.

Le savant auteur des Lettres sur la chimie , M. Liébig, conteste la nécessité , jusqu'à présent considérée comme indispensable , des fumures par les substances animalisées. Suivant le professeur de Giessen , des analyses réitérées lui auraient prouvé qu'un hectare de terrain argileux, de qualité médiocre , fouillé dans une tranche moyenne de 0^m25^c, renferme de 8 à 9,000 k. d'ammoniaque , et que le plus mauvais sable en renferme 2,000 k. environ. Une prairie , fumée avec du plâtre et des cendres , donne, toutes choses égales d'ailleurs , une plus forte somme d'azote qu'un champ de froment amendé avec du fumier animal. Or, d'après M. Boussingault, la plus forte fumure ne fournit pas à la terre plus de 50 kilog. d'azote, quantité bien faible eu égard à celle du même produit retrouvée plus tard dans la récolte. De ces faits et de diverses autres considérations, M. Liébig conclut que les plantes puisent surtout dans l'air l'ammoniaque nécessaire à leur alimentation, comme elles y prennent l'acide carbonique; que, par conséquent, le sol peut très-bien se passer d'engrais ammoniacaux qui lui donnent assez peu, pourvu qu'il contienne d'ailleurs les proportions convenables de sulfates, de phosphates et d'alcalis. Nous connaissons, au surplus, bon nombre de faits à l'appui de cette théorie. Nous savons la puissance fécondante du plâtre, des cendres, du chlorure de sodium ou sel commun. M. de Douhet vient nous apprendre que les silicates potassiques des feldspath.

granitiques possèdent une valeur analogue. Il croit, et que notre jeune collègue excuse, en faveur de l'intérêt qui s'y rattache, ce qu'il peut y avoir d'un peu prématuré à divulguer les communications que je dois à son amitié, il croit retrouver une action de même nature dans la houille grasse finement pulvérisée, et dans quelques autres substances. Si l'on pèse bien les faits invoqués par M. Liébig, d'une part; si, d'une autre, on examine le rôle important joué dans la végétation par cet agent si complexe que nous nommons air atmosphérique, réservoir inépuisable et toujours agissant de chaleur, d'électricité, de lumière, d'oxygène, d'azote, d'acide carbonique, de vapeur aqueuse, etc., si, dis-je, l'on se met bien en face de toutes ces considérations, la nouvelle doctrine allemande sera très-certainement accueillie avec toute la grave attention que mérite le nom de son auteur.

Nous quittons ici les domaines de la science. Abordons une contrée d'aspect moins grave, celle de la littérature.

Faisant trêve aux études du palais, M. de Parieu échange, comme il le dit, sa robe d'avocat contre la blouse du touriste. Le voilà parti pour la Suisse. Rassurez-vous, Messieurs, vous n'avez rien à redouter de l'enthousiasme descriptif et quelque peu causeur des voyageurs à impressions. M. de Parieu juge d'un mot le creux de ces récits. « J'en fus assez frappé, dit-il, » pour former la ferme résolution de n'être jamais

» complice de l'inutilité parasite des descriptions pittoresques. » Aussi, sans guère songer aux distractions prises d'abord pour prétexte de ses courses, notre collègue change seulement de travaux. Il observe, il compare les hommes, les gouvernements, les croyances, les institutions rencontrés chemin faisant. Il nous dit ses pensées à ce sujet, et le peu qu'il consent à nous en révéler, me fait sincèrement regretter, pour ma part, de le voir si fort ennemi des récits de la route. Les pluies l'arrêtent à Berne. A ce contretemps nous devons, Messieurs, l'histoire des Abbayes bourgeoises de Berne. Ces corporations tout à fait curieuses, M. de Parieu les rattache par leurs analogies aux associations germaniques décrites par Augustin Thierry, sous le nom de *Ghildes*. On reconnaît les habitudes d'un esprit net et observateur dans ce travail bref et substantiel auquel M. de Parieu a donné le nom modeste de Note.

Notre Auvergne, Messieurs, enregistre dans ses annales bien des événements mémorables et des noms illustres à divers titres. L'histoire des hommes qu'ils rappellent n'est pas, il faut en convenir, toujours aussi bien connue qu'elle devrait l'être. Ainsi de Savaron. Ce nom, on le prononce souvent parmi nous; il a été donné à l'une des rues de notre ville; et cependant combien d'entre nous savent les œuvres et les titres de l'homme qui le porta. Les rappeler à tous est donc chose juste et convenable. M. Henri Doniol s'est

chargé de ce soin , et il a été suivi de près par M. Conchon. M. Doniol, Messieurs, a déjà publié plusieurs travaux. Les notices étendues sur Savaron, sur Anne Dubourg et tout récemment sur Pascal, prouvent la valeur intellectuelle et la portée de leur auteur que j'ai le regret de ne point compter encore dans nos rangs.

M. Conchon avait accepté la tâche de vous faire un rapport sur le Mémoire de M. Doniol. Or, il est arrivé, vous dit-il, qu'en examinant les titres de l'avocat, j'ai pris goût au client; de là est né l'Essai sur Savaron. Sous ce titre, notre collègue vous présente un livre, analyse complète et curieuse de tous les écrits de Savaron. Le Traité de l'espée, celui contre les masques, contre les duels, les Origines de Clermont, etc., sont successivement passés en revue. Les appréciations de M. Conchon offrent partout ce style élégant, ces réflexions justes dans leur portée philosophique ou parfois doucement railleuse, qui révèlent la manière d'un esprit net et délicat. Dans ce tableau dont les couleurs sont souvent heureuses, et vraies toujours, le peintre fait saillir vives et en relief les habitudes d'immense érudition du seizième siècle, son esprit religieux, ses mœurs et ses croyances encore teintées de superstition et de barbarie. M. Conchon s'arrête longtemps sur les Origines, cet écrit, le seul à peu près parmi ceux de Savaron qui soit encore lu de nos jours, et dans lequel son auteur met une érudition

si vaste , une foi si sincère au service d'un si ardent patriotisme. Dans son amour sans bornes pour sa ville natale , pour ce Clermont dont il a tant à cœur d'illustrer l'écusson , tout lui vient en aide ; tout lui est de bonne prise. Les citations , les interprétations pleuvent à l'appui des titres mis en avant. On ne choisit pas ; on prend tout. Il n'est pas jusqu'à ses vins qui ne deviennent pour Clermont un sujet d'orgueil , et notre hardi défenseur s'en va je ne sais plus où , exhumer j'ignore quelle pièce dans laquelle , en récompense d'un grand service rendu par eux , les requérants supplient certain empereur de les dispenser désormais de conduire à Trèves les vins clermontois qu'ils étaient contraints de lui porter. De tout quoi Savaron conclut que , pour être de si loin requis par un souverain , le breuvage national devait posséder de précieuses qualités. Hélas ! Messieurs , ou nos vins sont quelque peu changés depuis ce bon temps , ou c'est bien le cas de rappeler ce grand axiôme : On ne peut disputer des goûts..... , surtout avec un empereur.

J'insisterais plus longuement , Messieurs , sur le travail de M. Conchon , travail dont l'intérêt est partout vif et soutenu. Mais ce serait empiéter sur le privilège de l'auteur que dans peu d'instants vous allez entendre lui-même. Et puisqu'il s'agit ici de Clermont , de ses titres et de ses hommes célèbres , permettez-moi de vous citer quelques extraits d'un Mémoire

portant ce titre : **Etat de l'Auvergne en 1765.** L'auteur parle de la situation commerciale de Clermont, de ses ressources, de son avenir, en termes tout empreints d'actualité. On dirait nos espérances et nos conversations de chaque jour sur ce chemin de fer hâté de tant de vœux. Là, rappelant les instincts de liberté de notre vieille terre, l'auteur cite à l'appui cette maxime auvergnate, *nul seigneur sans titres*, quand partout ailleurs on disait : *nulle terre sans seigneur*, principe découlant en droite ligne de la féodalité. Là encore je trouve trois faits dont, pour ma part, je suis resté vivement étonné : la culture du mûrier en Auvergne, celle de la garance, et enfin les fameuses tablettes nutritives de gélatine. En 1763, une pépinière de garance était établie à Beaumont, sous la direction de M. Champflour d'Allagnat. A cette époque déjà, les expériences faites constatent dans les garances d'Auvergne une supériorité marquée pour la beauté et la solidité de la teinture.

En 1750, M. de Moras, alors intendant, établit dans les faubourgs de Clermont, Riom, Brioude et Issoire des pépinières de mûriers. En 1763, le nombre de ces établissements était porté à seize, et celui des pieds de mûrier à 302,545.

Enfin, pour la gélatine, sur les ordres de l'intendant, M. de Ballainvilliers, on faisait à Clermont, avec des os et au moyen du digesteur de Papin, des

bouillons économiques et des tablettes nutritives de gélatine; ces tablettes qui depuis, sous le nom d'un savant justement célèbre, ont fait tant de bruit dans le monde. Mais alors c'était un obscur apothicaire, le sieur Ozy, qui les préparait. Que penser à cette heure de notre génie inventif? Quelques-unes de nos découvertes, d'ailleurs produites de bonne foi, ne vous rendent-elles pas le souvenir involontaire du jeu fameux qui réjouit notre enfance, ce grand jeu *renouvelé des Grecs*? C'est en bien des choses l'histoire de l'homme. Semblable à l'animal agile enfermé dans sa mobile prison, il travaille, il s'agite, et incessamment il marche sans pouvoir franchir jamais certaines limites.

Le document curieux dont je viens de vous entretenir existe manuscrit à notre bibliothèque. Il est dû aux soins de notre ancien intendant, M. de Ballainvilliers, dont la mémoire doit rester honorée comme celle d'un homme bienfaisant et d'un administrateur éclairé. Ce mémoire a été édité par les soins de M. Bouillet, qui, travailleur infatigable, ne se ralentit jamais dans son zèle pour notre pays. M. Bouillet a continué, cette année, la publication des Tablettes où prennent place, comme vous venez de le voir, des documents utiles ou curieux. Il a publié, en outre, une seconde édition de sa statistique monumentale, avec atlas, ouvrage pour lequel lui sont venus les suffrages les plus honorables. Enfin, on lui doit sur la route

n° 89, des observations dont l'Académie a reconnu l'importance en nommant une commission pour s'occuper de cette affaire. Notre collègue a, de plus, appelé votre attention sur une œuvre due au talent d'un compatriote, M. Chalonnax, c'est la copie réduite de notre belle statue de Pascal, par Ramey. Cette réduction est un travail véritablement remarquable par le sentiment de l'art et le bonheur de l'exécution.

Je parlais tout à l'heure⁴, Messieurs, de statistique monumentale. Ce mot rappelle naturellement le souvenir de M. Mallay, dont les études sur nos antiques édifices consacrés au culte, vous sont si connues. Les fresques d'Ennezat, les beaux dessins de la cathédrale du Puy prouvent que notre collègue poursuit ses travaux avec le même succès. Et comme je le disais l'an passé, dans les mains de M. Mallay, les pinceaux et la plume sont également heureux à rendre l'inspiration qui le guide. Sa légende de sainte Ennemie présente les mêmes qualités littéraires dont je me plaisais à vous entretenir dans le premier compte-rendu.

La poésie est sœur de la peinture ; ne les séparons donc point. Les œuvres poétiques, vous le savez, Messieurs, sont toujours les plus rares. Toutefois vous avez, cette année, une traduction en vers, par M. Largé, de l'Iphigénie d'Euripide, et une ode de M. Maury : elle est intitulée Bonaparte. Le travail de M. Largé n'a pas été en la possession de votre secré-

taire ; il se trouve donc privé de vous en entretenir. Quant à celui de M. Maury, vous allez l'entendre. Il n'est besoin de personne pour faire apprécier ce talent empreint des véritables caractères de la poésie.

J'ai été long, Messieurs, plus que je ne le voulais d'abord. Pardonnez les fatigues que j'ai pu vous imposer ; j'y étais contraint par les nécessités et les développements inséparables de mon sujet. Au reste, vous pouvez le voir avec satisfaction, l'œuvre commune marche. Toutes les sciences, à peu près, ont ici leur part et possèdent leurs représentants. Tantôt sollicité, encouragé par vous, tantôt réalisé par les membres qui vous appartiennent, pas à pas et dans toutes les directions, s'accomplit au profit de notre pays, le travail, but constant de vos efforts. La géologie, l'archéologie, l'agriculture pratique, la chimie agricole, l'histoire, etc., trouvent successivement des interprètes qui nous disent ce qui, dans chacune de ces connaissances, a rapport à l'Auvergne. M. Lecoq fait l'histoire complète de votre Flore ; et en même temps, M. de Chalaniat nous donne une description détaillée des oiseaux qui, dans nos contrées, viennent brillants et joyeux se mêler à nos fleurs. La science déployée par l'homme, satisfait et élève l'esprit. Le spectacle des merveilles de la création saisit et émeut le cœur. Dieu avait donné à la terre, pour se parer aux beaux jours, les fleurs aux teintes variées et délicates, aux douces et pénétrantes senteurs. Sa main jeta dans le ciel les

étoiles , fleurs d'or semées dans les champs sans fin de l'azur. Il réserva pour l'air les oiseaux , fleurs vivantes qui promènent partout , sous les feux du soleil , l'éclat de leurs riches couleurs. Les fleurs embaument l'air de leurs parfums : les oiseaux le remplissent des bruits joyeux de leurs chants. Puissance singulière de ces deux langages ! qui ne l'a parfois éprouvée ? Aux heures de méditation et de solitude , à ce moment où le soleil disparu amincit de plus en plus sa frange d'or à l'horizon , quand tout est calme , fraîcheur et sérénité sous le feu des étoiles montant au ciel , qui n'a laissé parfois son âme retourner toute pensive aux rives lointaines du passé ? Alors , charme inexplicable , une odeur préférée , un chant jadis connu , soudainement retrouvés , font tout à coup vibrer le cœur à l'écho d'anciens souvenirs. Hélas ! poursuivre de nos vains regrets les biens perdus et trop souvent méconnus , passer insoucieux ou injustes pour le présent , hâter de vœux impatients et infatigables un avenir où nous attendent de nouveaux mécomptes , voilà ce que la plupart appellent vivre. Chaque année qui s'écoule laisse , en partant , quelques nouveaux regrets , sans nous avoir faits plus heureux ni plus sages. Par bonheur , il est des hommes dont l'imagination mieux réglée , dont la raison plus ferme et plus droite les conduisent sans accident au terme de la route. Ceux-là sont les heureux , disons-nous. Non , ce sont tout simplement les habiles et les sages. Attentifs à diri-

ger leur carrière, ils la font satisfaisante pour eux, et aussi profitable aux autres. En cela bien différents de ces hommes qui usent une partie de leur existence à calomnier la vie, et une autre à se lamenter sur le temps qui les fuit. Et cependant le temps passe, sourd à tous ces murmures de malédictions ou d'espérances, et broyant d'un pied indifférent toute cette pauvre poussière de créations et de créatures humaines. Les individus, les peuples, leurs institutions, leurs monuments tombent et roulent tour à tour dans ce torrent des siècles qui les emporte au néant : et, chargés de ces ruines pour nous si grandes, pour eux inaperçues, les mondes continuent leur marche invariable, guidés par l'éternelle volonté qui avait dit à l'origine des temps : Que le monde soit !



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 7 MAI 1846.

LA séance est ouverte à deux heures et demie. En l'absence de M. Tailhand, malade, M. Gonod occupe le fauteuil de la présidence.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Après quelques rectifications, il est adopté.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, n° 4. Avril 1846.

Journal des haras et des chasses. Mai 1846.

Traité du Mariage, par M. Allemand. Tome 1^{er}.

Mémoires et observations sur les maladies mentales, par M. le docteur Brandeis. M. le docteur Peghoux est chargé de faire à l'Académie un rapport sur ce travail.

Tablettes historiques de l'Auvergne. 7^e année, n° 1.

Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme. 2^e édition, avec un recueil de planches.

Etat de l'Auvergne en 1765, par M. de Ballainvilliers, publié par les soins de M. Bouillet.

Mosaïque, poésies par M. de Pontgibaud. La Société décide qu'une lettre de remerciements sera adressée à l'auteur.

La Colonne de feu, Méditations catholiques par M. Faure, chef d'institution.

Mémoire sur la Réforme de l'enseignement de la géométrie, par M. Faure.

Catalogue provisoire pour servir à la Flore de la Charente-Inférieure, par la Société des sciences naturelles de ce département.

M. Baudet-Lafarge lit un rapport sur un travail étendu portant ce titre : *Catalogue des Oiseaux qui ont été observés en Auvergne, par M. Edouard de Chalaniat.*

Sur la demande du rapporteur qui propose l'impression de cet ouvrage, l'Académie décide qu'il sera renvoyé à la commission pour juger des portions qu'il pourra convenir d'imprimer.

M. Maury lit une ode intitulée : *Bonaparte.* L'Académie écoute, avec autant d'attention que d'intérêt, cette composition poétique pour laquelle M. le président adresse ensuite des félicitations à l'auteur. Cette ode sera remise à la commission des lectures pour la séance publique.

M. Lecoq continue la lecture de son *Mémoire sur les climats solaires et l'influence des causes atmosphériques en géologie.*

M. l'abbé Croizet présente ensuite quelques obser-

vations sur les propositions et les faits énoncés dans ce travail.

M. Lecoq répond successivement aux diverses objections soulevées par M. Croizet.

M. Bouillet appelle ensuite l'attention, d'abord sur quelques effets curieux produits par l'incendie dans la filature de M. Albert; puis sur les résultats comparés des cristallisations obtenues aux sources de Saint-Nectaire et de Saint-Alyre.

Suivant M. Bouillet, le poli, la teinte pure et blanche, la perfection enfin des cristallisations de Saint-Alyre égalent au moins, s'ils ne dépassent, les produits du même genre façonnés à Saint-Nectaire. Il montre à l'appui de son observation, une admirable collection de médailles des rois de France préparée aux sources de Saint-Alyre, et donnée au musée par M. Clémentel.

M. Mallay expose ensuite, et la Société examine avec intérêt les dessins des fresques de l'église d'Ennezat.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le président lève la séance.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 4 JUIN 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

A deux heures un quart M. le président ouvre la séance.

En l'absence de M. Bertrand fils, M. Sersiron remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté après quelques légères modifications.

Les ouvrages suivants sont envoyés à l'Académie :

Première partie des Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Le Programme du Congrès scientifique de France, dont la 14^e session se tiendra à Marseille, le 1^{er} septembre 1846.

Dissertation sur l'Atlantide, par l'abbé Jolibois, curé de Trévoux. MM. de Laizer, Mathieu et le président font, à ce sujet, de curieuses observations.

Après une discussion entre plusieurs membres de la Société, M. Gonod, sur la proposition de M. le président, est chargé de faire un rapport verbal sur un manuscrit intitulé : *Dictionnaire géographique et historique des Ganles*, envoyé par un anonyme.

Le jour de la séance publique annuelle est fixé au dimanche 21 juin, à trois heures.

MM. Caillat, Mazure et Lizet sont nommés membres de la commission chargée de désigner les lectures qui seront faites à cette séance.

M. de Fréminville lit un rapport sur le Mémoire de M. Fabre sur le Régime hypothécaire.

M. Lecoq cède la parole, et lit pour M. Bertrand fatigué, le Mémoire de ce médecin sur l'organisation de l'art de guérir.

L'heure avancée empêche cette lecture d'être terminée.

La séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 JUIN 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

A trois heures M. le président ouvre la séance.
Le secrétaire lit le rapport des travaux de l'année.
M. Conchon lit un extrait de son travail sur Savaron.
M. Toulouzet donne lecture d'une pièce de vers sur l'Existence de Dieu.

La séance est levée à cause de l'heure avancée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 2 JUILLET 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

M. le président ouvre la séance à deux heures et demie.

En l'absence de M. Bertrand, le docteur Sersiron remplit les fonctions de secrétaire, et donne lecture des procès-verbaux des séances des 4 et 21 juin. Ils sont adoptés sans réclamation.

Les ouvrages suivants sont envoyés à l'Académie :

1°. *Des Avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire, par M. Bellin, juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon.*

2°. *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. (1846, n° 5.)*

3°. *Bulletin des séances de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, par M. Ay-mard.*

4°. *Lettre à M. le baron de Reiffenberg, directeur de la bibliothèque du roi à Bruxelles, sur l'Institut royal de France et les académiciens libres.*

5°. *Société archéologique de Béziers, séance publique du 21 mai 1846, et programme du concours de 1847.*

6°. *Enquête sur l'authenticité des phénomènes électriques d'Angélique Cottin, par le docteur Tanchou.*

Le président de la commission formée pour faire ériger à Buffon une statue dans la ville de Mont-Bard, écrit et demande à l'Académie de vouloir bien contribuer aux dépenses par le vote collectif d'une certaine somme. Après une assez longue discussion et sur l'opportunité et principalement sur le mode de souscription, il est décidé que l'Académie souscrira pour une somme de 100 fr.

M. Lecoq continue et termine la lecture du Mémoire du docteur Bertrand, du Pont-du-Château.

L'Académie décide que ce travail sera envoyé au ministre de l'instruction publique, et recommandé à son attention.

M. Lecoq continue la lecture du Mémoire qu'il avait commencée dans les précédentes séances. Ses opinions donnent lieu à une discussion entre lui et M. l'abbé Croizet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

RÉSULTAT DE QUELQUES EXPÉRIENCES

SUR LES

FUSILS DE CHASSE,

Par M. DESNANOT.

DES personnes très-exercées à la chasse, ou occupées de la fabrication des armes, ont publié des ouvrages précieux sur les fusils et leur usage. Cependant on y remarque des assertions tellement opposées, qu'on est forcé de conclure qu'il y a erreur sur quelques points essentiels. Les uns affirment, par exemple, que la longueur du canon des fusils de chasse n'influe nullement sur la portée; les autres assurent le contraire. Pour fixer les idées à cet égard, j'ai fait quelques essais; s'ils ne résolvent pas toutes les questions qu'on peut proposer sur les fusils de chasse, ils donneront au moins quelques éclaircissements aux chasseurs et aux personnes qui n'auront pas étudié la mécanique, ou qui n'auront pas eu le temps ou l'occasion de faire des recherches à ce sujet.

La précision dans les expériences commande de noter exactement le poids et la qualité des matières employées. J'ai donc dû commencer par m'assurer d'avance du poids des charges de poudre et de plomb

que j'emploierais à chaque charge. Pour cela, j'ai pris deux tubes de ferblanc bien calibrés, d'environ 14 centimètres de longueur; l'un, pour la poudre, avait environ 13 millimètres de diamètre; l'autre, pour le plomb, avait 15 millimètres. Un cylindre de bois d'environ 7 centimètres, garni dans sa longueur d'une étroite lame de cuivre, glissait dans l'intérieur, remplissait la capacité et conservait la position qu'on lui donnait au moyen du ressort formé par la moitié de la lame de cuivre. Une fenêtre, d'environ 5 centimètres de longueur, parallèle à l'axe du tube en ferblanc, permettait de voir la lame de cuivre dans tous les mouvements du cylindre de bois, et de lire les divisions correspondant à 1 gr., 1 gr. 1/4, 1 gr. 1/2, etc., de la poudre commune contenue dans le vide que laissait le cylindre de bois. Le cylindre, pour le plomb, donnait le poids du plomb de deux en deux grammes. Ces divisions ont été faciles à tracer. Je pesai la poudre contenue dans le tube sur une hauteur de 69 millimètres, je trouvai, pour le poids, 8^{gr}, 7, et par une proportion, il fut facile d'avoir la hauteur qui convenait à un gramme: les autres divisions s'ensuivaient. Le tube, pour le plomb, a été réglé de la même manière.

Je donne à la grenaille de plomb les numéros sous lesquels on la vend. Quoique ces numéros soient arbitraires, néanmoins on connaîtra aux données suivantes la grosseur des dragées dont je me suis servi :

Il fallait : 74 dragées du n° 9 pour peser 5 gramm.

53	8	»
31	7	»
21	6	»
17	5	»
12	4	»
9	3	»

J'ai aussi employé de la cendrée d'une grosseur déterminée; il en sera question plus bas. J'ajouterai que les petites dragées à mesure égale pèsent un peu plus que les grosses; que les mesures de poudre qui ferment certaines poires à poudre, ne sont pas exactement numérotées quant aux poids. Ces mesures varient aussi. Il est mieux de se servir d'une mesure d'un petit diamètre pour obtenir des charges égales.

Dès les premiers essais, je sentis à la joue un choc qui ne m'aurait pas permis de continuer; cependant le fusil dont je me servais, avait un canon Damas frisé, bien soigné. Je cherchai la cause de ce recul dont l'épaule ne souffrait pas. Voici comment je raisonnai.

Tous les canons de fusil non montés, soumis à l'expérience, reculent à charge égale, avec la même force, quelle que soit la position de la lumière (1), et cependant il y a des fusils dont le recul fatigue le tireur, et d'autres qu'il ne sent pas quand il tire. Il y a donc

(1) Encyclopédie méthodique, Dictionnaire d'artillerie.

dans la manière de placer le canon sur le bois des conditions auxquelles ne satisfait pas toujours l'ouvrier *monteur*.

Si l'on considère le canon chargé et séparé du bois, on concevra qu'au moment de l'inflammation de la poudre, les gaz développés pressent également les parties égales des parois de l'enceinte; que la ténacité du fer oppose sa résistance à la pression exercée par les gaz perpendiculairement à l'axe du tube ou de l'âme; que ces forces, tendant à ouvrir le canon dans le sens de sa longueur, ne contribuent point au recul, puisqu'il y a toujours aux extrémités d'un même diamètre du tube deux pressions égales et opposées: toutes deux pressent le fer du dedans en dehors, et ont pour effet réel la dilatation de l'âme ou du tube qui prend pour un instant un diamètre un peu plus grand.

Que la pression exercée dans le sens de l'axe, d'une part contre la culasse ou le fond du canon, de l'autre sur la bourre qui sépare la poudre du plomb, sont égales l'une à l'autre (pourvu que le canon ne soit pas plus large sur le fond qu'il l'est à l'endroit où est la bourre), puisque les surfaces pressées parallèlement à l'axe sont égales chacune à une section du tube, prise perpendiculairement à l'axe. Ces pressions tendent évidemment à crever le canon et à l'ouvrir transversalement. Ainsi, au moment où le plomb part du tonnerre et tant qu'il reste dans le canon, la cu-

lasse est pressée par les gaz aussi fortement que le plomb ; elle doit donc reculer, mais avec une vitesse différente de celle du plomb. Elle est d'autant plus petite par rapport à celle du plomb, que le poids du plomb est petit par rapport à celui du canon. Par exemple, si le plomb pesait la vingtième partie du poids du canon, la vitesse du canon serait la vingtième partie de celle du plomb. De ce qui précède, il suit que plus un canon sera pesant, moins la vitesse du recul sera grande. Après que le plomb est sorti du canon, la culasse éprouve une pression qui résulte de l'écoulement des gaz. Quelques personnes ont dit et écrit que l'écoulement des gaz causait seul le recul du canon, c'est une erreur ; j'ai tiré avec la même charge de poudre et sans plomb ou avec peu de plomb, le recul ne se faisait sentir ni à la joue ni à l'épaule. Le recul commençait et croissait à mesure que j'augmentais la charge de plomb, au point que je sentais qu'il y aurait eu imprudence à passer certaines limites ; cependant l'écoulement du gaz était le même dans toutes ces expériences, puisqu'il y avait toujours la même charge de poudre. D'un autre côté, on sait que le recul un peu fort élève la charge de plomb, ce qui n'aurait pas lieu, si la cause qui produit cet effet n'exerçait son action que lorsque le plomb est sorti du canon.

Si la culasse du canon était appuyée contre un corps opposant une grande résistance, ce corps s'op-

poserait au recul, il éprouverait un choc et le canon resterait en place, sauf l'effet de l'élasticité qui pourrait le porter en avant. Si le corps cédait, comme une balle de laine, il diminuerait peu à peu la vitesse et l'anéantirait; le recul deviendrait d'autant moins sensible que la culasse du canon aurait plus de surface, parce que, dans ce cas, plus de parties du corps, recevant l'effet du choc, seraient proportionnellement moins pressées, et anéantiraient plus rapidement le recul. Si le canon avait une culasse comme courbée et formant un angle avec l'axe du tube, par exemple, si BA (1) représentait l'axe du tube, AC la ligne menée par le milieu de la culasse solidement liée au point C , capable de résister à l'effort du recul, le point C ne se trouvant pas sur la direction de l'axe, serait moins pressé que le point A , une partie de la force du recul tendrait à imprimer au corps du canon un mouvement de rotation autour du point C , et la vitesse imprimée serait d'autant plus grande que l'angle BAC approcherait d'un angle droit. Elle serait au *maximum*, si BAC était droit. Je décompose la force du recul, qui s'exerce sur le point A suivant BA , en deux autres; l'une P , agissant suivant PA prolongement de CA , et l'autre Q perpendiculaire à AC . La force P serait détruite par la résistance du

(1) Voir la figure 1^{re}, à la fin du Mémoire.

point C, et l'autre Q A tendrait réellement à produire le mouvement de rotation dont il vient d'être parlé. Si je nommais f la force de pression exercée par les gaz développés sur un millimètre carré de la culasse, surface que je suppose perpendiculaire à l'axe du tube, π le rapport du diamètre à la circonférence, r le rayon du tube, j'aurai $\pi r^2 f$ pour l'expression de la force du recul; et si je nommais a le poids du plomb et b celui du canon et de la culasse, la vitesse du canon dans son recul, serait représentée par $\frac{\pi r^2 f}{b}$; puisque les vitesses imprimées par des forces égales à des masses différentes sont en raison inverse des masses, et que la vitesse du plomb serait $\frac{\pi r^2 f}{a}$.

La force P, si je nommais α l'angle B A P, sera exprimée par $\pi r^2 f \cos. \alpha$, et la force Q par $\pi r^2 f \sin. \alpha$. La force qui s'exerce sur le point C est plus petite que celle qui s'exerce au point A suivant B A, et par là nous démontrons, ce que savent les chasseurs, que le recul d'un fusil est d'autant moindre que le bois est plus courbé. Mais à mesure que la force P diminue, la force Q, celle qui tend à faire tourner autour du point C, augmente, ainsi qu'on l'a dit plus haut.

Replaçons maintenant le canon sur le bois, et supposons que le canon, la bascule et le bois forment une seule pièce, un seul corps, appuyé solidement contre une ligne droite D E perpendiculaire au plan, qui, passant par l'axe du tube, divise l'arme en deux par-

ties symétriques. La ligne **DE** (1), prise vers le milieu de la plaque de couche, est supposée rigide et capable de résister à la force du recul **P** ; elle remplacera le point **C** dans l'hypothèse précédente. La force **Q** tend à faire tourner le fusil autour de **DE** avec une vitesse, pour un point de la masse distant de **DE** d'une quantité *d*, exprimée par la formule

$$\frac{Q \cdot AC \times d}{S},$$

S représentant la somme des moments d'inertie pris par rapport à **DE** ; et si l'on nomme *s* la somme des moments d'inertie pris par rapport à un axe parallèle à **DE** et passant par le centre de gravité, par **M** la masse de l'arme et par *c* la distance du centre de gravité à la droite **DE**, cette vitesse *v* aurait pour expression

$$v = \frac{Q \times AC \times d}{s + Mc^2} \quad \text{ou} \quad v = \frac{\pi r^2 F \sin. \alpha \times AC \times d}{s + Mc^2};$$

d'où résulterait la vitesse angulaire désignée par **V**,

$$V = \frac{Q \times AC}{s + Mc^2};$$

ce qui nous apprend que cette vitesse de rotation de-

(1) Voir la figure 2, *loc. cit.*

vient plus petite à mesure que le centre de gravité est plus éloigné de la plaque de couche , toutes choses égales d'ailleurs.

Il n'a pas été question de la pesanteur, parce que le poids de l'arme est soutenu par le tireur.

Dans la réalité les choses ne se passent pas ainsi, l'épaule du tireur n'est pas inébranlable, elle cède peu à peu et anéantit la force P ; les mains soutiennent l'arme et font un effort, faible il est vrai, pour l'empêcher de tourner autour de DE appuyée contre l'épaule. La force Q est donc aussi détruite en général par une résistance qui cède ; mais comme cette force Q est petite par rapport à la force P , les mains résistent à son effet. Cependant lorsqu'on charge trop fortement ou mal, l'épaule éprouve un choc douloureux, et les mains ne retenant pas l'arme assez solidement, la force Q élève le bout du canon, la balle ou les dragées n'atteignent pas le but, la joue est frappée par le bois qui la touche : à cette force, il faut ajouter celle qui provient de l'écoulement des gaz hors du canon. L'épaule souffrira davantage, si le bois n'est pas assez couché, s'il n'est pas bien taillé ; et il ne sera bien taillé que lorsque la pommette ne touche pas le bois. Cette explication déduite de la théorie s'accorde avec l'expérience. On voit là pourquoi la balle d'un pistolet s'élève beaucoup lorsque la charge est forte et la balle forcée.

S'il arrive que la bascule ne fasse pas corps avec le

bois, que le canon ne porte pas parfaitement sur la bascule par sa culasse (et tel était le cas de l'arme dont je me servais) ou que la culasse n'appuie pas exactement sur le bois, quand il n'y a pas de bascule, alors la force du recul qui s'exerce sur la culasse suivant l'axe du tube ne rencontre pas sans vide la partie qui doit résister, il y a ce qu'on nomme porte-à-faux, contre-coup; le bois prête, et cette action augmente ou diminue la force Q , suivant que le canon tend à s'abaisser par le bout pour mieux porter sur la bascule dont il ne touche pas le talon, ou à se relever pour mieux joindre la bascule qu'il ne touche pas du côté de la ligne de mire. Le mouvement de rotation devient plus considérable, et le fusil frappe la joue avec plus de force. Les bois de fusils, surtout ceux de pistolets, se fendent trop souvent à l'endroit où la culasse s'appuie sur le haut, contre le bois, pour ne pas reconnaître que cette dégradation provient du recul du canon, et de ce que la culasse ne touche parfaitement le bois que sur le haut, près de la ligne de mire. Ainsi, toutes les fois qu'un fusil blesse le tireur, lorsque la charge est ordinaire, c'est la faute de l'ouvrier monteur; la mise en bois laisse à désirer.

Le fusil dont je me servais dans les expériences était mal monté. Je corrigeais le défaut en insérant plusieurs feuilles de clinquant entre le talon de la culasse et la bascule.

J'ai cherché, dans les premières expériences, à cons-

tater la marche de la grenaille de plomb hors du canon. J'ai tiré à 5^m, à 10^m, à 15^m, à partir du bout du canon, sur de très-grandes feuilles de papier, et à 20^m sur une plaque de fonte. Les dragées marquaient leur direction en perçant les feuilles de papier, ou en laissant une empreinte sur la couleur noire qui recouvrait la plaque.

Il semble que le plomb doit se distribuer également sur la surface d'un cercle bien déterminé par les points frappés; mes observations multipliées ne s'accordent pas avec cette opinion. J'ai reconnu que le plomb à toutes les distances était inégalement distribué; serré sur quelques parties, des feuilles disposées perpendiculairement à la ligne de mire, écarté dans d'autres; qu'il y avait quelquefois des parties telles qu'une pièce de gibier, quoique au milieu de la charge, ne serait pas touchée; que la charge s'allongeait tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; qu'il y avait des dragées fort éloignées des autres; et que la circonférence, marquant en quelque sorte l'écart, ne pouvait être déterminée que par estime ou terme moyen, après avoir négligé des dragées trop écartées des autres.

Des mesures prises avec soin m'ont convaincu que le diamètre du cercle marquant l'écart, était à 10^m, le double de ce qu'il était à 5^m; à 15^m, le triple de ce qu'il était à 5; à 20^m, quatre fois plus grand, et que si l'on veut connaître l'écart d'un fusil, il suffit de tirer à une distance connue, à 10^m, par exemple,

sur une très-grande feuille de papier placée perpendiculairement à la ligne de mire, de mesurer le diamètre de la charge et de faire ensuite cette règle de trois : *Si 10^m donnent le diamètre trouvé, combien donnera la distance pour laquelle on veut connaître l'écart.* Il est bien entendu que la feuille de papier sera assez grande pour recevoir toute la charge, et que la charge sera la même.

Les expériences suivantes ont été faites avec un fusil dont le canon portait le n° 20 pour son calibre, la longueur intérieure du canon était de 845 millimètres; la charge de poudre, 2 grammes; et celle de plomb, 12 grammes.

Je dois dire ici que le n° du calibre est, en général, trop fort; c'est-à-dire qu'une balle dont le poids serait égal au quotient de 172 kilogramme, divisé par le n° du calibre, n'entrerait pas dans le canon.

Distance de la feuille de papier.	N° du plomb.	Diamètre de la charge.
5 ^m	9	0 ^m 155
»	8	0, 140
»	7	0, 130
»	6	0, 120
»	4	0, 110
»	3	0, 090

Le fusil étant le même, la poudre 2 grammes, le plomb de 15 à 16 gr. Les résultats suivants ont été obtenus :

Distance du but.	N ^o du plomb.	Diamètre de la charge.
5 ^m	8	14 ^c
»	7	13
»	4	11
10	8	29
»	7	27
»	4	21
15	8	44
»	7	43
»	4	34
20	8	64
»	7	50
»	4	45

Ces nombres sont des termes moyens pris sur un grand nombre de coups qui ne donnent pas constamment le même diamètre, quoique l'on prenne toujours les mêmes précautions pour charger l'arme.

Il suit de ces expériences que le nombre des dragées qui atteindront une surface donnée, diminue rapidement; que si l'on sait combien on a mis de dragées dans un papier, à une distance donnée, à partir du bout du canon, on n'en mettra que le quart à une distance double, la neuvième partie à une distance triple, la seizième partie à une distance quadruple; ainsi de suite, c'est-à-dire que les nombres des dragées qui frapperont une même surface à différentes distances, les charges restant les mêmes, seront

entre eux en raison inverse des carrés des distances. L'expérience et la géométrie conduisent aux mêmes résultats.

Une autre remarque importante, c'est que le cercle d'écart varie suivant la charge et le n° des dragées; aussi disons-nous, la charge étant la même, même fusil, même quantité et qualité de poudre, même poids et même numéro de plomb. Il varie suivant la longueur et le calibre du canon. Plus la grenaille est petite plus le cercle d'écart est grand, comme on le voit dans les expériences précédentes.

Les balles ou les dragées sorties du canon obéissent à la pesanteur qui les pousse de haut en bas vers le centre de la terre, de manière à leur faire décrire une courbe, dans le cas où la direction qu'elles suivent n'est pas verticale. Si l'axe du tube était de niveau et le but placé sur cette ligne, la balle arriverait au-dessous du but, à 0^m,309 dans le cas où elle mettrait 1/4 de seconde; à 0^m,549 dans le cas où elle mettrait 1/3 de seconde; à 1^m,226 après 1/2 seconde; à 4^m,9044 si elle employait une seconde pour se rendre du bout du canon jusqu'au but ou à la ligne verticale qui passe par le but. C'est pour corriger l'effet de la pesanteur que la ligne de mire n'est pas parallèle à l'axe du tube, elle fait avec l'axe un angle tel que si la pesanteur n'agissait pas sur le mobile, on ferait toujours haut; et cet angle doit être d'autant plus grand que le but est plus éloigné. Il n'y a que

deux positions à donner au but sur la ligne de mire pour le frapper avec une balle. Afin de mieux apercevoir cette vérité, soit $F \Lambda$ l'axe du tube, OG la ligne de mire dans le plan de l'axe, $AIBKD$ la courbe que décrit la balle en vertu des deux forces qui agissent sur ce mobile (1).

Cette courbe coupe le prolongement de la ligne de mire en deux points I et K . Si le but était placé entre I et K , la balle passerait au-dessus ; plus loin que le point K , la balle passerait au-dessous. Ainsi en tirant à balle, il faut viser plus bas ou plus haut, suivant que le but est entre I et K ou plus loin que K . Les points I et K , où la ligne de mire coupe la courbe, sont deux points connus sous le nom de *but en blanc*. De ces deux points on ne parle, en général, que du seul point K , l'autre n'intéresse guère, il est trop près du bout du canon. Le but en blanc dans une arme à feu est donc plus ou moins éloigné, suivant que l'angle OIF est plus ou moins grand. Les carabines soignées ont jusqu'à trois lignes de mire. C'est au tireur à juger de la distance du but, et à prendre ensuite la ligne de mire qui convient. Par la construction de quelques autres, on peut élever le point au-dessus de la culasse et faire varier l'angle ; et par suite éloigner à volonté le but en blanc. L'écart des

(1) Voir la figure 3, *loc. cit.*

dragées permet d'atteindre le but sans viser si juste.

Avant de présenter les résultats d'autres expériences et de passer aux recherches sur la force du plomb, il convient de dire un mot sur l'inflammation de la poudre. Je commence par dire que plus la vitesse des dragées est grande à la sortie du canon, plus elles ont de force, la longueur du canon et le calibre n'entrent pour rien dans ce principe donné par la seule réflexion.

La poudre ne s'enflamme pas instantanément, mais successivement par couches ou par tranches; M. Piobert l'a démontré. Celle dont les grains sont gros s'enflamment moins vite que celle dont les grains sont menus; c'est celle-ci qui a le plus de force. Entre l'inflammation des grains de poudre qui sont dans la cheminée et l'inflammation des grains qui touchent la bourre placée sur la poudre, il s'écoule un certain temps; quoique très-court, on peut, par la pensée, le partager en plusieurs parties, et examiner les effets produits dans les intervalles, pendant lesquels s'enflamment les tranches ou couches de poudre perpendiculaires à l'axe du tube.

On voit assez clairement que les gaz provenant de l'inflammation des premières tranches de poudre restent comprimés jusqu'à ce que leur pression puisse surmonter la résistance qu'oppose le déplacement de la poudre non encore enflammée, les deux bourres et le plomb. Aussitôt que le ressort de ces gaz surmonte

cette résistance , le plomb part en vertu de cette pression : sa vitesse est d'une part retardée par le frottement des bourres et du plomb contre les parois du canon , et de l'autre elle s'accroît par la force expansive des gaz déjà produits , et de ceux que produisent encore les couches de poudre qui s'enflamment après le départ du plomb. Cette observation bien naturelle nous permet de concevoir la charge de poudre comme composée de trois parties variables en quantité, suivant les circonstances : 1°. de celle qui s'enflamme avant que le plomb se mette en mouvement ; 2°. de celle qui brûle utilement pendant que le plomb s'avance , à partir du tonnerre jusqu'au bout du canon ; 3°. de celle qui s'enflamme au moment que le plomb abandonne le canon ou après qu'il est sorti du tube.

Dans une charge , la première partie de la poudre est d'autant plus grande que les bourres serrent davantage , et que le poids du plomb est mieux proportionné à la force de la poudre , parce qu'il faut plus de force pour vaincre la somme de ces résistances. En bourrant très-fort il semblerait qu'on pourrait augmenter cette partie de la poudre ; mais alors on écraserait la poudre , elle fuserait et l'on diminuerait sa force. En vertu de l'inflammation de cette seule partie de la poudre , le plomb quittant le tonnerre , reste encore comprimé dans sa marche par la force expansive des gaz produits , force qui diminue promptement par le rapide accroissement de l'espace que le déplacement

du plomb laisse libre dans le canon, et par le rude frottement des bourres et du plomb. Si cette partie de la poudre était seule, le plomb, après avoir acquis dans le bas du canon une grande vitesse, en perdrait nécessairement avant d'en être sorti, si le canon était extrêmement long. Mais pendant que le plomb tend à sortir du canon, la seconde partie de la poudre s'enflamme par tranches, produit de nouveaux gaz, et augmente la force expansive; la vitesse du plomb, malgré le frottement, croît encore pendant qu'il sort du canon et jusqu'à ce que la troisième partie de la poudre commence à s'enflammer. La seconde partie de la poudre sera d'autant plus grande que le canon sera plus long, puisque le plomb restera plus longtemps dans le tube. La vitesse du plomb croîtra toujours, pourvu qu'il y ait assez de poudre; par suite le plomb aura plus de force. La troisième partie de la poudre brûle sans utilité, ou tombe hors du canon sans être brûlée; c'est une perte de matière et de force. Si le plomb restait trop longtemps dans le canon, à cause d'un frottement considérable résultant, soit des chambres, soit du travail imparfait dans l'intérieur du canon, il y aurait perte de force, et par conséquent diminution de vitesse. J'écarte cette supposition; avant tout, on doit vérifier le canon.

Nous venons de voir que plus les bourres et le plomb opposaient de résistance, plus la première partie de la poudre serait grande, et que plus la quantité de

poudre brûlée dans le canon serait considérable, plus le plomb aurait de force. Il ne faut pas en inférer qu'en forçant les bourres et en augmentant le poids du plomb, il en résultât plus de force pour le plomb ; car on juge aisément que le frottement augmenterait beaucoup, et que ce qu'on croirait gagner par l'augmentation de la première partie de la poudre serait plus que détruit par l'excès de la résistance qu'opposerait alors le mouvement du plomb. Pour obtenir la plus grande vitesse du plomb, il y a une mesure à garder, suivant la nature de la bourre et la manière de bourrer. Sans doute la poudre doit avoir les grains rapprochés et serrés, afin de faciliter une plus prompte inflammation ; s'ils étaient écrasés, on sait déjà ce qui arriverait ; il faut encore qu'elle soit tellement séparée du plomb, que les gaz développés ne trouvent pas d'issue à travers le plomb ; dans ce cas il pourrait rester du plomb dans le canon, et l'autre partie du plomb avoir moins de force. Comme le frottement détruit une partie de la force de la poudre, en le rendant moindre on augmentera la force du plomb. L'égalité du diamètre du tube dans toute sa longueur, le poli du fer dans l'intérieur, et des bourres d'une grosseur moyenne, douces au toucher, contribueront à affaiblir la résistance.

Si l'on ne mettait dans le fusil qu'une quantité de poudre égale, en somme, à la première et à la seconde partie, on obtiendrait le meilleur résultat, et l'on sent, d'après ce qui précède, que pour y arriver

il faut aussi avoir égard au poids du plomb et à la longueur du canon. Comme il vaut mieux perdre un peu de poudre que de ne pas donner au plomb la plus grande vitesse, il y aura toujours dans une charge de poudre bien proportionnée un peu d'excédant.

Expériences faites avec un fusil du calibre 22, dont le canon avait intérieurement une longueur de 754 millimètres, la charge de poudre était de 2 gr. et celle du plomb 16.

Distance du but.	N ^o du plomb.	Diam ^e du cercle d'écart.
5 ^m	10	26 ^c
10	»	47
5	9	21
10	9	39
»	8	36
»	7	32
»	6	31
»	4	26

Expériences faites avec un fusil de munition dont le canon avait intérieurement 101 centimètres. J'employais 2 grammes de poudre et 16 grammes de plomb.

10 ^m	9	45 ^c
»	8	38,5
»	6	34
»	4	32

Le fusil étant le même, la charge de poudre 3 gr. et celle du plomb 16 grammes.

Distance du but.	N° du plomb.	Diame du cercle d'écart.
10 ^m	10	45 ^c
»	8	42
»	7	40
»	6	35
»	5	29
»	4	25

Les résultats suivants ont été obtenus avec une carabine dont le canon avait intérieurement 687 millimètres, le n° 20 pour calibre; la charge de poudre était de 2 grammes et celle du plomb 16.

10 ^m	10	58 ^c
»	9	52
»	8	46
»	7	43
»	6	38
»	5	35
»	4	30

J'ai voulu essayer des pistolets. J'employais 2 gr. de poudre et 12 grammes de plomb. Le canon de l'un avait intérieurement 17 centimètres de longueur, et l'autre 25.

A 5 m. de distance l'écart a été si grand que j'ai renoncé à le mesurer. Une feuille de papier de 77 c. de long sur 55 de large ne suffisait pas.

On conclut de ces expériences que le cercle d'écart dépend de la longueur et du calibre du canon, de la

charge et aussi de la manière de charger l'arme. Cependant la variation pour les fusils d'une longueur commune n'est pas aussi considérable qu'on le croit ordinairement. D'autres expériences nous feront connaître la différence réelle entre un canon court et un canon long relativement à la force du plomb. Pour le moment, nous dirons que de deux fusils d'inégale longueur, le plus court écarte un peu plus que l'autre, si le calibre est le même; que de deux fusils d'égale longueur de canon, celui qui aura le calibre le plus gros écartera davantage.

Examinons ce qui se passe quand le plomb partant du tonnerre avance dans le canon, et enfin quand il sort. Quoiqu'il marche avec une vitesse très-grande, et qu'il reste peu de temps en mouvement dans le canon, on conçoit néanmoins que ce temps très-court peut être divisé par la pensée. Partageons en tranches perpendiculaires à l'axe du tube la charge de plomb, et donnons aux tranches l'épaisseur d'une dragée. Nommons première tranche la plus éloignée de la poudre, seconde tranche la suivante, ainsi de suite jusqu'à celle qui touche la bourre placée sur la poudre.

A mesure que la première partie de la charge de poudre s'enflamme par tranches, ainsi que nous l'avons dit, elle presse la bourre par l'intermédiaire de la poudre non encore enflammée; la bourre gêne le plomb, presse les dragées des tranches les unes contre les autres et contre les parois du tube, jusqu'à ce que

la résistance de l'autre bourre cède , et alors toute la charge part. Les dragées qui ne sont ni parfaitement sphériques , ni parfaitement égales , ni également denses , exercent une pression les unes contre les autres aux points de contact , suivant des lignes généralement obliques par rapport à l'axe du tube. Pendant leur trajet du tonnerre au bout du canon , les dragées gênées par les parois du canon et les deux bourres avancent comme un seul corps , en vertu d'un mouvement d'abord accéléré qui peut conserver sa nature , devenir uniforme ou retardé , suivant la longueur du canon et la quantité de poudre enflammée qui conservera à l'expansibilité des gaz développés et augmentant de volume , une force supérieure ou égale ou inférieure au frottement des bourres et du plomb dans le canon.

La bourre sortie du canon cesse de faire corps avec le plomb. Si elle était seule , elle devrait se mouvoir en vertu de la vitesse acquise ou plutôt en vertu de la pression qu'exerce sur elle la première tranche de plomb ; mais comme son volume est considérable relativement à sa masse , et que l'air lui opposerait une grande résistance , elle perdrait bientôt sa vitesse. Si cette bourre était anéantie , les dragées de la première tranche à leur sortie du canon ne feraient plus corps avec le reste du plomb , elles obéiraient librement aux diverses pressions qu'exercent sur elles les dragées de la seconde tranche ; et comme ces pressions n'agissent pas parallèlement à l'axe du tube sur les centres de

gravité, les dragées divergeront, surtout celles qui touchaient ou avoisinaient les parois du tube, et qui n'étant plus retenues de ce côté, se jettent en dehors de la charge. Ensuite toutes s'avanceraient librement et décriraient une ligne droite, sauf l'effet de la pesanteur qui les attire vers le centre de la terre. Dans la réalité, elles ont devant elles la bourre retardée par la résistance de l'air, elles l'entraînent, lui communiquent de la force, perdent par conséquent de leur vitesse et dévient encore par la résistance plus ou moins oblique opposée par la bourre. Il est même probable que la bourre, résistant moins d'un côté que d'un autre, tourne pour livrer passage aux dragées; de là proviendrait en partie l'inégalité de la distribution des dragées sur la surface qui les reçoit, et sur laquelle on remarque souvent des portions assez grandes non frappées par le plomb.

La seconde tranche sortant du canon serait libre, si l'on supposait anéanties la première tranche et la bourre. Dans cette supposition les dragées de la seconde tranche prendraient des directions divergentes que leur donneraient les diverses pressions qu'exercent sur elles les dragées de la troisième tranche, et il y aurait, pour la plus grande partie des dragées, un écart bien marqué, puisque la pression perpendiculaire à l'axe du tube n'a plus lieu. Mais ces dragées de la seconde tranche ont devant elles les dragées de la première tranche dont la vitesse a diminué; elles

leur communiquent du mouvement , perdent de leur vitesse et trouvent là une nouvelle cause d'écart ; elles se joignent ou se mêlent aux dragées de la première tranche , touchent la bourre dans certaines parties et la forcent à livrer passage , nouvelle cause d'écart. En raisonnant de la même manière pour chacune des tranches à mesure qu'elles sortent du canon , on verra que l'écart est inévitable ; qu'il n'est pas de fusil qui puisse s'y opposer en quoi que ce puisse être , puisque l'écart ne commence que lorsque le plomb est hors du canon ; que plus il y a de dragées dans chaque tranche , plus il y a de pressions diverses et plus de causes d'écart ; que par conséquent , pour un même fusil , plus le plomb sera menu plus l'écart sera grand ; que si deux fusils diffèrent par le calibre , tout étant égal d'ailleurs , celui qui a le plus gros calibre écartera plus que l'autre , puisqu'il y aura plus de dragées dans chaque tranche. Les expériences précédentes justifient cette théorie.

Nous avons posé en principe que le plomb a d'autant plus de force qu'il a de vitesse à sa sortie du canon. Cette vitesse s'accroîtra par la plus grande quantité de poudre composant la première partie de la charge. Si le poids de la charge de plomb , les deux bourres et la manière de bourrer restent les mêmes , il est clair que la première partie de la charge de poudre restera aussi la même , quelle que soit la longueur du canon , parce qu'il faudra la même force

pour vaincre la même résistance ; que cette partie de la charge de poudre pourrait être augmentée en bourrant plus fortement la bourre qui est sur la poudre ; mais qu'on ne perde pas de vue qu'il ne convient pas d'écraser la poudre , et que si la bourre sur le plomb forçait trop , les tranches se resserreraient plus fortement et presseraient aussi plus fortement les parois du canon , outre qu'on augmenterait le frottement , les dragées , cessant d'être pressées perpendiculairement à l'axe du tube , à la sortie du canon , auraient une plus grande tendance à s'écarter de la ligne parallèle à l'axe. Quant à la seconde partie de la charge de poudre , elle sera plus grande , si l'inflammation de la poudre a lieu plus promptement et si le temps employé par le plomb à parcourir la longueur du canon est plus grand. Ainsi l'on voit qu'il doit y avoir une certaine relation entre la vitesse de l'inflammation de la poudre d'une tranche à une autre et la vitesse du plomb dans le canon. On devra donc préférer la poudre grenée plus menu , parce qu'elle s'enflamme plus vite , et que la force qui en résulte conservera au plomb un mouvement accéléré jusqu'à la sortie du tube. Plus le canon sera long , plus il faudra de temps aux dragées pour le parcourir , plus aussi la seconde partie de la poudre sera considérable. La longueur du canon influe donc sur la force du plomb. Ce point de la théorie sera vérifié par des expériences. Les relations nécessaires entre la charge de la pou-

dre, la charge de plomb, la vitesse de l'inflammation, la manière de bourrer et la longueur du canon, doivent présenter de grandes difficultés, lorsqu'on cherche le plus grand effet possible. Ajoutez que la poudre n'est pas toujours la même; qu'elle n'a pas constamment la même force; que l'humidité retarde l'inflammation; que la charge de plomb ne pèse pas toujours autant, et vous aurez de nombreuses causes de variations dans la force du plomb.

Si le plomb sort du canon avec une vitesse croissant rapidement de tranche en tranche, il est clair que la seconde tranche pressera plus la première que celle-ci ne presse la bourre; que la troisième tranche pressera plus la seconde que celle-ci ne pressait la première; ainsi de suite, puisque les tranches qui restent dans le canon augmentent continuellement de vitesse, et que celles qui sortent éprouvent une pression croissante. Cette action contribue pour beaucoup à l'écart dans un canon fort court.

Le *minimum* d'écart doit résulter du cas où les tranches de plomb ont la même vitesse, puisque la somme des causes qui produisent l'écart est la plus petite.

Quoique la vitesse des tranches aille en diminuant, il y a toujours cause d'écart, parce que la pression des parois cessant d'agir, les autres pressions forcent les dragées à s'éloigner de la direction de l'axe; que la vitesse du plomb étant petite, la bourre détruit une plus grande partie de la vitesse des dragées qui l'at-

teignent, et que, par une résistance plus grande relativement, elle tend à les écarter un peu plus.

Que devient la troisième partie de la charge de poudre lorsqu'il y en a une ? Elle brûle à l'ouverture du canon ou tombe à quelque distance ; c'est, comme on l'a dit, une résistance à vaincre pour la première partie de la poudre, et quand elle s'enflamme près de la charge de plomb, elle tend aussi à changer la direction des dragées qui se trouvent enveloppées dans ces gaz.

Connaissant la quantité de poudre qui imprime la plus grande vitesse à une charge donnée de plomb dans un fusil de longueur et de calibre donnés, trouver la charge de poudre et de plomb pour obtenir une égale vitesse dans un fusil de même longueur, mais de différent calibre.

Il faudra multiplier le poids de la charge de poudre par le carré du diamètre intérieur du tube du second fusil, et diviser le produit par le carré du diamètre intérieur du tube du premier fusil ; faire la même opération sur le poids du plomb, et l'on aura la charge du second. Ce qui revient à mettre dans le canon du second fusil aussi haut de poudre que dans le premier, quel que soit le diamètre du tube, et indépendamment de la bourre, et à faire de même pour le plomb.

Il y aura dans ces deux canons un égal nombre de couches de poudre et un égal nombre de tranches de

plomb, puisqu'il y a même hauteur de poudre et même hauteur de plomb. Les couches de poudre, perpendiculaires à l'axe du tube, ont pour expression leur volume de $\frac{\pi d^2 e}{4}$ et $\frac{\pi d'^2 e}{4}$, π étant le rapport du diamètre à la circonférence, d le diamètre du tube du premier fusil, d' celui du second, e l'épaisseur de chacune. Ces couches de poudre sont donc entre elles $:: d^2 : d'^2$. Les gaz qu'elles produiront ou les forces engendrées par l'inflammation seront dans le même rapport. Pareillement, la somme des tranches de plomb, résistance à vaincre dans chaque canon, aura pour expression dans le premier fusil $\frac{\pi d^2 h}{4}$, et dans le second $\frac{\pi d'^2 h}{4}$, h désignant la hauteur du plomb dans chaque canon. Ces résistances sont donc aussi entre elles $:: d^2 : d'^2$. Les efforts de la poudre enflammée sont donc entre eux comme les résistances ; par conséquent, la première partie de la poudre mettra le même temps à s'enflammer dans les deux canons, le plomb partira du tonnerre avec la même vitesse, et la seconde partie de la poudre, étant toujours dans le même rapport, développera des forces aussi proportionnelles aux carrés des diamètres. Le plomb arrivera donc du tonnerre au bout du canon dans le même temps qu'il aurait parcouru la longueur du premier canon, il sortira donc avec une égale vitesse.

La force de chaque dragée de même n° dans les deux canons sera la même ; mais celle de la charge

totale différera , puisque les masses de plomb ne sont pas égales.

La solution de cette question semble autoriser les chasseurs à donner la préférence aux fusils de plus gros calibre à égalité de longueur , puisque la quantité de plomb sera plus grande , et qu'il aura même force ; mais si l'on observe que l'écart dépend aussi de la surface des tranches de plomb ou du nombre des dragées contenues dans chaque tranche , nous ne voyons d'autre avantage que celui de couvrir une plus grande surface , à distance égale , sans que le plomb soit plus serré , et d'avoir plus de chance d'atteindre le gibier , sans ajuster aussi bien ; mais cet avantage entraîne après lui l'emploi d'une plus grande quantité de poudre et de plomb , l'inconvénient d'un recul qu'il serait douloureux de supporter dans le cas d'un très-gros calibre , et celui d'un fusil très-pesant pour que le canon eût la même résistance que celui d'un plus petit calibre , parce qu'il faut que l'épaisseur du canon soit en raison du diamètre.

A la sortie du canon , toutes les dragées d'une même tranche ont la même vitesse , mais non la même force ; celles qui pèsent moins ont moins de force et cèdent plus aisément aux pressions qui tendent à les écarter du but. De là vient , ce que l'expérience confirme , que les dragées qui s'éloignent le plus du but ont moins de force que les autres. La pression qu'exerce une tranche sur celle qui la précède , forme un tout

qui se partage en autant de parties qu'il y a de dragées dans la tranche et en raison du poids de chacune. Ainsi la force de chaque dragée dépend de son poids et du poids de la tranche. Prenant un terme moyen et considérant toute la charge à la fois, nous dirons que la force de toute la charge de plomb se divise en autant de parties qu'il y a de dragées, et que chaque dragée en prend une partie proportionnée à son poids relativement au poids de toute la charge de plomb. Prenons un exemple. Supposons qu'on ait chargé l'arme avec du plomb n° 9, et que la charge pèse 20 grammes, il y aura 296 dragées, puisque 74 dragées pèsent 5 grammes, et si ces dragées pesaient autant l'une que l'autre, chacune des dragées aurait la 296^e partie de la force de toute la charge; mais s'il arrivait qu'une dragée ne pesât que la moitié d'une dragée moyenne, elle n'aurait que la 592^e partie de la force totale. Supposons encore, pour second exemple, que la charge soit du plomb n° 3, 20 grammes donneront 36 dragées, puisque 9 dragées pèsent 5 gr. Chaque dragée aura la 36^e partie de la force de toute la charge. A égalité de vitesse, en sortant du canon, les dragées n° 3 auront huit fois plus de force que les dragées du n° 9. Leur force est en raison du poids.

L'inégalité de force devient plus grande à mesure que la dragée s'éloigne du canon; l'air enlève aux corps qui le traversent une partie de leur force. Il ré-

siste en raison du carré de la vitesse et de la surface des corps sphériques qui se meuvent dans ce fluide. Si deux dragées ont même grosseur, et que l'une ait une vitesse double de la vitesse de l'autre, celle qui a une vitesse double perdra quatre fois plus de force que l'autre; que si elles ont même vitesse et que l'une ait une surface double, celle qui a la surface double perdra à égalité de poids deux fois plus de force que l'autre. Une dragée du n^o 9 a une surface quatre fois plus petite que celle d'une dragée du n^o 3, parce que le diamètre de la seconde est le double du diamètre de la première; à vitesse égale elle perdra quatre fois moins de force que l'autre. Mais comme la dragée n^o 3 a huit fois plus de force, parce qu'elle a huit fois plus de masse, il est clair qu'elle perd moins relativement, et que la petite dragée perdra toute sa force avant que la grosse perde la sienne, puisqu'il faudrait que la grosse perdît huit fois autant que la petite, afin que leur vitesse fût réduite à zéro en même temps. La grosse dragée conservera encore la moitié de sa force quand la petite sera réduite au repos; elle ira donc plus loin et atteindra le but plus tôt que la petite. Là on aperçoit l'inconvénient d'employer dans une même charge des dragées de différentes grosseurs, outre que les grosses dragées écartent les petites avec plus de force.

J'ai voulu savoir quelle était la force perdue par les dragées, à mesure qu'elles s'éloignent du canon.

Pour y parvenir, j'ai disposé trois petites planches sur lesquelles je fixais des feuilles de papier et je les ai placées de manière à les frapper toutes trois à la fois, quoique l'une fût à 10^m, l'autre à 20^m, et la troisième à 30^m. L'emplacement ne m'a pas permis d'en employer une quatrième. J'ai compté non-seulement les feuilles percées par les dragées, mais encore les feuilles auxquelles on apercevait la moindre déchirure faite par le plomb, j'ai excepté les feuilles qui ne montraient qu'une contusion.

Le plomb n° 7 et le n° 8, mieux fondus ou mieux triés que les autres, m'ont donné des résultats moyens assez satisfaisants. Les n°s 9 et 10 ont beaucoup varié; le gros plomb a trop de force, il faudrait un autre moyen d'évaluer sa force.

Le plomb n° 8, à 10^m, a percé 106 feuilles; à 20^m, 64 feuilles; à 30^m, 50 feuilles.

Le plomb n° 7, à 10^m, a percé 108 feuilles; à 20^m, 71 feuilles; à 30^m, 51 feuilles.

L'arme dont je me servais était du calibre 20, et avait un canon de 845 millimètres de longueur prise à l'intérieur du tube. La charge était de 2 grammes de poudre et de 14 grammes de plomb.

De ces expériences, il résulterait que les dragées des n°s ci-dessus ont perdu à 20^m presque les 2/5 de la force qu'elles avaient à 10^m; qu'à 30^m, elles ont perdu la moitié de la force qu'elles avaient à 10^m, et presque le tiers de celle qu'elles avaient à 20^m. Les

dragées n'étant pas généralement bien rondes et n'ayant pas même masse ni même densité, ne percent pas toutes le même nombre de feuilles; aussi je crains de n'avoir pas pris assez de précautions pour déterminer avec précision la perte de force qu'éprouve le plomb en traversant l'air qui oppose une plus grande résistance que celle qu'on lui suppose généralement.

Un fusil du calibre 22 et dont le canon avait intérieurement 754 millimètres, a donné les résultats suivants avec une charge de 2 grammes de poudre et de 16 grammes de plomb. On y verra l'accroissement de la force du plomb relativement au n° des dragées.

N° du plomb.	Diamètre du cercle d'écart.	Nombre de feuilles percées.
10	86 ^c	28
9	72	52
8	67	61
7	65	72
6	60	76
4	50	84

La distance du but était 20^m.

Quelle est la charge de plomb qu'il faudrait employer pour 2 grammes de poudre commune, afin de donner à la charge la plus grande force? Quel serait en même temps le diamètre du cercle d'écart?

Deux fusils de grandeur et de calibre différents ont été employés à cette recherche, et j'ai trouvé que le *maximum* d'effet correspondait à 14 ou à 16 gram.

de plomb , à sept ou huit fois le poids de la poudre ; que plus le poids du plomb augmentait , plus il perdait de force. A 28 grammes de plomb , pour 2 grammes de poudre , le plomb n'avait plus que les $\frac{3}{5}$ de la force *maximum*.

Le diamètre du cercle d'écart se soutenait à peu près le même jusqu'à ce que le plomb eût un poids égal à six fois celui de la poudre , ensuite il augmentait. A la charge de 28 grammes de plomb , il était dans le rapport de 3 à 2 avec le diamètre *minimum*.

Dans ces essais j'ai reconnu que la même charge dans le fusil le plus long , donnait au plomb plus de force.

Quelle est la charge de poudre qui donnerait à 12 grammes de plomb la plus grande force , et quel serait , en même temps , le cercle d'écart ?

Deux fusils , comme dans l'expérience précédente , ont servi à cette recherche. La charge de poudre variait de quart de gramme en quart de gramme , et j'ai trouvé que 1 gramme $\frac{3}{4}$ ou 1^{gr},75 donnait au plomb la plus grande force ; que l'augmentation de la charge de poudre diminuait un peu la force du plomb , et que le diamètre du cercle d'écart variait peu. Il y a donc moins d'inconvénient à mettre un peu trop de poudre qu'un excès de plomb. Cette troisième partie de la charge de poudre augmente de bien peu la résistance qu'éprouvent la première et la

seconde partie , aussi la force du plomb et l'écart n'en souffrent pas beaucoup. La charge de plomb est à peu près déterminée par une mesure égale à celle de la poudre.

On dit et on croit même que la capsule augmente la force du plomb. Six coups de fusils tirés sans capsule et six coups tirés avec une capsule m'ont conduit à percer en six coups , sans capsule , 260 feuilles de papier et 268 avec des capsules ; d'où il est facile de conclure que la capsule communique le feu à la poudre , et que s'il y a huit feuilles percées de plus , sur six coups avec la capsule , c'est l'effet du chien qui bouche hermétiquement la cheminée au moyen du cuivre de la capsule ; il ne s'échappe pas de gaz par cette ouverture , et tout l'effort des gaz se porte sur le plomb.

Pour dissiper des doutes j'ai tenu à faire connaître le résultat de mes expériences sur cette question : de deux canons de même calibre , mais de longueur différente , quel est celui duquel , à charge égale , le plomb sort avec le plus de force ou de vitesse ?

J'ai cherché à me procurer des dragées d'égal volume , mais petites , afin que le but étant placé un peu loin , l'inégalité de force devînt très-sensible. J'ai pris du plomb n° 11 , voisin de la plus petite cendrée. Une caisse très-petite ayant au milieu du fond en cuivre une fenêtre étroite comme une fente , permettait , au moyen d'une coulisse , d'agrandir ou de fermer

l'ouverture de la fenêtre. Je fis donc passer la grenaille la plus menue, j'élargis tant soit peu l'ouverture du fond de la caisse. Je remis par partie le plomb qui n'avait pu passer au premier triage, et il sortit alors des dragées qui avaient de diamètre 1 millim. et 4 dixièmes; ouvrant encore la fente et remettant par partie le plomb qui n'avait pu passer dans l'opération précédente, j'en fis sortir la grenaille qui avait pour diamètre 1^{mm},6. C'est avec le plomb ainsi trié que je chargeais deux canons de même calibre (n° 25 ou 26). L'un de ces canons avait intérieurement 63 centim. de longueur, et l'autre 103^{mm},5. La charge de poudre était 1^{gr},5, et le volume du plomb égalait celui de la poudre.

Le but étant placé à 35^m du bout du canon, les dragées sortant du petit fusil, perçaient, terme moyen, après un grand nombre de coups, 10 feuilles de papier, et les dragées sortant du long fusil, après un égal nombre de coups, perçaient presque 18 feuilles. Quant à l'écart, il était un peu plus grand dans le petit fusil.

La question ne paraît pas laisser le moindre doute, les fusils de même calibre, mais plus longs, donnent, à charge égale, plus de force au plomb ou à la balle. Si l'on se contentait, en essayant des fusils, de s'en rapporter au nombre de grains de plomb qui perçeraient le blanc, on n'apercevrait pas la différence de force.

On remarquera que dans le fusil de 63 centimètres de canon, 1^{gr},5 de poudre n'a pas produit tout son effet; si l'on mettait dans cette arme une plus grande quantité de poudre avec la même charge de plomb, elle brûlerait sans utilité.

RAPPORT

SUR LE

CATALOGUE DES OISEAUX QUI ONT ÉTÉ OBSERVÉS EN AUVERGNE,

DE M. ÉDOUARD DE CHALANIAT,

Par M. BAUDET-LAFARGE.

Sous le titre de *Catalogue des Oiseaux qui ont été observés en Auvergne*, M. Edouard de Chalariat a rédigé un *Traité succinct d'ornithologie auvergnate*, dont il a offert le manuscrit à l'Académie.

Il existe peu d'écrits sur cette branche de l'histoire naturelle de notre province. Le plus ancien est de la fin du dernier siècle: c'est l'*Essai zoologique* de l'abbé Delarbre. Les oiseaux y occupent une place bien large, sans doute, comparativement aux animaux des autres classes, mais trop étroite encore, puisque les espèces décrites n'y sont pas, à beaucoup près, en nombre égal avec celles que l'on trouve dans le pays.

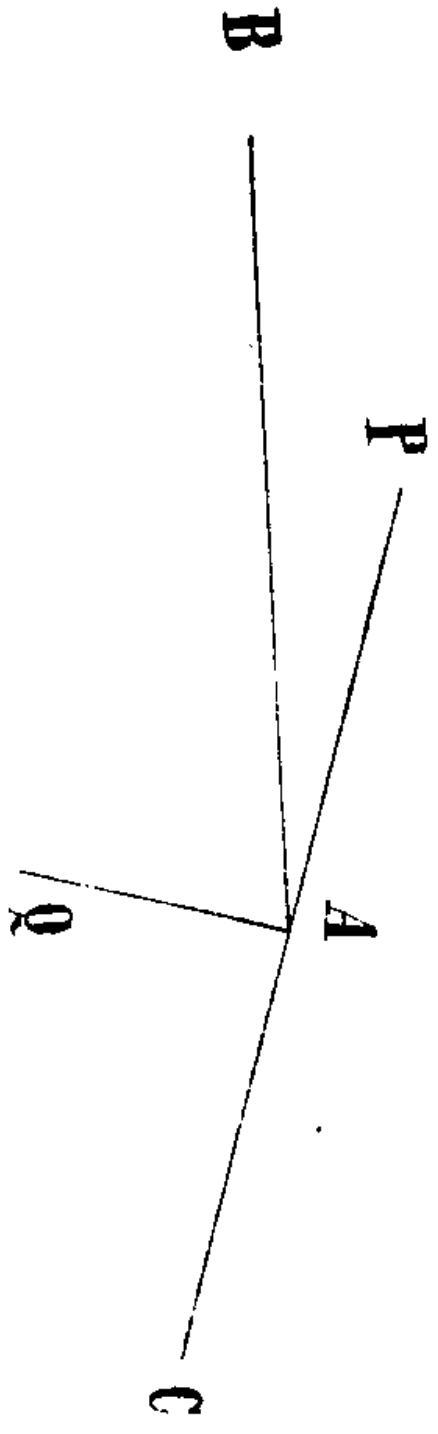


Fig. 1.

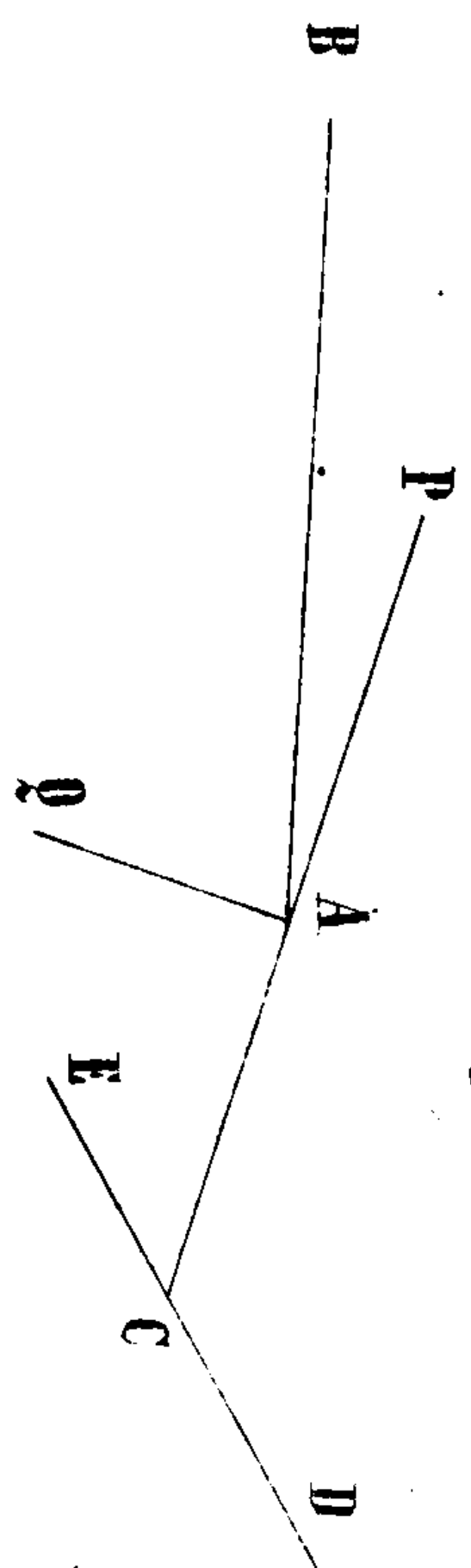


Fig. 2.

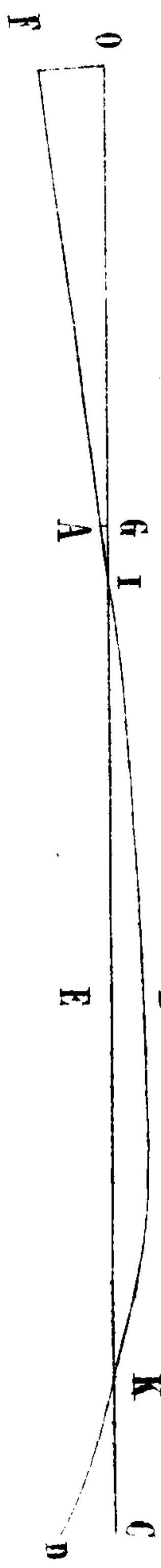


Fig. 3.

Cet ouvrage serait donc bien insuffisant pour donner une idée exacte de nos richesses ornithologiques ; mais il est bon à consulter en ce qu'il marque, en quelque sorte, le début de l'étude de la zoologie en Auvergne, et nous indique ce que l'on en savait alors, puisque, suivant l'auteur lui-même, il renfermerait le résumé de toutes les observations recueillies jusqu'à ce moment.

Pour que les connaissances ornithologiques fussent aussi peu étendues dans cette province à l'époque où il parut, il fallait que l'attention de nos pères eût été bien peu éveillée par toute une classe d'êtres, bien curieux à observer cependant ; brillant, les uns par l'éclat de leur plumage, les autres par celui de leur chant qui, tantôt nous annonce joyeusement le retour du printemps, tantôt vient jusque sous les fenêtres de nos maisons de campagne faire une douce diversion au triste murmure des vents d'hiver. Ou bien il fallait que nos pères eussent regardé d'un œil de grande indifférence ces hôtes nombreux apparaissant chaque année, ceux-ci à l'approche des frimas, ceux-là au retour de la belle saison, pour se remplacer tour à tour, et pour peupler, avec ceux dont les habitudes sont plus sédentaires, nos bois, nos champs, nos marais, les grèves de nos rivières et jusques aux bosquets de nos jardins.

Les espèces d'oiseaux décrites dans l'Essai zoologique de l'abbé Delarbre sont au nombre de 124.

Ce n'est pas tout à fait la moitié de ce que contiennent les listes les plus récentes.

Un nouveau catalogue a été publié dans les *Annales d'Auvergne* en 1832. L'auteur, M. Culhat-Chassis, compta parmi les membres de l'Académie les plus zélés pour l'étude des sciences naturelles. Il avait travaillé avec beaucoup d'ardeur, et pendant de longues années, à former la collection des oiseaux qui se trouvent dans la province, et il y était à peu près parvenu. Un bien petit nombre d'espèces, en effet, parmi celles dont la rencontre n'est pas un fait en quelque sorte fortuit, avait échappé à ses investigations.

Une note insérée, en 1834, dans les mêmes *Annales* (1) signala huit nouvelles espèces omises au catalogue de M. Culhat, et ajouta quelques observations à celles qu'il avait publiées ce naturaliste.

Delarbre avait longuement décrit les oiseaux mentionnés dans son *Essai zoologique*; il avait aussi raconté sommairement une partie de leurs habitudes; mais sans s'astreindre à aucune classification méthodique; les groupant les uns à la suite des autres dans un ordre purement alphabétique.

M. Culhat suivit un autre système. Son catalogue, pour lequel il adopta la nomenclature proposée par

(1) Cette note est de M. Baudet-Lafarge. (*Note de l'éditeur.*)

Vicillot et Bonaterre dans l'Encyclopédie méthodique, ne renferme point de descriptions, mais de courtes notes indiquant si l'espèce est rare ou commune, si elle est sédentaire ou émigrante. Dans ce dernier cas il fait connaître la saison où il l'a remarqué; souvent aussi les lieux où elle se trouve. Quelques-unes sont purement nominales, et font double emploi avec d'autres.

M. de Chalanat s'est tracé un plan différent de ceux de ses deux devanciers. Après avoir décrit les espèces douteuses et nouvelles, il donne, comme M. Culhat, mais avec plus de développements, quelques détails de mœurs. Son système me paraît le meilleur.

Si l'on recherche quel doit être le but d'un écrit sur l'histoire naturelle des oiseaux d'une province comme la nôtre, on reconnaîtra que c'est d'inspirer le désir d'étudier cette science, en faisant entrevoir les connaissances qu'elle embrasse, et en épargnant, par de bonnes indications, des pertes de temps et des fatigues aux ornithologistes futurs. C'est aussi de rassembler des matériaux pour des travaux d'une plus haute portée, comme une ornithologie française, européenne ou même générale. Les recherches, en se restreignant à de petits espaces, doivent conduire à la juste appréciation de quelques points douteux, au redressement de quelques erreurs: elles doivent surtout réunir les moyens de bien connaître la distribution des espèces sur la surface du globe, et de donner, par conséquent, plus de précision à une branche très-

intéressante des connaissances en histoire naturelle, la *Géographie ornithologique*. De semblables travaux peuvent contribuer aux progrès de la science; ainsi envisagés ils acquièrent une grande importance.

M. de Chalaniat me paraît avoir convenablement rempli sa tâche sous ces divers rapports.

Il donne une liste de 250 espèces (1) dont l'étude offre une carrière d'une certaine étendue à ceux qui s'attacheraient à bien connaître toutes les particularités qu'elles présentent, tant à cause de la variété de leurs mœurs que pour celle du plumage qui se modifie toujours dans une même espèce suivant les âges et les saisons, et diffère suivant les sexes.

Ses descriptions, indispensables lorsqu'elles indiquent les livrées sous lesquelles certains oiseaux apparaissent dans la contrée, sont presque toujours utiles en ce qu'elles servent à reconnaître si ceux auxquels elles se rapportent sont inscrits sous leurs véritables noms. Elles sont, en quelque sorte, la pièce justificative démontrant l'exactitude du catalogue que l'on peut alors consulter, non plus seulement de confiance, mais avec cet esprit de critique qui aime à pouvoir distinguer ce qu'il doit admettre ou rejeter.

La partie historique, comme la partie descriptive

(1) Le nombre des espèces d'oiseaux observés en Europe jusqu'à présent est de 500.

du nouveau catalogue, est brève. L'auteur, comme il l'indique lui-même dans son introduction, ne devait pas, dès qu'il voulait circonscrire ses investigations dans les limites de l'Auvergne, prétendre à écrire un traité qui pût, au profit de ses compatriotes, tenir lieu de ceux dans lesquels la science est envisagée d'une manière plus générale et plus complète; il n'est pas d'ornithologiste qui ne doive posséder quelques-uns de ceux-là. Quel homme, en effet, après avoir arrêté, pendant quelque temps, ses pensées sur une partie quelconque du domaine de la nature, pourrait se contenter de l'avoir entrevue, et serait assez peu curieux pour ne pas vouloir se placer à un point de vue d'où il lui fût possible de découvrir un champ plus vaste que celui que lui offrirait l'étude d'une seule province?

Dans une courte introduction l'auteur a nettement déterminé son but et les moyens par lesquels il veut y atteindre. Quelques mots font ressortir les avantages que l'Auvergne présente sous le rapport des études ornithologiques. Ces avantages, elle les doit à sa position géographique et à la configuration de son sol. Placée entre les régions où se rendent, dans leurs migrations périodiques, ceux des oiseaux du Nord et du Midi, qui exécutent les plus longs voyages, et comprise dans les limites des contrées visitées par la plupart des espèces portées à entreprendre des courses moins lointaines, elle possède aussi tout à la fois les

oiseaux montagnards et ceux des plaines; ceux que les forêts noires attirent, et ceux qui se plaisent sur les lacs et sur les rivières.

M. Culhat avait porté sur son catalogue toutes les espèces observées en Auvergne, même celles dont l'apparition n'avait été remarquée que rarement, ou même qu'une seule fois, comme les *vautours noirs* et *percnoptère*, le *grand aigle*, le *pygargue*, le *balbuzard*, les *sizerins boréal* et *cabaret*, le *cini*, le *chouc*, le *rollier*, le *merle rose*, le *guépier*, la *gêlinotte*, le *ganga*, le *pluvier guignard*, la *bécassine double*, le *courlis corlieu*, le *héron garzette*, la *cigogne brune*, l'*avocette*, le *flammant*, le *grand plongeon* et le *lumme*, l'*oie d'Égypte*, le *stercoraire*, les *goélands grisard* et *bourgmestre*.

M. de Chalaniat a suivi cet exemple, et avec raison selon moi; car à moins qu'un animal n'ait pu se trouver dans une contrée qu'en échappant à la captivité, il doit figurer dans la liste de ceux qui la fréquentent. Les causes qui l'y ont amené peuvent se renouveler, parce qu'elles sont toutes naturelles. Voici d'ailleurs une preuve à l'appui de la justesse de cette observation. M. Culhat avait dit: « Si le cassenoix » (*nucifraga guttata*) était commun en Auvergne » du temps de M. de Salerne, les recherches constantes que j'ai faites pour l'y découvrir, me prouvent qu'il n'y existe plus. » D'après cette assertion on pouvait croire cette espèce perdue pour l'Auvergne;

elle s'y est pourtant retrouvée en 1844 : plusieurs individus sont venus s'y faire tuer, et ont pris place dans nos collections. Si nous arrêtons notre pensée sur le concours de circonstances nécessaire pour faire tomber un animal aussi mobile qu'un oiseau sous les coups du chasseur, et des mains de ce dernier le faire passer dans celles d'un ornithologiste, nous admettrons facilement que, suivant les plus grandes probabilités, un oiseau observé, même très-accidentellement, dans une localité où il est venu en liberté, n'est pas le premier qui y ait paru et ne sera pas le dernier. ♡

Parmi les vingt-cinq espèces comprises au catalogue de M. de Chalaniat, et qui ne figurent pas dans celui de M. Culhat ou dans son supplément, deux seulement sont communes en Auvergne; les autres y sont toutes rares. Ce sont : le *faucon gerfaut*, l'*aigle jean le blanc*, le *milan noir*, le *casse-noix*, le *pyrrhocorax choquant*, le *grand jaseur*, le *becfin pitte-chou*, la *mésange moustache*, les *gros-becs niverolle* et *venturon*, l'*outarde canepetière*, l'*huiterier pie*, le *pluvier à collier interrompu*, le *vanneau pluvier*, la *spatule blanche*, l'*ibis falcinelle*, le *bécasseau temmia*, la *poule d'eau baillon*, le *grèbe jou-gris*, les *hirondelles de mer caugek* et *leucoptère*, et les *canards double macreuse* et à *iris blanc*.

Après l'énumération des espèces non mentionnées au catalogue de son devancier, M. de Chalaniat aborde le sien.

Les oiseaux y sont disposés d'après le système de Temminck, tel qu'il était développé dans la seconde édition du Manuel des oiseaux d'Europe de cet auteur, avant qu'il ne l'eût modifié dans ses deux volumes de supplément.

Le nom de chaque ordre est inscrit en tête de la série des genres dont il se compose. Vient ensuite le nom du genre avec sa synonymie latine, puis celui de l'espèce, également suivi de son synonyme en latin. Quelquefois on y trouve le nom italien ou catalan, et aussi l'auvergnat, qui le plus souvent se confond avec les premiers, ou s'en rapproche au point de ne s'en distinguer que par une finale un peu différente. La description vient après, et sur ce point il me semble que l'auteur aurait pu sans inconvénient procéder à l'égard d'un plus grand nombre d'espèces, comme il a fait pour quelques-unes dont il a dit seulement : « Plumage bien connu. »

Enfin, à la suite de chaque description, il a placé dans un paragraphe portant ce titre : Observations, 1°. l'énumération de ce qu'il lui a paru utile de dire sur les mœurs de l'espèce, principalement en ce qui se rattache à son séjour ou à son passage en Auvergne; 2°. l'indication des collections locales qui la possèdent ou qui l'ont possédée. Cette partie du travail de M. de Chalarnat renferme des faits intéressants, et sera utilement consultée par l'ornithologiste.

Le nouveau catalogue peut être considéré comme renfermant l'énumération de toutes les espèces d'oiseaux observées en Auvergne jusqu'à ce jour. L'auteur a mis à profit, non-seulement les documents déjà publiés et ses propres observations qui sont nombreuses, mais aussi celles de toutes les personnes contemporaines connues en Auvergne pour s'occuper de recherches ornithologiques auxquelles il a laissé tout le mérite, comme aussi toute la responsabilité des notes qu'elles lui ont communiquées.

Je n'ai pas encore fait connaître toute l'œuvre de M. de Chalaniat. Sous le titre de *Table des Synonymes*, il a dressé un tableau à trois colonnes, comprenant, dans la première, les noms français et latins de chaque espèce, d'après Temminck; dans la seconde les noms, aussi en français et en latin, admis par Vieillot; et, dans la troisième, les noms français seulement, d'après Buffon.

Enfin, pour faciliter l'intelligence des mots servant à désigner les diverses parties de l'enveloppe externe des oiseaux et de leur squelette, l'auteur a donné deux feuilles de figures avec légendes indicatives des noms sous lesquels ces parties sont désignées dans les descriptions des naturalistes. C'est un petit vocabulaire, bien propre à épargner des méprises aux ornithologistes débutants.


M. de Chalaniat a encore fait suivre son catalogue d'un *Traité* sur l'art de monter et de conserver les

oiseaux. On voit qu'il a voulu, par tous les moyens en son pouvoir, rendre facile et attrayante l'étude d'une science qu'il a cultivée lui-même avec succès. Je crois cependant que cette dernière partie de son travail ne doit pas être approuvée sans quelques réserves. Ainsi, d'après ma propre expérience, je ne conseillerais pas aux possesseurs de collections zoologiques de compter beaucoup sur le camphre pour en éloigner les insectes rongeurs, et sur les fumigations de soufre pour détruire ceux qui s'y seraient introduits. L'esprit de vin concentré répandu sur les parties endommagées me paraît beaucoup plus efficace.

Si ma pensée sur le mérite de l'écrit de M. de Chalanat a été bien comprise, et si je suis parvenu, Messieurs, à vous la faire partager, vos esprits auront devancé ma parole dans les conclusions de ce rapport, et vous aurez déjà décidé qu'un ouvrage aussi intéressant a sa place marquée dans vos Annales, comme l'auteur doit avoir la sienne parmi vous (1).

(1) Plusieurs des changements indiqués par M. Baudet-Lafarge ont été exécutés. L'impression de la Table des synonymes et du Traité sur l'art d'empailler les oiseaux est ajournée.

(Note du rédacteur.)



CATALOGUE

DES

OISEAUX

QUI ONT ÉTÉ OBSERVÉS EN AUVERGNE,

PAR

M. E. DE CHALANIAT.



Ce Mémoire est extrait d'un ouvrage plus considérable présenté à l'Académie
par M. de Chalaniat.

INTRODUCTION.

« **LE** seul moyen, dit Buffon, d'avancer l'ornithologie historique, serait de faire l'histoire particulière des oiseaux de chaque pays. D'abord d'une seule province, ensuite de ceux d'une province voisine, puis d'une autre plus éloignée, etc. » Mais cet immense travail ne sera possible que lorsque chacune d'elles aura fourni sa part de matériaux. M. l'abbé Delarbre, connu par divers ouvrages sur l'ancienne province d'Auvergne, a donné une description exacte de la presque totalité des oiseaux qui l'habitent (je ne parle ici que des espèces sédentaires), mais il s'est peu occupé de leur histoire. Cependant ces êtres, si actifs, se distinguent par une grande variété de mœurs et d'habitudes provenant de la facilité avec laquelle ils se transportent d'un lieu à un autre (1); ce qui fait de cette partie de l'ornithologie une branche à part, qui n'est pas la moins intéres-

(1) Ce naturel changeant, ainsi que cet instinct qui les force à se ployer aux circonstances et à adopter un genre de vie approprié aux ressources des différents pays qu'ils parcourent, expliquent, jusqu'à un certain point, les assertions souvent contradictoires d'un grand nombre de naturalistes.

sante. La connaissance d'une foule de faits nouveaux serait le résultat d'une observation suivie, d'une observation de tous les moments, à laquelle, par la nature même de l'objet observé, l'homme de cabinet ne pourrait se livrer que fort difficilement. MM. Culhat-Chassis et Baudet-Lafarge ont donné le catalogue des espèces sédentaires et de passage (Ann. de l'Auvergne, 6^e et 7^e vol.); ces sortes de publications ne sont ordinairement que des listes d'oiseaux classés méthodiquement; MM. Culhat et Lafarge ont su éviter cet écueil; ils y ont joint des notes pleines d'intérêt sur ces volatiles; elles rendront moins pénibles les études de celui qui voudra faire l'histoire de l'ornithologie de notre province. Le petit travail que je livre au public, destiné d'abord à faciliter les recherches des jeunes gens du pays pour lesquels l'acquisition des volumineux ouvrages (1) de nos premiers

(1) Ceci s'applique seulement aux dictionnaires qui ont l'inconvénient de renfermer trop de matières. Je n'ai pas la présomption de supposer que ce qui n'est qu'un simple recueil de faits, puisse être appelé à remplacer les traités spéciaux, et particulièrement le manuel de Temminck, qui est dans toutes les mains, et dont le prix est à la portée de toutes les fortunes. Je serai heureux si un jour on peut y puiser quelques renseignements utiles à la confection d'une ornithologie auvergnate.

naturalistes, serait trop onéreuse, viendra aussi en aide, tel est du moins mon espoir, à celui qui ne regardera pas cette tâche comme trop au-dessus de ses forces.

Il est peu de contrées qui offrent autant de ressources à celui qui veut se livrer à l'étude de la nature que notre Auvergne; les mêmes contrastes qui la rendent si curieuse aux yeux du géologue, se reproduisent dans les deux autres règnes. Des plantes naturelles aux hautes régions des Alpes et d'autres propres seulement à nos côtes maritimes, végétant dans une même province du centre, voilà, certes, un fait qui doit intéresser le botaniste; et, comme pour compléter cette espèce d'analogie qui existe entre les trois grandes divisions de l'histoire naturelle, des mouettes, des hirondelles de mer, quittent les bords de l'Océan pour venir se jouer dans nos vallées, tandis que les sommets glacés de nos pics les plus élevés, sont habités par l'accenteur des Alpes, le coracias, et quelquefois le choquard ou choucas des Alpes. Le milan, le faucon et le grand duc vivent, un peu au-dessous, dans les parties boisées des montagnes. Plus bas, sur ces buttes calcaires, à crêtes basaltiques, restes des volcans anciens, le corbeau solitaire, le

merle de roche et le merle bleu se logent et nichent dans les fissures de la lave en décomposition. Dans les fertiles plaines de la Limagne, des passereaux de toutes espèces sont attirés par la richesse du sol et par la grande abondance des céréales. Les bois, les prairies sont peuplés de becfins et d'autres oiseaux chanteurs. A l'époque des migrations, une multitude de canards, de harles et autres palmipèdes se jettent sur nos lacs; et, de même que ces navires en pleine mer dont les vergues servent quelquefois de refuge aux oiseaux fatigués par une longue traversée, nos hautes montagnes, placées à mi-chemin entre les régions arctiques et l'équateur, sont un point de repos pour les oiseaux de haut vol qui abandonnent les pays froids pour des climats plus doux. Enfin, presque tous les oiseaux des parties chaudes et tempérées de l'Europe, qui sont remarquables par les teintes brillantes de leur plumage, se trouvent en Auvergne. On y rencontre fréquemment le loriot, le martin pêcheur, le pic vert, l'épeiche, le grimpereau de muraille, le pluvier doré, etc., et plus rarement, le pic noir, le guêpier, le cini, etc.

J'ai suivi la classification de Temminck (*Manuel d'ornithologie, seconde édition*). J'ai décrit exacte-

ment, mais brièvement, toutes les espèces et variétés difficiles à reconnaître, ou qui n'ont pas été signalées par mes devanciers; il en est du naturaliste qui décrit un oiseau plume à plume, comme du peintre de portraits qui s'attache trop aux détails, et néglige l'ensemble et la ressemblance. Il eût été inutile de donner tous les noms auvergnats, parce qu'il en est qui varient dans chaque commune, dans chaque village; mais j'ai choisi les dénominations employées dans un grand nombre de localités, et celles qui m'ont paru avoir été appliquées avec justesse par le rapport qu'elles ont avec le chant, le plumage ou les habitudes des oiseaux. Quelques-unes, comme on pourra le remarquer, viennent de l'italien ou du catalan.



**ESPÈCES non mentionnées dans le
catalogue de M. Culhat (1) ou dans
son supplément (Lettre de M. BAUDET-
LAFARGE fils (2).**

Faucon gerfaut (Temminck.)	Gerfault (Vieillot.)
Aigle Jean-le-Blanc (T.)	Circaète Jean-le-Blanc (V.)
Milan noir ou parasite (T.)	Milan étolien (V.)
Le Casse-noix (T.)	Le Casse-noix moucheté (V.)
Pyrrhocorax choquard (T.)	Choquard des Alpes (V.)
Grand Jaseur (T.)	Jaseur d'Europe (V.)
Becfin fauvette (T.)	Fauvette œdonie ou bretonne (V.)
Becfin pitte-chou (T.)	La Fauvette pit-chou (V.)
Mésange moustache (T.)	La Mésange moustache (V.)
Grosbec niverolle (T.)	Le Pinson de neige (V.)
Grosbec venturon (T.)	Le Venturon (V.)
Outarde canepetière (T.)	L'Outarde canepetière (V.)
Huitrier pie (T.)	L'Huitrier commun (V.)
Petit Pluvier à collier (T.)	Le petit Pluvier à collier (V.)
Pluvier à collier interrompu (T.)	Le Pluvier à poitrine blanche (V.)
Vanneau pluvier (T.)	Le Vanneau suisse (V.)
Spatule blanche (T.)	La Spatule proprement dite (V.)
Ibis falcinelle (T.)	Ibis vert (V.)
Bécasseau temmia (T.)	Le Tringa temmia (V.)
Poule d'eau baillon (T.)	Le Râle baillon (V.)
Grèbe jou gris (T.)	Le Grèbe à joues grises (V.)
Hirondelle de mer caugek (T.)	Le Sterne, ou l'hirondelle de mer boys.
Hirondelle de mer leucoptère (T.)	Le Sterne, ou l'hirondelle de mer leucoptère (V.)
Canard double macreuse (T.)	Le Canard dit double macreuse (V.)
Canard à iris blanc, ou nyroca (T.)	Le Canard nyroca.

(1) Annales de l'Auvergne, 1833, page 161.

(2) Annales de l'Auvergne, 1834, page 267.

CATALOGUE DES OISEAUX

QUI ONT ÉTÉ OBSERVÉS EN AUVERGNE.

J'AI réuni, sous ce titre, non-seulement les oiseaux sédentaires, tels que le pinson, le chardonneret et un grand nombre d'autres granivores; mais encore, ceux qui abandonnent notre province pendant l'hiver, et reviennent au printemps pour y nicher (le rossignol, le motteux et la plupart des insectivores); et ceux qui, venant des pays du Nord, la traversent à l'approche de la mauvaise saison, et s'y montrent, une seconde fois, à la fin de l'hiver (les cigognes, les oies, etc.); et enfin, les oiseaux que l'on ne voit qu'à de rares intervalles, et dont le passage est purement accidentel (1) (le flammant, le héron pourpré, etc.).

ORDRE 1^{er}. *RAPACES*.

GENRE 1^{er}. *Vautour*, *Vultur* (2).

Vautour arrian, *V. Cinereus*.

Observations. Acheté sur le marché de Clermont par M. Culhat-Chassis. Un autre individu qui fait

(1) L'apparition inattendue de ces espèces erratiques a presque toujours lieu à la suite de grandes perturbations climatériques.

(2) Pour l'étude des caractères qui servent à déterminer les ordres et les genres, il faut consulter la 2^e édition du tableau systématique des oiseaux d'Europe, par l'auteur précité.

partie de la belle collection formée par M. Roux, à la Redonde, près d'Issoire, a été pris aux environs de Brioude, et a vécu pendant un an en captivité; c'est un mâle adulte. Il se montre très-rarement en Auvergne.

Vautour griffon, *V. Fulvus*.

Obs. Tué dans les environs d'Aigueperse; appartenait à M. Culhat..... Très-rare.

GENRE 4^e. Faucon, *Falco*.

1^{re} Division. FAUCONS proprement dits.

Faucon gerfaut, *F. Islandicus*.

Description. Longueur de corps de la buse. Taches brunes fort nombreuses sur les parties supérieures, clairsemées en dessous sur un fond blanchâtre.

Obs. Tué dans les bois de Laschamps, chaîne du puy de Dôme. Cabinet de M. Debert, à Montferrand. Très-rare.

Faucon pèlerin, *F. Peregrinus*.

Obs. Mâle et femelle, tués en Limagne, en février 1835. Coll. de M. de Chalaniat. C'est un couple de faucons (faucon bec-jaune, du texte de Buffon) qui allaient de compagnie. Pendant que l'un chassait, l'autre, placé sur un arbre peu élevé, paraissait attendre l'arrivée du gibier; leurs estomacs contenaient une grande quantité d'os d'alouettes et autres petits oiseaux..... Assez rare.

Faucon hobereau , *F. Subbuteo.*

Obs. Tué à Clerzac où il niche, tous les ans, sur les plus grands chênes. Mâle et femelle, cabinet de M. Debert. Très-vieux mâle, coll. de M. de Chalaniai..... N'est pas très-rare.

Faucon émerillon , *F. Æsalon.*

Le vieux est le rochier de Buffon.

Obs. N'est pas très-rare. Tué dans les coulées de laves (cheires) de Pontgibaud ; cabinet de M. Debert. Plusieurs autres collections.

Faucon cresserelle , *F. Tinnunculus.*

Obs. Mâle et femelle. Coll. de M. de Chalaniai... Niche dans les renforcements que présentent les rochers ou les édifices en ruines, mais presque toujours à une grande hauteur. Se nourrit de lézards, de petits oiseaux ; suit aussi quelquefois les volées de pigeons, et prend ceux que quelque accident force à se séparer du gros de la troupe..... Très-commun.

2^o Division. AIGLES proprement dits.

Aigle impérial , *F. Imperialis.*

Desc. Diffère du suivant par une plus grande taille et la couleur blanche de quelques-unes des plumes scapulaires ; la queue est presque carrée.

Obs. Cette espèce est inconnue à Vieillot. D'après Temminck, habite la Turquie et l'Égypte. Un individu a été tué dans les environs de Saint-Flour ; il avait la

Novembre 1846.

cuisse droite transpercée d'une flèche, le fer et partie de la hampe étaient encore dans la chair qui formait bourrelet; la blessure était ancienne. Cet oiseau qui a dû venir au Cantal, des montagnes de la Perse ou de la Russie méridionale, par les sommets intermédiaires, a été observé par M. Debert (1).

Aigle royal, *F. Fulvus*.

Desc. Taille surpassant celle du dindon. Plumage brun; dessus de la tête d'un roux fauve; queue arrondie, grise et rayée de brun noirâtre en dessus. Chez le jeune, les plumes caudales sont, en partie, blanches à partir de leur racine.

Obs. Collections de MM. Roux et Lecourt. M. Lafarge croit devoir rapporter à cette espèce les gros oiseaux de proie qu'il a toujours aperçus auprès de la roche Sanadoire, chaque fois qu'il est allé au Mont-Dore.

Aigle Jean-le-Blanc, *F. Brachydactylus*.

Desc. Corps beaucoup plus épais que celui du milan. Parties supérieures d'un brun grisâtre; croupion blanc, parties antérieures et inférieures de la même

(1) Je me plais ici à témoigner toute ma gratitude à MM. les naturalistes de la province qui s'occupent de zoologie; je n'ai garde d'oublier leur extrême bienveillance à mon égard, ainsi que l'empressement avec lequel ils ont mis à ma disposition toutes leurs richesses ornithologiques. Une plume plus habile que la mienne aurait pu tirer un grand parti des précieux documents qui m'ont été fournis par MM. Debert et Lafarge.

couleur, mais marquées de taches longitudinales d'un brun clair; dessous de la queue blanc.

Obs. Très-rare. Tué à Bois-Monparent, près Brioude, et observé par M. Debert. Un autre qui paraît être adulte, mais dont les pennes caudales ne sont pas entièrement d'un blanc pur en dessous, est dans la collection de M. Roux. Il vient de Vodable.

Aigle balbusard, *F. Haliaetus.*

Obs. Porté par M. Culhat sur le catalogue des oiseaux d'Auvergne.

Aigle pygargue, *F. Albicilla.*

Desc. Taille un peu au-dessous de celle de l'aigle royal. Tout le plumage d'un brun cendré, plus clair sur la tête; pennes caudales blanches. Suivant Vieillot, les vieux auraient la tête blanche ainsi que le dessus du cou; il assure n'avoir acquis la connaissance de ce fait que sur des individus de la race américaine. Selon cet auteur, c'est à tort que l'on en a fait une espèce particulière sous le nom de *F. leucocephalus*. Temminck en fait une espèce distincte; c'est son aigle à tête blanche, *F. leucocephalus*, qu'il dit ne pas s'éloigner du cercle arctique.

Obs. M. Culhat cite l'aigle pygargue dans son catalogue, et M. Delarbre, l'aigle à tête blanche.

3^e Division. **AUTOURS.**

Autour, *F. Palumbarius.*

Obs. Commun dans les bois, au nord-ouest de la

ville d'Issoire. Individu en plumage parfait, cabinet de M. Roux; deux autres avec la livrée des jeunes, coll. de M. de Chalaniat. Ces oiseaux ont été tués à la Chapelle-sur-Usson; celui qui figure dans la précieuse collection de M. Lafarge, a été trouvé près de Maringues.

L'autour est pour la montagne ce qu'est l'épervier pour la plaine; il quitte les bois pour venir rôder près des habitations, au grand préjudice des colombiers et des basses-cours.

Epervier, F. Nisus.

Idiome auvergnat, *écarcèle*.

Obs. L'épervier, surtout la femelle qui est plus grosse d'un tiers, fait de grands dégâts dans les plaines de la Limagne; les pigeons sont pour lui une proie facile; il tombe à l'improviste sur leurs troupes éparses dans la campagne; en hiver, il vient les prendre sur les toits des colombiers. Le mâle porte le nom d'émouchet, de tiercelet ou d'écarcèle; au reste, le mot *patois écarcèle* s'applique aussi à la femelle (1). Son nid, assez solidement construit, est placé sur des branches d'un abord difficile; et encore, le père et la mère s'unissent-ils pour en défendre l'approche. Ils attaquent vivement leur ennemi avec le bec et les ongles qu'ils ont très-forts. Leurs serres longues et aiguës

(1) Egalement à la cresserelle.

produisent, dans la partie blessée, une inflammation qui fait périr infailliblement l'oiseau qu'elles ont saisi, lors même qu'il parvient à s'échapper. Mâle, femelle et jeune; coll. de M. de Chalaniat.

4^e Division. **MILANS.**

Milan royal, *F. Milvus.*

Obs. On le trouve dans la plupart de nos montagnes; niche dans les bois, sur les grands arbres, ou bien dans les trous de rochers, mais toujours à une grande hauteur. Les plaines, à la base des montagnes, sont le principal théâtre de ses déprédations; cependant, il paraît qu'il ne pousse pas ses excursions au delà de certaines limites, puisqu'il est des parties de la Limagne où il est presque inconnu. Vieux mâle; coll. de M. de Chalaniat.

M. Lafarge, de Maringues, assure qu'on le rencontre fréquemment dans cette localité, et principalement sur l'Allier.

Milan noir ou parasite, *F. Ater.*

Desc. Plus petit que le précédent, a le plumage d'un brun plus foncé et la queue moins fourchue.

Obs. Tué à la Roche-Noire, cabinet de M. Debert. De passage, se montre rarement en Auvergne.

5^e Division. **BUSES.**

Buse, *F. Buteo.*

En Auvergne, laire.

Dans une partie de la Limagne, et dans la Haute-Loire, margale.

Obs. Temminck ne reconnaît qu'une espèce à plumage fort variable; Vieillot en admet deux : 1°. la buse à poitrine barrée, qui a le dessus du corps et la poitrine d'un brun foncé, et des raies transversales sur le ventre et la région anale; 2°. la buse changeante, dont l'habit est plus ou moins marqué de taches brunes longitudinales, qui disparaissent peu à peu avec l'âge.

Très-commune en Limagne. Très-bel individu appartenant à cette seconde variété; cabinet de M. Roux. Deux autres, coll. de M. de Chalaniat.

Buse bondrée, F. Apivorus.

Desc. Un peu plus grande que la buse. On la distingue de cette dernière par le lorum qui est emplumé (chez les vraies buses, l'espace compris entre le bec et l'œil est seulement garni de poils), par le sommet de la tête qui est d'un beau gris bleuâtre, et par les couvertures des ailes et les plumes secondaires qui sont rayées de gris et de brun.

Obs. Très-rare. Individu tué dans les environs de Clermont, recueilli par M. Culhat; cabinet de M. Debert. Un autre, trouvé près de Maringues, fait partie de la collection de M. Lafarge; il n'a pas encore la livrée des adultes.

6° Division. **BUSARDS.**

Busard harpaye ou de marais, F. Rufus.

Desc. Taille un peu au-dessous de celle de la buse;

tête et nuque d'un blanc jaunâtre marqué de taches brunes ; manteau d'un brun roux ; rémiges noires en dessus , rectrices grises ; parties inférieures d'un roux clair. Vieillot n'admet point la réunion du *falco æriginosus* au *falco rufus* ; il le décrit, comme espèce particulière, sous le nom de busard proprement dit (*circus æriginosus*) ; selon lui, ce dernier aurait un peu plus de longueur de corps.

Obs. D'après M. Lafarge, on en voit, chaque année, dans le voisinage de l'Allier. M. Debert en a trouvé une nichée de cinq petits dans un champ de blé en montagne. Cabinet de M. Debert.

Busard Saint-Martin, *F. Cyaneus*.

Desc. Un peu moins gros que le précédent ; parties supérieures d'un brun ferrugineux, varié de roussâtre, sur la tête et sur la nuque ; collerette composée de petites plumes d'un jaunâtre clair ; croupion blanc ; parties antérieures et inférieures roussâtres et marquées de taches longitudinales brunes. Le très-vieux mâle a le dessus du corps gris bleuâtre, le dessous blanc et les rémiges noires.

Obs. Observé par M. Lafarge qui l'a rencontré souvent en été. L'individu qui est dans sa collection a la livrée de la sousbuse ; M. Debert possède un mâle en plumage parfait, qui lui vient de M. Fuson.

Busard montagu, *F. Cyneraceus*.

Desc. Plus petit que le précédent. Suivant Tem-

minck, il diffère de ce dernier par les plumes secondaires qui sont traversées par deux traits noirs et par les parties inférieures ; le dessous du corps étant marqué de taches longitudinales d'un beau roux.

Obs. M. Lafarge possède un individu tué, en été, près de Chanat, qu'il croit être une femelle ; un second tué, en septembre, auprès de Maringues, qui est aussi une femelle. D'après lui, cette espèce serait plus commune qu'on ne le suppose ; il a remarqué souvent, dans la campagne, des oiseaux bruns ou gris, ressemblant à la sousbuse par la forme et par le vol, mais d'une taille moindre.

GENRE 5^e. **Chouette, *Strix*.**

1^{re} Division. **CHOUETTES** proprement dites.

Section des NOCTURNES.

Chouette hulotte, *S. Aluco*.

Chat-huant ; dans l'idiome du pays, *chavagnaud*.

Desc. Longueur, 0,37, a le plumage gris roussâtre tacheté de brun foncé. Celui de la femelle est d'un roux plus prononcé.

Temminck prétend que la hulotte, le chat-huant (de Buffon), le *strix aluco*, le *strix stridula* (de Gmelin) sont des individus d'une même espèce ; que la hulotte ou *strix aluco*, à plumage noirâtre, est un mâle, et que le chat-huant ou *strix stridula*, à plumage roux, est une femelle. Vieillot n'adopterait

l'opinion contraire que dans le cas où l'on rencontrerait des femelles sous la livrée de la hulotte.

Obs. Niche dans les cavités des arbres vermoulus, et s'y tient pendant le jour, et à l'époque des froids. Il est alors assez difficile de le faire sortir de sa retraite; j'en ai vu qui ne cherchaient à s'échapper que lorsqu'on avait abattu le tronc dans lequel ils étaient logés. Il est vrai que cet état de torpeur provenait peut-être plutôt de l'âge de ces individus que de la rigueur de la saison. J'ai conservé, pendant plus d'un an, un chat-huant qu'on avait pris dans le nid; je lui ai donné d'abord de la viande cuite qu'il a refusée au bout d'un certain temps, ensuite je l'ai nourri à la viande crue. Il savait parfaitement distinguer mon pas de celui des autres personnes qui passaient auprès de l'appartement où je le tenais, et, à mon arrivée, il témoignait sa satisfaction par un petit cri: Strix, stri-i-i-ix, stri-i-ix. Les auteurs qui ont parlé des gestes singuliers du chat-huant, n'ont point remarqué qu'il saisit les morceaux avec son pied, et les porte à son bec à la manière des *psittacins*. Très-commun. Sa voix haute ho-ho-ho-ho-ho (1) est bien connue dans

(1) Pour produire un son analogue, il faut appliquer les paumes des mains l'une contre l'autre, de manière à former entre elles deux une cavité à une seule issue, et souffler dans cette ouverture. Par le même procédé, l'on parvient à imiter parfaitement le cri du coucou et le roucoulement de la tourterelle.

nos campagnes; elle trouble souvent le silence des belles nuits du printemps. Mâle et fem. ; plusieurs collections locales.

Chouette-Effraie, *S. Flammaea*.

Idiome d'Auvergne, le rahcle.

Obs. J'ai eu souvent de ces chouettes vivantes, aucune n'avait l'iris jaune, l'œil entier était brun (1).

L'effraie pénètre dans les granges et les greniers,

(1) Je fais cette remarque, parce que dans Buffon il est dit que l'effraie a l'iris des yeux jaunes (ce qui est répété par Temminck), et que, privée de sa liberté, elle refuse toute nourriture. J'en ai pris un certain nombre, et les ai conservées pendant plusieurs mois; elles ne mangeaient jamais devant témoins; mais, pour peu que je m'éloignasse, laissant à leur portée de petits oiseaux morts, elles les avalaient fort lestement. Il faut ajouter que je ne les avais point enfermées dans une cage, mais dans un appartement assez vaste. Je puis me tromper pour ce qui est de la couleur des yeux, parce que c'est un caractère qui varie suivant l'âge. Les oiseaux que j'ai examinés l'ont été au commencement du printemps; ce qui indique déjà qu'ils avaient au moins un an; alors la couleur jaune de l'iris ne se montrerait que pendant la deuxième année.

(La rédaction de cette note remonte à 1835. Depuis, j'ai eu maintes fois l'occasion de voir de près ces oiseaux qui abondent dans le voisinage des gros villages, où, bien loin d'être un sujet d'effroi, ils sont considérés comme portant bonheur au foyer domestique, et par cette raison partagent avec les hirondelles de cheminée et de fenêtre le privilège d'être protégés. J'ai acquis la certitude que Temminck s'est trompé en donnant à cette chouette l'iris des yeux jaune. J'insiste sur ce point, parce que l'on doit surtout s'attacher à relever les erreurs qui sont accréditées par les naturalistes les plus éminents.)

pour y surprendre les rats et les souris ; elle niche dans les vieilles masures , près des lieux habités ; quelquefois dans les colombiers (1). Son cri consiste en un râlement , ché-e-e-e-e qui a quelque chose d'effrayant. Très-commune. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

Chouette chevêche , *S. Passerina*.

Obs. N'est pas rare. Saint-Nectaire , Royat , Talende , etc. , les rochers des vallons. Mâle , fem. et jeune ; coll. de M. de Chalaniat.

2^e Division. **CHOUETTE-HIBOU.**

Hibou Brachiôte , *S. Brachyotos*.

Desc. Taille de l'effraie. Les cornes ou oreilles à peine visibles ; les anciens lui ont assez justement appliqué l'épithète de *flammeata* ; des taches longitudinales de couleur foncée et en forme de flammes , ressortent sur le roux du ventre et de la poitrine ; dessus du corps varié de brun noirâtre et de blanc roussâtre ; pieds d'un roux clair , iris jaune.

Obs. N'est pas rare. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

Hibou grand-duc , *S. Bubo*.

Obs. Se tient dans les bois ; on en trouve dans ceux

(1) J'ai vu une de ces chouettes venir nicher , tous les ans , dans le même colombier ; elle entrait et sortait par les issues destinées aux pigeons qui ne paraissaient point s'inquiéter de la présence de ce nouvel hôte.

qui sont situés au sud-ouest de Champeix , aux Monts-Dores, etc... et aussi à la Dent-du-Marais , près Murol.

Collection de M. de Chalaniat; mâle et femelle; celle-ci est d'un bon tiers plus grosse , et a moins de blanc sous la gorge. Le mâle m'a été adressé par M. l'abbé Croizet , le 15 décembre 1838; dans sa lettre d'envoi , M. le curé de Neschers m'annonce que cet oiseau a été tué dans un rocher , près Montaigut-le-Blanc.

Sa longueur du bec aux ongles , est de 0^m,459.

Sa longueur du bec au bout de la queue, 0,513.

Envergure....., 1^m,47.

Poids , 1250 g.

La femelle a 1^m,62 d'envergure; 0^m,648 , du bec aux ongles; son poids était de 1500 g.

Hibou moyen-duc , *S. Otus*.

Obs. Commun dans les bois et les bruyères. Pendant les deux hivers de 1833 et de 1834 , j'en ai aperçu une troupe d'une soixantaine qui habitaient un bois de pins , auprès du village de Ludesse ; l'année d'après il n'y en avait plus un seul ; toute la bande s'était retirée dans le bois de Saint-Sandoux , où je l'ai revue depuis (1). Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

(1) Ce qui prouve que les observations de Vieillot sur les mœurs farouches et les habitudes d'isolement des espèces nocturnes sont trop généralisées : « Les chouettes et les hiboux ne se réunissent jamais en troupes , et se tiennent rarement en famille. » (Voir à l'article général des scops , page 18 , vol. 7 , du

Hibou scops, *S. Scops*.

En Italie *zouetta*.

Patois d'Auvergne, *zouetta* ou *tzouetta*.

Obs. Mâle, fem. et jeune; coll. de M. de Chalaniat.

Le scops est un de ces oiseaux qui arrivent, au printemps, dans notre province, y nichent et repartent à l'automne. Dès la mi-avril, ils apparaissent en grand nombre; mais ils se bornent à habiter un espace peu étendu (1). La petite plaine où est situé le village de la Sauvetat, en fourmille. Cette prédilection pour nos localités provient peut-être de la fertilité du sol qui y attire une grande quantité de campagnols, en même temps que son peu de profondeur les force à se contenter de demeures peu sûres, ce qui fait qu'ils

nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle); si elles sont vraies pour la plupart des oiseaux de nuit, elles sont inexactes en ce qui concerne le hibou ou moyen-duc; d'ailleurs en consultant Buffon, l'on voit, dans le chapitre où il traite des scops, que les hiboux forment quelquefois des bandes considérables, composées de plus de cent individus. « De tous les hiboux, le moyen-duc est celui qui est le plus offusqué par la lumière du jour. » (Buffon, Oiseaux de proie nocturnes.) La privation de cette faculté de voir pendant le jour est largement compensée par le développement extraordinaire de l'organe de l'ouïe. Ce sens paraît être plus parfait chez cette espèce. L'ovale formé par la conque extérieure de l'oreille, mesuré dans sa plus grande longueur, a près de six centimètres, tandis que chez le grand-duc il en a à peine trois.

(1) Cette portion de vallée comprise entre Issoire et Montferand, et limitée, à l'est, par la rivière d'Allier, et, à l'ouest, par les montagnes.

sont une proie facile pour le scops (1). J'ignore s'ils arrivent par bandes ou isolément; mais déjà, sur la fin du mois d'avril, on les trouve par couples. La femelle pond six ou sept œufs dans les creux des noyers vermoulus; ces œufs sont blancs et presque ronds. Les petits, à leur sortie de la coquille, sont recouverts d'un duvet blanc. Pendant l'incubation, le mâle reste perché sur le bord du trou; il se fait entendre dès le soleil couché, et pendant toute la nuit s'il fait clair de lune; quelquefois mais rarement, dans le milieu du jour, au moment de la plus forte chaleur. Rien de si triste que son *clud, clud, clud, clud*, répété à des intervalles égaux. Je ne puis mieux comparer ce cri, écouté à une certaine distance, qu'à celui que le crapaud fait entendre à l'entrée de la nuit; il m'est arrivé bien souvent d'y être trompé. J'ai remarqué qu'en 1838 ces oiseaux étaient venus en bien moins grande quantité que d'habitude.

ORDRE II^e. *OMNIVORES*.

GENRE 6^e. **Corbeau, *Corvus***.

1^{re} Section. *CORBEAU proprement dit*.

Corbeau noir, *C. Corax*.

Obs. Collections de MM. Roux et Debert. Com-

(1) Il est des parties de ce territoire où la couche de terre végétale n'a pas plus de 0^m,15 d'épaisseur; au-dessous, sont des bancs d'un calcaire assez dur.

mun dans les vallées des Monts-Dores; sédentaire, habite les gorges des montagnes, et niche dans les fentes des rochers; ne se mêle point aux corneilles et aux choucas qui arrivent, en bandes, à l'approche de l'hiver. Dans nos plaines, où il ne fait que passer, on le reconnaît à son vol élevé et à son cri : *crau, crau, crau*, qui est tout autre que le croassement bien connu des corneilles. Appelé *crau*, dans le pays, par onomatopée.

Corneille noire, *C. Corone*.

En Catalogne, *graula*.

En Auvergne, *grole* (leu *graulé*); ce mot est employé pour désigner les corbeaux en général.

Obs. Les corbines, réunies aux frayonnes, aux mantelées et aux choucas, forment ces troupes innombrables qui viennent s'abattre sur nos champs pendant l'hiver; l'été, il en reste un grand nombre dans la province; elles se tiennent dans les bois de haute futaie, et nichent de compagnie sur les arbres les plus élevés. Mâle tué en juin, dans les bois des montagnes.

Corneille mantelée, *C. Cornix*.

Obs. Mêmes habitudes que la corneille noire, moins celle de rester dans nos pays pour y nicher. Très-commune. Mâle, coll. de M. de Chalaniat.

Freux, *C. Frugilegus*.

Grolle, vieux mot (belon).

Desc. Taille de la mantelée. Le capistrum et le menton sont dénués de plumes, ce qui lui a fait

donner le nom de corbeau galeux ; plumage noir à reflets.

Obs. Mâle et fem.....; coll. de M. de Chalaniat.

Sa voix est plus grave que celle des autres corneilles auxquelles il se joint. Il paraît aussi craindre beaucoup moins la présence de l'homme. Dans les hivers les plus rigoureux, il pénètre dans les granges et dans les étables; et, pour satisfaire un appétit insatiable qui s'accommode de tout, il vient, jusque dans les basses-cours, disputer à la volaille le grain qu'on lui distribue; cependant il est rarement gras. Sa chair est noire; mais, au dire des paysans, elle fait un très-bon bouillon. Ne se montre qu'en hiver. Très-commun.

Choucas, *C. Monedula.*

Obs. Habite les combles des vieux édifices, quelquefois même au milieu des villes les plus populeuses. En hiver, on en voit des troupes considérables qui s'élèvent à des hauteurs immenses, et même lorsqu'on ne les aperçoit déjà plus, l'on entend leur voix : *kiou-ka, kiou-ka, kiou-ka*, d'où leur vient probablement leur nom de choucas. Coll. de M. de Chalaniat.

Temminck considère le chouc, *C. spermologus*, comme une variété, à plumage entièrement noir; Vieillot se range de l'avis de Frisch, de Brisson et de Buffon, qui en font une espèce particulière.

M. Culhat dit l'avoir observé à l'automne.

2^o Section. PIES.

Pie, *C. Pica*.

Agasse, vieux mot (belon).

Idiome d'Auvergne, *geasse*.

Obs. MÂle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

3^o Section. GRAIS.

Geai, *C. Glandarius*.

Obs. Se tient habituellement dans les bois; se montre aussi, au printemps et à l'automne, dans les saussaies de la plaine. Les jeunes sont gras et ne sont pas mauvais à manger.

MÂle ; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 7^o. Casse-Noix, *Nucifraga*.

Casse-Noix, *N. Caryocatactes*.

Desc. Taille du choucas. Tout le dessus de la tête d'un brun uniforme, le corps tacheté de blanc sur un fond brun qui tire au roussâtre vers le manteau; les mouchetures qui sont disséminées sur cette partie du plumage, affectent la forme de gouttelettes oblongues, ou de larmes. Rémiges et rectrices d'un brun noirâtre à reflets; ces dernières ayant, à leur extrémité, un large espace blanc qui occupe moins d'étendue sur les intérieures. Couvertures inférieures de la queue d'un blanc pur.

Obs. Vieillot, probablement d'après Buffon, le dit très-commun en Auvergne. Comme c'est une espèce

Novembre 1846.

erratique qui paraît, en bandes, à intervalles, il est possible qu'à l'époque où Buffon écrivait son immortelle histoire des oiseaux, l'on en ait vu des troupes nombreuses dans notre province; depuis longues années, il n'y avait plus eu d'exemples de ces apparitions, puisque M. Culhat avait rayé le casse-noix du catalogue des oiseaux d'Auvergne. Je l'avais indiqué comme s'étant montré très-accidentellement dans les bois de la Margeride où il avait été observé par M. Debert. Dans le courant d'octobre 1844, M. Lafarge recevait de Lezoux un individu de cette espèce qui venait d'être tué voyageant en compagnie de deux autres, pendant que M. Roux faisait une acquisition semblable, et qu'on m'en apportait, à moi-même, un troisième tué sur le territoire de la commune où j'habite; quelques jours après, on m'en a envoyé un autre de Saint-Diéry, près Champeix. L'estomac du premier renfermait un gros coléoptère encore entier, et une assez grande quantité de sable quartzeux. Les portions de charpente osseuse que j'ai extraites, en dépouillant le sujet, ont des rapports de conformation avec les parties correspondantes du squelette de la pie, seulement les dimensions sont moindres, et le bassin est proportionnellement plus étroit. Cet oiseau avait le vol fort lent au dire de la personne qui l'a abattu. Celui qu'a examiné M. Lafarge, avait dans l'estomac une grosse sauterelle, et des pepins de raisin.

Coll. de MM. Lafarge, Roux et de Chalarniat.

GENRE 8°. Pyrrhacorax, *Pyrrhacorax*.

Pyrrhacorax choquard, P. Pyrrhacorax.

Desc. Un peu plus grand que le choucas. Tout le plumage d'un noir à reflets, bec jaune plus court que la tête, pieds rouges.

Obs. Excessivement rare; un individu de cette espèce, peut-être le seul qui ait paru dans la province, fait partie de la riche collection de M. Debert; il a été tué dans les environs de Murat.

Pyrrhacorax coracias, P. Graculus.

Desc. Taille un peu au-dessus de celle du précédent. Plumage noir à reflets; le bec, qui est plus long que la tête, est rouge ainsi que les pieds.

Obs. Assez commun, en été, dans les Monts-Dores, à Valcivières et à la Roche-Sanadoire, où il a été observé par M. Lafarge.

GENRE 9°. Jaseur, *Bombycivora*.

Grand Jaseur, B. Garrula.

Desc. Un peu plus grand que l'alouette; une huppe. Capistrum, région ophtalmique, gorge d'un noir profond; plumage d'un gris vineux. Vers l'extrémité de quelques-unes des secondaires, le rachis s'élargit en forme de palettes. Ce petit prolongement des baguettes est rouge ainsi que l'iris de l'œil.

Obs. Ne paraît qu'accidentellement, mais par troupes dans les vergers. Observé par M. Debert qui en possède deux.

GENRE 10^e. Rollier, *Coracias*.

Rollier vulgaire, *C. Garrula*.

Obs. Très-rare. Observé par MM. Culhat et Debert. Se rencontre dans les pays vignobles, montueux, à Châteaugay, etc. Collection de M. Debert.

GENRE 11^e. Lorient, *Oriolus*.

Lorient, *O. Galbula*.

Obs. Mâle, fem. et jeunes; coll. de M. de Chalanat. Vient en Limagne au commencement du printemps, se plaît dans les plantations qui bordent les cours d'eau, suspend son nid aux branches d'un pommier (1), à l'endroit d'une bifurcation. Le loriot est d'un naturel farouche; il se laisse difficilement approcher, à portée de fusil, à moins pourtant que ce ne soit dans le voisinage de sa nichée; se nourrit de baies, d'insectes; en cage, il ne refuse point la mie de pain détrempée, mais il est rare qu'il y passe l'hiver; les froids, ou plutôt une nourriture qui n'est point conforme à ses goûts, le font bientôt périr. Commun.

GENRE 12^e. Étourneau, *Sturnus*.

Étourneau vulgaire, *S. Vulgaris*.

Desc. Taille un peu au-dessous de celle du merle. Le fond du plumage noir à reflets violets; le corps

(1) Presque toujours assez haut pour qu'un homme de hauteur moyenne ne puisse y atteindre avec la main.

parsemé de points blanchâtres. La livrée sombre du jeune de l'année diffère essentiellement de celle de l'adulte.

Temminck donne comme une espèce distincte, l'étourneau unicolor, *S. unicolor* (du chevalier de la Marmora), qui, suivant lui, est plus petit que l'étourneau vulgaire, et ne s'éloigne jamais de la Sardaigne. Vieillot assure qu'au printemps le plumage du mâle *S. vulgaris*, est souvent d'un beau noir, sans mouchetures. M. Debert a observé, parmi les étourneaux ordinaires, des individus avec cette livrée; ils lui ont paru être moins grands que ces derniers.

Obs. Niche dans nos montagnes; sur la fin de l'automne, on en voit des troupes fort considérables voler, en tournoyant, à la suite des corneilles. Mâle.....; coll. de M. de Chalaniat. Très-jeune individu; cabinet de M. Lafarge. Un étourneau, tué à la fin de décembre 1844, avait l'estomac bourré de baies d'aubépine et de coquilles terrestres (l'hélice bouton). Je pense qu'il est utile d'examiner quel est le mode d'alimentation des oiseaux, en temps de neige, lorsqu'ils sont privés de leur nourriture habituelle.

GENRE 13^e. Martin, *Pastor*.

Martin roselin, *P. Roseus*.

Obs. Très-rare. Tué à Cebazat sur un sureau dont il mangeait les baies. Observé par feu M. Culhat qui le possédait.

ORDRE III^e. *INSECTIVORES*.GENRE 14^e. **Pie-Grièche**, *Lanius* (1).

Pie-Grièche grise, *L. Excubitor*.

En Auvergne, *dernagea* (darnadgea); on donne ce nom à toutes les espèces de pies-grièches.

Auprès de Nice la pie-grièche méridionale est appelée *darnega*.

Obs. Très-commune. Habite indifféremment la plaine ou la montagne; on la trouve partout et dans toutes les saisons. Cependant, en hiver, le plus grand nombre semble abandonner la Limagne pour se retirer dans les bois. Au commencement du printemps, on la voit souvent perchée à la cime des arbres les plus élevés, d'où elle fait entendre son cri : *Troui, troui, troui, troui*; niche ordinairement sur les noyers; place son nid qui est grand, et entièrement à découvert, à la réunion de plusieurs branches. La femelle y pond six ou sept œufs blancs et marqués de taches roussâtres, surtout du côté du gros bout, où

(1) Quatre espèces, la grise, la grise à front noir, la rousse et l'écorcheur, se montrent en Auvergne; la première pendant toute l'année, et les trois autres dans la belle saison seulement. Ces oiseaux sont d'un naturel féroce; il est facile de les distinguer à leur vol saccadé, et, si je puis me servir de cette expression, comme par jets, à leur queue un peu étagée, et enfin aux serres dont ils sont munis.

elles forment comme un cercle de couleur brune (1). Les jeunes, avant leur sortie du nid, ont le plumage bariolé de gris-brun et de roux jaunâtre; leur appétit est insatiable. Mâle.....; coll. de M. de Chalaniat.

Pie-Grièche à poitrine rose, *L. Minor*.

Obs. Je ne l'ai jamais vue, en hiver, dans notre province, mais j'ai la certitude qu'elle y niche. L'individu que je conserve dans ma collection; est un mâle; il a été tué dans le nid, partageant le travail de l'incubation avec sa femelle. Ce nid, de même forme et de même grandeur que celui de la pie-grièche grise, était placé tout au haut d'un des noyers qui bordent la route départementale de Clermont à Champeix. M. Lafarge l'a observée souvent, en été, aux environs de Maringues, où elle serait actuellement moins commune.

Pie-Grièche rousse, *L. Rufus*.

Obs. Arrive au printemps. Paraît fort commune, surtout aux mois d'août et de septembre, époque à laquelle les petits sont déjà forts. On les voit alors, par familles de huit ou dix individus, se querellant et se disputant la pointe des meules de blé (appelées plongeons dans le pays). Elles vont d'une meule à l'autre, s'exerçant au vol qui, dans cette pie-grièche,

(1) Les œufs des deux dernières espèces ne diffèrent de ceux-ci que par leurs dimensions, qui sont moindres.

est encore plus embarrassé que dans les autres. Cependant c'est peu de temps après qu'elles entreprennent leur grand voyage (1). Mâle, fem. et jeune; coll. de M. de Chalanat.

Pie-Grièche écorcheur, *L. Collurio*.

Desc. Plus petite que la précédente. Dessus de la tête et du cou gris cendré; manteau roux; un trait noir sur l'œil; les plumes alaires brunes; les caudales d'un brun noirâtre, mais blanches à leur origine; les deux intermédiaires entièrement noires; le dessous du corps d'un blanc teinté de roux. La femelle est d'un brun grisâtre en dessus, et a la poitrine et les flancs recouverts de petits arcs de cercle qui y forment comme des écailles. Cette dissemblance les fait prendre souvent pour des oiseaux d'espèces différentes. On distinguera facilement les jeunes de la pie-grièche rousse, qu'à première vue on pourrait confondre avec ceux de l'écorcheur, par la longueur et la grosseur du tarse.

Obs. Niche dans les buissons ou sur les têtes de saule; vient près des habitations; on la voit souvent dans les jardins, portant à son bec de gros scarabées, dont elle fait sa principale nourriture. Elle n'en est pas moins fort redoutée des oiseaux de petite taille,

(1) Selon Buffon, elles passent en Afrique, et émigrent jusqu'au Sénégal.

dont elle détruit les nichées en grand nombre , sa petitesse et ses habitudes de maraude la rendant plus apte à cette sorte de chasse que ses congénères. Très-commune. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 15°. Gobe-Mouche , *Muscicapa*.

Gobe-Mouche gris , *M. Grisola*.

Obs. Arrive, au printemps, dans les saussaies épaisses de la Limagne ; niche sur les têtes de saule. Malgré le peu de soins qu'ils mettent dans la construction de leur nid , le mâle et la femelle paraissent avoir assez d'attachement pour leur couvée. Leur air effaré et les petits cris aigus , *st, st, st, st*, qu'ils jettent lorsqu'on s'en approche, contribuent souvent à la faire découvrir ; ils disparaissent avant les premières gelées d'automne. Mâle, fem. et jeune ; coll. de M. de Chalaniat.

Gobe-Mouche à collier , *M. Albicollis*.

Desc. Plus petit que le précédent. Parties supérieures noires ; front , collier , origine des rémiges , bord extérieur des grandes couvertures et des plumes secondaires et parties inférieures d'un blanc pur. A l'arrière saison , quelques mâles conservent un collier étroit d'un blanc grisâtre ; mais la plupart , ainsi que les femelles et les jeunes , prennent un plumage semblable à celui qu'ont , à la même époque , les femelles et les jeunes de l'espèce suivante.

Obs. Assez rare. Cabinet de M. Debert. Observé,

en été et en automne , par MM. Culhat et Debert.

Gobe-Mouche bec-figue , *M. Luctuosa*.

Desc. Taille du précédent. Parties supérieures noires; front, dessous du corps d'un blanc pur; toutes les plumes secondaires blanches, à leur origine, sur le côté externe; les dernières bordées de blanc extérieurement. Les mâles, en plumage d'hiver, les femelles et les jeunes des deux espèces se ressemblent tellement, suivant Temminck, que l'on ne peut les distinguer qu'à l'aide du petit miroir blanc qui se dessine sur les rémiges du gobe-mouche à collier (1). Voici, d'après Vieillot, d'autres points de dissemblance qui peuvent servir de caractères spécifiques: quelques mâles seulement du gobe-mouche à collier, *M. collaris* (*M. albicollis*, Tem.) ont encore un collier étroit, blanc ou grisâtre; mais, chez tous, les plumes qui le composent sont blanches depuis leur base jusqu'au-delà du milieu; tandis que, chez le gobe-mouche noir, *M. atricapilla* (*M. luctuosa*, Tem.), elles sont d'abord grises à leur origine, noires dans le reste, et plus tard entièrement grises; enfin, ce dernier a la première rémige constamment plus courte que la quatrième. Voici quelle est leur livrée d'au-

(1) Cependant, si l'on s'en rapporte à la description que Vieillot fait de son gobe-mouche noir (*M. atricapilla*), ce dernier aurait aussi la base des plumes de l'aile, à l'exception des premières, d'un blanc pur.

tomne : dessus du corps d'un brun grisâtre , le dessous d'un blanc sale , légèrement lavé de gris roussâtre ; rémiges et rectrices brunes ; les grandes couvertures et les dernières pennes secondaires bordées extérieurement de blanc jaunâtre , ainsi que les trois rectrices externes. C'est alors le bec-figue de Buffon.

Obs. Très-commun , à la fin de septembre et en octobre , dans notre province , où il ne fait que passer (1). Se tient dans les herbes et sur les branches basses des pommiers , pousse de petits cris : *pit , pit , pit , pit* , qu'il accompagne d'un petit mouvement des ailes et de la queue. Mâle en plumage de printemps , plusieurs autres individus tués à l'arrière-saison ; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 16^e. **Merle , *Turdus*.**

1^{re} Section. SYLVAINS.

Merle Draine , *T. Viscivorus*.

En Auvergne , grosse grive de gui , grive de Provence (2).

(1) Il est déjà très-gras ; quelques chasseurs lui donnent le nom de patte-noire.

(2) Les quatre premières espèces de la section des sylvains sont séparées des vrais merles par Buffon , ce sont les grives ; elles sont toutes fort communes dans notre province. Depuis novembre jusqu'en avril , nos montagnards en approvisionnent les marchés de la ville de Clermont ; ils les prennent aux lacets ; ce sont principalement des draines , des litornes et des mauvis. Quant à la grive de vigne , elle est aussi l'objet d'une

Obs. Habite et niche dans les lieux boisés; vient, à l'automne, dans les prairies en plaine, cherchant sur les pommiers la graine de gui dont elle est très-friande. Pendant une partie de l'hiver, on trouve les drains, en bandes, dans les prés-vergers où le gui abonde; elles s'avertissent mutuellement de l'approche du chasseur par une espèce de gloussement, *dog, dog, dog, dog*, et bientôt toute la troupe s'envole en criant. Leur cri, *cré, cré, cré, crrrrré, crrré* est bien connu; le chant du printemps est assez harmonieux, il rappelle celui du merle commun. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Merle litorne, *T. Pilaris.*

En Auvergne, *tia-tia*, de son cri.

Obs. Se tient dans les bois, en montagne, où elle est commune; je ne l'ai rencontrée que rarement, et presque toujours isolément dans les plaines de la Limagne, où M. Lafarge l'a observée souvent, en bandes, pendant l'hiver. Mâle...., variété à croupion brun; coll. de M. de Chalaniat.

chasse particulière appelée l'affût aux grives. Pour la tirer avec plus de facilité, le chasseur va se poster, à l'époque des vendanges, dans les saussaies dominées par des vignobles; car c'est là qu'après le coucher du soleil, la grive, gorgée de raisins, vient chercher un refuge pour la nuit; elle annonce sa venue par un petit cri qu'il est facile d'imiter; pour ce faire, il suffit de placer la pointe de l'index dans la bouche, et de retirer vivement le doigt, en aspirant avec force.

Merle grive, *T. Musicus*.

Obs. A l'époque de la maturité du raisin, ces grives arrivent, en grand nombre, dans les vignobles de la Limagne, et elles repartent après les vendanges. Elles s'y montrent aussi au printemps, vont alors par petites troupes, s'écartant peu des saussaies où quelques-unes restent pour nicher. Les œufs sont d'un bleu verdâtre taché de brun.

Je possède une belle variété, chez laquelle le brun olivâtre est remplacé par du roux jaunâtre; je lui ai donné le nom de *grive de vigne blonde*, parce que Picot-Lapeyrouse a appelé *mauvis blond* une variété semblable de mauvis, qu'il a trouvée dans les Pyrénées. Les extrémités et les baguettes des rémiges et des rectrices sont blanches. Cela prouve que toutes ces teintes plus ou moins rousses, café au lait ou Isabelle, toutes ces nuances intermédiaires entre le brun et le blanc, ne sont qu'un passage entre les teintes primitives et cette dernière couleur; elles servent à marquer les différents degrés de cet état complet d'altération du plumage qui, se reproduisant quelquefois d'une manière constante, forme des races de véritables albinos.

L'estomac d'un individu que j'ai ouvert (fin de février) ne contenait que des hélices hispides. Mâle, fem. et variété; coll. de M. de Chalaniat.

Merle mauvis, *T. Iliacus*.

Desc. La grive de vigne et la grive mauvis sont, à peu près, de la même taille; cependant celle-ci a le corps un peu moins épais; aussi, en Auvergne, les connaît-on assez généralement toutes les deux sous le nom de mauviettes (1). Dans le mauvis, les grivelures de la poitrine sont plus rapprochées, et il y en a moins sous le ventre. Au-dessus des yeux sont deux traits blancs qui, chez quelques individus, vont se rejoindre à l'occiput; cela se remarque surtout dans les vieux mâles. Le dessus des ailes et les flancs sont roux (2).

Obs. De passage, en Limagne, à l'automne et au printemps..... Coll. de M. de Chalaniat.

Merle à plastron, *T. Torquatus*.

Desc. Plus grand que le merle commun. Plumage noir et gris. Un demi-collier blanc, en forme de crois-sant, vers le haut de la poitrine; chez la femelle, il est faiblement marqué par des plumes d'un gris roussâtre. J'en ai vu de panachés et un presque entièrement blanc; les parties qui avoisinent le collier, chez les

(1) M. Delarbre ne fait du *Turdus Musicus* et du *Turdus Iliacus* qu'une seule et même espèce.

(2) Ce qui lui a fait donner, dans certaines localités, le nom de grive à ailes rouges.

autres individus , étaient légèrement lavées de roux , et en indiquaient très-bien la forme.

Obs. Au mois de mars , on en apporte une grande quantité sur les marchés de la ville de Clermont ; ils sont alors excessivement gras et très-bons à manger. On les trouve , par bandes de huit ou dix , dans les buissons ou les genêts aux environs du puy de Dôme ; mais comme ils sont d'un naturel très-méfiant , il faut les faire sortir des broussailles pour les tirer au vol. En avril 1837 , ce passage fut si abondant qu'il en descendit quelques compagnies dans nos plaines ; les haies leur servaient de retraite. Au bout de quatre ou cinq jours ils disparurent tous. Des paysans auxquels je les montrai , me dirent que c'était la première fois qu'ils en voyaient. Il faut ajouter que , quoique nous fussions déjà dans le milieu du mois d'avril , il était tombé une assez grande quantité de neige , ce qui avait sans doute contribué à les jeter hors de leur route ordinaire. J'ignore si ce merle niche dans nos pays ; M. Culhat le dit commun , toute l'année , aux environs d'Ambert ; on en expédie de cette ville sur différents points de la province. M. Lafarge l'a observé , en hiver , dans les plaines qui avoisinent Riom et Maringues. Mâle , fem. et variété ; coll. de M. de Chalaniat.

•
Merle noir , *T. Merula*.

Desc. Tout le corps d'un noir uniforme. Le bord des paupières et le bec jaunes ; ce dernier caractère

n'appartient qu'au mâle adulte; le jeune, avant la saison des amours, est d'un noir moins foncé, et a le bec brun. La femelle est brune et a la gorge d'une couleur plus claire; il en est qui l'ont jaunâtre avec quelques mouchetures (1).

On trouve ce merle partout; dans les bois, en montagne, et, en plaine, dans les haies d'aubépin dont il recherche les baies. Niche sur les têtes d'arbres ou dans les buissons. Les œufs sont entièrement recouverts de taches d'un brun clair sur un fond verdâtre. Mâle, femelle, jeune mâle, jeune femelle, variété d'un joli gris cendré, autre variété...; coll. de M. de Chalaniat.

2^e Section. SAXICOLES.

Merle de roche, *T. Saxatilis*.

En Italie, *corossolo* (Gesner).

Patois d'Auvergne, *rossolo roudzo*.

Desc. Plus petit et surtout beaucoup plus court que le merle commun. Le mâle a la tête, le dessus du cou et la gorge d'un gris presque bleu; les couvertures et les plumes des ailes d'un brun foncé; le dessus de la queue et le croupion d'un beau roux; la poitrine, le ventre et tout le dessous du corps orangés; une tache blanche au milieu du dos. M. Delarbre, qui est ordinairement d'une grande exactitude, n'a décrit que

(1) Ces différences ont fait admettre, par quelques ornithologistes, deux espèces de merles: le merle noir et le merle brun.

la femelle. Du reste, l'oiseau non encore adulte, a aussi le dessus d'un brun roussâtre, la poitrine assez agréablement variée de gris brun et de roux, et le dessus de la queue d'un roux clair.

Obs. Depuis mai jusqu'en septembre, on trouve le merle de roche sur les masses de basalte qui couronnent le puy de Corent. Les habitants des villages environnants l'appellent la *rossolo-roudzo* (oiseau roux rouge), en opposition au nom de *rossolo-blandzo* (oiseau roux blanc), qu'ils donnent au motteux (1). En effet, ces deux oiseaux ont quelque rapport dans les formes du corps; ils viennent et partent aux mêmes époques, recherchent, l'un et l'autre, les terres les plus stériles, nichent dans les trous de rochers ou de murailles construites à pierres sèches, pondent des œufs de même couleur et en nombre à peu près égal (2), s'élèvent, en pirouettant, au-dessus des rochers; ils n'ont cru pouvoir mieux les distinguer que par les mots *roudzo* et *blandzo*, qui indiquent les couleurs différentes de leurs croupions: Un de ceux que j'ai ouverts avait les testicules très-gros, l'estomac garni d'une pâte noirâtre composée de débris de corcelets et d'élytres; j'ai

(1) La femelle du motteux a le dessus du corps d'un gris tirant sur le roux.

(2) Ces œufs sont bleus; ceux du motteux sont plus petits et d'un bleu plus clair; la première ponte est toujours de cinq au moins.

trouvé dans le gésier d'un autre individu la moitié du corps d'un lézard gris. Commun dans la vallée de la Durole, près de Thiers, dans la plupart de celles du Mont-Dore, entre Blanzat et Châteaugay, à l'Etang, à Perrier, à la Margeride, etc..... Mâle et fem.; coll. de M. Chalaniat.

Merle bleu, T. Cyanus.

Desc. Un peu plus grand que le précédent. Ré-miges et rectrices noires, plumage d'un brun bleu, plus clair en dessous (avec des croissants blanchâtres sur les parties inférieures, suivant Temminck). La femelle est d'un brun bleuâtre; la face, la gorge et la poitrine sont marquées de taches d'un roux jaunâtre.

Obs. Deux de ces oiseaux s'établissent, tous les ans, dans les mêmes cavités, au milieu des rochers taillés à pic qui dominant le village de Coirent. J'ai pris la femelle sur ses œufs. Le mâle que j'ai tué au commencement de juin, est d'un beau bleu uniforme sans mouchetures. Alors, ou le plumage des vieux mâles n'aurait point de taches sur les parties inférieures, ou bien, cette espèce plaçant presque toujours son nid à une certaine profondeur dans les anfractuosités des rochers, il faudrait attribuer la disparition de ces taches au frottement des plumes contre le basalte qui aurait usé le bout des barbes. Assez rare. A Saint-Germain-l'Herm, au château de Murol, dans la val-

lée de la Durole, à Corent, etc. Un mâle adulte tué à Saint-Ivoine, collection de M. Roux; un jeune, collection de M. Lafarge; mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 17^e. Cincle, *Cinclus*.

Cincle plongeur, C. Aquaticus.

Obs. Sédentaire. Se plaît et niche sur les bords de l'Allier et de ses affluents; voici un fait qui m'a été rapporté: Une femelle de cette espèce avait déposé ses œufs tout auprès et en aval d'une de ces digues que l'on établit pour détourner les eaux des petites rivières, en sorte que, pour arriver jusqu'à eux, la couveuse devait traverser la nappe d'eau qui tombait, en cascade, du haut de la jetée. Ses œufs étaient là, gisants sur un lit de mousse, et continuellement mouillés par la petite pluie fine qui rejaillissait de tous côtés. Les œufs sont blancs. Commun dans les Monts-Dores; observé sur la Morge par M. Lafarge, entre Maringues et Saint-Laure, point où les eaux de cette rivière sont très-peu limpides. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 18^e. Becfin, *Sylvia*.

1^{re} Section. RIVERAINS.

Becfin rousserolle, S. Turdoïdes.

Obs. Commun sur les étangs, d'après M. Culhat; rare dans ma localité. Observé à Aulnat, au Pont-

du-Château, par M. Debert; est dans son cabinet. Se trouve aussi dans les collections de MM. Roux et Lafarge.

Becfin locustelle, *S. Locustella*.

Obs. Été. Rare. Observé par M. Culhat, et par M. Lafarge qui a tué un individu de cette espèce auprès de Maringues.

Becfin phragmite, *S. Phragmitis*.

Desc. Grosseur du becfin locustelle, queue plus courte et un peu arrondie. Dessus du corps d'un gris légèrement teint de verdâtre, avec des taches d'un brun noirâtre sur la tête, et d'un brun foncé sur le manteau; parties antérieures et inférieures d'un blanc roussâtre; suivant Temminck, le croupion est couleur de pelure d'ognon.

Obs. Rare. Observé par M. Lafarge aux environs de Maringues; est dans son cabinet.

Becfin des roseaux, ou Effarvate, *S. Arundinacea*.

Obs. Dans les grands fossés de la plaine; observé à Gerzat, à Maringues, etc., par M. Debert; est dans plusieurs collections. Commun, d'après M. Lafarge, dans les oseraies des bords de l'Allier.

2^e Section. SYLVAINS.

Becfin rossignol, *S. Luscinia*.

Obs. C'est ordinairement dans la première quinzaine de mars que le rossignol nous revient; mais il se

tait jusqu'aux premiers beaux jours. Son silence cesse à la mi-avril, si la température est douce, et seulement à la fin de ce mois, si les froids se prolongent bien avant dans le printemps. Se tient dans les bosquets et les saussaies. Niche dans les haies. OÛufs d'un vert olive uniforme. Mâle et jeune; coll. de M. de Chalaniat.

Becfin Orphée, *S. Orphea*.

Desc. Taille du rossignol. A le dessus du corps d'un brun foncé tirant sur le noir, surtout vers la tête, et le dessous d'un blanc grisâtre légèrement teint de roussâtre vers la poitrine et les flancs. Bec long et fort, mandibule supérieure échancrée et un peu arquée à la pointe; doigts robustes et semblables à de petites serres.

Obs. A la voix haute. Vient rarement dans les jardins, préfère les vallons et les gorges des montagnes. Commun à Royat, Durtol, Saint-Saturnin, Neschers. Moins commun dans les prairies, en plaine. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

Becfin à tête noire, *S. Atricapilla*.

Obs. Très-commun. Niche dans les jardins, sur les arbustes les plus touffus. Sa voix est des plus agréables et a quelque chose du son d'une flûte dans ses notes les plus hautes; il ne manque à ce chant qu'un peu de variété; il consiste en une reprise assez longue qu'il répète sans y rien changer. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Becfin fauvette, *S. Hortensis*.

Desc. Taille du précédent. Parties supérieures d'un gris brun verdâtre; parties antérieures d'un blanc sale, très-légèrement nuancé de gris roussâtre sur la poitrine et les flancs; gorge blanche, cette couleur s'étendant jusqu'à l'œil.

Obs. Se tient habituellement sur les arbres de moyenne hauteur, dans les haies de clôture, d'où il fait entendre continuellement son joli ramage, de beaucoup préférable, selon moi, à celui du becfin à tête noire (ce chant imite celui du rossignol). C'est la fauvette œdonie ou bretonne de Vieillot; il est étonnant que M. Culhat n'en fasse pas mention dans son catalogue; quoique ce soit le *sylvia passerina* de Latham, je ne pense pas que, sous cette épithète de *passerina*, M. Culhat ait voulu indiquer le *sylv. œdonia*; s'il en était ainsi, il ne l'aurait point donné comme rare en été. Très-commun. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Becfin grisette, *S. Cinerea*.

D'après Temminck, la fauvette grisette du texte de Buffon.

D'après Vieillot, le signalement du texte de Buffon convient à la babillarde.

En Auvergne (dramadou ou bramadou).

Desc. Taille du précédent. Dessus de la tête d'un cendré bleuâtre qui incline au roussâtre sur le man-

teau; moyennes et grandes couvertures largement bordées de roux ferrugineux; devant du corps blanc, teinté de roussâtre sur la poitrine, et de gris roussâtre sur les flancs; rémiges et rectrices brunes, la plus extérieure frangée de blanc.

Obs. Son nom de *bramadou*, l'appelleur, lui vient de la continuité de son chant. En effet, il se fait reconnaître par le gazouillement perpétuel qu'il fait entendre du plus épais des haies et buissons où il niche. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Becfin babillard, *S. Curruca*.

D'après Temminck, la fauvette babillarde du texte de Buffon.

D'après Vieillot, la fauvette grisette du texte de Buffon, et la babillarde de Brisson.

Desc. Plus petit que le précédent. Manteau d'un gris brun qui tire au cendré sur la tête; parties antérieures d'un blanc légèrement nuancé de roussâtre; pennes alaires brunes et bordées de gris; les caudales noirâtres; la plus extérieure entièrement bordée de blanc.

Obs. Les bois taillis..... Cabinet de M. Debert.

Becfin pitte-chou, *S. Provincialis*.

Desc. Un peu plus petit que la babillarde. Parties supérieures d'un gris sombre; parties antérieures ferrugineuses; abdomen blanchâtre; rémiges et rectrices d'un brun foncé; ailes courtes.

Obs. Dans les jardins potagers, humides et ombragés des montagnes; à Chanat, à Ternant. Rare; observé par M. Debert. L'individu qui est dans ma collection a été tué, à l'automne, dans les vignes.

Becfin rouge-gorge, *S. Rubecula.*

Obs. La plupart des espèces qui composent le genre becfin nous quittent à l'arrière-saison; cependant le roitelet, le troglodyte n'émigrent pas ou du moins se montrent en hiver, et quelques rouge-gorges trouvent encore à vivre malgré les froids.

Passé deux fois dans la Limagne; au printemps, lorsqu'il gagne les bois pour y nicher, et, à l'automne, lorsqu'il part pour des pays plus chauds. Il voltige de buissons en buissons, pénètre dans les jardins, se retire le soir dans les charmilles. On voit, dans Buffon, qu'un rouge-gorge surpris par les premiers froids, vint chercher un asile dans une habitation. Un fait analogue a eu lieu, il y a quelques années, au château de Lavaur, près Neschers. Mais celui-là ne s'est pas contenté d'y passer un seul hiver; il y est revenu les années suivantes, annonçant très-bien, à chaque fois, par ses petites manières caressantes qu'il reconnaissait ses hôtes. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalanat.

Becfin gorge bleue, *S. Suecica.*

Desc. A peu près de même taille que le précédent. Gorge et poitrine d'une belle couleur bleue qui fait

ressortir, chez quelques individus, une tache d'un blanc éclatant ; au-dessous du plastron bleu, une bande brune, puis une autre de couleur roussâtre qui va en s'éclaircissant jusqu'au ventre ; rectrices rousses à leur base, et brunes à leur extrémité ; tête et manteau bruns.

Obs. Assez rare, au printemps, dans les terres à chanvres des environs d'Issoire et dans la narse de Monton ; assez commun à l'automne, aux mêmes lieux ; les terrains humides. M. Lafarge a également fait la remarque qu'à son second passage, cette espèce est plus abondante.

Bien des auteurs pensent que les individus à poitrine entièrement bleue sont les très-vieux mâles, chez lesquels le blanc de la gorge aurait totalement disparu. J'ai deux mâles gorge-bleue tués au printemps ; les ongles de celui dont la partie antérieure du corps est de couleur uniforme, sont faibles et courts ; tandis que celui qui porte sur la poitrine cet ornement d'un blanc chatoyant, les a beaucoup plus longs, ce qui indique qu'il est le plus avancé en âge.

Becfin rouge-queue, *S. Tithys*.

En Auvergne, notamment dans les environs de Saint-Nectaire, *Fournèle*. D'après M. Debert, Fournier dans la Haute-Loire, et Fourneyroux dans le Languedoc.

Desc. Plus court que le rossignol commun ; corps

plus ramassé. Sinciput, joues, gorge, poitrine d'un noir profond; le reste d'un brun noirâtre, tirant sur le gris bleuâtre, vers les flancs; du blanc à l'abdomen et sur le côté externe des plumes secondaires; couvertures de la queue et rectrices d'un roux ardent; les deux intermédiaires brunes. Le plumage de la femelle est d'un gris brun très-foncé; la queue est d'un roux moins vif. Ongles plus forts et plus arqués que dans le rossignol de muraille (*S. phœnicurus*).

Obs. Dans les vieux châteaux abandonnés, sur les rochers qui avoisinent les villages de montagne, quelquefois dans les villes, sur les cheminées. J'en ai tué quantité auprès du village de Covent, où l'on en voit tous les ans; ils nichent tantôt dans des cavernes inaccessibles, tantôt dans des trous de muraille (1); les œufs sont blancs. Ces oiseaux sont très-farouches; à la moindre alerte, toute la famille se disperse, et chacun se tapit sous une pierre, ou se cache dans les fentes de la roche; la mère rassemble ses petits par un cri, *uit, uit, uit, uit, cra, uit, uit, uit, craa*. Le chant du tithys que M. Debert compare très-judicieusement à un bruit de ferraille, commence par une petite reprise peu différente de celle du *S. phœnicurus*, et finit sur un ton aigre et traînant. J'ai toujours trouvé dans leurs gésiers des débris d'insectes et

(1) Jamais dans les arbres creux, tandis que le *phœnicurus* niche dans les trous d'arbres et de murailles.

les semences de plusieurs espèces d'arbustes. Corent, Besse, Picherande, château de Murol, église de Saint-Nectaire; observé à Montferrand par M. Debert, et au Pont-du-Château, pendant l'hiver, par M. Lafarge. Mâle, femelle, jeune, et individu tué en plaine, à la mi-novembre; coll. de M. Chalanat.

Becfin de murailles, *S. Phœnicurus*.

Desc. Même taille, corps plus svelte. Tête et manteau d'un gris cendré, un bandeau blanc au front, joues et gorge d'un beau noir, poitrine et flancs d'un roux ardent, ventre blanc au milieu; le dessus de la queue roux, moins les deux rectrices intermédiaires qui sont brunes. La femelle a le plumage d'un gris sombre; le dessus de la queue est rougeâtre.

Obs. Le chant de cet oiseau est loin de valoir celui du rossignol commun; il consiste en une seule reprise qu'il répète d'une manière monotone. On commence à l'entendre en avril ou mai. Il est fort commun dans nos cantons, et quoiqu'on le trouve habituellement aux environs des habitations, il n'en a pas moins conservé son naturel sauvage. La femelle dépose dans le trou d'un arbre ses œufs qui sont d'un joli bleu verdâtre, et presque toujours au nombre de six à sept. Elle montre une grande sollicitude pour sa couvée; si quelque chose lui inspire de la méfiance, elle appelle son mâle par un petit cri semblable à celui du rouge-gorge; si le danger augmente, l'un et l'autre

se précipitent au-devant de ce qui paraît les inquiéter en redoublant leurs cris. Dans ces moments de surexcitation, le petit trémoussement qui est particulier à tous les rouge-queues devient plus précipité, et le calme ne se rétablit qu'après la disparition de l'objet de leur effroi. Au milieu de l'été, le plumage des mâles subit un changement; chez la plupart, le beau noir velouté des joues et de la gorge se change en un gris sale tiqueté de points noirs; le blanc du front disparaît, et les autres couleurs perdent leur éclat (1). Se tient sur les noyers, sur les ormeaux et autres grands arbres, commun aussi dans les prés et dans les saussaies; quelquefois sur les bâtiments, jusque dans les villes. Mâle, femelle..... Individu en plumage d'automne; coll. de M. de Chalaniat.

MUSCIVORES.

Becfin à poitrine jaune, *S. Hippolaïs*.

Obs. Les halliers, les buissons, le bord des eaux. Observé par M. Debert. Est dans son cabinet.

M. Culhat mentionne, dans son catalogue, la fauvette flavéole, *S. flaveola* (de Vieillot).

Je ne cite point la fauvette roussette, *S. sylvestris*,

(1) Les personnes étrangères à l'ornithologie pourront se convaincre de la possibilité de ce fait, en observant, ce qu'il est facile de faire, le changement qui s'opère dans le plumage du moineau franc, avant et après la saison des amours; en été, le noir de la gorge s'efface en grande partie.

indiquée par M. Culhat, parce que Vieillot a cru voir, dans cette fauvette, d'abord une femelle de l'accenteur mouchet; et ensuite, dans la seconde édition du Dictionnaire, il la rapporte à la locustelle.

Becfin Pouillot, *S. Trochilus*.

Obs. Les pouillots commencent à se faire voir, dans les saussaies, vers la fin du mois de mars; ils arrivent par petites troupes de cinq ou de six, mais ils ne tardent pas à se séparer pour s'apparier. Leur chant qui ne roule d'abord que sur deux notes, tiu, tié, tieu, tié, — tieu, tié — tieu, tié, se change, un peu plus tard, en une reprise assez agréable. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Vieillot distingue quatre espèces de pouillots; le p. collibyte, le p. fitis, le p. sylvicole et le p. à ventre jaune; M. Culhat dit en avoir observé trois dans notre province.

ROITELETS.

Roitelet ordinaire, *S. Regulus*.

Desc. Longueur 0,08; le plus petit des oiseaux d'Europe. Huppe d'un jaune orangé, d'un jaune citron chez la plupart, bordée par deux traits noirs; manteau olivâtre; région ophtalmique, gorge et parties antérieures d'un blanc grisâtre légèrement teinté d'olivâtre sur les flancs.

Obs. En bandes, dans les bois de pins, pendant tout l'hiver. J'ai souvent cherché à m'assurer s'il n'y

avait point, parmi eux, des individus de l'espèce suivante (le roitelet triple bandeau); il m'est arrivé d'en tuer jusqu'à trente sans en rencontrer un seul; je les ai aussi examinés au mois de mars, et n'ai point reconnu de changements de couleurs dans les plumes de la face; ont un petit cri d'appel, i — i — i — i — i — i. C'est le roitelet huppé de Vieillot, première race. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Roitelet triple-bandeau, *S. Ignicapilla*.

Desc. Même taille. Huppe d'un orangé très-éclatant qu'il a la propriété de cacher en partie (en rétrécissant l'angle formé par les deux larges traits noirs dans lesquels elle est comme encadrée); deux petites bandes blanches partent du bec, et passent, l'une au-dessus, et l'autre en dessous de l'œil; une ligne sur l'œil et une petite moustache noires; manteau d'un vert jaunâtre.

Obs. Beaucoup moins abondant; de passage, dans les plaines, au printemps et à l'automne; voyage toujours par paires, hante les saussaies; vient dans les jardins et les bosquets; même cri.

Vieillot, tout en n'admettant point que l'on doive séparer spécifiquement le roitelet triple bandeau (son r. à moustaches) du roitelet ordinaire (le r. huppé de Vieillot), reconnaît deux races constantes qui n'ont ni la même livrée, ni les mêmes habitudes. Mâle et fem., tués au printemps; mâle et fem., tués à l'automne; coll. de M. de Chalaniat.

TROGLODYTES.

Troglodyte ordinaire , *S. Troglodytes*.

Idiome d'Auvergne , *barnabeli* , *rey de bele*.

Rey de bele , roi du grand père , dénomination qui s'accorde assez avec la fausse application du nom de roitelet donné au troglodyte , dans plusieurs de nos provinces.

Obs. Très-vif ; court dans les broussailles , porte la queue relevée. Dans les froides soirées d'hiver , son cri *cre, cre, cre, cre, cre, cree* est le seul que l'on entende ; son chant peut se rendre par les syllabes *sti-ri-ti-ti-ti-ti-ti* répétées précipitamment et avec les intonations d'une voix animée par la colère. Niche dans les trous de muraille , ou entre les racines des arbustes qui bordent les ruisseaux. Très-commun. Mâle ; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 19^e. **Traquet, *Saxicola*.**

Traquet motteux , *S. Oenanthe*.

D'après M. Debert , en Auvergne , *rechiretto* , *rocherette*.

Dans ma localité , *rossolo blantzo*.

Desc. Plus petit que le merle de roche (1). Le des-

(1) Voir , à l'article qui concerne ce merle , les rapports qui lient ces deux espèces comprises dans des genres différents. Ces points de contact n'ont pas échappé à la sagacité de l'auteur du Manuel d'ornithologie , qui ne reconnaît point d'intervalle

sus du corps d'un joli gris cendré, le dessous blanc ainsi que le croupion; moustaches, pennes alaires et extrémité des rectrices noires.

Obs. Arrive au mois d'avril dans nos plaines cultivées, où il séjourne peu, ayant hâte de gagner des terres plus élevées; c'est sur les coteaux les plus agrestes et les plus aérés, qu'il établit son nid, et qu'il passe le reste de la belle saison. En 1837, vers le 17 avril, ces oiseaux furent surpris, au moment de leur passage, par un froid assez vif qui en fit périr un grand nombre (1). Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniai.

Traquet tarier, S. Rubetra.

Obs. Très-commun, en été; niche dans les herbes; les œufs sont d'un vert bleuâtre. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniai.

Traquet pâtre, S. Rubicola.

Obs. Rare dans ma localité. Commun, en été, dans les vergers, d'après M. Culhat; M. Lafarge dit l'avoir observé quelquefois dans les hivers les plus rigoureux. Mâle; coll. de M. de Chalaniai. Fem.; cabinet de M. Roux.

assignable entre ses merles saxicoles et les espèces qui composent le genre traquet.

(1) Sans doute, faute de nourriture; ce changement de température, en temps inopportun, ayant fait disparaître la presque totalité des insectes.

GENRE 20^e. Accenteur, *Accentor*.

Accenteur pegot ou des Alpes, *A. Alpinus*.

Obs. Très-rare dans nos plaines ; de passage, tous les ans, à Perrier près d'Issoire, au mois de mars ; commun, pendant l'hiver, aux environs d'Ambert (d'après M. Culhat). Observé également, pendant l'hiver, auprès de Thiers par M. Lafarge. Cabinets de MM. Roux et Debert.

Accenteur mouchet, *A. Modularis*.

Obs. Très-commun, dans les buissons, dans les jardins, à la fin de l'automne. Individus tués en novembre ; coll. de M. de Chalarnat.

GENRE 21^e. Bergeronnette, *Motacilla*.

Les bergeronnettes (batte-queue).

En Auvergne, *basquau* (basqueue) ; prononcer basquo.

Trois espèces : la grise, la jaune et celle de printemps, se trouvent dans notre province. La bergeronnette jaune, qui paraît être la moins abondante, se tient habituellement, pendant l'hiver, sur les bords des ruisseaux et rivières. La grise ou lavandière se tient aussi et niche près des eaux ; mais, à l'automne, la grise et celle de printemps s'unissent et vont de compagnie à la suite des troupeaux.

Bergeronnette grise, *M. Alba*.

Le jeune est la bergeronnette grise de Buffon.

Décembre 1846.

35

Le vieux, en plumage parfait, la lavandière de Buffon.

Obs. Niche sur les bords de l'Allier, où elle est très-commune. Les œufs sont d'un blanc sale, tiqueté de noir. Mâle, fem. et jeune; coll. de M. de Chalaniat.

Bergeronnette jaune, M. Boarula.

Obs. Le bord des eaux. Mâle, dont la gorge est grise, tué en février; coll. de M. de Chalaniat.

M. Lafarge dit que cette espèce pond de très-bonne heure, qu'elle niche auprès de Maringues et jusque dans la ville, et qu'elle disparaît pendant l'été (Maringues est sur la rive gauche de la Morge, les maisons du bas de la ville sont baignées par les eaux de cette rivière).

Bergeronnette printanière, M. Flava.

Obs. Très-commune en plaine campagne, niche à terre. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 22^e. Pipit, *Anthus*.

Pipit spioncelle, A. Aquaticus.

Obs. Observé, en été, dans les pâturages des hautes montagnes du Mont-Dore, par M. Lafarge; à Sarcoui, par M. Debert; je l'ai trouvé sur la plupart des montagnes de la même chaîne, et même au sommet du puy de Dôme. Vient quelquefois, en troupes, dans les prairies noyées de la Limagne.

Pipit rousseline, A. Rufescens.

Obs. Moins abondant que le précédent; habite

comme lui les bruyères; le premier, les élévations et les pentes; le second, les plaines. Observé par M. Debert; est dans son cabinet.

Assez abondant dans les plaines qui avoisinent Maringues; au dire de M. Lafarge, au moment de ses deux passages. On le voit non-seulement sur les grèves et dans les maigres pacages des bords de l'Allier, mais encore dans les marais, et principalement sur les mottes des terres en culture.

Pipit farlouse, *A. Pratensis*.

Phrase spécifique : *L'ongle du pouce plus long que ce doigt et faiblement arqué.*

Desc. Longueur, 0^m,14. Dessus du corps varié de cendré olivâtre et de noirâtre; le devant d'un blanc légèrement teinté de jaunâtre vers le haut du sternum; côtés du cou, poitrine et flancs marqués de grivelures d'un brun noirâtre.

C'est le *pipi* proprement dit ou des buissons, *A. sepiarius* de Vieillot, qui a pour phrase spécifique : *L'ongle du pouce presque droit et plus long que le doigt*, et n'est point la farlouse des planches enl. de Buffon.

Obs. Été; rare d'après M. Culhat. Je l'ai rencontré dans nos plaines, au mois de mars, dans les herbes, près des cours d'eau.

M. Lafarge dit qu'il n'est pas rare, au printemps et à l'automne, dans les environs de Maringues, et,

en été, dans les Monts-Dores. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

Pipit des buissons, *A. Arboreus*.

Phrase spécifique : *L'ongle du pouce plus court que ce doigt, et arqué de manière à former le quart de cercle.*

Desc. Longueur, 0^m,15; un peu plus grand que le précédent. Parties supérieures variées de brun noirâtre et de brun olivâtre, qui incline à l'olivâtre pur sur le croupion; sourcil, gorge et devant du corps d'un blanc jaunâtre, avec des grivelures sur la poitrine et les flancs.

C'est le *pipi* des arbres, *A. arboreus* de Vieillot, qui a pour phrase spécifique : *Ongle du pouce arqué, et pas plus long que le doigt.* La farlouse des planches enl. de Buffon.

Obs. Très-commun à l'automne, dans notre province, où il est connu sous le nom de *bec-figue*; comme il est alors très-gras, c'est un gibier fort recherché; je l'ai aussi observé fréquemment au printemps. Mâle tué en mai; autre individu tué à l'arrière-saison; coll. de M. de Chalaniat.

Cette espèce et la précédente ayant une livrée à peu près semblable, les caractères suivants, indiqués par Vieillot, pourront servir à les distinguer. On reconnaîtra le premier, le pipit farlouse, *A. pratensis* de Tem. ou pipi des buissons, *A. sepiarius* de Vieil. à l'ongle postérieur grêle, presque droit, plus long et plus aigu, et à la quatrième penne des ailes qui

est presque aussi longue que la première, tandis qu'elle est constamment plus courte, chez le pipit des buissons, *A. arboreus* de Tem., ou pipi des arbres, *A. arboreus* de Vieillot.

Chacun de ces savants naturalistes donne pour synonyme de son *anthus arboreus* (1) la planche enluminée de Buffon, n° 660, fig. 1, qui serait la farlouse d'après Vieillot, et à laquelle, au contraire, suivant Temminck, le nom de farlouse ne conviendrait point. S'il ne m'appartient point d'émettre un avis sur cette question, il m'est, au moins, permis de faire remarquer que, sur quelques points, la description de la farlouse (voir le texte de Buffon) est en rapport avec ce qui a été dit du pipit des buissons, *A. arboreus* (de Temminck); car « elle a le croupion d'un olivâtre pur, et l'ongle postérieur moins long et plus arqué que les autres alouettes qui précèdent. »

ORDRE IV^e. GRANIVORES.

GENRE 23^e. Alouette, *Alauda*.

Alouette Calandre, *A. Calandra*.

Obs. Été. Rare. Observée par MM. Culhat et Debert; cabinet de M. Debert.

Alouette cochevis, *A. Cristata*.

Obs. S'approche des lieux habités pour venir grat-

(1) Vieillot cite encore, dans sa synonymie, l'*Alauda pratensis* de Brisson et de Frisch.

ter dans les fumiers ; on le trouve également sur les grandes routes et sur les chemins les plus fréquentés (1). Niche à terre ; les œufs sont recouverts de petits points bruns qui, en s'épaississant vers le gros bout, forment un cercle de couleur plus sombre. Très-commun. Mâle ; coll. de M. de Chalaniat.

Temminck considère l'alouette coquillade, *A. undata*, comme une variété constante du cochevis ; Vieillot ne se prononce point. Été. Rare. Observée par M. Culhat, et portée sur son catalogue des oiseaux d'Auvergne.

Alouette des champs, *A. Arvensis*.

En catalan, lausetta (barrère).

Idiome d'Auvergne, lousetta.

D'après M. Debert, bourodo, habit de bure.

Obs. Est partout très-abondante ; niche sur terre, dans les blés verts, et plus tard dans les champs plantés de pommes de terre. Lorsque vient l'hiver, ces alouettes se réunissent en troupes considérables, et forment quelquefois des masses si compactes, qu'il est facile d'en tuer un grand nombre d'un seul coup de fusil. L'on doit faire cette chasse aux premières neiges. On rencontre fréquemment des individus dont le plumage est d'une teinte plus claire, et d'autres qui sont

(1) En Limagne, on le rencontre habituellement dans le voisinage des fours à chaux ; il y est attiré par les excréments des bêtes de somme employées dans ces exploitations.

tout à fait blancs (1). Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

Alouette lulu, *A. Arborea*.

Obs. Commun dans les champs de montagne ; fait entendre, en s'élevant dans les airs, un petit cri, lu lu, lu lu, lu lu, lu lu, d'où lui vient son nom. Quitte le bord des bois, pendant l'hiver, pour descendre dans les plaines. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

Alouette calandrelle, *A. Brachidactyla*.

Obs. Chaque année, on en voit sur les grèves de l'Allier, où cette espèce a été observée par M. Lafarge ; est dans sa collection.

GENRE 24^e. Mésange, *Parus*.

1^{re} Section. SYLVAINS.

Mésange charbonnière, *P. Major*.

Dans le Languedoc, *saraliéro* (serrurière).

Obs. Il suffit d'entendre une seule fois le cri de cette mésange : titi-gu, titi-gu, titi-gu, titi-gu, ou

(1) Un fait qui peut paraître singulier, c'est que les variétés blanches ou tapirées de blanc, sont moins rares dans notre département que dans beaucoup d'autres situés plus au nord ; cela provient du voisinage des chaînes des monts Dore et Dôme, où les froids sont parfois excessifs. Aussi, ces changements dans le plumage n'ont-ils lieu généralement que sur les espèces sédentaires : le merle, l'alouette, le moineau, le chardonneret, et chez quelques quadrupèdes, tels que le rat, la taupe, etc. (J'ai dans ma collection un rat du blanc le plus parfait ; l'iris de l'œil était d'un rose clair.)

bien sti ti, sti ti, sti ti, sti ti (1), pour être frappé de l'analogie qu'il y a entre ce chant et le bruit aigre que produit une lime. Aussi dans beaucoup de provinces lui donne-t-on le nom de serrurier.

Obs. Niche dans les trous d'arbres; très-commune en toutes saisons. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Mésange petite charbonnière, P. Ater.

Obs. Habite et niche dans les bois de sapins. Les Monts-Dores, etc. Plus rare dans les plaines. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

Mésange bleue, P. Cæruleus.

Obs. Comme partout, très-commune dans les plaines de la Limagne, surtout en hiver. Ses petites serres robustes lui permettent de se maintenir longtemps dans une position renversée; cette situation lui est si familière, qu'elle peut parcourir avec la plus grande facilité, le long et en dessous des branches, des distances de plusieurs mètres; niche dans les cavités naturelles, sur les saules et autres arbres peu élevés. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Mésange huppée, P. Cristatus.

Obs. Commune dans nos montagnes; se tient et niche dans les bois de sapins; je ne l'ai jamais vue

(1) Dès la fin de février, avant même que le pinson ait fait entendre son *boute-selle*.

dans les plaines de la Limagne. De toutes les mésanges, c'est la plus farouche. MÂLE; coll. de M. de Chalanat.

Mésange nonnette, *P. Palustris*.

En Auvergne, *teita negra*.

Obs. Très-commune dans les saussaies, dans les jardins; c'est surtout à l'automne que l'on en voit des quantités considérables, parce qu'alors elles sont encore réunies par familles. MÂLE; coll. de M. de Chalanat.

Mésange à longue queue, *P. Caudatus*.

Desc. Grosseur de la petite charbonnière. Son plumage est un mélange de blanc et de noir, elle a du rose sur le ventre et sur les couvertures des ailes. Dans la femelle, les deux traits noirs longitudinaux du dessus de la tête, sont moins bien dessinés, ce qui la fait paraître plus blanche.

Obs. La mésange à longue queue se tient habituellement dans les bois ou dans les lieux circonvoisins; elle n'est cependant point aussi sédentaire que la mésange huppée, puisqu'au printemps et même à l'automne, on en voit toujours quelques couples venir se jouer dans les prairies, en plaine. Elle niche dans les bois, quelquefois dans les prés-vergers; le nid est assez artistement construit; fixé pour l'ordinaire à un tronc d'arbre, à deux ou trois pieds au-dessus de terre, recouvert presque en entier de mousses et de lichens, il a l'aspect d'une excroissance végétale ou de

tout autre jeu de la nature ; et, pour l'observateur peu attentif, il est presque impossible d'aller deviner, sous cette boule d'écorce, l'œuvre de ce tout petit oiseau. La queue est longue et étagée ; les plumes qui la composent ont une grande tendance à se détacher, ce qui arrive souvent dans le nid qui est trop étroit pour que la mésange puisse se retourner librement. Sur la fin de l'été, un grand nombre d'individus sont entièrement dépouillés de leurs pennes caudales, ce qui a fait donner à cette espèce le nom de *perd-sa-queue* (1). Hérisse ses plumes lorsqu'on l'irrite. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

2^e Section. RIVERAINS.

Mésonge moustache, *P. Biarmicus*.

Desc. Longueur, 0,16. Moustaches noires, tête d'un gris bleu, gorge et devant du cou d'un blanc pur, teint de grisâtre ou de blanc rosé sur la poitrine, dessus du corps roux ; queue longue et étagée. Les longues plumes du lorum sont les attributs du mâle.

Obs. M. Lafarge a possédé deux de ces oiseaux tués dans les joncs de l'étang de Giat, en décembre

(1) Buffon. M. Delarbre a décrit, sous le nom de mésange à courte queue, une de ces mésanges dont la nouvelle queue commençait à croître ; car, à moins de supposer une faute typographique dans le texte, c'est la seule manière de se rendre compte de l'emploi de ce nom de *mésange à courte queue*, pour désigner le *parus (caudatus)*, *cauda corpore longiore*, de Linné.

1836. Il n'a conservé que la femelle qui est dans sa collection.

GENRE 25^e. **Bruant, *Emberiza*.**

1^{re} Section. BRUANTS *proprement dits*.

Bruant jaune, *E. Citrinella*.

Verdier (Belon).

Obs. Très-commun. A l'approche de l'hiver, ils se réunissent en bandes de quinze ou vingt, et, pour peu que la neige couvre la terre, on les voit rechercher le voisinage des habitations, pénétrer dans les granges et dans les étables, avec des troupes de pinsons et de moineaux ; mais, moins prudents que ceux-ci, ils se laissent facilement prendre aux pièges qu'on leur tend. Leur graisse est jaune ; lorsqu'ils en sont surchargés, c'est un manger fort délicat. Très-vieux mâle, fem. et jeune ; coll. de M. de Chalaniat.

Bruant proyer, *E. Miliaria*.

En Auvergne, *patari* (1).

Obs. Arrive, au printemps, dans les prés ; niche dans les endroits où l'herbe est épaisse, quelquefois aussi dans les sainfoins. Pendant que la femelle couve, le mâle reste perché sur l'arbre le plus voisin, d'où il fait entendre ce cri si désagréable : cré, cré, cré, cré, crrrrrrre. Souvent il quitte ce lieu, et vient planer à

(1) Telle est du moins l'opinion de M. Debert ; M. Delarbre appelle ainsi le grosbec.

quelques pieds au-dessus de son nid; d'autres fois encore, il décrit, au vol, des cercles concentriques autour du point où se trouve sa nichée. Commun. Disparaît l'hiver. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

Bruant de roseau, *E. Schœniculus*.

Obs. M. Culhat le dit commun, toute l'année, dans les haies. M. Debert l'a observé, mais rarement, dans les rases du marais. D'après M. Lafarge, on le trouve fréquemment dans les oseraies des bords de l'Allier. Je ne l'ai jamais rencontré. Mâle et fem.; coll. de MM. Debert, Roux et Lafarge.

Bruant ortolan, *E. Hortulana*.

Desc. Taille du bruant; parties supérieures d'un gris olivâtre varié de roux, gorge jaune; tout le reste du devant du corps d'un beau roux; le bec et les pieds couleur de chair.

Obs. Cet oiseau, si renommé, est à peine connu en Auvergne; cependant il passe une partie de l'année dans les plaines de cette province, et l'on peut même dire qu'il y est très-abondant. Il vient dans la saison des amours, et repart avec ses petits avant de devenir assez gras pour mériter d'être l'objet d'une chasse particulière. Son chant peut s'exprimer par le mot biné binery y y (appuyer longuement sur la dernière syllabe). A son arrivée, il a un petit cri flûté qui est lent et plaintif. L'ortolan se tient ordinairement dans les champsensemencés de froment; mais après les

moissons, il se jette dans les vignes, où il niche de préférence. Le nid, presque toujours adossé à un cep de vigne, contient cinq œufs au moins. Ils sont d'un blanc sale, avec des taches d'un brun rougeâtre. A l'automne, l'ortolan se dirige vers la Provence. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

Bruant zizi ou de haie, *E. Cirlus*.

Obs. Son chant qu'il fait entendre dès le mois de mars, ressemble au bruit d'une petite sonnette agitée violemment. Il adopte un arbre fort élevé, peu éloigné de sa nichée, et c'est là qu'il vient se percher d'habitude; il se tient sur les branches les plus hautes, et chante pendant des heures entières. Si la crainte le force à quitter son poste momentanément, il s'éloigne peu et revient toujours à son même arbre. Commun dans les prairies qui bordent les ruisseaux. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

Bruant fou ou de pré, *E. Cia*.

Obs. Moins commun que le précédent; les bruyères et les collines. Observé par M. Debert, est dans son cabinet. Hiver, rare, d'après M. Culhat. Mâle, tué en hiver; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 26^e. Bec croisé, *Loxia*.

Bec croisé commun ou des pins, *L. Curvirostra*.

Obs. Se tiennent dans les bois de pins et de sapins. Au mois de septembre, il n'est pas rare d'en voir des-

cedre quelques paires dans la Limagne, le mâle et la femelle ne se séparant point. Ils paraissent peu méfians, s'arrêtent dans les bosquets plantés en arbres verts, entrent, sans crainte, dans les jardins, mangeant toutes sortes de graines, celles du tournesol surtout dont ils sont très-friands. Vieux mâle, jeune mâle; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 27^e. Bouvreuil, *Pyrrhula*.

Bouvreuil commun, *P. Vulgaris*.

Obs. En mars et en avril, le bouvreuil cause de grands dégâts dans les vergers qui ne sont pas éloignés des bois où il se tient; vient rarement dans les plaines découvertes. Cependant j'en ai toujours aperçu quelques couples au printemps, et de petites troupes dans les hivers les plus rigoureux; ils sont alors groupés en familles, et parcourent les plaines, volant d'arbre en arbre, et s'appelant continuellement les uns les autres, de crainte de s'égarer. Vieux mâle, mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

GENRE 28^e. Grosbec, *Fringilla*.

1^{re} Section. LATICONES.

Grosbec, *F. Coccothraustes*.

Obs. Se tient dans les bois, en montagne; sédentaire. Descend quelquefois dans la plaine. Un de ceux que j'ai en ma possession a été tué dans la basse Limagne, en janvier 1839; pendant une tourmente, il avait pénétré dans une cahute, où des ouvriers

étaient venus chercher un asile; ils l'abattirent avec un bâton. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Grosbec verdier, *F. Chloris*.

Bruant (Belon).

En catalan, verderol (barrère).

En Auvergne, dans ma localité, *verdelo*. (On donne le même nom au bruant jaune.)

Obs. Très-commun en toutes saisons, dans les saussaies et les jardins. Mâle; coll. de M. de Chalaniat.

Grosbec soulcie, *F. Petronia*.

Obs. En été, les saussaies des bords de l'Allier. Niche dans les cavités des arbres, parfois aussi dans les trous de murailles, comme cela a lieu dans la commune où j'habite, pour trois ou quatre couples de ces oiseaux qui reviennent, tous les ans, au même gîte (1). Mais il paraît que l'isolement a changé leurs habitudes.

D'après M. Culhat, en grandes volées pendant l'hiver.

Les bois de nos montagnes. Femelle prise sur ses œufs dans un trou de muraille, au centre même du village de la Sauvetat; coll. de M. de Chalaniat.

(1) Temminck et Vieillot disent positivement que le grosbec soulcie vit toujours dans les bois, et qu'il niche dans les trous naturels des arbres.

Grosbec moineau , *F. Domestica*.

En italien , *passera* (Oline).

Patois d'Auvergne , *passera*.

Obs. J'ai préparé , dans le courant de l'été de 1846 , deux jeunes moineaux (*F. domestica*) qui ont le plumage d'un blanc un peu flétri , tirant légèrement sur la couleur isabelle , et l'iris des yeux rouge. Ils faisaient partie d'une nichée composée de quatre petits , ayant la même livrée ; cette nichée a été trouvée près de Plauzat ; coll. de M. de Chalaniat.

Grosbec friquet , *F. Montana*.

Obs. On reconnaît facilement le friquet (vulgairement , moineau d'arbre) , au milieu des moineaux francs auxquels il s'unit parfois pour le pillage , à son allure plus preste , à sa taille plus fine et plus élancée ; se tient habituellement en plaine campagne ; niche dans les cavités des arbres , où il apporte de grandes quantités de plumes , paille et autres matériaux. Mâle ; coll. de M. de Chalaniat.

Grosbec serin ou cini , *F. Serinus*.

Obs. Été. Rare. Observé par M. Culhat , porté sur son catalogue.

2^e Section. BREVICONES.

Grosbec pinson , *F. Cælebs*.

Obs. Très-commun. Sédentaire ; niche sur les ar-

bres en plein vent. Mâle et fem. ; coll. de M. de Chalaniat.

Je conserve, dans l'alcool, un tout jeune oiseau que je crois devoir rapporter à cette espèce ou, au moins, au genre grosbec. Ses parties postérieures présentent un troisième pied, un peu oblitéré, qui est attaché au-dessous et en arrière de la cavité cotyloïde droite. Le fémur de cette jambe supplémentaire paraît, autant que l'on peut en juger par les parties extérieures, n'exister qu'à l'état rudimentaire; les exemples de semblables difformités, provenant de l'union de deux embryons, sont fréquents chez les mammifères multipares, et chez les oiseaux domestiques que nous tenons, autour de nous, dans une demi-captivité, espèces dont nous avons augmenté les forces génératives au moyen d'une nourriture surabondante; ils le sont moins chez les ovipares vivant à l'état libre.

Grosbec d'Ardenne, *F. Montifringilla*.

Obs. Commun dans la montagne, en hiver. Ces oiseaux se réunissent en troupes considérables, et lorsqu'il y a de la neige, on en apporte beaucoup en ville. Rare dans la plaine.

Individu tué en janvier, dans la basse Limagne; un autre dans la haute montagne; coll. de M. de Chalaniat.

Grosbec niverolle, *F. Nivalis*.

Desc. A peu près de la taille du pinson. Sommet
Décembre 1846.

de la tête, joues et nuque d'un gris cendré; manteau d'un gris brun; front, gorge et toutes les parties antérieures et inférieures d'un blanc légèrement nuancé de grisâtre; une tache noirâtre sur le devant du cou. Les couvertures des ailes, les plumes secondaires et le dessous de la queue d'un blanc pur; les deux rectrices externes aussi d'un blanc pur, les autres tachées de noirâtre vers le bout; les deux plumes du milieu de la queue, ainsi que les rémiges, noires et bordées de blanchâtre. Iris brun.

Obs. J'ai fait cette description de la vieille femelle du grosbec niverolle, sur un des trois individus que M. Lafarge a tués dans son jardin, le 17 mars 1845. Très-rare.

Grosbec linotte, *F. Cannabina*.

Obs. Très-commune en toutes saisons. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

Grosbec à gorge rousse ou de montagne, *F. Montium*.

Obs. Hiver. Rare. Observé par M. Culhat. Catalogue des oiseaux d'Auvergne.

3^e Section. LONGICONES.

Grosbec venturon, *F. Citrinella*.

Desc. A peu près de la taille du cini. Parties supérieures variées de gris brun et de vert qui passe au jaunâtre sur le croupion; parties antérieures d'un

vert jaunâtre nuancé de grisâtre, sur les côtés du cou, et sur les flancs; rémiges et rectrices noirâtres et bordées de gris verdâtre.

Obs. Rare. Tué dans les environs d'Issoire. Cabinet de M. Debert.

Grosbec tarin, *F. Spinus.*

Obs. De passage dans les montagnes des environs d'Issoire. Se montre assez fréquemment, auprès de Clermont, d'après M. Delarbre; je ne l'ai jamais vu dans ma localité. En bandes dans la Haute-Loire, Paulhaguet, etc.; se tiennent sur les aulnes.

Même remarque faite par M. Lafarge, sur les bords de l'Allier.

Grosbec sizerin, *F. Linaria.*

Obs. Hiver. Rare. Observé par M. Culhat, porté sur son catalogue. Contrairement à l'opinion de Temminck, Vieillot admet deux espèces distinctes de sizerins: le sizerin proprement dit ou boréal, à croupion blanc varié de brun, sans apparence de rouge, et le sizerin cabaret qui est plus petit, et dont la partie inférieure du croupion est d'un rouge pâle. Également observé par M. Culhat, et porté sur son catalogue.

Grosbec chardonneret, *F. Carduelis.*

Obs. Niche dans les jardins, sur les fruitiers. Très-commun. Mâle et fem.; coll. de M. de Chalaniat.

(*La suite à une prochaine Livraison.*)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 6 AOUT 1846.

Présidence de M. GONOD.

La séance est ouverte à deux heures. En l'absence de M. Bertrand, M. Lecoq remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques légères modifications.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie par leurs auteurs.

Bayle-Mouillard : *Éloge de M. de Gérando* ;

Nivet : *Dictionnaire des eaux minérales du Puy-de-Dôme*.

Le docteur Nivet fait remarquer à cette occasion qu'il a corrigé dans cet exemplaire plusieurs fautes d'impression ; l'une d'elles rendait très-inexacte l'analyse de l'eau du grand bain de Châteauneuf.

Société d'agriculture du Var, 4^e série, tom. 1, introduction.

Le Génie des femmes, journal des matinées littéraires, juillet 1846 ;

Revue agricole, mars et avril 1846 ;

Journal des haras , août 1846 ;

Journal du génie civil , juillet 1846.

M. Lecoq rappelle à la société, que dans une séance déjà très-éloignée, M. Bertrand de Doue avait écrit à M. le président, pour lui communiquer la découverte importante de débris humains parfaitement caractérisés qui avaient été découverts dans la brèche volcanique du volcan de Denise, près du Puy.

Depuis lors, M. l'abbé Croizet avait dit à l'Académie que le morceau en question était factice et avait été fabriqué par un paysan des environs du Puy, qui l'avait ensuite vendu à M. Bertrand pour le musée ; assertion qui a été publiée dans les Annales de l'Académie.

M. Bravard a aussi assuré à M. Lecoq que M. Bertrand, M. Félix Robert et M. Auguste Aymard et les géologues du Puy avaient été dupes d'une mystification, et que le vendeur s'occupait activement de la fabrication lucrative de brèche factice avec ossements humains.

M. Lecoq ayant examiné avec le plus grand soin, en présence de M. Félix Robert, le morceau de brèche de Denise, déclare que ce sont bien des ossements humains fossiles, c'est-à-dire présentant le facies et les caractères des os fossiles qu'il renferme ; que ces ossements sont réellement enchâssés dans la brèche de Denise, qu'ils en sont contemporains, et que ce morceau ne peut être artificiel ; qu'il regrette que l'on ait inter-

prété aussi légèrement une communication provenant d'un homme aussi grave, aussi consciencieux et aussi respectable que M. Bertrand de Doue.

Tout en affirmant que cet intéressant morceau est d'une authenticité certaine, M. Lecoq reconnaît que la personne qui l'a trouvé et vendu au musée du Puy, a réellement fabriqué plusieurs pièces très-remarquables, quand elle a connu la valeur de sa première découverte. Plusieurs faux en histoire naturelle ont été commis, et un bel échantillon appartenant à cette catégorie a été acquis, au Puy, par M. P., au prix de 200 fr.

M. Lecoq insiste sur l'importante authenticité du fossile de Denise, et il désire que M. l'abbé Croizet, dont l'opinion est d'un si grand poids en pareille matière, puisse examiner soigneusement ce morceau, et il ne doute pas qu'il n'acquière bientôt une conviction aussi forte que la sienne.

M. l'abbé Croizet dit qu'il a vu le morceau dont il est question, qu'il est resté d'abord indécis, et qu'influencé par une autre personne, il l'a considéré comme artificiel; qu'il se range maintenant volontiers de l'avis de M. Lecoq quant à l'authenticité, mais qu'il ne croit pas que l'on puisse en conclure, comme le fait son collègue, la simultanéité de la présence de l'homme et des mammifères les plus récents dont les races sont cependant éteintes.

Il dit que les ossements ne sont pas fossiles, qu'ils

ont dû se trouver près de la surface du sol, et tomber dans quelque fente ou crevasse, et qu'ils ne peuvent, en aucune manière, servir de pièce de conviction pour reculer l'apparition de l'homme dans la série chronologique du terrain.

M. Mathieu appuie les observations de M. l'abbé Croizet, et explique comment se forment certains conglomérats volcaniques. Il appuie ces observations de la présence d'une boucle de fer que l'on a trouvée dans une sorte de brèche volcanique où elle était parfaitement cimentée.

M. Lecoq répond qu'il persiste dans son opinion, que les ossements de Denise sont fossiles, et qu'ils sont contemporains de la brèche de Denise, et que, sans chercher à quelle époque précise cette découverte fait remonter l'apparition de l'homme sur la terre, elle prouve du moins qu'il existait dans le Velay lors des éruptions de ses derniers volcans; que déjà cette idée avait été émise, autant qu'il puisse s'en rappeler, par MM. Devèse de Chabriol et Bouillet, et que l'échantillon du musée du Puy venait la confirmer.

M. de Laizer dit que, du vivant même de M. Cuvier, il existait à Montmartre une fabrique d'ossements fossiles dont les produits étaient très-remarquables.

Après cette discussion, M. Lecoq continue la lecture de son Mémoire sur les climats solaires et l'ancienne extension des glaciers. Il s'occupe, dans cette partie, de

l'influence des climats sur la distribution des êtres vivants dans les terrains siluriens et dévoniens, fait remarquer l'absence de ces terrains sous les zones torrides, leur développement vers les pôles, et y voit la preuve d'une chaleur solaire alors excessive sous l'équateur qui se serait opposé, à cette ancienne époque, au développement des êtres organisés sous un climat ultra-tropical.

La séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 12 NOVEMBRE 1846.

Présidence de M. TAILLIAND.

La séance s'ouvre à deux heures.

Les ouvrages suivants sont offerts à l'Académie :

Journal du génie civil, juin, septembre, octobre 1846.

Lettres et discours de Gerbert, publiés par M. Barse, avec une lettre d'envoi.

Bulletin de l'Athénée de Beauvoisis, premier semestre 1846.

Société archéologique de Béziers, séance publique de 1846.

Société d'agriculture du Var, n° 2, 1846.

Améliorations du cadastre, par M. Fabre.

Petits Sermons de saint Alphonse de Liguori, par M. Verdier.

Tablettes historiques de l'Auvergne, 7^e année, n^{os} 2 et 3.

Notice sur le château de Vauce, par M. Pègue.

Notice sur Gilbert Filhet de la Curée, par le même auteur.

Études sur le haut pays d'Auvergne, par M. Delzons.

Mémoires de l'Académie royale de Metz, 1846.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, octobre 1846.

Bulletin agricole de Falaise, 2^e et 3^e trimestres 1846.

Rapport et pétition concernant le chemin de fer de Paris à Cherbourg.

Mémoires de l'Académie royale de Toulouse, 3^e série, tom. 2.

Études sur l'Astrée et sur Honoré Durfé, par M. Bonafous.

De Angeli Politiani vità et operibus disquisitiones, par le même.

Guide sur les antiquités du Nord, par la société royale des antiquaires du Nord.

Mémoire sur la découverte de l'Amérique au dixième siècle, par Christian Rafn.

Antiquités américaines publiées sous les auspices de la Société royale des antiquaires du Nord.

M. le président transmet à l'Académie tous les regrets de M. Bayle-Mouillard sur l'absence à laquelle l'obligent ses nouvelles fonctions. La société les agrée, et pour exprimer le prix qu'elle attache au concours de M. Bayle-Mouillard, elle le maintient unanimement comme membre honoraire.

M. le président désigne ensuite comme rapporteurs :

1°. M. le procureur-général pour la brochure présentée par M. Barse ;

2°. M. Conchon , pour l'ouvrage de M. Vintrignier, sur les prisons et les prisonniers ;

3°. M. Cohadon , pour les sermons de Liguori ;

4°. M. Martha-Beker , pour le Guide des antiquités du Nord , ouvrage écrit en allemand.

M. le docteur Bertrand, du Pont-du-Château, remet alors la première partie d'un travail sur la topographie médicale du département du Puy-de-Dôme. Ce Mémoire prendra rang parmi les lectures à la prochaine séance.

M. Mathieu lit une note sur des restes de monuments antiques trouvés dans la commune de Villosanges. A ce sujet, diverses observations s'échangent entre l'auteur et M. le président. Cette discussion épuisée, M. Lecoq, chargé des fonctions de secrétaire dans la dernière séance, donne lecture du procès-verbal. Il est adopté sans réclamation.

M. Cohadon lit une traduction en vers français d'une des épîtres, en vers latins, du chancelier de

L'Hospital. Cette épître est celle adressée à Jean Morel, savant du seizième siècle, sur le devoir imposé aux mères de nourrir leurs enfants. M. Cohadon fait précéder sa traduction de quelques considérations sur Michel de L'Hospital, sur ses tendances philosophiques, et particulièrement sur ses poésies latines.

Le travail de M. Cohadon et celui de M. Mathieu seront remis à la commission chargée des insertions aux Annales.

La liste des travaux se trouvant épuisée, la séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE ACADÉMIQUE DU 3 DÉCEMBRE 1846.

Présidence de M. TAILHAND.

La séance s'ouvre à deux heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans réclamation.

M. le docteur Bertrand, du Pont-du-Château, remet la seconde partie de son travail sur la topographie médicale du département du Puy-de-Dôme.

M. Peghoux offre à l'Académie, au nom de l'au-

teur, M. Chetail, docteur en médecine, une thèse sur la pathogénie de l'inflammation.

M. le président invite M. Peghous à faire lui-même le rapport sur le travail qu'il présente.

M. le président appelle l'attention sur deux ouvrages relatifs aux antiquités et à la découverte de l'Amérique septentrionale dans le dixième siècle. Ces deux Mémoires, pleins d'intérêt et de curieux détails, sont dus à M. Freyn, et ils ont été publiés sous les auspices de la Société royale des antiquaires du Nord.

M. le président expose, à cette occasion, quelques détails sur les caractères cunéiformes trouvés dans la Médie, la Syrie et à Babylone.

L'Académie entend la lecture d'une partie du travail de M. le docteur Bertrand, du Pont-du-Château, sur la topographie médicale du département du Puy-de-Dôme. Dans cette première portion, l'auteur traite des caractères physiques des habitants de l'Auvergne, de leur constitution, de leur tempérament et de leurs professions. Cette lecture sera continuée dans la prochaine séance.

M. Nivet présente à l'Académie la carte du département du Puy-de-Dôme, tracée par M. Guillaume, et sur laquelle M. Nivet a pris soin d'indiquer les eaux minérales et la géologie du département.

M. le président propose de former une commission pour s'occuper des listes et des présentations des membres correspondants. M. le président désigne, et

Académie nomme , pour cet objet , MM. Aubergier, Nivet, Bouillet, Thibaud et Peghoux.

M. Mazure commence la lecture d'un mémoire portant ce titre : Etudes d'histoire et de philosophie sur le Dante et la divine comédie.

Le premier chapitre de ce travail présente un tableau vif et rapide de l'état général de l'Italie aux douzième et treizième siècles.

Le second a plus particulièrement pour objet Dante, sa vie et ses travaux.

Cette lecture écoutée avec une attention et un intérêt soutenus , sera continuée dans la première réunion.

Et attendu l'heure avancée, la séance est levée à quatre heures.



TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DIX-NEUVIÈME.

(ANNÉE 1846.)

	Pages.
Baudet-Lafarge. Voyez Rapport.	476
Bertrand (Pierre). Rapport sur les travaux de l'Académie de Clermont-Ferrand.	401
Catalogue des oiseaux qui ont été observés en Auvergne, par M. E. de Chalaniat.	487
Conchon. Etudes historiques et littéraires sur Savaron.	273
De Chalaniat. Voyez Catalogue des oiseaux.	
Delzons. Etudes sur les noms propres des villages et des familles dans le haut pays d'Auvergne.	233
Desnanot. Expériences sur les fusils de chasse.	439
Dictionnaire des eaux minérales du département du Puy-de-Dôme, par V. Nivet, docteur en médecine. (Voyez le numéro de novembre et décembre 1845.)	17
Etudes historiques et littéraires sur J. Savaron, par M. H. Conchon, conseiller en la cour de Riom.	273
Etudes sur les noms propres des villages et des familles dans le haut pays d'Auvergne, par M. le baron Delzons, avocat à Aurillac.	233

Le Rocher de la Servante , légende populaire du Gévaudan , par M. Mallay , architecte.	220
Liste des Membres de l'Académie des sciences , belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand , au 1^{er} janvier 1846.	5
Mallay. Le Rocher de la Servante , légende populaire du Gévaudan.	220
Mathieu. Voyez rapport sur les mémoires de la Société de Bayeux.	
Nivet. Suite du Dictionnaire des eaux minérales du département du Puy-de-Dôme. (Voyez le numéro de novembre et décembre 1845.)	17
Procès-verbal de janvier 1846.	270
<i>Idem</i> de février.	391
<i>Idem</i> de mars.	394
<i>Idem</i> d'avril.	398
<i>Idem</i> de mai.	432
<i>Idem</i> de juin.	435
<i>Idem</i> de juillet.	436
<i>Idem</i> d'août.	564
<i>Idem</i> de novembre.	568
<i>Idem</i> de décembre.	571
Rapport sur le catalogue des oiseaux qui ont été observés en Auvergne , de M. Edouard de Chalanat / , par M. Baudet-Lafarge.	476
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture , sciences , arts et belles-lettres de Bayeux ; par P.-P. Mathieu , professeur au collège royal.	211
Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences , belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand , par P. Bertrand , secrétaire. — Année 1845-46.	401

Réflexions sur la formation des saussaies naturelles, observées auprès de l'Allier, et sur les avantages qu'on pourrait en retirer.	400
Résultat de quelques expériences sur les fusils de chasse, par M. Desnanot.	439

FIN DE LA TABLE.